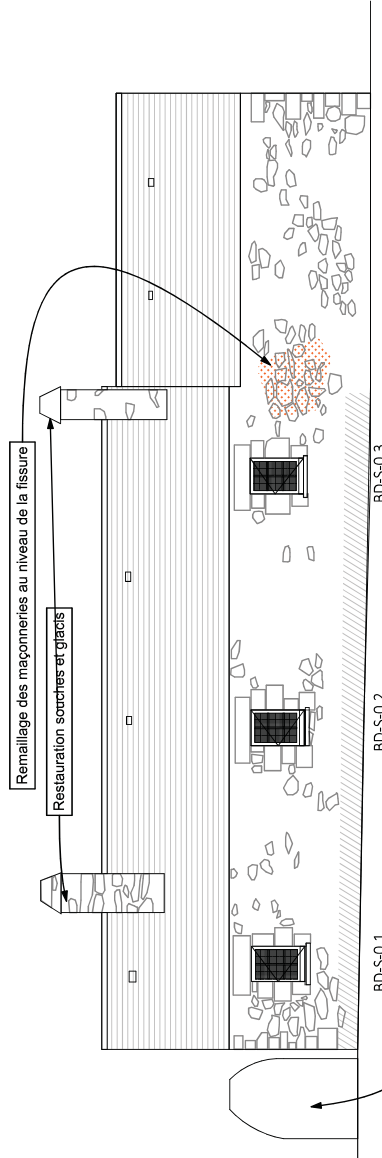


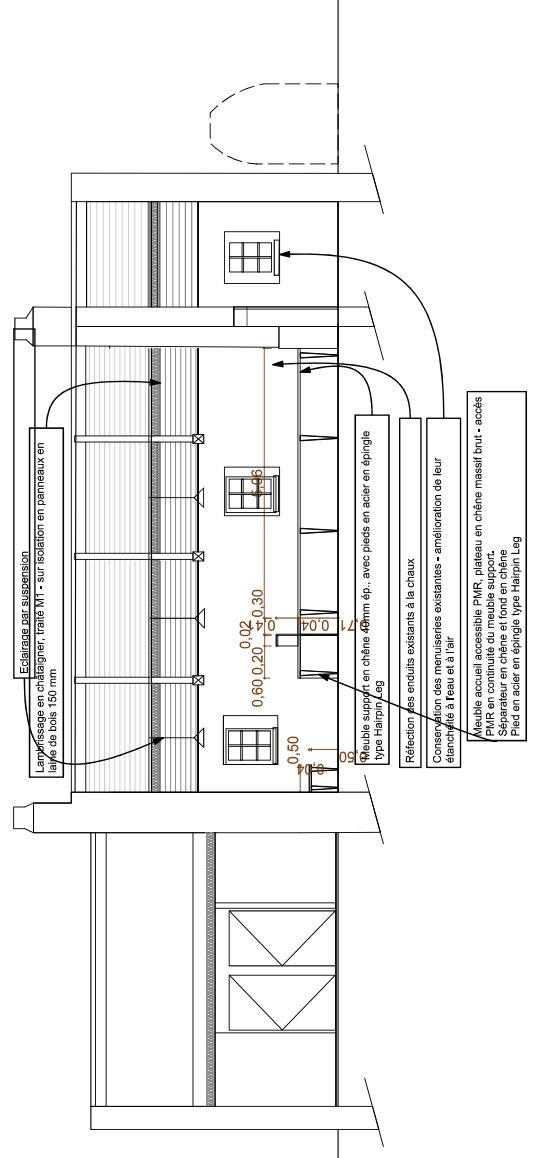
1:50

Façade Nord



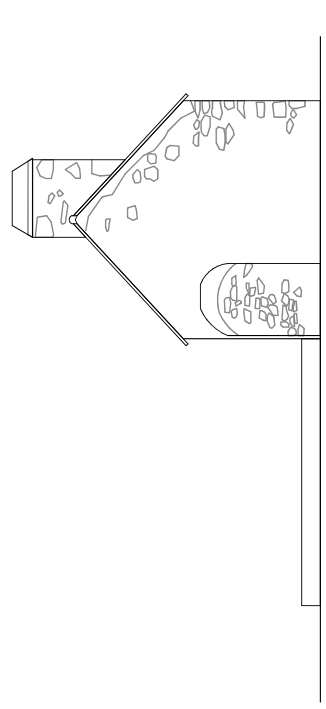
1:50

Façade Sud



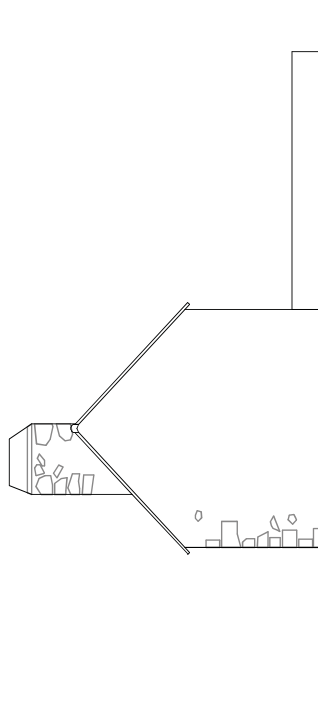
1:50

Coupe longitudinale



1:50

Façade Ouest




1:50

Façade Est



4 rue de Lehon 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - contact@ylexarchitecture.fr

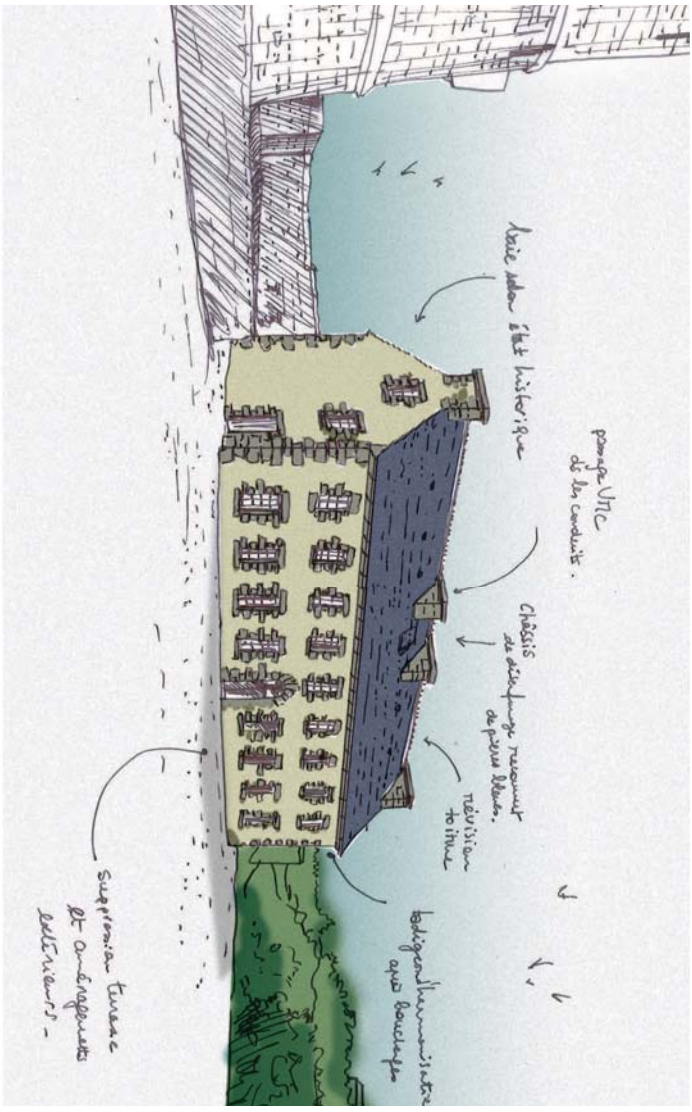
18-10	SAINT-YAAST-LA-HOUGUE - ILE DE TATHOU LAZARET : TRAVAUX SUR BÂTIMENTS CLASSES									
MAITRISE D'OUVRAGE	Département de la Manche Direction du Patrimoine de la Manche 50 000 SAINT-LO									
MAITRISE D'OEUVRE	 YLEX ARCHITECTURE ARCHITECTE DU PATRIMOINE - 4 rue de Lehon - 22100 DINAN									

DATE	REL	DIAG	ESQ	APS	APD	PC	PRO	DOCE	EXE	DET	DOE
26/04/2019											
NUM.	Maison des douaniers - Regardez ce projet										
P.V.	longitudinale										
	AS										
	DES										
	ECH.										
	E.T.A.T										
	DE PROJET										

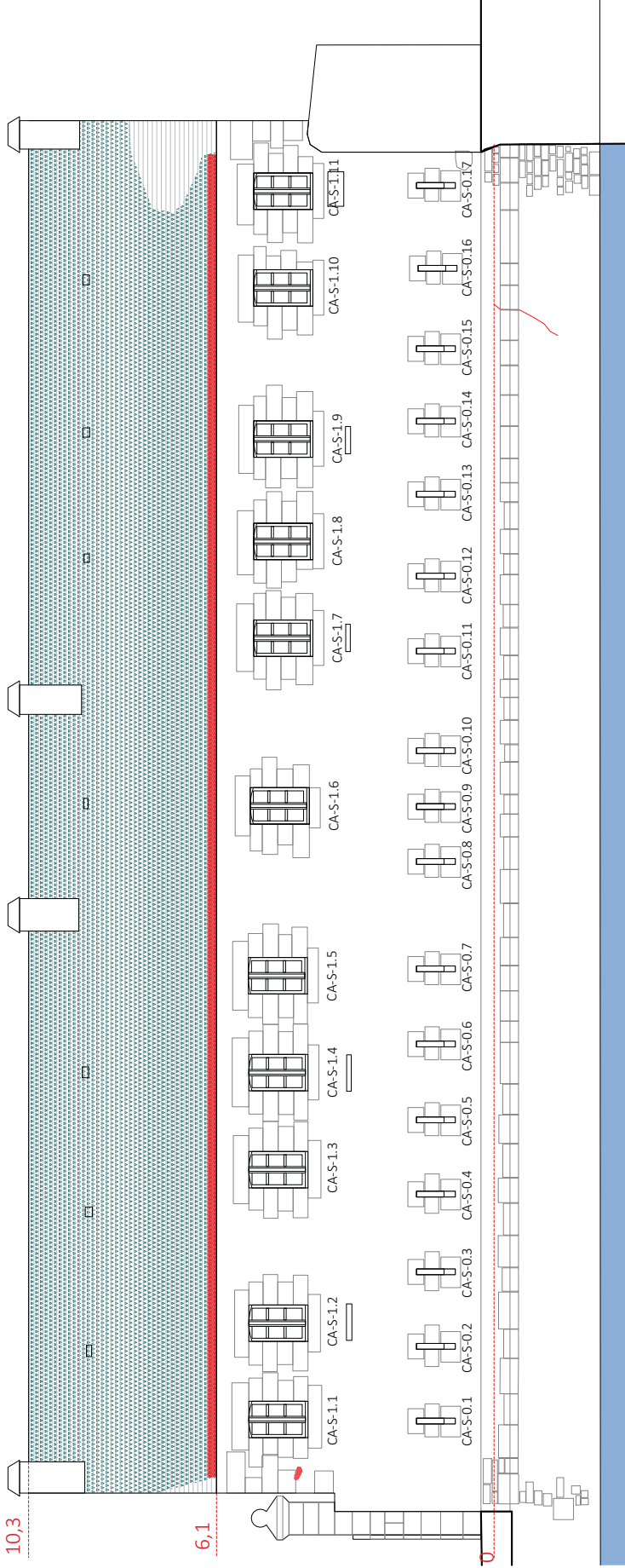
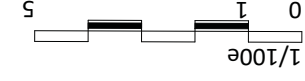
2020/04/21 - 09:52 ET 20/04/2019



ETAT ACTUEL



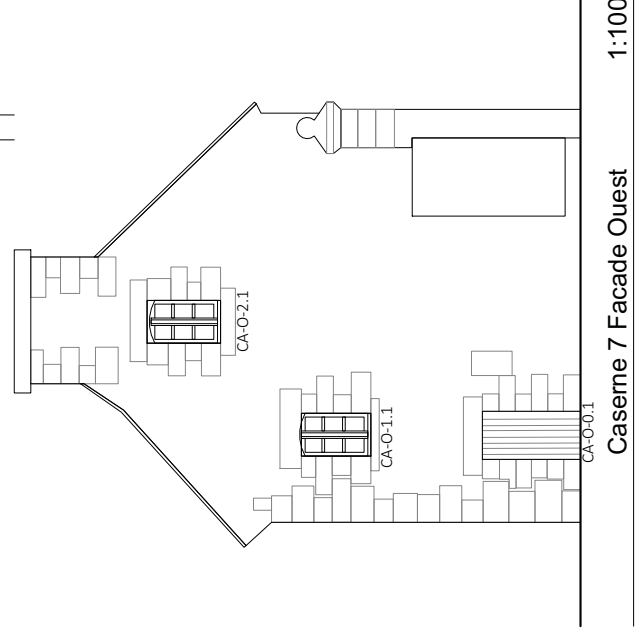
ETAT PROJETE



Caserne 7 Facade Sud

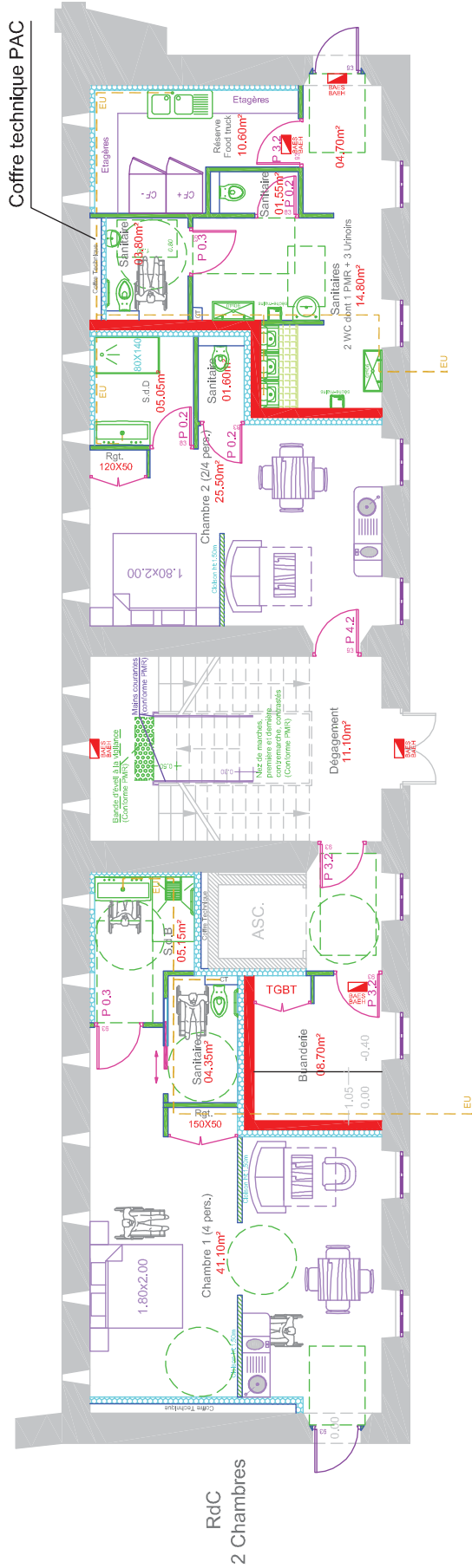
Facade sud :
Maçonnerie :
 - Enduit hydraulique adapté à un environnement en bord de mer.
 - Trous de ventilations à purger.
 - Douve en pied de mur pas de désordre observé

Menuiseries :
 - Facade très exposée au vent.
 - Chassis des fenêtres à bout d'usage.
 - Conserver menuiserie RDC, quincaillerie de qualité.
Couverture :
 - Ardoises instables en bas de pente. Lichens.



Caserne 7 Facade Ouest

Facade ouest :
Maçonnerie :
 - Enduit hydraulique
 - Lichens
Menuiseries :
 - Bon état général.



RdC
2 Chambres



Le Tatihou
à **SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**
Aménagement de la caserne 7

Bâtiment : Caserne 7

Niveau : RdC

Plan d'atelier : Echelle : 1/100
28.11.2019
Format d'atelier: A3

FAIS APS APD DCE

Plan : 1

EXE



1er étage
4 Chambres

1er ETAGE



LA MANCHE
Département de la Manche

île Tatihou
à **SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**
Aménagement de la caserne 7

Bâtiment : Caserne 7

Niveau : Etage 1

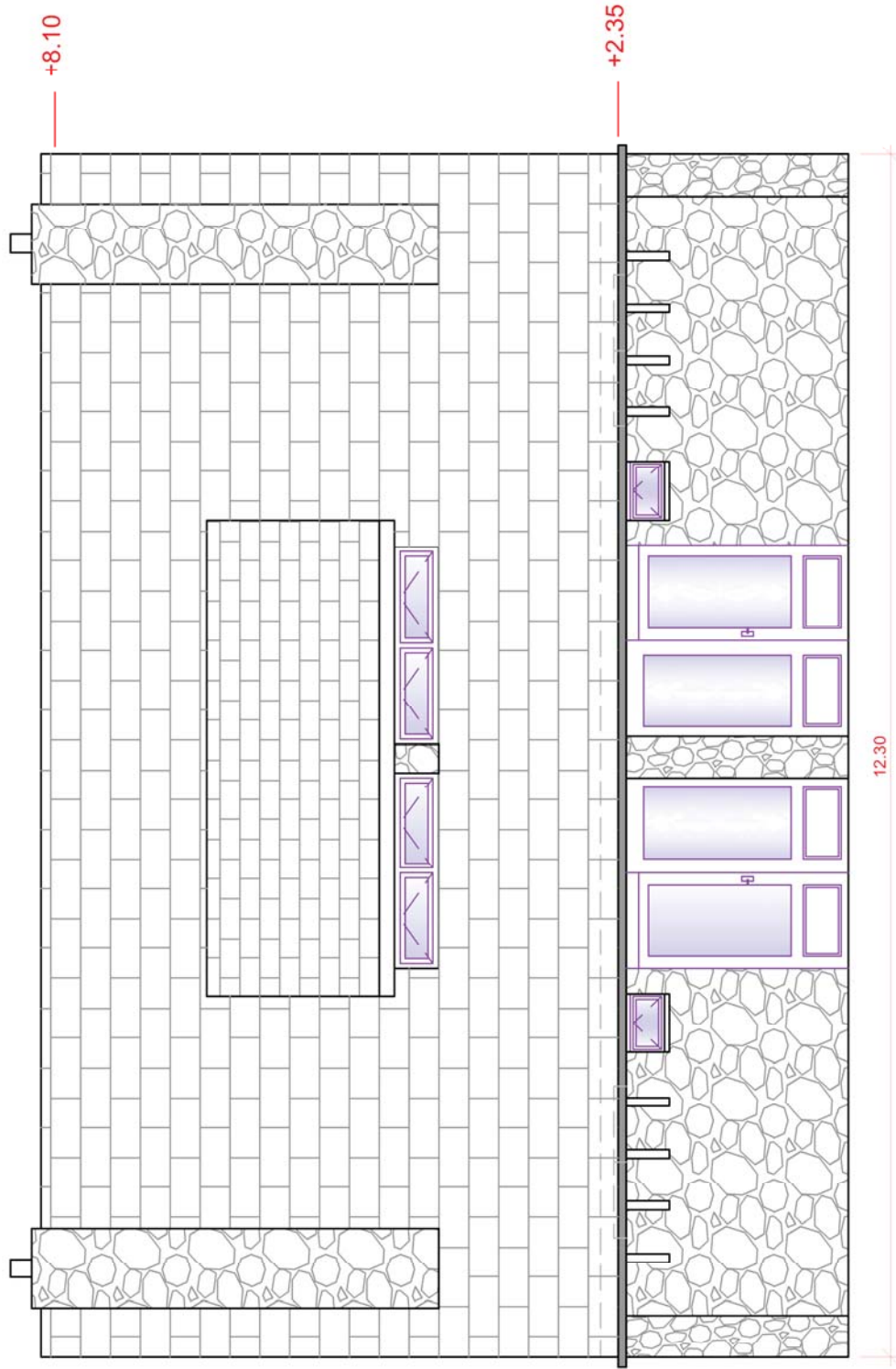
Plan d'architecte :
28.11.2019

FAIS APS
FAIS APD

Echelle : 1/100
Format d'édition: A3

Plan : **2**

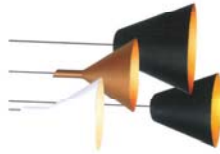
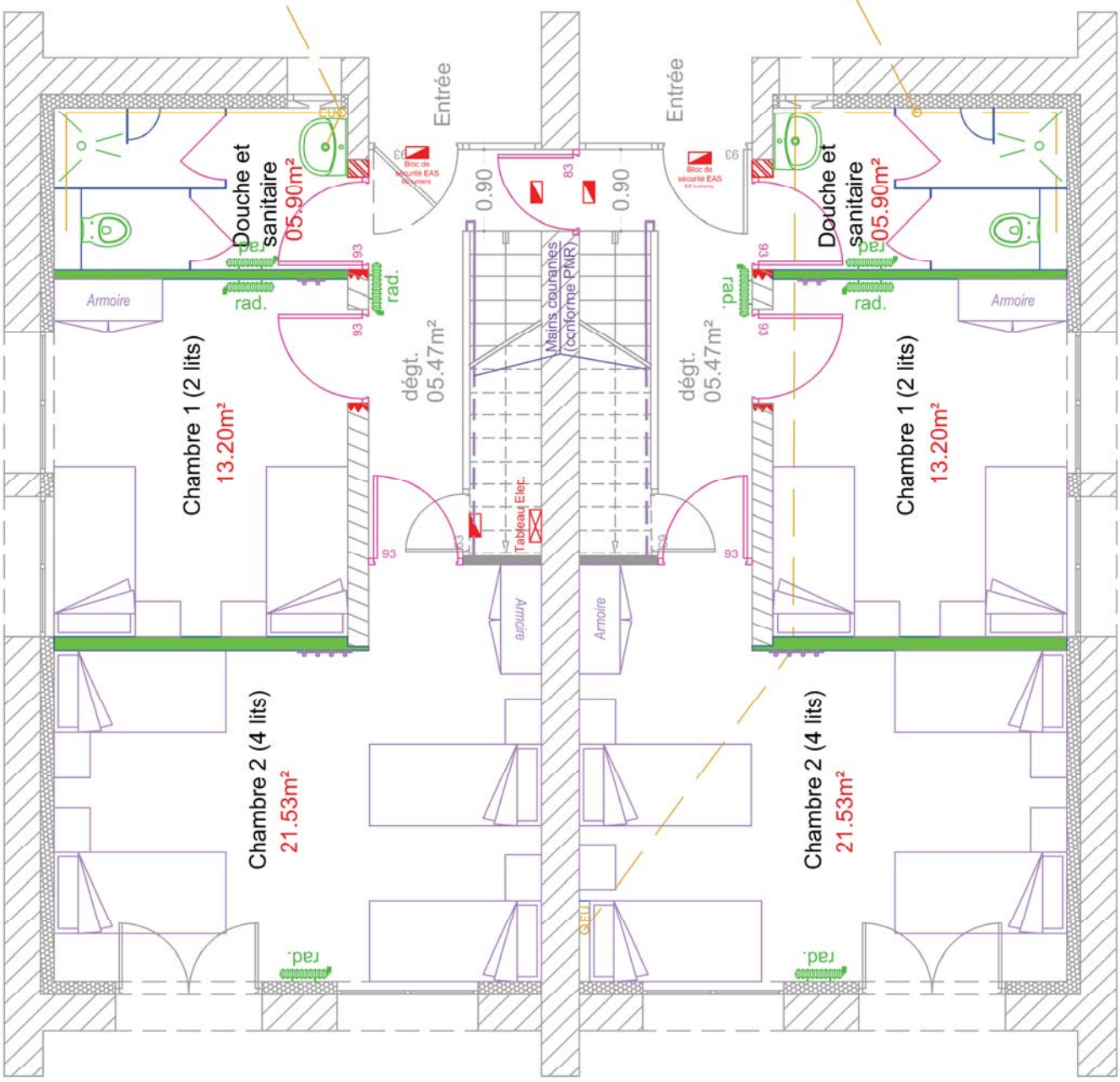
APD DCE
EXE




FACADE NORD

12.30

 LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE Direction du Patrimoine Départemental 10000 Saint-Lô 02 33 30 00 00 www.la-manche.fr	Ile Tatihou à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE Aménagement chambres des gardiens		Echelle : 1/50 Format dessin : A3
	FAIS APS	APD DCE	Plan : DP.4
Bâtiment : Chambres des gardiens		Niveau : Façade NORD	





 LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

 Direction du Patrimoine Départemental

 Service Études et Projets

 10 rue de la République - 50000 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

 Tél : 03 33 23 30 30 30 - Fax : 03 33 23 30 30 31

 Email : direction@la-manche.fr

 Site Internet : www.la-manche.fr

 Plan n° : **AT.7/8**

Echelle : 1/50

 Plan établi le : 14.01.2019

 FAIS APS APD DCE

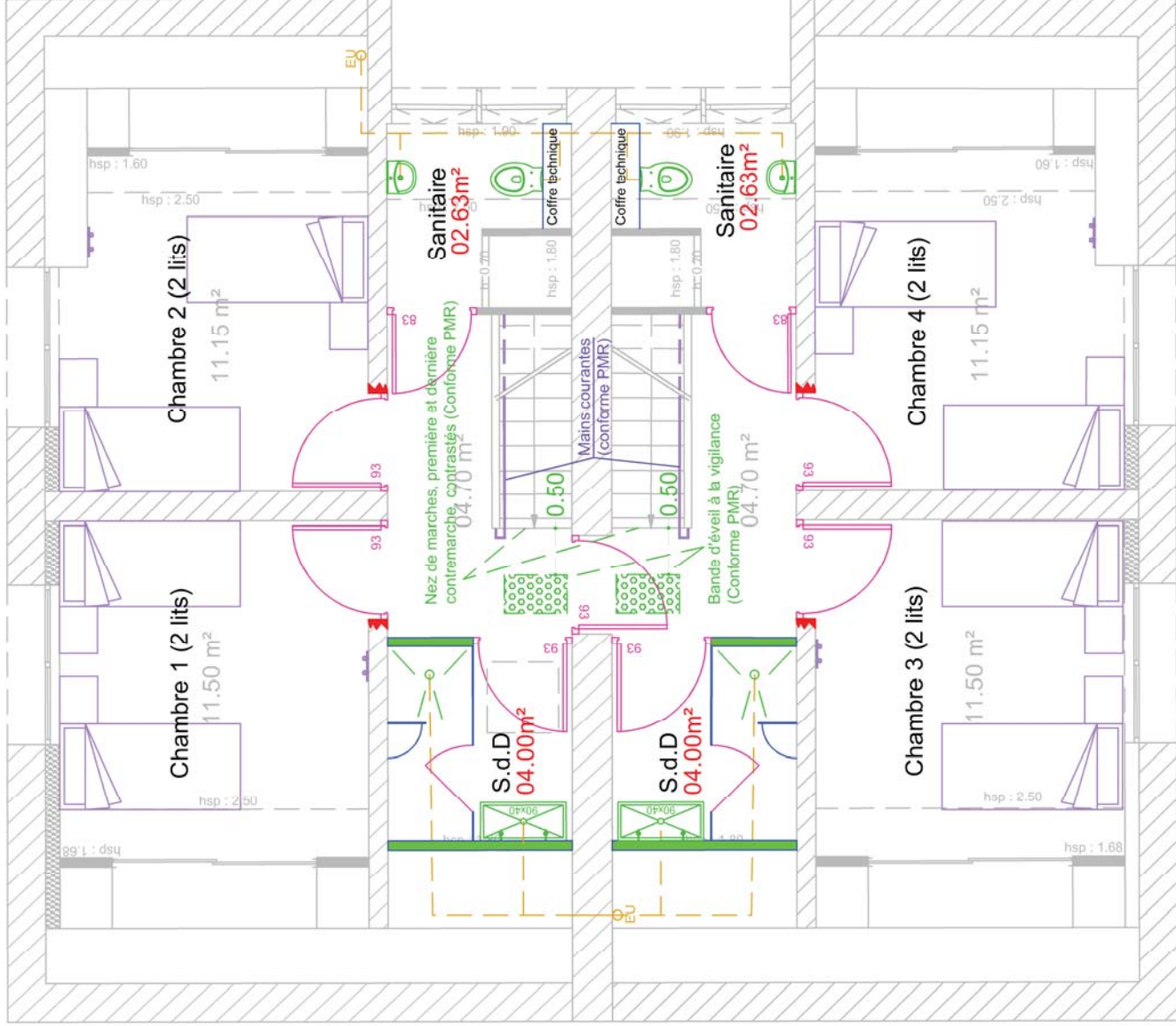
 Niveau : RdC

 Bâtiment : Chambres des gardiens

 Réfection chambres des gardiens

 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

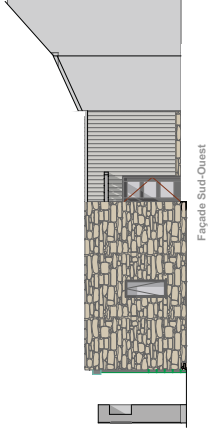
 Ile Tatiou



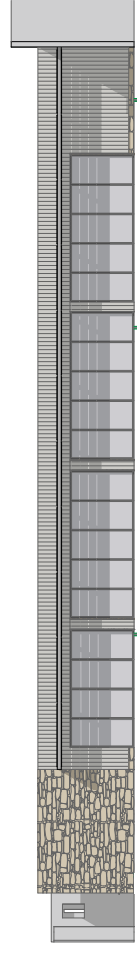
MAIRIE DE SAINT JEAN DE LA MANCHE
 Direction de l'Urbanisme
 Service Urbanisme
 10 rue de la République
 50100 SAINT JEAN DE LA MANCHE

île Tatihou
 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
 Aménagement chambres des gardiens
 Niveau : ETAGE

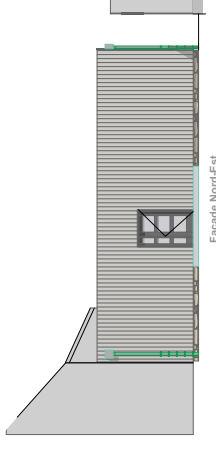
Plan établi le :	Echelle : 1/50
09/01/2019	Format dessin : A3
FAIS	APD
APS	DCE
Plan : PR.	EXE



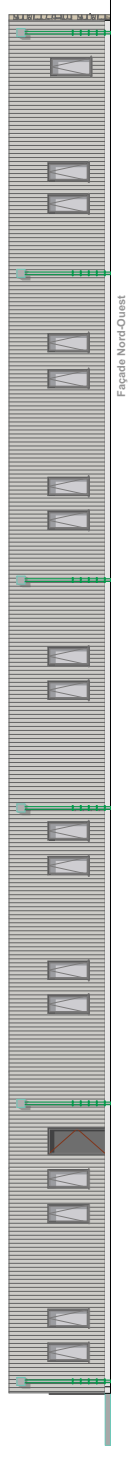
Façade Sud-Ouest



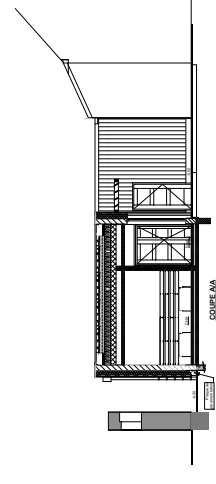
Façade Sud-Est



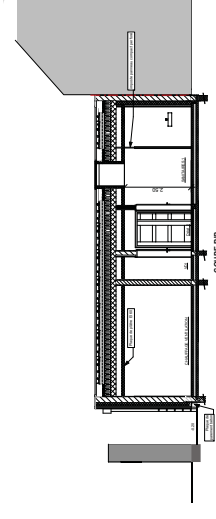
Façade Nord-Est



Façade Nord-Ouest



COUPE AA



COUPE BB

SAS ROYER Architectes et Associés

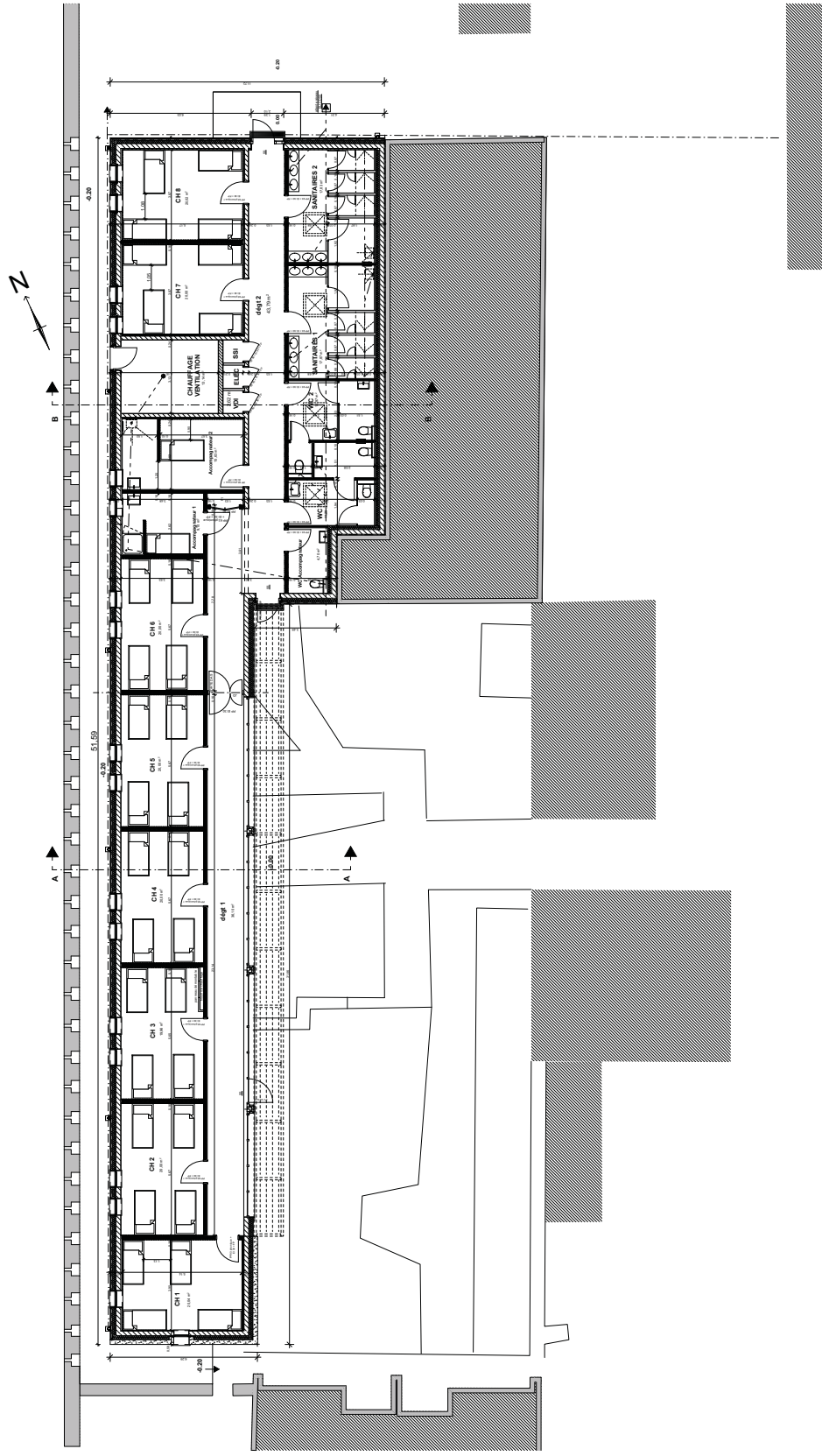
45 Bd Félix Buhot - B.P. 35 - 50700 VALOGNES
 Tél. 02.33.40.37.92 - Fax. 02.33.40.31.31 - E-mail: sylvie.royer.architecte@wanadoo.fr



Maître d'ouvrage : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE**
 Chantier : **Reconstruction du bâtiment des apprentis TATHOU**

Façades et coupe
 Echelle 1/200e

Dessiné le: 22/03/2019



SAS ROYER Architectes et Associés

45 Bd Félix Buhot - B.P. 35 - 50700 VALOGNES
 Tél. 02.33.40.37.92 - Fax. 02.33.40.31.31 - E-mail: sylvie.royer.architecte@wanadoo.fr



Maître d'ouvrage : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE**
 Chantier : **Reconstruction du bâtiment des apprentis TATIHOU**

PRO IND 1
 Echelle 1/200e

Dessiné le: 22/03/2019



YLEX

ARCHITECTURE - 4 rue de Lehon 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - contact@ylexarchitecture.fr

18-10

ÎLE DE TATHOU - SAINT-VAST-JA-HOUGUE - MANCHE(50)
TRAVAUX SUR LES EDIFICES CLASSES MH

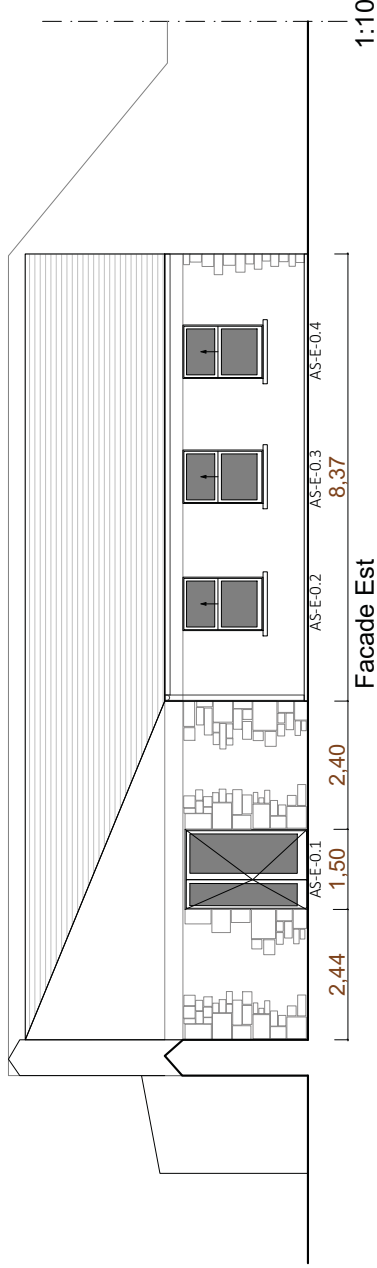
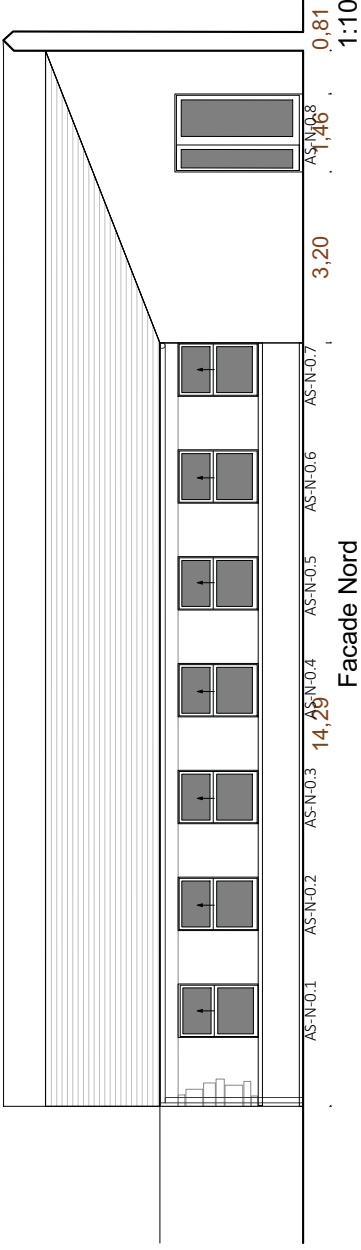
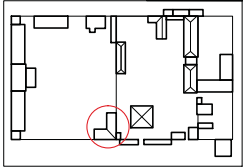
**MAITRISE
D'OUVRAGE**

Département de la Manche
Direction du patrimoine départemental
50 000 Saint-Lô

**MAITRISE
D'OEUVRE**

YLEX ARCHITECTURE - ARCHITECTE DU PATRIMOINE

DATE		PHASE DU PROJET									
22/03/2019	REL	DIAG	ESO	APS	APD	PC	DCE	EXE	DET	DOE	
NUM:	OBJET										
PCG	Atelier de ferronnerie/serurerie - Insertion graphique										
	ETAT										
	ECH.										
	DESS.										
	A.5										
FORMAT A3 - EDITE LE 22/03/2019											



Programme de travaux :

Le bâtiment servant de réserve a brûlé en 2017.

- Maçonnerie :**
 - Dans le cadre de la pose de nouvelles menuiseries, les appuis seront à revoir.
 - Remallage de fissures et relancis sur maçonnerie de moellons.
 - Passivation des fers apparents.
 - Application d'un badigeon de finition.
- Plâtrerie :**
 - Fourniture et pose d'appuis en grant pour seuil.
 - Fourniture et pose d'enduits en chape.
 - Restauration des bandes de dressement à la chaux.
- Menuiseries extérieures :**
 - Fourniture et pose de cloisons et plafonds hydrogufes
 - fourniture et pose de fenêtres neuves.
 - pose d'appui en bronze.
- Menuiseries intérieures :**
 - Fourniture et pose des portes extérieures.
 - Fourniture et pose de portes intérieures.
 - Fourniture et pose de tablettes en chêne pour les menuiseries.

- Sols :**
 - fourniture et pose d'un carrelage.
- Charpente :**
 - Fourniture et pose d'une charpente chêne avec corniche.
 - Fourniture et pose de lambris chataigner en plafond.
- Couvrement :**
 - Pose d'ardoises type pierre avec réemploi des ardoises déposées.
 - Création d'une sortie encastrée pour le système neuf de VMC.
 - Sorties en toiture pour les gaz brûlés de la chaufferie.
 - Fourniture et pose de gouttières zinc neuves.
 - Fourniture et pose de chassis de descentillage.
- Peinture / Plomberie / Electricité :**
 - peinture des menuiseries.
 - peinture des cloisons.
 - Installations sanitaires.
 - Refaçon réseau électrique.

Plan de toiture projeté - identique avant incendie

4 RUE DE L'ETON 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - CONTACT@YLEXARCHITECTURE.FR



18-10

ÎLE DE FATTHOU - SAINT-VAST-LA-HOUGUE - MANCHE(50)
TRAVAUX SUR LES EDIFICES CLASSES MH

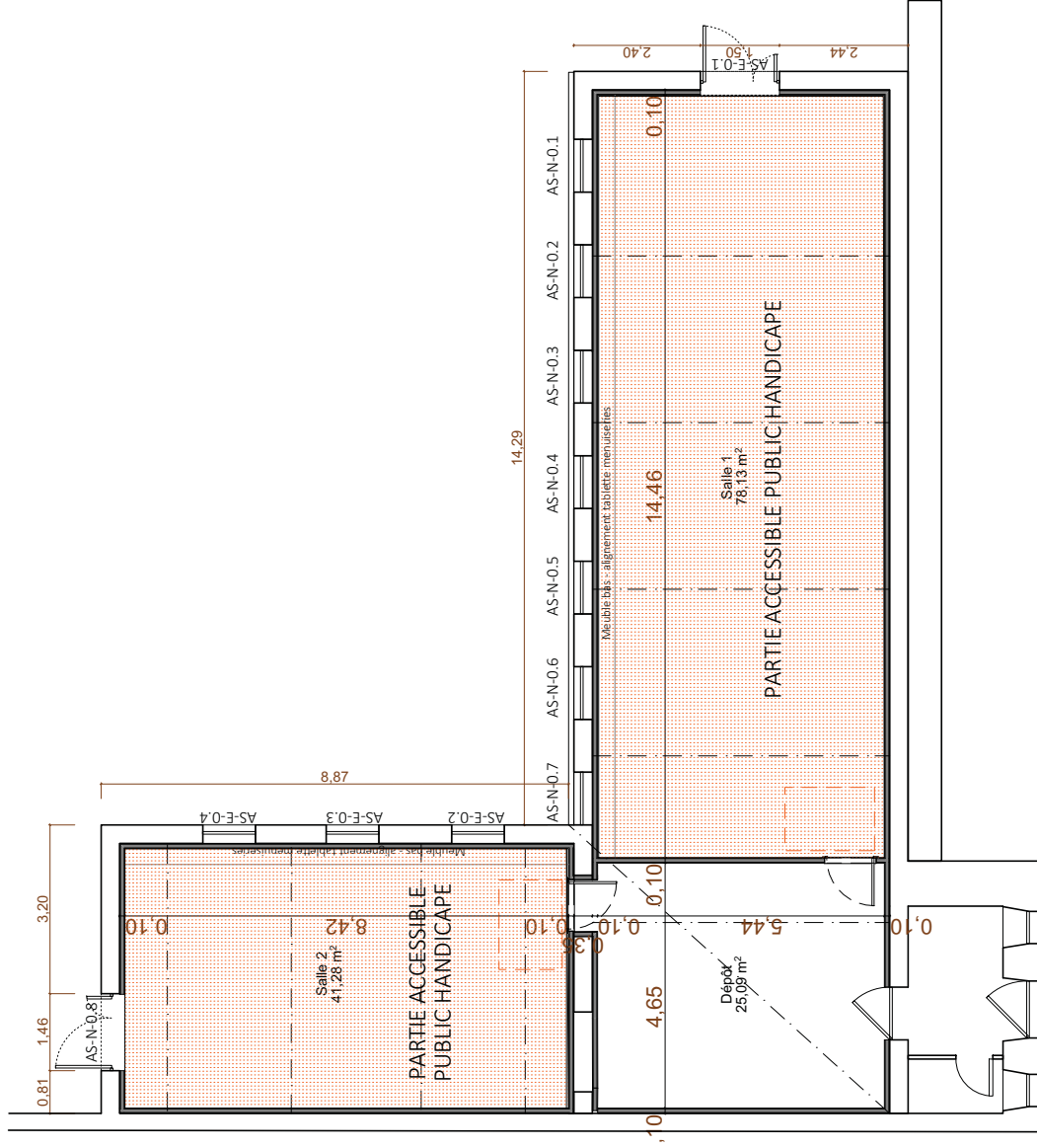
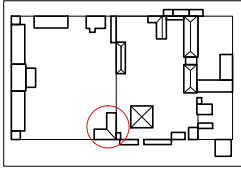
MAITRISE D'OUVRAGE

Département de la Manche
Direction du patrimoine départemental
50 000 Saint-Lo

MAITRISE D'OEUVRE

YLEX ARCHITECTURE - ARCHITECTE DU PATRIMOINE

PHASE DU PROJET											
DATE	REL	DIAG	ESO	APS	APD	PC	PRO	DCE	EXE	DET	DOE
22/03/2019											
NUM:	OBJET										
PC39-40/Atelier de serrurerie - façades et toiture											
Etat	ECH.										
1,100	A.5										
FORMATAS - EDITE LE 22/03/2019											



1:100

Plan projeté

18-10

ARCHITECTURE 4 rue de Lehon 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - contact@ylexarchitecture.fr	MAITRISE D'OUVRAGE Département de la Manche Direction du patrimoine départemental 50 000 Saint-Lô	MAITRISE D'OEUVRE YLEX ARCHITECTURE - ARCHITECTE DU PATRIMOINE	PHASE DU PROJET									
			DATE 22/03/2019	REL	DIAG	ESQ	APS	APD	PC	PRO	DCE	EXE
18-10 ÎLE DE TATHOU - SAINT-VAST-LA-HOUGUE - MANCHE(50) TRAVAUX SUR LES EDIFICES CLASSES MH			NUM: PCS9-40/38	OBJET Atelier de serrurerie - plans PROJET			ETAT Casant	ECH. 1,100	DESS. A.5	FORMATA3 - EDITE LE 22/03/2019		

Programme de travaux:

Le bâtiment servant de réserve a brûlé en 2017.

Maçonnerie :

- Dans le cadre de la pose de nouvelles menuiseries, les appuis seront a revoir.
- Remallage de fissures et relancis sur maçonnerie de moellons.

- Passivation des fers apparents.
- Application d'un badigeon de finition.
- Réalisation d'une chape.

- Fourniture et pose d'appuis en grant pour seuil.

- Restauration des bandes de dressement à la chaux.

Charpente :

- Fourniture et pose d'une charpente sapin avec comiche.
- Fourniture et pose de lambris chataigner en plafond.

Couverture :

- Pose d'ardoises type Fonsagrada ou équivalent
- Création d'une sortie encastrée pour le système neuf de VMC.
- Fourniture et pose de gouttières zinc neuves.

Plâtrerie :

- Fourniture et pose cloisons et plafonds

Menuiseries extérieures :

- fourniture et pose de fenêtres neuves.
- pose d'appui en bronze.
- Fourniture et pose des portes extérieures.

Menuiseries intérieures :

- Fourniture et pose de portes intérieures;
- Fourniture et pose de tablettes en chêne pour les menuiseries.

Sois :

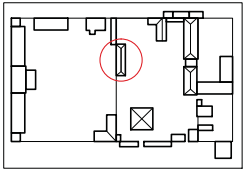
- mise en oeuvre béton quartz

Peinture:

- peinture des menuiseries.
- peinture des cloisons.

Plomberie / Electricité :

- Installations neuves



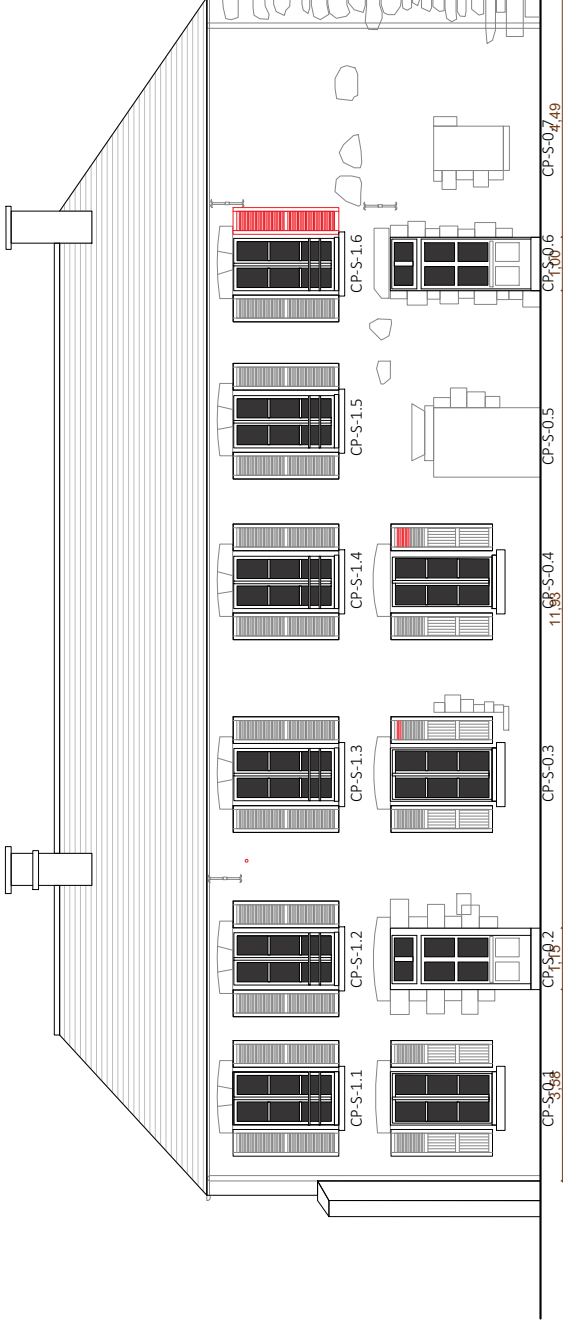
Programme de travaux :

- Maçonnerie :**
- Restauration des bandes de dressement à la chaux et cailloutement, pour les fenêtres remplacées à neuf (provision).
 - Révision des couronnements de cheminée.

- Couverture :**
- Révision de la couverture
 - Révision des zingueries

- Menuiseries extérieures :**
- Mise en jeu, restauration et amélioration sommaire des menuiseries existantes double vitrage existantes ;
 - Fourniture et pose de fenêtres neuves, type 19^{ème} siècle, en chêne, à double vitrage (provision) ;
 - Restauration des volets existants ;
 - Fourniture et pose de volets neufs, pour les volets manquants et pour les volets trop dégradés ;
 - Restauration de la corniche en bois ;

- Peinture :**
- Peinture 3 couches à l'huile de lin des menuiseries existantes et des menuiseries neuves.
 - Peinture, type RUSTOL ou équivalent pour peinture des barres d'appui



Façade Sud

1:100



Façade Nord

1:100



ARCHITECTURE 4 rue de Lehon 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - contact@ylexarchitecture.fr

18-10

ÎLE DE TATHOU - SAINT-VAST-LA-HOUGUE - MANCHE(50)
TRAVAUX SUR LES EDIFICES CLASSES MH

MAITRISE D'OUVRAGE

Département de la Manche
Direction du patrimoine départemental
50 000 Saint-Lô

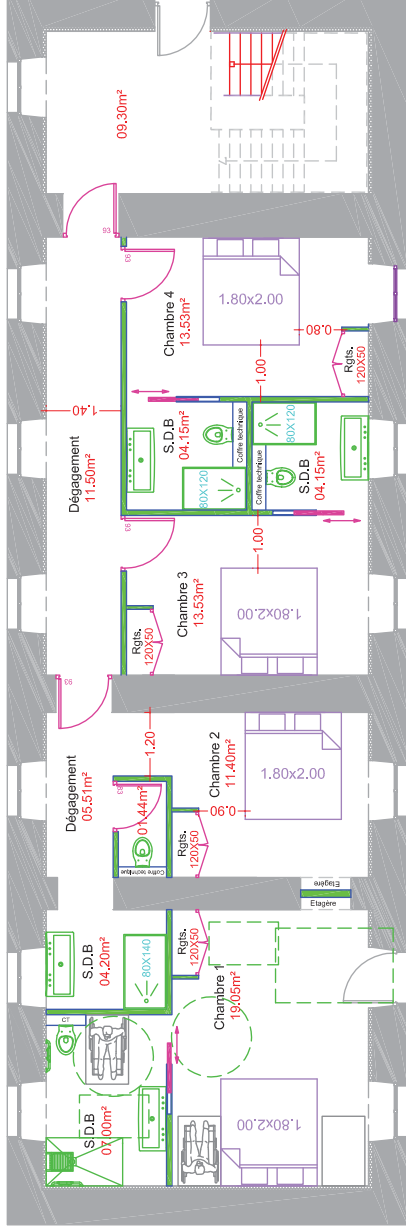
MAITRISE D'OEUVRE

YLEX ARCHITECTURE - ARCHITECTE DU PATRIMOINE -

DATE		PHASE DU PROJET											
26/04/2019		REL	DIAG	ESQ	APS	APD	PC	PRO	DCE	EXE	DET	DOE	
NUM:	P.6	OBJET							ETAT	ECH.	DESS.		
		Chambres des parfums - façades S-N							Construction	1:1,100	A.5		
									Projet	1:1,100	A.5		
									FORNITURE	1:1,100	A.5		

EDITE LE 26/04/2019

FAISABILITE



RdC
4 Chambres

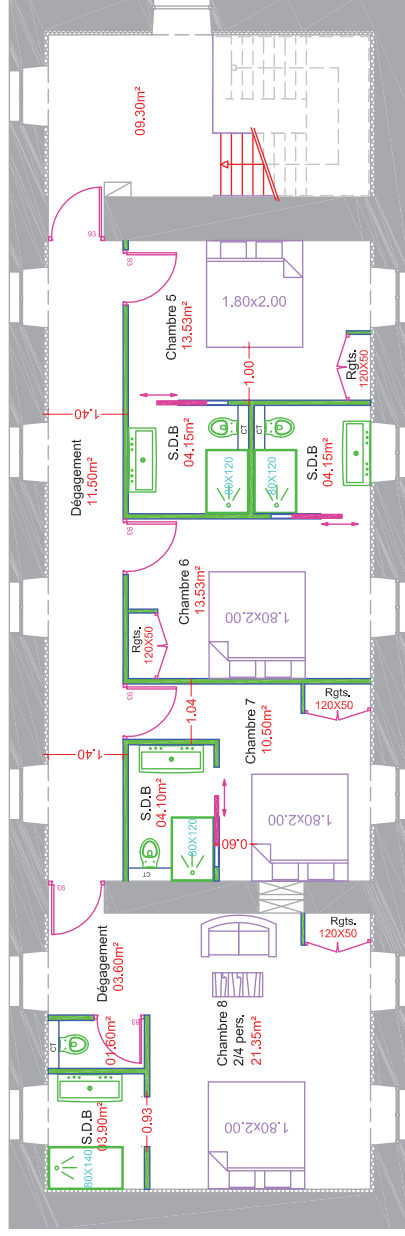
REZ DE CHAUSSEE



Ile Tatihou
 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
 Potentiel d'évolution des équipements de l'île
 Bâtiment : CHAMBRES DES PARFUMS Niveau : RdC

Plan d'affleure :	22.05.2018	Echelle :	1/100
FAIS	APS	Format d'édition :	A3
FAIS	APS	APD	DCE
Plan :	FAIS.1	EXE	

FAISABILITE

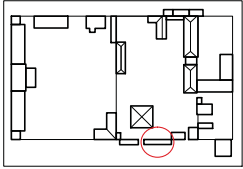


ETAGE 4
4 Chambres



Ile Tatihou
 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
 Potentiel d'évolution des équipements de l'île
 Bâtiment : CHAMBRES DES PARFUMS Niveau : Etage

Plan d'état:	Echelle: 1/100
22.05.2018	Format d'édition: A3
FAIS	APD
FAIS	APD
FAIS	DCE
Plan : FAIS.1	EXE



Programme de travaux :

Maçonnerie :

- Restauration des bandes de dressement à la chaux et calfeutrement, pour les fenêtres remplacées à neuf (provision)
- Façade Sud : mise en place d'un enduit sacrificiel à base de chaux naturelle et pouzzolane
- Façade Ouest : les reprises sur les maçonneries qui seront découvertes seront à la charge du lot démolition

Couverture :

- Révision de la couverture
- Révision des zingueries
- Provision pour ajout d'une descente pluviale pour l'angle rentrant avec le mur milieu
- Remaniage de couverture pour mise en place d'une rive à dérivure

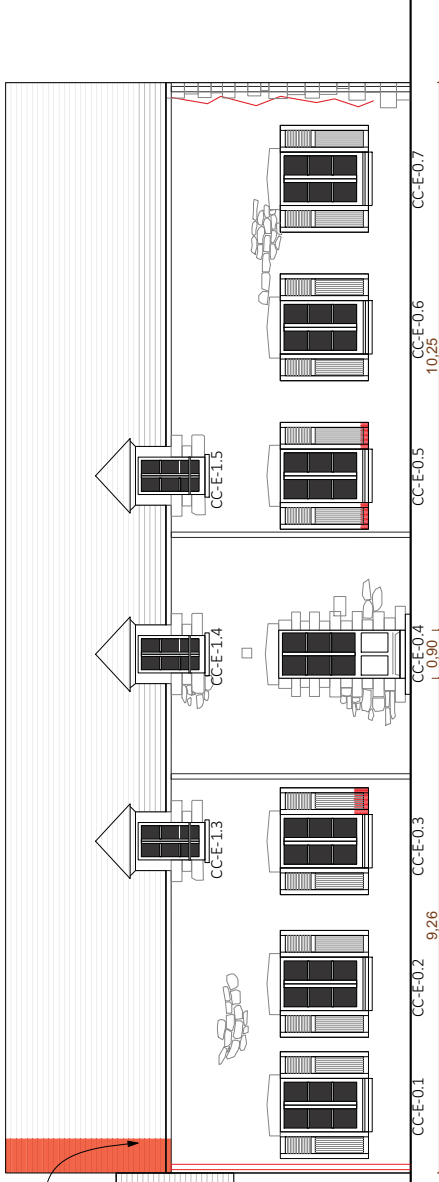
Menuiseries extérieures :

- Mise en jeu, restauration et amélioration sommaire des menuiseries existantes doubles vitrages existantes :
- Fourniture et pose de fenêtres neuves, type 19 ème siècle, en chêne, à double vitrage (provision) ;
- Restauration des volets existants ;
- Fourniture et pose de volets neufs, pour les volets manquants et pour les volets trop dégradés ;

Peinture :

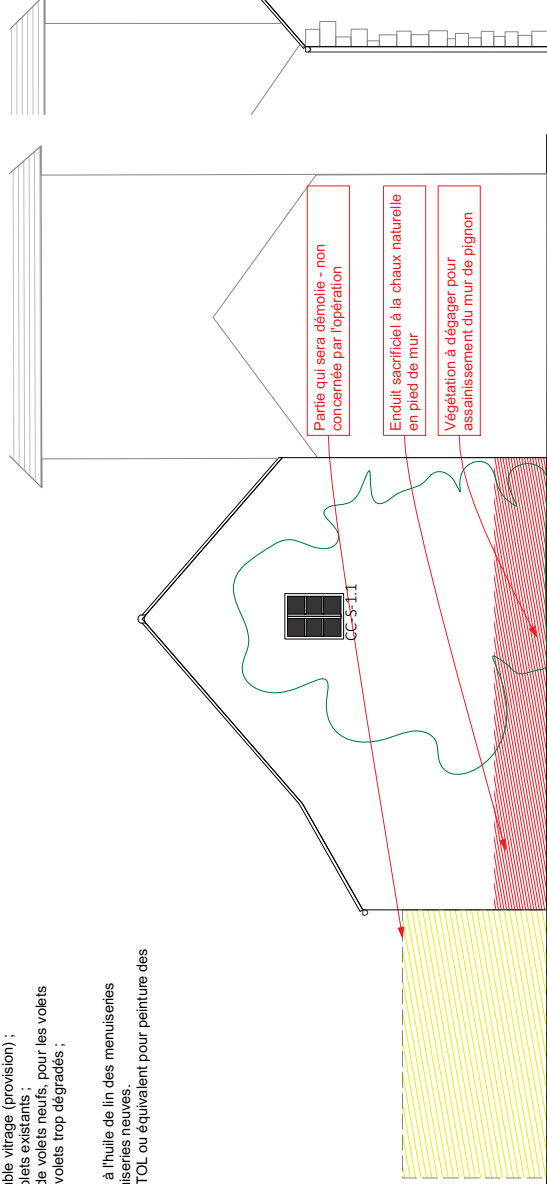
- Peinture 3 couches à l'huile de lin des menuiseries existantes et des menuiseries neuves.
- Peinture, type RUSTOL, ou équivalent pour peinture des barres d'appui

Emprise de la zone de couverture à modifier pour mise en oeuvre d'une rive à dérivure



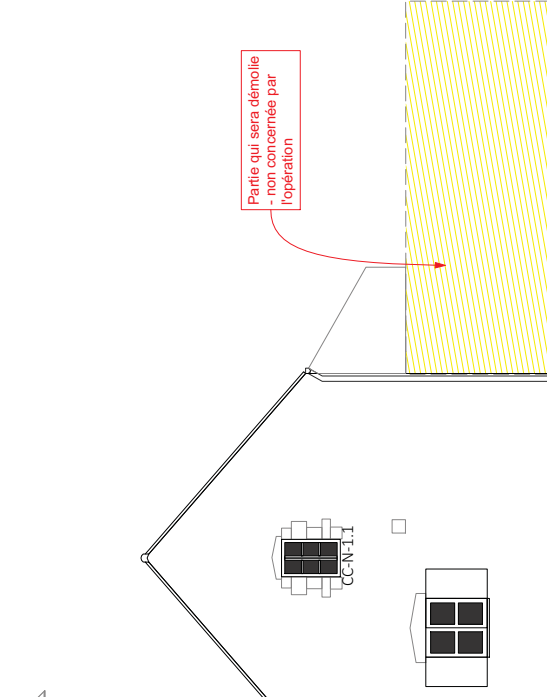
Façade Est

1:10



Façade Sud

1:100



Façade Nord

1:100



ARCHITECTURE - 4 rue de Lehon 22100 DINAN - T. 02 96 39 03 40 - contact@ylexarchitecture.fr

18-10

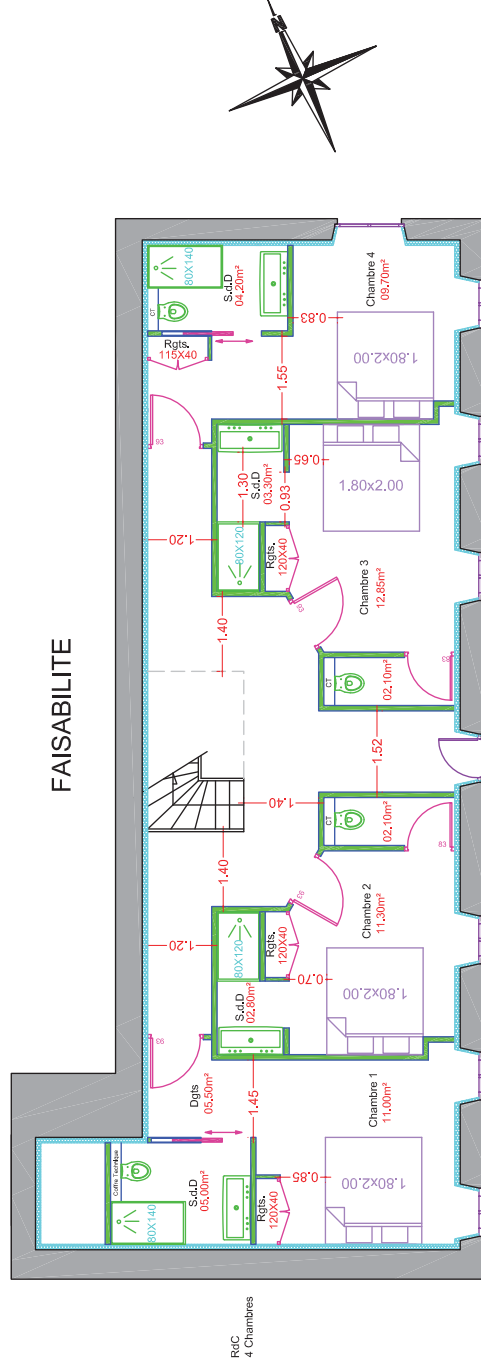
ÎLE DE TATHOU - SAINT-VAST-LA-HOUGUE - MANCHE(50)
TRAVAUX SUR LES EDIFICES CLASSES MH

Département de la Manche
Direction du patrimoine départemental
50 000 Saint-Lô

MAITRISE
D'OEUVRE

YLEX ARCHITECTURE - ARCHITECTE DU PATRIMOINE -

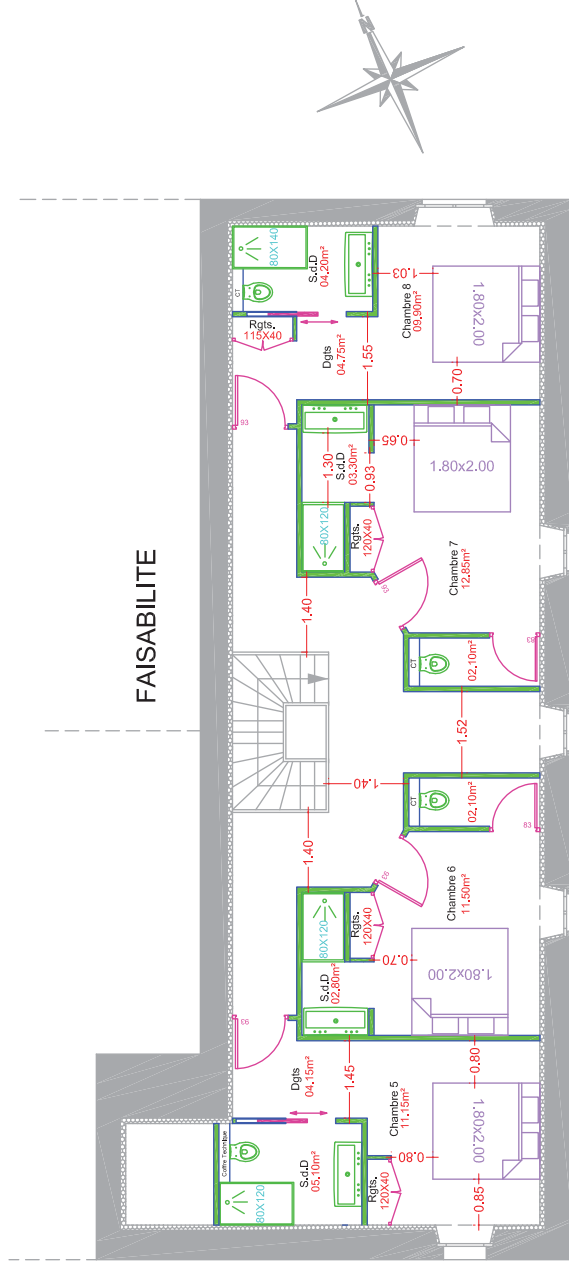
DATE	PHASE DU PROJET											
	REL	DIAG	ESQ	APS	APD	PC	PRO	DCE	EXE	DET	DOE	
26/04/2019												
NUM:	OBJET							ETAT	ECH.	DESS.		
P.10	Chambres du château d'eau - façades							05	Constructif	1,100	A.5	
LOT Existant												
FORMAT A3 - EDITE LE 26/04/2019												



Ile Tatihou
à **SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**
Potentiel d'évolution des équipements de l'île

Plan d'atelier :	Echelle : 1/100
31.05.2018	Format d'édition : A3
FAIS	APS
FAIS	APD
FAIS	DCE
Plan : FAIS.1	EXE

Bâtiment : Chambres du château d'eau Niveau : RdC



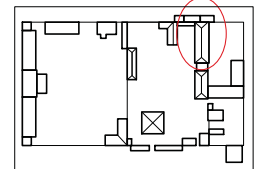
LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
Bureau du Patrimoine Départemental
1 rue de la Préfecture
54000 SAINT-LÔ
Tél. 02 33 30 40 00
www.la-manche.fr

Ile Tatihou
à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Potentiel d'évolution des équipements de l'île

Bâtiment : Chambres du château d'eau

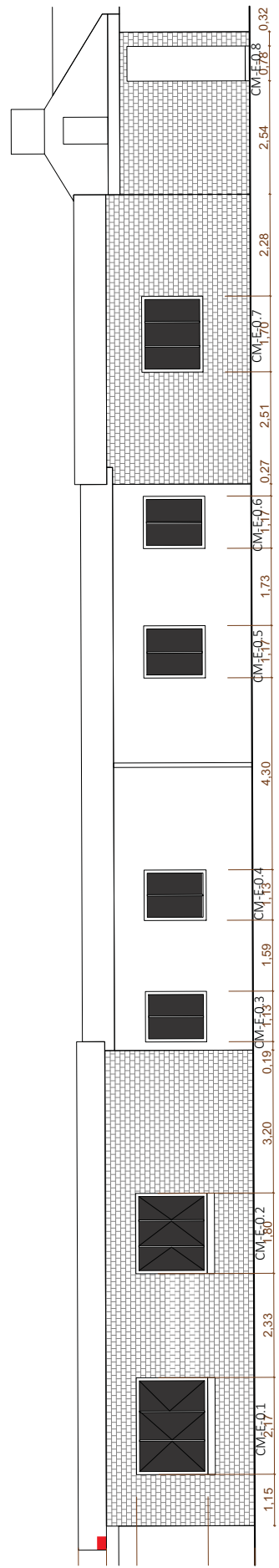
Niveau : Etage

Plan d'affleure :	31.05.2018	Echelle : 1/100	Format d'impression :	A3
FAIS	APS	APD	DCE	
Plan : FAIS.1				EXE

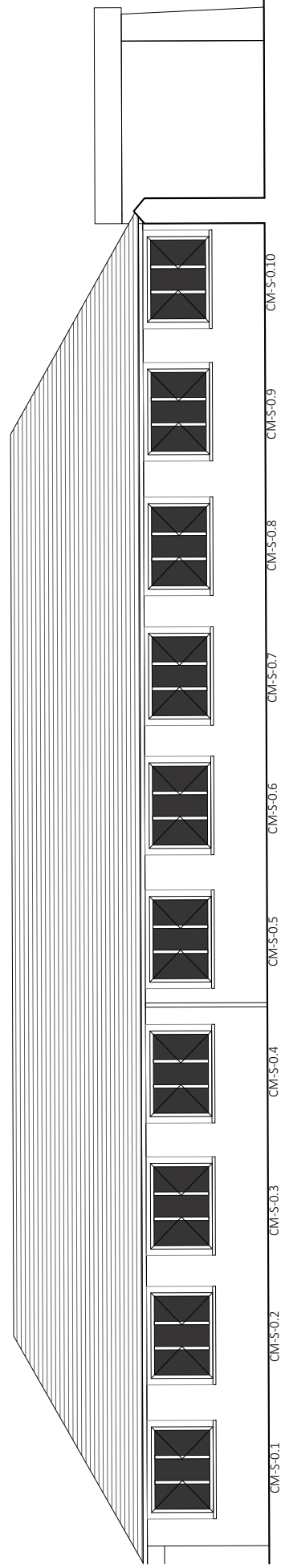


Diagnostic :

- Maçonnerie :**
 - Enduit ciment sur la façade sud.
 - Béton éclaté angle sud-est, fer visible.
- Menuiseries :**
 - Extérieur usé : peinture des rejets d'eau.
- Couverture :**
 - Couverture bon état général. Lichens.



Chambres du Muséum Facade Est 1:100



Chambres du Muséum Facade Sud 1:100



FAISABILITE



LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
Bureau du Patrimoine Départemental
1 rue de la République
50000 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

ILE TATHOU
à **SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**
Potentiel d'évolution des équipements de l'île

Bâtiment : Salle des équipages, chambres des celliers,
chambres du museum et restauration

Niveau : RdC

Echelle :		1/250-1/50
Plan daté de :		18.06.2018
Format d'impression :		A3
FAIS	APS	APD
Plan :		FAIS.3
		EXE



ILE TATHOU
 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
 Potentiel d'évolution des équipements de l'île
 Bâtiment : chambres du musée

Plan d'état: 18.06.2018		Echelle: 1/150-1/50	
Format: A3		Format d'impression: A3	
FAIS	APS	APD	DCE
Plan: FAIS.3			EXE



Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue

FR2500086



Date d'inscription par l'Union Européenne
7/12/2004

Département
Manche

Communes
Morsalines
Quettehou
Réville
Saint-Vaast-la-Hougue

Superficie bas-normande
832 ha

Statuts des propriétés

- ▶ Conservatoire de l'Espace Littoral (île deTatihou)
- ▶ Domaine Public Maritime

Partenaires pour la gestion du site

- ▶ Communes
- ▶ Conservatoire de l'Espace Littoral
- ▶ Conseil Général
- ▶ Professionnels locaux de l'aquaculture, de la pêche et autres usagers
- ▶ Syndicat Mixte de l'Equipement Touristique de la Manche
- ▶ Services de l'Etat
- ▶ Groupe Ornithologique Normand



Ile de Tatihou - DREAL BN

Le site de Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue se situe sur la côte est du Cotentin. A l'exception de l'île de Tatihou constituée de granit carbonifère*, il correspond à une vaste superficie de domaine public maritime où s'opposent des substrats littoraux vaseux et rocheux. Les situations climatiques sont elles-aussi variées : le mode calme de l'anse vaseuse du Cul de Loup contraste avec le mode battu de la Hougue ou encore de l'île de Tatihou. Occupant une position privilégiée au sein d'un espace de transition entre le bassin Parisien d'affinité nordique d'une part et le massif Armoricaire atlantique d'autre part, le site accueille bon nombre d'espèces méditerranéo-atlantiques* en limite de leur aire de répartition géographique.

La diversité des situations écologiques (vases salées depuis les zones peu végétalisées des vasières jusqu'aux sommets des herbus, platiers rocheux, plages et bancs sablo-graveleux, enrochements) est à l'origine d'une faune et d'une flore remarquables : vastes herbiers de zostères*, diversité algale, grandes moulières, hivernage et reproduction d'oiseaux marins, ... Cette richesse écologique a d'ailleurs suscité la remise en fonctionnement, en 1992, du laboratoire de biologie marine de Tatihou dont les principales vocations sont éducatives et scientifiques.

Intérêt européen

Le site renferme, sur les vastes étendues de domaine public maritime, plusieurs habitats naturels littoraux reconnus d'importance communautaire : prés salés atlantiques et à spartine, végétations annuelles pionnières à salicornes et replats boueux ou sableux exondés à marée basse, correspondant à des milieux salés, substrats rocheux offrant une stratification variée et importante des communautés benthiques* algales et animales et plus ponctuellement, végétations annuelles des laisses de mer et végétations vivaces des rivages de galets. ▶▶

- Outre les habitats naturels et les espèces visés par la directive, le site abrite des populations de la faune et de la flore protégées au niveau national ou régional et/ou présentant un intérêt patrimonial élevé (rareté, limite de répartition géographique, ...). En plus d'une flore algale très riche, mentionnons, pour les espèces végétales, la zostère naine, pour laquelle la baie de Saint-Vaast est l'une des deux seules stations normandes, la soude vraie, en limite d'aire de répartition, la salicorne pérenne, plante ligneuse, la spartine maritime, en régression constante du fait de la concurrence livrée par des hybrides, le Cranson d'Angleterre, autre espèce halophile* des vases, l'élyme des sables, caractéristique du cordon dunaire, la renouée maritime, ... A cela s'ajoutent des espèces animales variées : faune exceptionnelle d'invertébrés marins particulièrement bien recensée en raison de l'activité passée du laboratoire de biologie marine, reproduction et hivernage de nombreux oiseaux d'affinité maritime, ...

Éléments de bibliographie

BINET P., 1984 - *Végétation de l'anse du Cul de Loup à Saint-Vaast-la-Hougue, protection souhaitable.* DRAE Basse-Normandie.

CREPAN, 1975 - *Inventaire 1974 faune et flore du littoral bas-normand.* DRAE Basse-Normandie, 67 p.

DESLANDES J.P., 1990 - *Ile de Tatihou. Bilan écologique.* ARPLI.

GEHU J.M., 1979 - *Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés salés et saumâtres de la façade atlantique française.* Université de Lille II et Station de Phytosociologie - Bailleul, 514 p.

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

ZNIEFF n°0012 0000 - *Tatihou/Saint-Vaast-La-Hougue/Littoral du Val de Saire.*
DIREN de Basse-Normandie.

Fiche actualisée le 2 septembre 2011

DREAL de Basse-Normandie
Service ressources naturelles, Mer et Paysage (SRMP)
10 boulevard du général Vanier
14006 caen cedex
Tél. 02.50.01.83.00

Objectifs pour une conservation durable

Pour illustrer les objectifs de gestion à envisager ou pour conforter ceux déjà mis en oeuvre, des orientations générales peuvent être d'ores et déjà indiquées. Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de les détailler et valider. Le document d'objectifs pour la gestion du site, ainsi élaboré, accompagnera l'acte de désignation officielle qui sera transmis à la commission européenne.

Orientations générales

Il s'agit de préserver le grand intérêt biologique et écologique du site en maintenant dans un état de conservation favorable les milieux naturels littoraux présents : les estrans meubles, dont les caractéristiques et la forte productivité* naturelle dépendent de la dynamique littorale (sédimentation, ...) et de la qualité des eaux tant marines que continentales, les platiers rocheux, à priori stables, et les levées sablo-graveleuses soumises à une fréquentation relativement faible par rapport aux rivages de la côte ouest du Cotentin.

Préconisations de gestion

Elles seront définies précisément dans le document d'objectifs, en fonction des caractéristiques propres de chaque espace concerné, des exigences écologiques des espèces présentes et de leur faisabilité locale.

- Ne pas perturber la dynamique des courants et des marées afin de maintenir l'équilibre granulométrique des sédiments apportés, garant de la diversité des situations écologiques.
- Prendre en considération le maintien de la qualité des eaux littorales.
- Eviter toute modification topographique, même modeste, en proscrivant notamment l'extraction non autorisée de matériaux marins, les remblais ou décharges sauvages sur le Domaine Public Maritime.
- Concilier le développement des activités ostréicoles de la périphérie du site avec la préservation des qualités écologiques des espaces retenus, notamment de l'anse vaseuse du Cul de Loup.



Zostère naine - Thierry Degen - MEDDTL

- Etre vigilant concernant la pression de la pêche à pied afin de maintenir l'équilibre des communautés biologiques et d'éviter un appauvrissement progressif des stocks de certaines espèces.

Des outils de gestion, d'ores et déjà présents, sont de nature à garantir ou à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de conservation recherchés. Ce site côtier constitue en partie un "espace remarquable du littoral" au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme. Acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral, l'île de Tatihou, sur laquelle se situe une réserve libre ornithologique, fait par ailleurs l'objet d'une gestion particulière par le département. ■

Glossaire *

Carbonifère :

Zostères :

Benthiques :

Halophiles :

Productivité :



Partie A : Diagnostic du site

Orlane Doré – septembre 2010



Sommaire

PARTIE A : DIAGNOSTIC DU SITE

5

A 1 - Les informations générales	5
A 1/1 Localisation et limites du site	5
A 1/2 Statut et réglementation du site	6
A 1/3 Description sommaire et occupation de l'espace	7
A 1/3.1 Description sommaire	8
A 1/3.2 Cadastre	8
Figure 2 : Parcelles cadastrales de l'île Tatihou	10
A 1/4 Historique de l'île Tatihou	11
A 1/5 Aspects fonciers, maîtrise d'usage et infrastructures	12
A 1/5.1 Maîtrise foncière	12
A 1/5.2 Conventions et maîtrise d'usage	12
A 1/5.2.1 La convention relative au bâti	12
A 1/5.2.2 La convention relative à la zone non bâtie	13
A 1/5.2.3 La convention relative à l'utilisation de la taxe sur les passagers maritimes	13
A 1/5.2.4 La réserve ornithologique	14
A 1/5.3 Infrastructures et équipements	14
A 1/6 Organisation de la gestion	15
A 1/6.1 Les gestionnaires	15
A 1/6.2 Historique de la gestion	16
A 1/6.3 Le premier plan de gestion	16
A 1/6.4 L'évaluation du premier plan de gestion	16
A 1/6.5 Le Document d'Objectifs Natura 2000	17
A 1/7 La fréquentation humaine	18
A 1/8 Conclusion	20
A 2 - L'environnement et le patrimoine naturel du site	21
A 2/1 Milieu physique	21
A 2/1.1 Climat	21

A 2/1.2 Géologie et pédologie	21
A 2/1.3 Hydrologie	22
A 2/2 La biodiversité du site	23
A 2/2.1 Etat des connaissances et des données disponibles	23
A 2/2.2 Les habitats	24
A 2/2.2.1 Description des habitats	24
A 2/2.2.2 Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats.....	32
A 2/2.2.3 Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	34
A 2/2.2.4 Menaces influençant l'état de conservation des habitats.....	37
A 2/2.3 La flore terrestre	38
A 2/2.3.1 Description générale.....	38
A 2/2.3.2 Evaluation de la valeur patrimoniale	39
A 2/2.3.3 Etat de conservation.....	41
A 2/2.3.4 Menaces influençant l'état de conservation de la flore	41
A 2/2.4 Le patrimoine algal	42
A 2/2.4.1 Description générale.....	42
A 2/2.4.2 Evaluation de la valeur patrimoniale	43
A 2/2.4.3 Etat de conservation.....	43
A 2/2.5 La faune	44
A 2/2.5.1 L'avifaune	44
A 2/2.5.2 La faune terrestre	49
A 2/2.5.3 La faune marine intertidale	50
A 2/2.5.4 Evaluation de la valeur patrimoniale de la faune	50
A 2/2.5.5 Etat de conservation de la faune.....	53
A 2/2.5.6 Menaces influençant l'état de conservation de la faune	63
A 3 - Le cadre socio économique et culturel du site.....	65
A 3/1 Le patrimoine culturel, archéologique et historique	65
A 3/1.1 L'intra-muros	65
A 3/1.2 La ferme fortifiée	66
A 3/1.3 La maison des douaniers.....	67
A 3/1.4 Les digues	68

A 3/2 Les activités socio-économique sur le site	68
A 3/2.1 L'agriculture et la pêche professionnelle.....	68
A 3/2.1.1 L'agriculture	68
A 3/2.1.2 La pêche professionnelle	69
A 3/2.2 Les activités culturelles, éducatives et de loisirs sur le site	70
A 3/2.2.1 Le Musée Maritime	70
A 3/2.2.2 Les jardins	71
A 3/2.2.3 L'accueil des groupes scolaires	71
A 3/2.2.4 L'accueil des séminaires, colloques et stages	73
A 3/2.2.5 Les animations ornithologiques.....	73
A 3/2.2.6 Les évènements culturels.....	74
A 3/2.3 La chasse et la pêche de loisirs.....	74
A 3/2.3.1 La chasse sur le domaine maritime.....	74
A 3/2.3.2 La pêche à pied	76
A 3/2.4 Les actes contrevenants et la police de la nature.....	77
A 4 - Conclusion.....	77
A 4/1 Bilan patrimonial	77
A 4/1.1 Enjeux	78
BIBLIOGRAPHIE	80
LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES.....	82

Partie A : Diagnostic du site

A 1 - LES INFORMATIONS GENERALES

A 1/1 Localisation et limites du site

L'île Tatihou est située dans le département de la Manche (50), sur la côte est du Cotentin, à 30 km au sud-est de Cherbourg et à 70 km de Saint-Lô.

Situé au large du port de pêche de Saint-Vaast-La-Hougue, le site est un espace naturel de 28 ha qui devient presqu'île à marée basse.

Lorsque la mer se retire, Tatihou est rattachée à son satellite, un îlot situé au sud-est de l'île principale et couramment appelé l'ilet.

La petite distance qui la sépare des côtes, 1200 mètres, rend son accès possible à marée basse lorsque le coefficient de marée dépasse 44. Le Rhun, sentier qui serpente entre les parcs à huîtres et le platier rocheux, reste alors dégagé durant 90 minutes avant et après l'étales et permet de rejoindre l'île à pied.



**Vue aérienne de l'île Tatihou
Agence Yo**

Une petite anse fait office de port et permet une liaison maritime permanente avec le continent, assurée par un véhicule amphibie, le Tatihou II.

Culminant en son point fort à 12 mètres, Tatihou est une île basse. Son altitude moyenne n'est que de 5 mètres NGF.

L'île Tatihou tire son intérêt de sa position privilégiée entre deux grandes zones d'action climatique. Bien que géologiquement rattachée au Massif Armoricain, elle bénéficie dans de nombreux domaines, de l'influence conjuguée de la Mer du nord et de l'Atlantique.

D'un point de vue géologique, la rade de Saint-Vaast-La-Hougue est considérée comme limitant les

terrains secondaires du Bassin Parisien des formations primaires et précambriennes du Massif Armoricaïn. Ce chevauchement géomorphologique explique la présence dans ce secteur d'îles qui ne se rencontrent plus dans l'est de la Manche. D'autre part, il a une influence notable sur la morphologie des côtes.

A 1/2 Statut et réglementation du site

L'île Tatihou bénéficie de réglementations qui concourent à la protection du patrimoine culturel, paysager et naturel.

Le plan d'occupation des sols (POS) de Saint-Vaast-La-Hougue classe notamment l'île de Tatihou en zone NDr (protection des sites et des paysages, existence d'écosystèmes remarquables, caractéristiques du littoral, qui doivent assurer l'équilibre biologique au sens des dispositions de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme et de ses décrets d'application).

La loi du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, établit les règles de base destinées à organiser un équilibre entre le développement de l'urbanisation, la protection des richesses du littoral et la préservation des activités liées à la mer.

La loi Littoral s'applique notamment au travers des dispositions relatives à l'occupation du sol, incluses dans le code de l'urbanisme (articles L 146-1 à L 146-9). Les principales mesures de protection issues de la loi « Littoral » peuvent être rappelées. A ce titre, il faut rappeler que l'article L 146-6 et les articles R 146-1 et 146-2 définissent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, à préserver.

Le patrimoine bâti de l'île Tatihou fait l'objet d'une inscription sur l'inventaire des monuments historiques (arrêté ministériel du 10 avril 2008) et bénéficie ainsi d'une servitude de protection des monuments historiques (AC1 au POS de Saint-Vaast-la-Hougue). Depuis juillet 2008, la tour Vauban a également été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'île Tatihou, remarquable en raison de son patrimoine et de son contexte écologique, fait partie du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) NATURA 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue » (FR 2500086) depuis 2004, dont la surface totale de 1150 ha est constituée de trois entités principales qui caractérisent la physionomie des lieux : la rade de Saint-Vaast-La-Hougue, l'île de Tatihou et l'anse du Cul de Loup.

L'objectif du réseau Natura 2000 est d'avoir une gestion globale des habitats caractéristiques de chacune des six régions biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne, atlantique, macaronésienne, boréale) en permettant l'échange des acquis en matière de protection et de génie écologique. Le site est intégré au réseau Natura 2000 en raison de la présence de 10 habitats d'intérêt communautaire listés à l'annexe I de la Directive Habitats adoptée en 1992. Les habitats naturels terrestres sont minoritaires à l'échelle du site et limités essentiellement à l'île Tatihou. Ils couvrent 71% de la superficie de l'île, mais seulement environ 2% de la totalité des habitats naturels du site Natura 2000.

L'île Tatihou est classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type

l depuis 1983, elle prend place dans une large zone répertoriée le long des côtes de la commune de Morsalines à celle de Barfleur.

La ZNIEFF de type I définit une superficie en général limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Les contours des ZNIEFF sont remis régulièrement à jour en fonction de l'évolution des biotopes. De façon générale, ce zonage, réalisé par les DREAL, recommande la limitation des transformations profondes de l'espace et la mise en place d'une maîtrise d'usage à long terme.

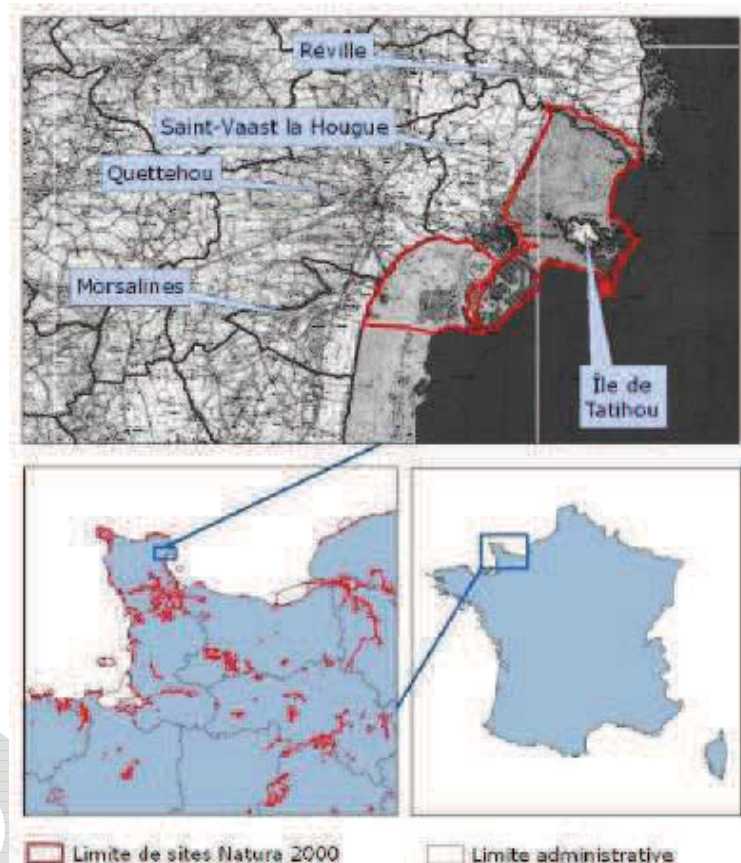


Figure 1 : Site Natura 2000 Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue

De plus, sur la commune de Saint-Vaast-La-Hougue, les arrêtés municipaux du 23 juillet 1998 limitent l'usage des armes à feu pendant la période estivale pour des raisons de sécurité et la pose de lignes de fond, d'hameçons ainsi que la pêche au lancer du 1er mai au 30 septembre sur toutes les plages de Saint- Vaast-La-Hougue et de l'île de Tatihou. L'arrêté municipal du 2 mars 2004 interdit également les chiens sur l'île.

A 1/3 Description sommaire et occupation de l'espace

A 1/3.1 Description sommaire

La convergence de deux grandes formations géologiques (Bassin Parisien et Massif Armoricaïn) et de leurs influences climatiques respectives explique la variété des milieux rencontrés aux abords de Saint-Vaast-La-Hougue.

L'île Tatihou de formation granitique, se situe sur un vaste platier rocheux d'origine magmatique. Aux abords de l'île, ce platier plonge progressivement vers des fonds plus sableux, voire sablo-vaseux.

La côte battue au nord de l'île s'oppose à la côte plus calme et abritée du sud. Malgré une superficie réduite, divers écosystèmes créent un paysage et des conditions écologiques qui justifient l'intérêt scientifique depuis longtemps porté à Tatihou.

Ses cadres d'expositions variables au soleil et aux tempêtes ont engendré des micro-milieux bien typés qui se distinguent par de riches adaptations algales et animales.

L'île dispose d'environ 21 ha de zone naturelle libre, essentiellement répartis entre les deux périmètres bâtis. La partie centrale de l'île est recouverte par une grande prairie pâturée dont le quart-est est d'accès volontairement limité, il est consacré à la réserve ornithologique.

L'île est entièrement ceinturée par une digue militaire de style Vauban qui laisse place à certains endroits à de simples levées de terre. Restaurée sur toute sa partie sud de 1990 à 1993, elle reste encore précaire sur tout le pourtour nord, soumis aux incessantes agressions de la mer. Sur cette partie nord, les premières brèches sont apparues en 1993.

Le domaine bâti est strictement limité par des enceintes. D'architecture militaire et sanitaire, il se répartit en deux ensembles qui se font face aux extrémités de l'île.

- Le Fort au sud-est désigne l'ensemble qui s'élève à l'est et dont la pièce maîtresse est la tour Vauban, inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO. Le Fort est caractérisé par des levées de terre sur lesquelles s'élève une importante zone boisée. Il comprend aussi la redoute érigée sur l'Ilet.
- L'Intra-muros désigne les bâtiments de l'ancien Lazaret enfermés par une double enceinte et désormais occupés par l'administration et les structures d'accueil du Musée maritime de Tatihou.

Trois sentiers principaux desservent l'île. Ils ne permettent cependant pas d'en faire le tour entier. Le plus long prolonge le Rhun et se dirige vers le Fort en longeant l'Intra-muros, le second relie la porte du Lazaret aux parcs à huîtres situés aux abords de l'Ilet, tandis que le dernier relie le petit port aux bâtiments d'accueil.

A 1/3.2 Cadastre

L'île Tatihou est inscrite au cadastre de la commune de Saint-Vaast-La-Hougue sous la dénomination du

lieu-dit de Tatihou. Enregistrée comme propriété de l'Etat français n° 500 767, elle est constituée des parcelles section A n°404 à 422.

Elle fut longtemps divisée en deux ensembles distincts, en raison des affectations qui leur étaient données. La partie dite *Intra-muros*, désignée par les parcelles cadastrées n°412 à 421, fut affectée au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts par le décret du 16 juillet 1888, confirmée par celui du 18 juin 1925.

La partie *Extra-muros* désigne les parcelles n° 404 à 411 et 422 qui furent remises à titre définitif au Ministère de la Marine par le Ministère de la Guerre, par procès-verbal du 28 novembre 1932.

Les deux parties furent ensuite désaffectées et remises au Service du Domaine par le Ministère de la Défense (procès-verbaux du 17 août et 7 octobre 1987) d'une part et le Ministère de l'Education Nationale (procès-verbaux du 25 août et 1^{er} octobre 1987) d'autre part.

L'arrêté du 8 janvier 1990 affecte la totalité des 28 ha 79 a et 88 ca ainsi que l'îlet au Conservatoire du littoral. Il convient de noter la décision ministérielle qui inscrit les parcelles 406, 407 et 408 *de fait* dans les dépendances du Domaine Public. Aujourd'hui, les trois parcelles se fondent dans la parcelle 407.

PARCELLES CADASTRALES DE L'ILE TATIHO				
Section	Numéro	Superficie en m ²	Lieu-dit	Remarque
A	404	26 878	Tatihou	
A	405	105 206	Tatihou	
A	407	32 218	Tatihou	A 406 anciennement DPM, n'existe plus DPM A 408 anciennement DPM, n'existe plus
A	409	40 971	Tatihou	
A	410	21 864	Tatihou	
A	411	156	Tatihou	
A	412	1 241	Tatihou	
A	413	1 110	Tatihou	
A	414	1 459	Tatihou	
A	415	7 979	Tatihou	
A	416	8 927	Tatihou	
A	417	150	Tatihou	
A	418	904	Tatihou	
A	419	4 981	Tatihou	
A	420	2 292	Tatihou	
A	421	22 752	Tatihou	
A	422	8 900	Tatihou	
A	710	4 036	La Hougue	îlot



Figure 2 : Parcelles cadastrales de l'île Tatihou

A 1/4 Historique de l'île Tatihou

Pour la présentation de l'histoire du site particulièrement bien documentée, on se reportera utilement au précédent plan de gestion, pages 7 à 10.

Rappelons ici que l'occupation humaine du site est avérée depuis 2 000 ans avant J.C., que l'île fut l'objet de nombreuses invasions, romaine, saxonne et viking, qu'elle fût un enjeu fort pendant la guerre de 100 ans et occupée durablement par les anglais.

Les premières fortifications furent réalisées en 1450, mais c'est en 1694, deux ans après la défaite de la célèbre bataille de la Hougue, qu'est construite la tour Vauban tandis que le fort de l'Ilet est construit en 1723.

Suite à la réduction des crédits militaires, la vocation de l'île va évoluer. Tatihou va d'abord accueillir un lazaret pour la mise en quarantaine des équipages, et en 1823 le pavillon de Tatihou est édifié en guise d'hôpital militaire.

La perte d'influence de Tatihou se poursuit avec l'abandon de son usage sanitaire, et le site est transformé en laboratoire maritime du Muséum National d'Histoires Naturelles en 1888 et jusqu'en 1923.

En 1925, le site héberge un centre d'accueil pour colonies scolaires. Après guerre, elle accueillera des diabétiques, puis des jeunes en prise avec la justice et des enfants de la DDASS, et enfin un centre d'apprentissage des métiers du bâtiment. Cette vocation d'accueil s'éteindra définitivement en 1984.

L'affectation au conservatoire du littoral par arrêté ministériel du 8 janvier 1990 met fin à une période de pillage et de saccage des locaux. Les travaux de restauration financés par le Département de la Manche sont réalisés sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des Monuments historiques.

Le Musée maritime est inauguré en 1992. Depuis cette date, la Direction des sites et musées départementaux (DSMD – Service Tatihou) assure l'accueil du public pour des activités culturelles, historiques et pédagogiques.

A 1/5 Aspects fonciers, maîtrise d'usage et infrastructures

A 1/5.1 Maîtrise foncière

L'île Tatihou fut longtemps divisée en deux ensembles distincts en raison des affectations qui leur étaient données : la partie dite Intra-muros affectée par le décret du 16 juillet 1988 au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts et la partie dite Extra-muros remise à titre définitif par procès verbal du 28 novembre 1932 au Ministère de la Marine par le Ministère de la Guerre. Les deux parties furent ensuite désaffectées et remises au Service du Domaine de l'Etat en 1987.

L'arrêté ministériel du 8 janvier 1990 officialise l'affectation de la totalité des 28 ha 79 a et 88 ca ainsi que l'îlet au Conservatoire du littoral, soit une surface totale de 29 ha 20 a et 24 ca.

A 1/5.2 Conventions et maîtrise d'usage

Dans le cadre d'une convention signée en 2003, le Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » (SyMEL), évolution du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique (SMET), est gestionnaire de l'ensemble des propriétés du Conservatoire du littoral dans le département de la Manche.

Au même titre que les terrains classés dans son domaine propre, les sites confiés en affectation au Conservatoire font l'objet d'une mise en gestion par voie de convention ainsi en vertu de l'article L. 322-9 du Code de l'Environnement.

Les conventions relatives à la gestion des propriétés du Conservatoire dans le département de la Manche, et de l'île Tatihou en particulier, distinguent la gestion du patrimoine bâti de la gestion des espaces naturels. Toutefois, cette dichotomie cadastrale est schématique et ne reflète pas tout à fait la réalité. On peut citer l'exemple des chemins situés à l'extérieur de l'Intra-muros qui sont entretenus par la DSMD-Musée maritime, la présence de dépôts de matériaux sur les espaces naturels ou encore le patrimoine historique à l'extérieur de l'Intra-muros (mur de garantie, butte de tir, levées de terre...). La gestion du patrimoine bâti et celle du patrimoine naturel sont donc imbriquées et nécessitent une coordination et une concertation entre les différents acteurs.

A 1/5.2.1 La convention relative au bâti

La convention du 1^{er} décembre 2003 (avenant en 2005) fixe le cadre d'intervention du Département de la Manche. La Direction des Sites et Musées Départementaux est chargée par le Département de la mise en œuvre de la gestion du patrimoine bâti de l'île qui comprend : la ferme fortifiée (parcelle A 407), le fort de l'îlet (parcelle A 710), la maison des douaniers (parcelle A 411), le Lazaret ou *Intra-muros* (parcelles A 412 à A 421) et les digues, sur une superficie totale de 8 820 m².

Cette convention (*Annexe X : Convention de gestion relative à la zone bâtie*) fait suite à celle signée le 9 mars 1981, renouvelée le 9 mars 1991 et le 24 mars 1994, avec le SMET. Elle est établie en application de l'article L.322-9 du Code de l'Environnement qui prévoit que « la gestion des immeubles dont le Conservatoire du littoral est propriétaire ou affectataire est réalisée par voie de conventions avec les collectivités locales ou leurs groupements, les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées à cet effet ou les exploitants agricoles. Ces conventions prévoient expressément l'usage à donner aux terrains, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L.322-1 ».

A 1/5.2.2 La convention relative à la zone non bâtie

En 1981 a été signée une première convention entre le Conservatoire du littoral et le SMET pour fixer les modalités d'intervention de ce dernier sur l'ensemble des propriétés du Conservatoire dans le département. Elle a été renouvelée en 1994.

En 2002, suite à une réorganisation des services départementaux du tourisme et à une réorientation de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département, le SyMEL a remplacé le SMET pour les aspects liés à la gestion des espaces naturels littoraux. La convention entérinant cette évolution a été signée avec le Conservatoire en 2003 pour une durée de 6 ans reconductible une fois par tacite reconduction.

La convention du 27 juillet 2003 fixe le cadre d'intervention du SyMEL. Cette convention (*Annexe X : Convention de gestion relative à la zone non bâtie*) s'applique, en accord avec le Département de la Manche, aux espaces naturels de l'île : parcelles A 404, 405, 409, 410 et 422, soit une superficie totale de 20 ha 38 a et 19 ca.

Conformément à l'article L.322-9 du Code de l'Environnement (loi du 10 juillet 1975), la gestion des sites de la Manche a pour objectifs la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et des équilibres écologiques. L'ouverture des sites au public s'effectue dans les limites compatibles avec la poursuite des objectifs ci-dessus définis.

A 1/5.2.3 La convention relative à l'utilisation de la taxe sur les passagers maritimes

L'article 48 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué une taxe (taxe Barnier) due par les entreprises de transport public maritime et assise sur le nombre de passagers embarqués à destination de certains espaces naturels protégés, notamment les sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 et les terrains du Conservatoire du littoral.

En ce qui concerne l'île Tatihou, le Conservatoire du littoral est la personne publique destinataire du produit net de la dite taxe. La convention du 11 mai 2010, entre le Conservatoire du littoral et le SyMEL, détermine les conditions d'utilisation dans lesquelles les encaissements effectués par le Conservatoire du littoral au titre de la taxe (reversée par la Direction des Sites et Musées Départementaux) sont reversés et utilisés par le SyMEL aux fins de préservation du site acquis par le Conservatoire.

A 1/5.2.4 La réserve ornithologique

Une convention de partenariat entre le GONm et le SMET a marqué, le 30 octobre 1990, la création d'une réserve ornithologique volontaire sur la partie est du site. Le territoire de la réserve s'étendait pour partie sur les parcelles A 405 et A 409, entre les douves et la vasière, pour une superficie de l'ordre de 5 ha, et comprenait aussi le fort de l'îlet (A 710).

La création de la réserve a favorisé l'essor de la colonie d'oiseaux marins nicheurs et l'enrichissement du patrimoine ornithologique. Le partenariat avec le GONm, étroitement associé à la gestion du site par le SyMEL, s'est poursuivi avec le soutien financier du Conseil Général pour les animations ornithologiques. Une convention annuelle de prestations relie le Département de la Manche et l'association dans le cadre d'un programme d'animations auprès des publics scolaires et adultes sur Tatihou. Celle-ci peut évoluer en fonction du budget alloué par le Conseil Général.

L'association a par ailleurs désigné un conservateur, qui assure la représentation du GONm, la coordination de ses activités sur l'île et notamment du suivi ornithologique.

Cette convention qui n'est plus valide aujourd'hui, devra être modifiée au vu des évolutions législatives de la loi de démocratie de Proximité du 27 février 2002, le terme de réserve volontaire n'étant plus approprié au niveau juridique. Cette appellation ne consacre que la qualité de l'espace et n'apporte pas de contraintes réglementaires.

A 1/5.3 Infrastructures et équipements

Les infrastructures et services présents sur l'île résultent directement des actions du Département de la Manche en faveur de la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de l'île et de l'activité du Musée maritime de Tatihou, ouvert en 1992 et classé Musée de France.

Sur l'île, sur les navettes en bateau et à l'accueil sur le continent, 25 salariés permanents du Département assurent l'ensemble des tâches de gestion du site : conservation et recherche, accueil et médiation, animations et guidage, services au public, entretien et gardiennage, gestion administrative et comptable. Du personnel saisonnier complète l'équipe permanente en forte période touristique. Des prestataires financés par le Conseil Général, comme le GONm, assurent également des interventions auprès des publics.

Les gros travaux d'investissement sur le patrimoine bâti ont été réalisés grâce au partenariat financier entre le Conseil Général de la Manche, le Conseil Régional de Basse-Normandie, le ministère de la culture ainsi que des fonds européens. Des fonds de mécénats permettent désormais de mettre en œuvre des opérations ciblées.

Les collections sont mises en valeur chaque année à l'occasion d'expositions permanentes ou temporaires et au travers d'un important programme d'actions culturelles et naturalistes. De multiples thèmes sont abordés : archéologie navale, ethnologie maritime, Beaux-arts, archéologie terrestre, histoire naturelle et préservation des milieux naturels.

Le bâtiment des études comporte un laboratoire pédagogique de biologie marine, un centre de documentation spécialisé ainsi que le service éducatif. Ces services préparent et encadrent les activités proposées au public.

Les autres bâtiments du Lazaret, construits au XVIII^e siècle, ont été réaménagés en centre d'hébergement pour accueillir des groupes scolaires, des séminaires ou des particuliers. Ils disposent d'une capacité de 34 chambres (avec salle de bain), d'une salle de conférence et d'un restaurant. De 1^{er} avril à fin septembre, le restaurant du Fort, au pied de la Tour Vauban, accueille également groupes et particuliers.

La maison des douaniers, entre le port et le Lazaret constitue le lieu de départ des visites guidées et sert de point d'accueil au GONm. Une petite salle, équipée du récepteur d'une caméra-vidéo implantée dans l'îlet permet au public de découvrir la colonie d'aigrette garzette.

Dans le fort de Tatihou, différents espaces (poudrières, chapelle, tour) constituent des lieux de visite, d'animations et d'expositions. Des fouilles archéologiques dans la cour de ce fort ont permis de mettre à jour les vestiges de la ferme fortifiée qui complétait la tour Vauban au XVII^e/XVIII^e siècle avant les transformations du XIX^e siècle.

La gestion de toutes ces structures est assurée en régie directe par le Département de la Manche au sein de la Direction des Sites et Musées Départementaux.

Le restaurant-self du Lazaret et l'entretien des chambres sont mis en œuvre par une société privée choisie à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Le restaurant et la cafétéria du fort sont également gérés par une société privée sous forme d'un contrat d'affermage attribué par le Département de la Manche dans le cadre d'une délégation de service public.

Tatihou est depuis 1992 raccordée au réseau d'eau potable de Saint-Vaast-La-Hougue par une canalisation souterraine qui serpente sous le platier. Les eaux usées sont renvoyées par des structures similaires sur le continent. Elles sont ensuite dirigées vers la station d'épuration de Saint-Vaast-La-Hougue.

De la même façon, l'île est reliée au réseau électrique EDF par des canalisations enterrées en provenance du continent. L'approvisionnement en gaz se fait par une citerne.

A 1/6 Organisation de la gestion

A 1/6.1 Les gestionnaires

Les partenaires de la gestion de Tatihou sont :

- Le Conservatoire du littoral, affectataire de l'île depuis 1990. Le site est suivi par la délégation régionale du Conservatoire, basée à Caen. Depuis 2010, le Conservatoire est représenté localement par un référent territorial en charge également de l'animation du site Natura 2000.
- Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), gestionnaire des propriétés du Conservatoire dans la Manche, basé à Saint Lô. Le SyMEL est représenté localement par le garde du littoral du secteur Utah Beach/Baie des Veys, basé à Carentan

- La Direction des Sites et Musées Départementaux (DSMD), gestionnaire du patrimoine bâti appartenant au Conservatoire dans le Manche. Basée à St Lô, la DSMD est représentée localement par la Directrice du Service Tatihou, qui gère la structure d'accueil du Musée maritime.
- Le Groupe Ornithologique Normand (GONm), association basée à Caen, partenaire du Conservatoire et du SyMEL pour le suivi et la gestion du site, prestataire de la DSMD pour l'accueil du public. Le GONm est représenté localement par le Conservateur de la réserve ornithologique.

A 1/6.2 Historique de la gestion

Dès l'affectation du site au Conservatoire du littoral en 1990, de vastes travaux d'aménagement et de rénovation sont lancés, financés en grande partie par le Département de la Manche. Le Musée maritime de l'île Tatihou ouvre ses portes au public en 1992. Le site trouve alors une nouvelle vocation et assoit sa notoriété sur de multiples activités d'accueil et de découverte du patrimoine historique et de la colonie d'oiseaux marins nicheurs.

L'aménagement du milieu naturel avait déjà bien été engagé. Toutefois, la conservation et la réhabilitation de tels espaces, ayant subi de profondes dégradations, imposaient des travaux de longue haleine.

Après de nombreuses années d'actions dans l'urgence, il était devenu essentiel de clarifier les orientations de gestion de ce milieu naturel et d'établir un plan de travail adapté coordonnant les intentions, les moyens et les actions des différents partenaires de gestion.

A 1/6.3 Le premier plan de gestion

Le Comité de gestion a validé le 4 septembre 2000 le premier plan de gestion du site réalisé par le Conservatoire du littoral.

Le document fixait, pour une durée initiale de 5 ans, les principaux objectifs de conservation du site et les modalités d'interventions prévues pour préserver les paysages, diversifier la faune et la flore, accueillir le public, canaliser la fréquentation et maintenir les activités humaines compatibles avec les objectifs de gestion.

A l'issue des cinq années de mise en place de ce plan de gestion, les modes de gestion ont évolué par l'adjonction d'un plan de lutte contre les chardons et d'un plan de pâturage (élaborés et mis en œuvre par le SyMEL en 2003 et 2004), afin de venir à bout de la colonisation massive des chardons sur la prairie et de maîtriser la forte production végétale de la prairie.

A 1/6.4 L'évaluation du premier plan de gestion

Une évaluation du premier plan de gestion de l'île Tatihou a été réalisée par le SyMEL en 2010.

D'une façon globale, l'évaluation a validé le travail réalisé pour la conservation et la réhabilitation du patrimoine naturel, tant sur le plan paysager qu'au regard de la qualité des milieux naturels.

Elle a également mis en évidence la bonne compatibilité existante sur le site entre ses deux enjeux majeurs : l'enjeu ornithologique et l'enjeu touristique. Le développement des activités touristiques et culturelles ne semble pas empêcher la progression des populations d'oiseaux sur l'île. Cette compatibilité s'observe notamment au niveau de la diversification des espèces nicheuses sur Tatihou depuis 1999 et de l'augmentation globale des effectifs des populations de goélands argenté, brun et marin.

Il semble toutefois, à l'issu de cette évaluation, que le potentiel avifaunistique n'ait pas été exploité entièrement. Le plan de gestion initial s'est en effet limité à une gestion du domaine terrestre, sans prendre en compte le support que pouvait constituer l'île Tatihou pour les différentes métapopulations d'oiseaux. Les connectivités existantes entre Tatihou et son environnement n'ont pas réellement été abordées.

Le constat de la gestion a, de plus, révélé la grande fragilité des habitats naturels et leur équilibre précaire vis-à-vis de la hausse de la fréquentation touristique. Aucune information n'est toutefois disponible pour évaluer de façon précise l'incidence de cette fréquentation.

L'évaluation a également mis en évidence des lacunes importantes dans l'information et l'orientation du public, pourtant primordiales sur un site comme Tatihou.

Enfin, il y a eu un manque de prise en compte de l'incidence de l'espace naturel sur les activités de l'Intra-muros, illustré dans les jardins par les dégâts causés par les lapins et les ragondins, mais également par l'agressivité des goélands en période de reproduction.

A 1/6.5 Le Document d'Objectifs Natura 2000

En 2004, l'île Tatihou est insérée dans le réseau Natura 2000 avec l'inscription du site « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ». Le Document d'Objectifs (DocOb) de ce site, rédigé par le Conservatoire du littoral, a été validé en 2008 par le comité de pilotage et approuvé le 28 avril 2010 par arrêté préfectoral.

Ce document établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, fixe les orientations de gestion et les moyens financiers à mettre en œuvre pour assurer la préservation d'habitats naturels et d'espèces, rares ou menacés, visés par la Directive Habitat, tels que la dune mobile embryonnaire ou la végétation annuelle caractéristique des laisses de mer, que l'on retrouve sur le cordon dunaire de Tatihou.

Les objectifs du présent plan de gestion doivent répondre aux objectifs définis dans le DocOb du site « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ».

Ainsi, le site est concerné par les orientations suivantes (certaines opérations sont déjà en cours (*)):

Fiche orientation n°1 – Préserver les habitats marins et littoraux

- Fiche Action 1/1 : Développer les connaissances sur les habitats marins et littoraux
 - Opération 11.2 : Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes

Fiche orientation n°2 – Optimiser la gestion des habitats terrestres

- Fiche Action 2/1 : Préserver les habitats naturels remarquables de l'île Tatihou
 - Opération 21.1 : Intégrer les enjeux Natura 2000 dans le nouveau plan de gestion de l'île Tatihou
 - Opération 21.2 : Préciser les connaissances sur les pelouses aérohalines
 - Opération 21.3 : Etudier la présence de chiroptères d'intérêt communautaire
 - Opération 21.4 : Maintenir la dune (*)
- Fiche Action 2/2 : Préserver la laisse de mer
 - Opération 22.2 : Favoriser un nettoyage respectueux de la laisse de mer

Fiche orientation n°4 – Veiller sur la fréquentation

- Fiche Action 4/1 : Informer le public
 - Opération 41.2 : Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de communication et d'information du Musée maritime de Tatihou

A 1/7 La fréquentation humaine

Le site de Tatihou est ouvert au public depuis 1992. Dès le début, l'île a connu un succès touristique encourageant et a vu le nombre des visiteurs croître d'année en année comme l'évoque le graphe ci-dessous (réalisé à partir des données de la DSMD-Musée maritime relatives aux traversées payantes, ne prend pas en compte les personnes arrivant à pied sur l'île et ne visitant pas le musée) :

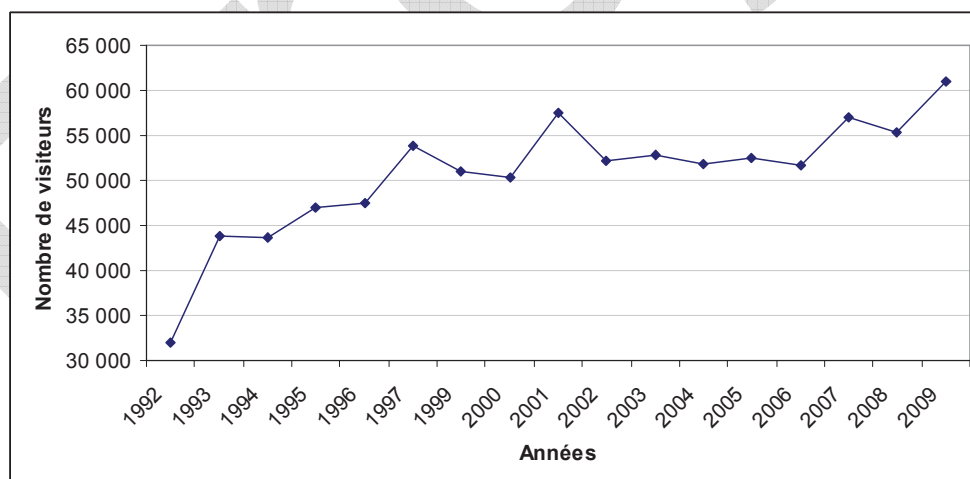


Figure 3 : Evolution de la fréquentation humaine sur Tatihou depuis son ouverture au public

La liaison assurée par la DSMD-Service Tatihou permet une déserte permanente de l'île, quelle que soit l'ampleur de la marée. Le véhicule amphibie, inspiré des bateaux ostréicoles de la région, a été conçu spécialement pour cette tâche. Il emprunte le Rhun lorsque la marée est basse et traverse au plus court à marée haute. Le premier bateau a été financé par le SMET (devenu le SyMEL en 2002). Une équipe de trois

marins assistée d'un mécanicien assure les trajets.

La fréquentation est de fait restreinte par la petite capacité de l'amphibie qui ne peut embarquer que 58 personnes à chaque passage (15 places de plus tout de même par rapport à 1999). En été, la DSMD – service Tatihou organise une dizaine de navettes par jour, dont la fréquence moyenne est de 30 à 45 minutes entre les passages.

La présence de la colonie d'oiseaux et les animations ornithologiques contribuent à la venue de visiteurs. Avec l'accueil des scolaires, des scientifiques, des séminaires d'entreprises et des stages de formation en tous genres, la population et les temps de résidence sur l'île sont diversifiés et font toute l'originalité de la fréquentation du site. La pleine période est atteinte lors des concerts (Traversées de Tatihou) et représentations théâtrales de l'été.

L'accès sur l'île est limité à 500 personnes par jour (sources : plaquette DSMD – Service Tatihou 2010), avec des pointes à 700 personnes, mais ce chiffre ne prend pas en compte les personnes passant par le Rhun à marée basse en période de vives eaux, qui ne peuvent pas être comptabilisées. En 2010, un écomètre a été posé à l'entrée du Lazaret pour tenter de combler cette lacune, mais il prend en compte toutes les allées et venues dans l'Intramuros et ne propose donc pas une évaluation réelle de la fréquentation. De plus, les personnes ne pénétrant pas dans le Lazaret ne sont pas comptabilisées.

En ce qui concerne uniquement les visiteurs arrivant par l'île à bord du véhicule amphibie, les chiffres de 1997, dépassant les 50 000 visiteurs, étaient considérés comme un optimum pour le site qui n'est pas configuré pour une fréquentation de masse. Toutefois, depuis 2007, les chiffres ont dépassé de façon claire les 55 000 visiteurs, avec un pic de 60 951 personnes en 2009. Le manque de données sur les personnes rejoignant l'île à pied ne permet pas de bien caractériser le flux total de fréquentation et d'évaluer leur impact sur le patrimoine naturel. Il n'est donc pas possible, pour le moment, d'engager une réflexion sur la capacité de l'île à absorber les flux et de conclure à un déséquilibre en termes de conservation environnementales mais aussi en termes d'accueil.

Le parcours de fréquentation est mal identifié sur l'île et se fait de manière intuitive. Il y a peu de balisage, peu de panneaux d'information et pas de point de repère central à l'arrivée par l'embarcadère.

Les trois chemins qui sillonnent l'île ne permettent pas de faire un tour complet le long de l'estran, à marée haute. Cette configuration semble avoir un impact sur le parcours des visiteurs. Le chemin principal qui mène de la ferme fortifiée à l'embarcadère concentre 90 % de la circulation de l'île. Le reste des flux circulatoires se font autour du lazaret ou irrégulièrement par des passages désordonnés à travers les zones naturelles (dune, vasière, pelouses aérolines) et l'estran.

Cette configuration a permis jusqu'ici de canaliser les flux de fréquentation. Il convient donc de maintenir un tel système et de l'adapter dans les zones les plus fragilisées par le piétinement, telles que les pelouses aérolines et le cordon dunaire.

En ce qui concerne la satisfaction et les attentes des visiteurs, peu de données sont disponibles. Un questionnaire réalisé en 2009 a toutefois révélé que l'attractivité du site tenait, en premier lieu, au caractère insulaire de Tatihou. Sur un total de personnes interrogées, 97 % ont été satisfaites de leur visite sur l'île.

A 1/8 Conclusion

Depuis l'élaboration du premier plan de gestion en 2000, des changements notables sont intervenus, et doivent être pris en compte dans l'élaboration de ce nouveau plan de gestion.

En premier lieu, la mise en œuvre de la Directive Habitat a placé Tatihou au cœur d'un site d'intérêt communautaire, vaste ensemble qui couvre l'ensemble de la Baie de St Vaast la Hougue, pour lequel un document d'objectifs a été approuvé en 2010. Les orientations qui affectent l'île visent à la préservation des habitats marins, à l'optimisation de la gestion des habitats terrestres visés par la Directive 92/43 (laisses de mer, pelouses aérohalines et dunes) et à la mise en place d'une veille par rapport à la fréquentation.

Dans le même temps, l'ensemble du patrimoine bâti a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire des monuments historiques, et la Tour Vauban est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2008.

Cette double reconnaissance de l'intérêt patrimonial de Tatihou doit permettre d'orienter la gestion du site en fonction d'enjeux forts, tant sur le plan de la conservation que sur le plan de la valorisation.

L'évaluation du premier plan de gestion a montré qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre l'enjeu touristique lié à la valorisation du patrimoine historique et culturel et l'enjeu de conservation du patrimoine naturel, lié notamment à la préservation des colonies d'oiseaux nicheurs. Les inventaires et les suivis réalisés par le GONm ont montré une augmentation du nombre d'espèces nicheuses, une augmentation globale des effectifs et une forte évolution spatiale de la colonie de goélands, en dépit d'une forte fréquentation annuelle (50 à 60 000 visiteurs payants).

Néanmoins, il est apparu un manque d'éléments pour évaluer l'incidence de la fréquentation sur les habitats les plus fragiles, certaines lacunes dans l'information et l'orientation du public et une augmentation de l'incidence des populations animales sauvages (lapins, ragondins, goélands) dans les jardins du lazaret.

La mise en œuvre du plan de gestion s'est accompagnée d'une redéfinition du rôle des différents partenaires, dans le cadre des conventions liant le conservatoire du littoral aux gestionnaires du site, à travers notamment la mise en place d'un projet de pâturage à partir de 2003 qui a nécessité une meilleure concertation et une meilleure communication entre les acteurs de la gestion de l'île.

A 2 - L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE

A 2/1 Milieu physique

A 2/1.1 Climatologie

La dominante s'organise autour d'hiver doux et tempérés et d'étés aux températures plutôt fraîches en raison d'une insolation plutôt faible en toute saison. Pour plus détails, on se reportera utilement au précédent plan de gestion, pages 21-22.

Ces conditions météorologiques humides et fraîches, et une hygrométrie assez élevée, favorables à la croissance de la végétation conditionnent une adaptation morphologique typique des côtes, en raison de la force et de la fréquence des vents, ainsi que la présence d'embruns marins.

A 2/1.2 Géologie, pédologie et sédimentologie

Pour ce paragraphe, en l'absence d'éléments nouveaux, on se reportera utilement au précédent plan de gestion, pages 24-27. Bien que située en limite du Bassin parisien, le socle granitique de Tatihou la rattache au massif armoricain. Tatihou constitue l'affleurement le plus oriental d'une bande granitique rattachée au granite de St Vaast la Hougue. Le contact brutal schiste-granite est souligné par une érosion différentielle. Les schistosités de la rade de St Vaast se découvrent sous forme de cornéennes et de schistes tachetés sur le platier à marée basse au nord du Rhun.

La pédologie est relativement bien connue grâce à 5 sondages réalisés en 1996 dans l'enceinte du Lazaret. Ceux-ci permettent de scinder l'histoire du sol en 4 grands épisodes du plus ancien, qui couvre la création de la plate forme d'abrasion marine et sa continentalisation pendant le dernier interglaciaire, au plus récent qui marque le passage à l'insularité de Tatihou, vers – 8000 BP.

L'énergie marine constitue l'essentiel des apports sédimentaires de Tatihou, dont le potentiel est très faible en raison des faibles pentes. Le platier rocheux constitue une plate forme d'abrasion recouverte des sédiments sableux provenant de remaniements successifs des arènes granitiques et de l'érosion des limons de couverture. L'estran recouvert de galets et de petits blocs anguleux est riche en tests calcaires. Le secteur dunaire est alimenté par des apports de sables fins.

A 2/1.3 Hydrologie, hydrodynamique

Bien qu'appartenant à l'ensemble hydrodynamique de la Baie de Seine, Tatihou se trouve au cœur d'une masse d'eau isolée prise entre l'Anse du cul de Loup et la Baie des Veys. Ce contexte explique la richesse algale de la Baie de St Vaast et sa sensibilité à l'eutrophisation.

Le sous-sol de l'île présente un petit aquifère alimenté par l'infiltration des eaux pluviales. L'eau douce est utilisée pour l'arrosage des jardins, mais cette nappe est souillée par les tempêtes et les grandes marées. Lorsque le pompage excède l'alimentation en eaux pluviales, après une période estivale plutôt sèche, l'eau salée plus dense investit l'espace libéré dans l'aquifère. Pour plus de détail, on se reportera utilement au précédent plan de gestion, pages 22-24.

Tatihou ne présente pas de réseau hydrographique superficiel. Quelques dépressions sont régulièrement inondées, soit à l'occasion de grandes marées qui envahissent de plus en plus fréquemment la prairie au sud de la vasière, soit à l'occasion de tempêtes qui franchissent le mur de garantie au sud. Ces inondations périodiques favorisent le développement d'une flore halophile.

Une mare abreuvoir est présente sur la prairie, elle est utilisée par les moutons bien que l'eau semble assez fortement minéralisée. Un bassin d'évacuation des eaux du laboratoire maritime est présent à l'ouest du site, en arrière du cordon dunaire. L'eau présente des concentrations en sel assez variables, mais favorables au développement d'espèces halophiles comme les salicornes.

Enfin, les douves autour de la ferme fortifiée sont soumises au rythme des marées. Il semble que la vanne qui permettait de contrôler les niveaux d'eau et d'effectuer des vidanges périodiques ne soit plus opérationnelle.

A 2/2 La biodiversité du site

A 2/2.1 Etat des connaissances et des données disponibles

Le tableau ci-dessous regroupe les catégories et les sources de données utilisées pour la description des habitats et des espèces.

Inventaires	Localisation	Auteurs	Date	Forme	Etat	Degré de fiabilité
Flore terrestre	Tatihou	C. Zambettakis (CBN), T. Galloo (SyMEL)	Juin et juillet 2010	Papier	Brut	😊
Avifaune en période internuptiale	Tatihou (et rayon de 300 m environ autour de l'île)	R. Binard, F. Jeanne, A. Barrier (GONm)	Du 15 septembre 2009 au 15 avril 2010	Papier	Structuré Complet	😊
Avifaune nicheuse et en période internuptiale (Etat des Réserves du GONm, document annuel)	Tatihou (et rayon de 300 m environ autour de l'île)	G. Debout, R. Binard avec la collaboration des conservateurs et des gardes	De 1989 à 2009	Papier	Structuré Complet	😊
Avifaune nicheuse	Tatihou	R. Binard, A. Barrier, A. Crespin (GONm)	Du 1er avril 2008 au 11 septembre 2008	Papier	Structuré Complet	😊
Habitats, flore et faune marine et terrestre (DocOb)	Site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue »	M. Mary (Conservatoire du Littoral)	2006	papier	Brut Données ponctuelles	😊
ZNIEFF : inventaire faunistique et floristique (faune et flore marine et terrestre)	Tatihou et ses environs	DIREN Basse-Normandie	1997	Base de données	Structuré Complet	😊 (ancien)
Algues	Tatihou	C. Daval (Musée Maritime de Tatihou)	1993	Papier	Structuré Complet	😊 (ancien)
Flore terrestre	Tatihou	M. Provost (UFR Caen)	1990	Papier	Brut Complet	😊 (ancien)

L'inventaire de la flore terrestre de Tatihou a été mené en 1990 par Michel Provost de l'Université de Caen puis en 1997 par la DIREN de Basse-Normandie dans le cadre des inventaires ZNIEFF. Un nouvel inventaire réalisé en 2010 a permis d'actualiser l'inventaire et de mettre en évidence les nouvelles espèces sur le site et les espèces probablement disparues. Toutefois, tous les habitats n'ont pas pu être prospectés en détail et les données manquantes sont donc à interpréter avec prudence.

Le patrimoine algal de l'île a été détaillé à plusieurs reprises et a fait l'objet d'un inventaire complet en 1912. Il a été mis à jour en 1993 par les responsables du laboratoire de biologie marine de Tatihou. Depuis, l'association des Plongeurs Naturalistes de Normandie vient régulièrement sur le site et actualise l'inventaire à chaque prospection. Les dernières données datent de juin 2010. Elles n'ont pas été obtenues pour le moment mais pourront être ajoutées par la suite à l'analyse.

L'avifaune de Tatihou fait l'objet d'un suivi régulier assuré depuis 1991 par le GONm, dans le cadre du suivi de la réserve ornithologique. Depuis 2008, le SyMEL, dans le cadre de son programme annuel d'études naturalistes, a commandé au GONm plusieurs études ornithologiques : inventaire des oiseaux nicheurs en 2008, suivi de la colonie de goélands en 2009, afin d'évaluer « les pertes dues à l'empoisonnement survenu en 2008, inventaire de l'avifaune en période inter-nuptiale entre septembre 2009 et avril 2010. Ces études sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la DREAL de Basse-Normandie et le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional).

Les suivis ornithologiques sont effectués principalement par les salariés et les bénévoles du GONm selon des protocoles de suivi mis en œuvre par espèce ou groupe d'espèces.

Un comptage des nids de goélands est effectué en mai/juin. La méthode de comptage, qui a évolué en fonction de l'évolution spatiale et numérique de la colonie, permet de rendre compte de l'évolution des effectifs et de l'extension de la colonie mais pas du succès de la reproduction.

Des comptages des nids vides sont réalisés pour l'aigrette garzette, après la saison de reproduction, tandis que pour le gravelot à collier interrompu et l'huîtrier-pie, un suivi de la reproduction est réalisé pour chaque nid, de la ponte à l'envol des jeunes.

Le tadorne de Belon, quant à lui, construit son nid à couvert. Il est donc souvent délicat de connaître précisément le nombre de couples nicheurs. Pour apprécier au mieux la population de Tatihou, deux méthodes sont utilisées : un comptage hebdomadaire des individus et des familles observées sur les différents secteurs de l'île et une recherche approfondie des terriers dans les secteurs préférentiellement occupés. Le croisement des observations permet d'estimer la population et de cartographier les sites de nidification.

Le reste de la faune terrestre n'a fait l'objet d'aucun inventaire détaillé. Seules quelques données ponctuelles sont disponibles. Aucun inventaire n'a notamment été réalisé sur l'entomofaune de Tatihou, ce qui constitue une lacune flagrante à l'égard des habitats présents sur l'île (notamment les pelouses et les prairies).

En ce qui concerne la faune marine intertidale, aucun inventaire n'était proposé dans le plan de gestion initial. Pourtant, le recensement lié à l'activité passée du laboratoire de biologie marine a permis de réaliser un inventaire complet et structuré. Celui-ci a été complété par l'inventaire ZNIEFF de 1998 et par quelques données récoltées lors de la rédaction du DocOb du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ». Toutefois, cet inventaire serait à actualiser en totalité, certaines données n'étant peut-être plus d'actualité.

A 2/2.2 Les habitats

A 2/2.2.1 Description des habitats

Le volet détaillé portant sur la biodiversité des milieux concernés constitue l'un des aspects les plus importants d'un nouveau regard porté sur le site.

Malgré la superficie très restreinte du site et la présence dévastatrice des lapins, Tatihou offre un intérêt écologique indéniable par la contiguïté de petits écosystèmes typés.

Des habitats bien distincts sont identifiables et se juxtaposent parfois dans de petits périmètres.

Tatihou présente un ensemble de 10 habitats naturels et semi-naturels, présentés dans le tableau suivant.

PRINCIPAUX HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR L'ILE TATIHO					
Habitats		Nom latin	Code CORINE Biotopes ¹⁻²	Surface (ha)	Pourcentage
Prairie mésophile		<i>Cynosurion</i>	38.1	16,59	57,61
Secteur dunaire	Haut de plage	<i>Cakiletea maritima</i>	16.11/16.12/17.2	1,93	6,70
	Dune embryonnaire	<i>Elymo-Agropyretum juncei</i> , <i>Euphorbio-Agropyretum juncei</i>	16.2111		
	Dune blanche	<i>Ammophilion arenariae</i>	16.2121		
Vasière		<i>Thero-Salicornietalia</i> <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>	14/15.11 (potentiel)/15.3 (potentiel)	0,97	3,37
Pelouses aérohalines		<i>Crithmo-Armerietalia</i>	18.21	0,89	3,09
Estran ³			14	-	-
Rochers et substrats rocheux ³			18.1/11.24/11.25	-	-
Eaux salées végétalisées		<i>Ruppion maritima</i>	23.211	0,94	3,26
Boisements divers			84.33/1.8/85.3	0,89	3,09
Total (hors llet)				22,21	77,12

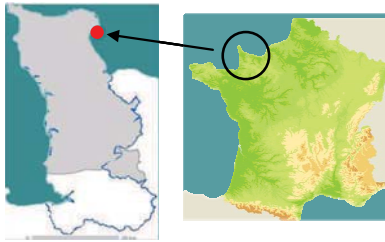
¹ : Dans la suite du texte, l'expression Code CORINE Biotopes sera abrégée en code CB.

² : Bissardon & Guibal, 1991

³ : L'estran, les rochers et les substrats rocheux ne font pas parti du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral. Ils sont tout de même inclus dans l'analyse car ils présentent un intérêt écologique fort pour l'avifaune.



Carte n°1 : Les habitats naturels et semi-naturels de l'île Tatihou



Habitats naturels et semi-naturels



0 200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



La prairie mésophile (code CB 38.1)

La prairie centrale, ou plaine, représente l'espace le plus important de l'île en termes de superficie. Elle s'étend en effet entre le lazaret et la ferme fortifiée et englobe la réserve ornithologique, à l'est.

Un cheptel de 80 brebis, occasionnellement accompagné par des chèvres, des ânes et des chevaux, pâture sur la plaine depuis 2004. Les prairies périphériques sont également pâturées mais de façon plus occasionnelle, selon la hauteur de la végétation. La prairie centrale présente une homogénéité paysagère, avec une végétation assez rase, ponctuée par quelques zones de plantations mises en défend.

Cet habitat est essentiellement colonisée par une végétation dite de « mauvaise herbe », liée à son passé agraire : Chiendent rampant (*Agropyrum repens*), Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), Chardon à capitules grêles (*Carduus tenuiflorus*), Cirse à feuilles lancéolées (*Cirsium vulgare*), Passerage drave (*Cardaria draba*) ou Gaillet gratteron (*Galium aparine*). Il a fait l'objet de fortes perturbations liées aux fouilles archéologiques et d'un effort de restauration visant à réduire l'étendue de la friche à chardon qui couvrait une dizaine d'hectares en 2003.

On y retrouve également les espèces caractéristiques des prairies mésophiles pâturées, telles que le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*) ou encore la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), mais les espèces de dicotylédones sont peu abondantes, en raison des traitements systémiques appliqués depuis 1992.

Bien que la prairie soit globalement sèche, certaines dépressions évoluent en mare lors des périodes pluvieuses ou des tempêtes. On y retrouve une végétation aquatique, dominée par la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) ainsi que des espèces plus ou moins halophiles (Jonc de Gérard, *Juncus gerardii*). Ce micro-système, voisin de la réserve ornithologique, est attractif pour certaines espèces d'oiseaux en leur procurant un lieu de baignade et de détente.



Dépressions humides dans la prairie
O. Doré

La strate herbacée rase de la zone est favorable à l'installation de la colonie de goélands qui s'y reproduit chaque année, ainsi que le stationnement des bernaches cravants (*Branta bernicla*), qui viennent s'y alimenter en période internuptiale.

Le milieu dunaire

La côte ouest de Tatihou est occupée, sur environ 15 000 m² par un petit secteur dunaire. Ce milieu présente une succession d'habitats depuis la plage vers l'intérieur des terres.

Le haut de plage (codes CB 16.11, 16.12, 17.2)

La communauté végétale de haut de plage sableuse (code CB 16.12) est composée d'espèces annuelles à la fois nitrophiles et halophiles, se développant à l'issue des marées d'équinoxe dans les accumulations de laisses de mer (codes CB 16.12 et 17.2) et les sables riches en matière organique. Les principales espèces caractéristiques sont l'Arroche des sables (*Atriplex laciniata*) et la Bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima*).



La plage ouest de Tatihou
L. Lavarec

Les dépôts d'algues, accompagnés de déchet divers et d'animaux ou de parties d'animaux morts, constituent un habitat très riche en invertébrés et fortement fréquentés par les oiseaux (laridés, limicoles, passereaux). La végétation annuelle qui s'y développe sert notamment de cachettes aux poussins de gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

La dune vive (codes CB 16.2111 et 16.2121)

Les dunes mobiles embryonnaires, limitées à quelques fragments à l'ouest de l'île Tatihou, forment un cordon au pied des dunes blanches proprement dites. Les banquettes de sable, premiers remparts de la dune embryonnaire, sont colonisées par le Chiendent des sables (*Agropyrum junceiforme*) qui participe largement à sa fixation (réseau dense de racines, de stolons et de tiges souterraines enchevêtrées dans la masse sableuse). Cette fixation autorise l'implantation d'autres espèces comme le Liseron des dunes (*Calystegia soldanella*).

Les dunes blanches proprement dites sont dominées floristiquement par l'Oyat (*Ammophila arenaria*) qui est accompagné par d'autres espèces fixatrices : le Liseron des dunes (*Calystegia soldanella*), la Laïche des sables (*Carex arenaria*), la Matthiole à feuilles sinuées (*Matthiola sinuata*)...

En termes d'intérêt avifaunistique, la dune est utilisée comme site de reproduction par le tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) qui niche dans les terriers de lapin et l'huître-pie (*Haematopus ostralegus*).

La vasière (codes CB 14, 15.11 et 15.3)

Enclavée dans la réserve, la vasière a toujours existée par le maintien d'une ouverture dans la digue nord. Sur une superficie d'environ un hectare, ce milieu humide joue un rôle essentiel dans la diversité

écologique de Tatihou. C'est un habitat en pleine évolution depuis la dislocation du mur de garantie.

L'habitat est essentiellement composé de zones sableuses et de zones vaseuses (code CB 14), caractérisées par une accumulation d'algues. Un cortège d'espèces végétales halophiles commence à se



La vasière submergée par la marée, mars 2010
A. Barrier

dépressions inondables, en bordure de la vasière. Un pied de Soude ligneuse (*Suaeda vera*), également protégée au niveau régional, a aussi été inventorié en 2010 (un deuxième pied est présent sur la muraille, au nord de l'île).

De plus, la vasière présente un intérêt avifaunistique fort. Elle constitue en effet une zone d'accueil pour de nombreux oiseaux marins. Zone de nourrissage pour les limicoles, les anatidés et les laridés, elle est également une zone de nidification pour l'huîtrier-pie et les goélands.

Les pelouses aérohalines (code CB 18.21)

Le pourtour sableux de l'île offre des terrains beaucoup moins remaniés que les tapis herbeux intérieurs. Ce sont des pelouses aérohalines au caractère variable qui évoluent selon les influences extérieures et les dispositions topographiques.

Ces pelouses sont situées au sud de l'île, entre la digue et les sentiers de promenade, et au nord de l'île, le long du mur de garantie.

Ce milieu, fortement exposé aux vents et aux embruns, est colonisé par des espèces particulièrement adaptées. Des espèces halophiles, telle que l'Armérie maritime (*Armeria maritima*) arrivent à s'y développer et forment chaque été, un tapis rose très apprécié des promeneurs. Il faut noter également la présence de la Criste marine (*Crithmum maritimum*) et de la



Armerie maritime
O. Doré

Spergulaire des rochers (*Spergularia rupicola*).

En termes d'intérêt avifaunistique, la zone est caractérisée par la nidification de l'huître-pie.

L'estran (code CB 14)

Cet habitat correspond à la zone de balancement des marées, c'est-à-dire aux étages supralittoral (zone de sable sec) et médiolittoral (zone de rétention et de résurgence). Le terme générique d'estran caractérise des faciès géomorphologiques très différents qui se traduisent par l'installation de populations végétales et animales n'ayant que peu de points communs entre elles (code CB 14).

La baie de Saint-Vaast-La-Hogue est modelée par des courants qui s'inversent plusieurs fois au cours d'une marée et remanie ainsi constamment le faciès de la zone. L'hétérogénéité sédimentaire qui en résulte engendre une importante diversité de la faune benthique.

Les amphipodes fouisseurs constituent une part importante du peuplement et appartiennent notamment aux genres *Bathyporeia* et *Urothoe*. Les annélides polychètes sont bien représentées avec la présence importante notamment de *Arenicola marina* et *Lanice conchilega*.

Des populations d'invertébrés très abondantes et diversifiées participent à l'ensemble de la production de l'écosystème littoral. Elles sont les proies de prédateurs aquatiques (crabes et poissons) à marée haute, tandis qu'elles sont exploitées par les oiseaux à marée basse. Cet habitat est en effet un lieu de gagnage d'une grande importance pour de nombreux oiseaux (anatidés et limicoles).

Les rochers et substrats rocheux (codes CB 18.1, 11.24 et 11.25)

Les substrats rocheux de la zone sublittorale (codes CB 11.24 et 11.25) offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes et concrétionnées. L'habitat est caractérisé par des algues brunes (espèces appartenant au genre *Fucus*, *Laminaria* et *Cystoseira*), des algues rouges (espèces de la famille des Corallinaceae, Ceramiaceae et Rhodomelaceae), et des algues vertes de la famille des entéromorphes et des ulves. On y rencontre des invertébrés typiques des substrats marins durs (éponges, bryozoaires et crustacés cirripèdes).

Les rochers de l'étage médiolittoral sont principalement occupés par des algues encroûtantes tandis que les rochers de l'étage supralittoral sont colonisés par des lichens (code CB 18.1). L'ensemble de ces récifs, soumis à l'alternance de la marée ou seulement aux embruns, est également utilisé comme reposoirs par de nombreux limicoles tels que le tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) ou l'huître-pie.

Les eaux salées végétalisées (code CB 23.211)

La ferme fortifiée est entourée de douves dont le niveau d'eau est entièrement dépendant des marées. Une vanne dont le mécanisme ne fonctionne plus laisse en effet entrer et sortir l'eau de mer.

Ce milieu aquatique se situe en lisière de la réserve ornithologique. Fréquenté par quelques familles d'oiseaux d'eau (poule d'eau, canard colvert), il constitue un écosystème intéressant. La Ruppie maritime

(*Ruppia maritima*) y a également été inventoriée, tout comme dans le bassin de rejet du laboratoire maritime où règne une forte salinité. La présence de cette espèce végétale protégée au niveau régional atteste du potentiel écologique de ces zones.



Les douves
O. Doré

La Renoncule tripartite (*Ranunculus tripartitus*), espèce inscrite à l'Annexe 2 de la liste rouge Armoricaine, est également présente dans le bassin de rejet.

Les boisements divers (codes CB 84.3, 31.8, 85.3)

A l'intérieur de la ferme fortifiée, les bâtiments sont dispersés. L'espace naturel qui comble cet éparpillement est composé d'une part de pelouses remaniées et d'autre part d'un sous-bois d'arbustes (code CB 84.3). Ces boisements sont dominés principalement par des sureaux (*Sambucus nigra*) le long des sentiers de promenades, et de vieux tamaris (*Tamarix anglica*) le long des douves.

Neuf bosquets ont été plantés en 2006 sur plusieurs zones de l'île afin de diversifier les habitats. Peu se sont maintenus en raison des conditions extérieures (vent, embruns, sécheresse) et notamment des lapins. Certaines essences plus résistantes se sont maintenues dans les zones abritées, c'est le cas du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Pommier sauvage (*Malus sylvestris*) ou du Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*). D'autres fourrés présents naturellement dans la prairie ont également disparus suite au pâturage par les chèvres. Toutefois, quelques ronciers se développent sur les levées de terre (code CB 31.8), au nord ouest de l'île et le long des digues.

Le secteur proche des dunes sert notamment d'habitat à de nombreuses familles de tadornes de Belon (*Tadorna tadorna*) qui nichent dans les terriers des lapins.

Les arbres et arbustes du jardin maritime et botanique du Lazaret (code CB 85.3) servent également de refuge et de lieu de nidification à de nombreuses espèces de passereaux : troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), accenteur mouchet (*Prunella modularis*), grive musicienne (*Turdus philomelos*), linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)...

A 2/2.2.2 Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats

Au sein de ces principaux habitats, il convient de distinguer les habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

La classe de valeur de l'habitat est exprimée par A et B, où A représente la plus forte valeur patrimoniale. Elle permet une hiérarchisation qui sera utile dans les étapes ultérieures.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats ¹	Code EUR 15 ¹	Classe de valeur
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	A
Dunes mobiles embryonnaires <i>Dunes mobiles embryonnaires atlantiques</i>	2110 2110-1	A
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) <i>Dunes mobiles à Ammophila arenaria subsp. Arenaria des côtes atlantiques</i>	2120 2120-1	A
Falaises avec végétation des côtes atlantiques <i>Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires</i>	1230 1230-3	A
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse <i>Estran de sable fin</i>	1140 1140-3	B
Récifs <i>Roche médiolittoral en mode abrité</i> <i>Roche infralittorale en mode abritée</i>	1170 1170-2 1170-6	B

¹ : Mary, 2008

Le cortège d'espèces végétales halophiles qui se développe dans la vasière de Tatihou présente également un potentiel fort en termes de valeur patrimoniale. Par évolution, il pourrait donner, à terme, une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire (Tableau x).





HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE POTENTIEL		
Correspondance avec la Directive Habitat ¹	Code EUR 15 ¹	Classe de valeur
Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses <i>Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique)</i>	1310 1310-2	A
Prés salés atlantiques <i>Prés-salés du bas schorre</i> <i>Prés-salés du schorre moyen</i>	1330 1330-1 1330-2	A



Carte n°2 : Les habitats d'intérêt européen sur l'île Tatihou



Habitats naturels d'intérêt européen

-  Mosaïque de dune mobile embryonnaire et de dune mobile à Oyat
-  Pelouses aérohalines
-  Mosaïque potentielle de prés salés et de végétations à salicornes
-  Végétation annuelle des laisses de mer



0 200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



Au sein de la zone Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue », les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaires ne sont représentés que sur l'île. C'est le cas de l'habitat « Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires » qui est présent de façon linéaire sur la périphérie de Tatihou. Les habitats « Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *Arenaria* des côtes atlantiques » et « Dunes mobiles embryonnaires atlantiques » sont également observés uniquement sur l'île. La présence d'une dune mobile sur un espace insulaire aussi restreint et aussi fréquenté justifie largement sa protection.

Les végétations annuelles des laisses de mer de Tatihou n'étaient pas répertoriées dans le DocOb du site « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ». Cet habitat est apparu probablement à la faveur de la sédimentation du sable au pied de la dune et semble en cours de développement.

Les végétations pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses sont peu représentées sur le site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ». Elles se développent sous forme de lambeaux localisés essentiellement sur le pourtour de l'îlet et dans l'anse du Cul de Loup en contact

avec les prés à spartine et les prés salés du bas et moyen schorre. La reconstitution de cet habitat dans la vasière de Tatihou pourrait donc constituer un intérêt écologique fort.

L'île Tatihou présente donc une mosaïque diversifiée d'habitats d'intérêt communautaire malgré une superficie restreinte. Les pelouses aérohalines et le secteur dunaire fondent la valeur du site, tandis que la vasière atteste de son potentiel écologique en devenir.

A 2/2.2.3 Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'objet de la gestion étant de maintenir ou de restaurer le patrimoine naturel dans un bon état, il importe d'identifier l'état de conservation des habitats à forte valeur patrimoniale présents sur l'île (l'estran, les rochers et les substrats rocheux ne seront pas décrits dans ce chapitre).

Bien que la prairie mésophile ne présente pas une valeur patrimoniale forte en termes d'habitat, elle sera tout de même incluse dans l'analyse car elle constitue l'habitat dominant sur Tatihou en termes de superficie. De plus, l'utilisation de cet habitat pour la nidification des trois espèces de goélands, et pour l'alimentation des Bernaches en hiver, en fait un habitat d'espèce fondamentale à l'échelle du site et de la région bas-normande.

Le milieu dunaire

En 1990, lors de l'affectation du site au Conservatoire du Littoral, les trois-quarts du secteur dunaire étaient gravement endommagés. La zone subissait les agressions conjuguées des lapins et du piétinement humain. La conservation de ce milieu original fut entamée dès 1990 par la plantation d'oyats, doublée de la pose de ganivelles de protection. Elle s'est ensuite poursuivie pendant la mise en place du plan de gestion.

Le dispositif de canalisation de la fréquentation a été efficace puisqu'il a permis la stabilisation de la dune vive, le développement d'une dune embryonnaire suite à la sédimentation du sable, ainsi que l'installation d'une végétation annuelle caractéristique des laisses de mer. La mise en défends de la dune par les ganivelles a également permis de tranquilliser certaines zones où les visiteurs n'ont pas accès, favorisant ainsi la nidification du tadorne de Belon, de l'huîtrier-pie et du gravelot à collier interrompu, qui est arrivé sur l'île en 2006.

Les végétations annuelles des laisses de mer

Sur le haut de plage, la présence de la Bette maritime, de l'Arroche des sables et de l'Arroche hastée (*Atriplex hastata* var. *salina*), indicatrices de l'habitat d'intérêt communautaire « Végétation annuelle des laisses de mer » cité dans le DocOb, atteste de la bonne dynamique sédimentaire de la zone. Toutefois, les prospections de juin 2010 n'ont pas permis de retrouver la Roquette de mer (*Cakile maritima* subsp. *maritima*) et la Soude brûlée (*Salsola kali*), citées dans le plan de gestion initial et également indicatrices de cet habitat.

Deux espèces d'intérêt patrimonial signalées sur les hauts de plage de la baie de Saint-Vaast-La-Hougue pourraient bientôt être observées à Tatihou, proche de la côte. Ce sont la Renouée de Ray (*Polygonum raii*, protection nationale) et l'Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*, protection régionale).

La faible surface occupée par les végétations annuelles caractéristiques des laisses de mer et leur

découverte récente sur Tatihou témoignent de la fragilité de cet habitat, soumis d'une part à l'érosion marine et d'autre part au piétinement.

La reproduction depuis 2006 du gravelot à collier interrompu, espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, est un indicateur de la qualité du milieu à surveiller.

D'après ces critères, l'état de conservation de cette zone peut être qualifié de favorable car en progression, mais vulnérable, car soumis à des facteurs extérieurs comme l'érosion marine et la fréquentation.

La dune mobile embryonnaire

Au niveau de la dune mobile embryonnaire, quatre espèces indicatrices de l'habitat Natura 2000 qui étaient mentionnées dans le plan de gestion initial, n'ont pas été retrouvées en 2010. Il s'agit du Pourpier de mer (*Honckenya peploïdes*), de la Soude brûlée (*Salsola kali*), de la Roquette de mer (*Cakile maritima* subsp. *maritima*) et de l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*). L'Elyme des sables a la particularité de fixer le sable et fait l'objet d'une protection réglementaire à l'échelle nationale.

Une seule espèce indicatrice de cet habitat et citée dans le DocOb est présente sur le secteur dunaire de Tatihou, il s'agit du Chiendent des sables qui domine floristiquement et physionomiquement cet habitat. Il est susceptible d'être exploité par le gravelot à collier interrompu et la nidification de l'huître pie est avérée.

Cet habitat, qui a progressé à la faveur d'une sédimentation localisée du sable, peut être considéré dans un état de conservation favorable en raison de la dynamique sédimentaire, mais la perte de la diversité floristique indique que son état n'est pas optimum. Comme le précédent, il est vulnérable et menacé par l'érosion marine et la fréquentation humaine.

La dune mobile à *Ammophila arenaria* (oyat)

Sur la dune mobile à oyat, deux nouvelles espèces caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire ont également été découvertes en 2010. Il s'agit de la Matthiole à feuilles sinuées et du Liseron des dunes. Toutefois, la disparition de l'Elyme des sables est également à signaler, puisque cette espèce est également indicatrice de l'habitat « Dune mobile à *Ammophila arenaria* ». D'autres espèces compagnes de l'Oyat ont été recherchées sans succès : le Chardon bleu des dunes (*Eryngium maritimum*) et l'Euphorbe des dunes (*Euphorbia paralias*), deux espèces pourtant présentes sur la côte est du Cotentin.

Sur l'ensemble du secteur dunaire, les prospections de 2010 n'ont pas permis de retrouver un total de 10 espèces qui étaient mentionnées dans le plan de gestion initial.

Certaines zones semblent plus altérées que d'autres sous l'effet de la prolifération des lapins et d'une rudéralisation, comme en témoigne l'abondance de la Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*), espèce pionnière, rudérale et nitrophile, pourtant rare en Normandie.

Cet habitat a bénéficié d'une canalisation de la fréquentation par les ganivelles, il est assez peu dégradé par le piétinement.

L'état de conservation de cet habitat n'est pas très favorable. Il est menacé par la prolifération des lapins et la vétusté des ganivelles. La reproduction d'une partie importante de la population de tadorne de Belon dans les terriers de lapins, renforce l'intérêt écologique de cet habitat et la nécessité de le conserver.

Les pelouses aérohalines

Les pelouses aérohalines présentent des dynamiques végétales différentes selon les zones sur lesquelles elles se développent.

Au sud, où le sol est plutôt minéral, le couvert végétal est relativement jeune et permet aux espèces halophiles de coloniser l'espace. L'Armérie maritime recouvre notamment une zone relativement importante, mais elle est concurrencée par le Chiendent maritime. L'habitat est favorisé par les intrusions d'eaux marines qui franchissent la digue à l'occasion des tempêtes, mais menacé par le piétinement, les dépôts de matériaux et la cueillette de l'Armérie par les passants.

Au nord, la surface recouverte par l'Armérie s'amenuise petit à petit et seuls des petits patches sont observés. Le couvert végétal vieillissant est progressivement colonisé par des graminées telles que la Fétuque rouge (*Festuca rubra* subsp. *pruinosa*). La végétation herbeuse dense et compacte, telle une moquette, ne permet pas aux espèces végétales caractéristiques des pelouses aérohalines de s'y développer. Des dépôts coquilliers, amenés par la marée, recouvrent ces pelouses qui sont également soumises au piétinement le long du mur de garantie.

La nidification de l'huître-pie est avérée sur cet habitat, au nord comme au sud de l'île. Le succès de la reproduction est faible en raison du dérangement occasionné par la fréquentation touristique.

Par conséquent, l'état de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire peut être qualifié d'altéré pour la zone sud et de menacé pour la zone nord.

La vasière

Les brèches qui se sont créées dans le mur de garantie à partir de 1993 ont favorisé la constitution d'un cortège d'espèces végétales halophiles et d'habitats d'intérêt communautaire « Prés salés atlantiques » et « Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ». La découverte récente du Polygone de Montpellier et de la Soude ligneuse, deux espèces protégées en Basse-Normandie, témoigne des potentialités écologiques de la vasière qui s'expriment aussi en termes d'habitat et d'accueil pour l'avifaune.

La situation actuelle est favorable à l'expression du potentiel écologique de la vasière, mais la situation est à surveiller dans les années à venir. Avec l'élévation du niveau de la mer, il est possible que la vasière s'étende sur la prairie adjacente, comme en témoigne la colonisation des petites dépressions par des espèces halophiles, mais une destruction totale de la digue pourrait aussi entraîner, à terme, la disparition du cortège d'espèces halophiles par l'érosion marine. La vasière est également fragilisée par l'accumulation de macro-déchets déposés par la marée et par les extractions de sédiments nécessaires aux travaux de restauration du mur de garantie.

Les budgets à mobiliser et la durée des travaux de restauration posent la question de l'intérêt ou non de reconstruire ce mur de garantie. L'état de conservation de cet habitat peut donc être qualifié d'altéré, mais il a toutefois un fort potentiel de développement. Sa conservation n'est pas menacée à court ou moyen terme.

La prairie

L'aspect vallonné de la prairie centrale (appelée également la plaine) évoque notamment les anciennes pratiques culturelles du billonnage, prisées au Moyen-âge. Elle a été jadis la partie de l'île réservée à la mise en culture (blé, herbages à chevaux et à vaches, voire peut-être potagers). Des fouilles archéologiques menées ont mis à jour des restes d'installations domestiques et fermières.

Ces remaniements ont déclenché la colonisation par des espèces rudérales, notamment des chardons qui ont développé sur une dizaine d'hectares une véritable zone de friche impénétrable qui a justifié, en 2003, la mise en place d'un plan de lutte contre les chardons. Les interventions de contrôle des chardons, par voie chimique, mécanique et manuelle, ont permis de venir à bout des secteurs rudéraux. Le passage du pâturage extensif à un pâturage dirigé avec des chargements instantanés plus élevés (80 brebis) a été un facteur de contrôle des espèces rudérales et de gestion de la forte production fourragère.

Grâce à cette gestion adaptée, l'aspect paysager de la prairie a été amélioré et cet équilibre a semble t'il permis de renforcer l'attrait de cette zone pour les Goélands en période de nidification et les Bernaches en période internuptiale et en hivernage.

Toutefois, la diversité floristique est relativement faible sur la zone. Plusieurs espèces prairiales ont disparu depuis la période 1990-1997 : le Rumex élégant (*Rumex pulcher*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*) ou encore la Centaurée des prés (*Centaurea thuilieri*). Cette perte de la diversité floristique, probablement liée aux traitements phytosanitaires qui ont sélectionné les monocotylédones, et notamment les graminées, s'est probablement traduit aussi par une perte de la diversité faunistique, notamment des invertébrés. Aucun inventaire détaillé n'ayant été effectué, il est difficile de le mettre en évidence actuellement.

Malgré cela, l'état de conservation de la prairie peut à présent être qualifié de bon au regard de l'état dans lequel elle était avant la mise en place du plan de lutte contre les chardons et du plan de pâturage.

A 2/2.2.4 Menaces influençant l'état de conservation des habitats

- La fréquentation : Certains habitats naturels sont fragilisés par le piétinement défavorable à la conservation des espèces végétales. La plage est notamment très prisée par les visiteurs (familles, groupes) en raison de sa proximité avec le principal point d'accès à l'île. Le secteur subit un piétinement assez intense qui fragilise les habitats du haut de plage, notamment la dune embryonnaire et les végétations annuelles caractéristiques des lasses de mer. Au sein du site Natura 2000, cet habitat est notamment absent ou réduit dans les sites soumis à une forte fréquentation. Les pelouses aérohalines sont elles aussi particulièrement menacées par le piétinement qui ne fait qu'accroître le vieillissement et le tassement de la végétation.
- La prolifération de lapins : Les dunes et les pelouses sont également fragilisées par l'abondance des lapins qui creusent des terriers, enrichissent le milieu par leurs déjections et broutent la végétation.
- L'érosion marine : Il convient de souligner le caractère indicateur des dunes embryonnaires quant à

l'évolution du bilan sédimentaire côtier qui est plutôt positif dans la partie nord ouest de l'île, mais la tendance pourrait s'inverser dans le futur, avec l'élévation du niveau de la mer. L'érosion marine pourrait également, à terme, entraîner la destruction du cortège d'espèces végétales halophiles sur la vasière.

- la banalisation de la prairie : la pression de pâturage et l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires ont un impact sur la diversité floristique et faunistique de la prairie. A une phase de restauration engagée en 2003, succède à présent une phase de gestion qui doit intégrer une limitation des intrants et une conduite du troupeau favorable à la diversification et à l'enrichissement de la flore et de la faune.

A 2/2.3 La flore terrestre

A 2/2.3.1 Description générale

Au total, près de 200 espèces ont été notées au moins une fois sur Tatihou entre 1990 et 2010. Les prospections de juin 2010 ont permis d'établir un catalogue d'environ 162 espèces végétales, dont 74 nouvelles espèces (Annexe X).

La flore terrestre est dominée par les espèces typiques des pelouses, que celles-ci prennent racine sur le substrat sableux, la microfalaise limoneuse, ou les prairies plus ou moins pâturées.

On retrouve dans la prairie une végétation qualifiée de « mauvaise herbe » (Chiendent rampant, Mouron rouge, Chardon à capitules grêles), ainsi que des espèces caractéristiques des prairies mésophiles pâturées : Ray-grass anglais, Trèfle rampant, Pâquerette vivace... De nouvelles espèces prairiales ont été trouvées en juin 2010, notamment l'Orge des rats (*Hordeum murinum* subsp. *leporinum*), très rare en Basse-Normandie, le Brome raide (*Bromus diandrus*) et la Bourse à pasteur rougeâtre (*Capsella rubella*), qualifiées de rares, ou encore la Renoncule aquatique, en raréfaction dans la région (Provost, 1998).

Le secteur dunaire est caractérisé par une dominance d'Oyat sur la dune mobile, et de Chiendent des sables sur la dune mobile embryonnaire. Sur la dune à Oyat, deux espèces caractéristiques ont été découvertes récemment : la Matthiole à feuilles sinuées (en 2009) et le Liseron des dunes (en 2010). La Bette maritime, l'Arroche des sables et l'Arroche hastée sont quant à elles spécifiques des végétations annuelles des lasses de mer.

En ce qui concerne la vasière, elle est dominée par la Salicorne rameuse, accompagnée par l'Obione et la Soude maritime. Un pied de Soude ligneuse a été inventorié en juin 2010 dans la zone ouest de la vasière. Une station de Polypogon de Montpellier a également été découverte en 2008 dans les petites dépressions humides en arrière de la vasière.



Soude ligneuse *Suaeda vera*
O. Doré

Sur les pelouses aérohalines, c'est l'Armérie maritime qui domine. On y trouve également la Criste marine et la Spergulaire des rochers.

Les abris stables de vieux murs et de digues permettent quant à eux l'abondance de lichens (*Xanthoria parietina*, *Ramalina scopulorum*, *Verrucaria maura*), de mousses (*Didymodon luridus*, *Didymodon vinealis*) et de fougères (*Asplenium adiantum-nigrum*).

La strate arbustive est peu représentée. Les quelques arbustes qui sont présents sur l'île sont l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Tamaris de France (*Tamaris anglica*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*).

A 2/2.3.2 Evaluation de la valeur patrimoniale

Parmi les 162 espèces végétales inventoriées en 2010, 16 possèdent un caractère remarquable du fait de leur statut régional (Basse-Normandie et plus largement Massif armoricain). Elles sont présentées dans le tableau suivant.

ESPECES VEGETALES REMARQUABLES PRESENTES SUR L'ILE TATIHO

Nom latin	Nom français	Niveau de patrimonialité			Remarques (première observation, lieu)
		Statut de protection ¹	LRA ¹	Statut en Basse Normandie ¹	
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montpellier	Protégée en BN		RR	2008 ² - bordure de vasière
<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime	Protégée en BN		RR et en raréfaction	2009 ² – douves 2010 – bassin de rejet
<i>Suaeda vera</i>	Soude ligneuse	Protégée en BN		RR et localisée en BN	2010 – vasière et digue nord
<i>Matthiola sinuata</i>	Matthiole à feuilles sinuées			RRR	2009 – dune
<i>Cerastium brachypetalum</i>	Céraiste à petits pétales		A2	RR	2010 – vieux murs
<i>Cynoglossum officinale</i>	Cynoglosse officinale		A2	RR	2010 – dune
<i>Ranunculus tripartitus</i>	Renoncule tripartite		A2	RR	2010 – bassin de rejet et zone halophile
<i>Bromus diandrus</i>	Brome raide			R et critique	2010 – prairie
<i>Capsella rubella</i>	Bourse à pasteur rougeâtre			R	2010 – prairie/pelouses
<i>Medicago polymorpha</i>	Luzerne polymorphe			R	1990 ³ – prairie
<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique			AR et en raréfaction	1990 – dépressions humides
<i>Artemisia maritima</i>	Armoise maritime		AI	AR	2008 ² – un pied sur la digue nord
<i>Sagina maritima</i>	Sagine maritime			AR	1990 – zones halophiles
<i>Spergularia marina</i>	Spergulaire maritime			AR	2010 – vasière
<i>Spergularia rupicola</i>	Spergulaire des rochers			AR	1990 – digue
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante			AR	2010 - Dune

Légende : LRA : Liste Rouge Armoricaire ; BN : Basse Normandie ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : rarissime

¹ : Conservatoire Botanique National de Brest, 2010 ; Provost, 1998

² : T. Galloo, communication personnelle

³ : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 2000

Trois espèces protégées en Basse Normandie ont été découvertes depuis 2008. Il s'agit pour ces 3 espèces d'acquisitions récentes pour le site. Il est intéressant de noter qu'il s'agit d'espèces halophiles, ce qui tend à confirmer une influence plus forte de l'environnement marin sur la flore de l'île que par le passé.

A 2/2.3.3 Etat de conservation

Il est difficile d'évaluer de façon précise l'état de conservation de la flore terrestre sur Tatihou. En effet, les indicateurs qui étaient proposés dans le plan de gestion initial n'ont fait l'objet d'aucun suivi scientifique régulier, soit parce qu'ils n'étaient pas pertinents, soit par manque de moyen humain ou de temps. Ce manque de connaissances ne permet pas d'évaluer précisément l'impact de la gestion menée ces dernières années.

Il faut tout de même noter que 29 espèces signalées dans le premier plan de gestion n'ont pas été revues récemment. Parmi elles, citons l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), espèce protégée au niveau national et caractéristique des habitats d'intérêt communautaire « Dune mobile embryonnaire » et « Dune mobile à oyat ». Sans apporter d'éléments concluant sur les causes de sa disparition il est légitime de s'interroger sur le rôle des facteurs érosifs ou des lapins.

D'autres espèces indicatrices d'habitats cités dans le DocOb n'ont pas été revues et témoignent d'une probable altération de ces habitats. La Roquette de mer (*Cakyle maritima*) et la Soude brûlée (*Salsola kali*), espèces caractéristiques des végétations annuelles des laisses de mer, n'ont pas été retrouvées sur le haut de plage, tandis que la Spergulaire rouge (*Spergularia rubra*) n'a pas été revue sur les pelouses aérohalines. Le Pourpier de mer, caractéristique de l'habitat « Dune mobile embryonnaire » n'a pas non plus été observé sur cette zone en 2010.

Un manque de prospection n'est pas à exclure, mais le piétinement et l'érosion marine pourraient être la cause de ces disparitions.

De plus, certaines espèces indicatrices n'ont jamais été observées sur le site. Ceci plaide en faveur d'un déséquilibre initial de l'habitat qui nécessite probablement de nouvelles mesures de restauration.

C'est le cas des pelouses aérohalines, où des espèces végétales indicatrices comme le Silène maritime (*Silene maritima*) n'ont jamais été observées. Les caractéristiques écologiques du milieu ne sont peut être pas favorables à leur développement mais des facteurs défavorisant sur le site peuvent également être la cause de leur absence (piétinement, lapin, etc...).

La compétition interspécifique peut aussi être évoquée comme en témoigne la formation d'une « moquette » à Fétuque rouge qui est probablement responsable de la régression de la surface occupée par l'Armérie maritime le long de la digue nord.

A 2/2.3.4 Menaces influençant l'état de conservation de la flore

En ce qui concerne la flore terrestre, les menaces sont les mêmes que celles qui fragilisent les habitats. La dégradation des habitats entraîne une régression des espèces caractéristiques et donc une baisse de la diversité floristique. Les facteurs en cause ont été détaillés précédemment.

Il s'agit notamment du piétinement, de l'érosion marine, qui touche notamment le secteur dunaire et la vasière, ainsi que de l'extension de la population de lapins. Dans la plaine, la disparition des espèces prairiales pourrait être due à l'utilisation de produits phytosanitaires.

A 2/2.4 Le patrimoine algal

A 2/2.4.1 Description générale

L'intérêt algologique que suscite Tatihou n'est pas récent. Le choix de ce site par le Laboratoire de biologie marine du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris en 1888 le prouve.

La situation géographique de l'île, favorable par ses vents, ses courants et ses dépôts sédimentaires nutritifs, favorise la diversité algale. La qualité de cette végétation a été détaillée à plusieurs reprises.

En 1961, l'activité algale a été marquée d'une décroissance. Cet appauvrissement fut le reflet des pollutions dont était alors victime le compartiment hydrodynamique de l'île. Actuellement, les eaux voisines de Tatihou bénéficient d'un excellent contexte physico-chimique.

Les côtes de Tatihou sont de deux types : la partie nord est largement battue tandis que le sud est calme. Cette originalité permet d'observer sur un seul site deux colonisations caractéristiques.

La colonisation en épiphyte, c'est-à-dire en fixation sur d'autres organismes, est nettement développée.

Les biologistes du Musée maritime de Tatihou ont noté certaines adaptations morphologiques des algues sur la côte battue. En particulier, il a été observé un accroissement des crampons de fixation pour lutter contre la force d'arrachement des flots.

La colonisation est abondante et variée sur quasiment tous les horizons littoraux.

L'étage supralittoral est certainement le moins riche. Il est essentiellement colonisé par des algues brunes. Les *Ascophyllum nodosum* ont fini par y remplacer les fucus. Quelques variétés de ces dernières persistent cependant encore, comme *Fucus spiralis*, qui n'apprécie guère les côtes trop fortement battues.

Cet étage accueille aussi *Catenella caespitosa*, une algue rouge de la famille des Rhabdoniacées, qui se loge dans les crevasses et les rochers. Les algues vertes sont représentées par des Cladophoracées, des Monostromacées ou encore des Ulvacées.

L'étage médiolittoral est le plus riche. L'algue verte *Prasiola stipitata* colonise les horizons supérieurs. Les algues rouges telles que *Hildenbrandia prototypus* et *H. grateloupia* sont typiques de cet étage.

Toutefois, le plus souvent l'étage médiolittoral de Tatihou partage son patrimoine avec l'étage infralittoral. Tel est le cas pour *Cladophora rupestris*, une algue verte qui affectionne les deux milieux.

Nombres d'algues brunes y trouvent aussi matière à se développer. Des Dictyolales comme *Dictyota dichotoma*, des Scytosiphonales telle *Scytosiphon lomentaria*, une épiphyte qui aime profiter des autres algues comme substrat, ou encore des fucus. Actuellement, la plus remarquable est la *Colpomenia peregrina*, l'algue voleuse d'huître, qui prolifère entre l'îlet et la Tour Vauban.

Les algues rouges sont abondamment représentées. Le littoral de Tatihou accueille des Rhodophyllidacées et des Dumontiaccées qui n'apprécient que les eaux peu profondes. Les mares et les rochers sont colonisés par des Délessériacées comme *Apoglossum ruscolium* ou *Membranoptera alata*. Les crevasses sont investies par différentes variétés de Rhodomélacées.

Certaines variétés d'algues rouges ne se développent que sur l'étage infralittoral. Le site de Tatihou présente *Cryptopleura ramosa*, *Heterosiphonia plumosa*, *Polysiphonia elongata*, *Rhodomela confervoïdes*, *Cystoclonium purpureum* ou encore *Dilsea carnosa*.

L'inventaire complet de toutes les variétés rencontrées autour de l'île est long et diversifié. Il semblerait que la plus grande curiosité du site soit la très rare *Padina pavonica* (Padine queue de Paon).

A 2/2.4.2 Evaluation de la valeur patrimoniale

Les côtes de Tatihou sont riches en espèces algales variées. *Padina pavonina* (la Padine queue de Paon), une variété très rare sur le territoire français, a notamment été recensée dans les eaux de l'île. Six espèces ont également été qualifiées de Déterminantes par l'inventaire ZNIEFF (observations de 1995, 1997 et 1999).

ESPECES D'ALGUES QUALIFIEES DE DETERMINANTES PAR L'INVENTAIRE ZNIEFF		
Nom latin	Famille	Date
<i>Catenella caespitosa</i>	Rhodophycées	1995
<i>Champia parvula</i>	Rhodophycées	?
<i>Dudresnaya verticillata</i>	Rhodophycées	?
<i>Gracilaria bursa-pastoris</i>	Rhodophycées	1999
<i>Gymnogongrus griffithsiae</i>	Rhodophycées	1997
<i>Porphyra leucosticta</i>	Rhodophycées	1995
<i>Codium bursa</i>	Chlorophycées	

A 2/2.4.3 Etat de conservation

Des inventaires ont été réalisés ces dernières années par l'association des plongeurs naturalistes de Normandie et par le Muséum National d'Histoires Naturelles. Les données auraient cependant besoin d'être centralisées, synthétisées et traitées de manière à pouvoir évaluer l'évolution du peuplement. Un inventaire complet semble par ailleurs nécessaire pour avoir une idée fiable de l'état de conservation des habitats.

A 2/2.5 La faune

A 2/2.5.1 L'avifaune

Tatihou est reconnue pour son extraordinaire potentiel avifaunistique. Bien avant l'affectation au Conservatoire du littoral et l'ouverture du Musée Maritime, le Groupe Ornithologique Normand s'intéressait déjà au site.

Les oiseaux marins côtiers ont toujours fréquenté ce secteur. La création d'une réserve ornithologique dès 1990 fut l'une des priorités de la gestion.

Tatihou est considérée comme un endroit privilégié où l'observation reste possible durant toute l'année. Le site n'est jamais interdit d'accès, sauf dans la partie en réserve ornithologique (5 ha).

La proximité des Iles Saint-Marcouf et les nombreux échanges qui se sont établis entre les deux sites renforcent le potentiel de l'île.

Un cycle ornithologique annuel sur le site permet de rencontrer jusqu'à 150 espèces différentes. 70% de l'avifaune normande se trouvent représentés à Tatihou.

L'Annexe x présente l'ensemble des espèces ayant fréquenté ou fréquentant Tatihou et ses abords (données de 2005 à 2010).

En période internuptiale

Ce site est une zone très importante pour l'hivernage (gagnage, repos, zone de repli, couloir de migration) d'un grand nombre d'oiseaux migrateurs. Elle constitue un relais de la baie des Veys et des marais littoraux de la côte est du Cotentin. De plus, elle se situe sur les axes de migration en provenance des îles britanniques-Islande ainsi que des pays scandinaves.

L'île Tatihou est indissociable, au niveau de son fonctionnement écologique, de la rade de Saint-Vaast-La-Hougue et de l'anse du Cul de Loup. Ses alentours littoraux autant que ses écosystèmes intérieurs offrent de multiples avantages nutritifs.



Reposoirs rocheux en périphérie de l'île Tatihou
O. Doré

En période internuptiale la majorité des espèces utilisent la partie terrestre de Tatihou comme site de repos : la prairie, l'îlet et les rochers du nord et de l'est servent de dortoirs, l'ensemble des récifs entourant l'île de reposoirs pour cormorans, eiders et limicoles avec des préférences selon les espèces. Les plages sont également utilisées en reposoirs si les coefficients de marée le permettent (Binard & Jeanne, 2010).

Si quelques espèces trouvent leur nourriture sur l'île, la grande majorité attend toutefois la marée basse pour exploiter l'estran qui relie Tatihou à Saint-Vaast-La-Hougue dès que le coefficient est supérieur à 50.

Durant la période de septembre 2009 à avril 2010, 89 espèces d'oiseaux ont été observées sur l'île Tatihou et ses abords (Binard & Jeanne, 2010).

L'intérêt du site du point de vue de la conservation des oiseaux peut être évalué au regard des effectifs qu'il accueille comparativement aux effectifs recensés en France. Le ratio obtenu permet de déduire une catégorie pour l'espèce sur le site, considérée selon la typologie suivante.

- A pour $15\% < x \leq 100\%$
- B pour $2\% < x \leq 15\%$
- C pour $0,1\% < x \leq 2\%$
- D pour une population significative

Le tableau suivant présente ces évaluations pour les espèces les plus représentatives du site et pour lesquelles des enjeux de conservation forts existent à Tatihou.

EFFECTIFS DES OISEAUX D'INTERET EUROPEEN HIVERNANT SUR TATIHOUE ET EN PERIPHERIE					
Espèce	Effectifs hivernants (nombre d'individus) ¹	Lieu d'observation	% de la population nationale ²	Evaluation de l'île Tatihou	Evolution des populations sur Tatihou ³
Grèbe huppé	3	Mer	0,01	D	-
Grèbe esclavon	1-2	Mer	0,33-0,50	C	Stable

Grèbe à cou noir	6	Mer	0,09-0,04	D	Stable
Grand cormoran	35	Ilet, île, mer	0,18	C	?
Cormoran huppé	110-118	Ilet, île, mer	?	?	Stable
Héron cendré	5-8	Ile, mer	0,01	D	Stable
Aigrette garzette	170	Ilet, île	0,85	C	+
Bernache cravant	250-550	Ile, mer	0,24-0,54	C	-
Tadorne de Belon	43	Ile, mer	0,08	D	-
Eider à duvet	2-10	Ile, mer	0,01-0,06	D	-
Harle huppé	8	Mer	0,33	C	-
Huîtrier-pie	55	Ilet, mer	0,10-0,11	C	stable
Pluvier argenté	6	Ile	0,02-0,03	D	-
Grand gravelot	23-34	Ile	0,16-0,24	C	+
Tourneperre à collier	30-42	Ile	0,13-0,46	C	-
Courlis cendré	10	Ile	0,02-0,03	D	-
Chevalier gambette	38-60	Ile	0,81-0,88	C	+
Bécasseau violet	50-52	Ile	2,5-4	B	+
Bécasseau variable	650-710	Ile	0,20-0,22	C	+
Bécasseau sanderling	15-17	Ile	0,01-0,14	C-D	+
Goéland marin	50	Ile, mer	0,36-0,38	C	Stable
Goéland brun	10	Ile, mer	0,01	D	Stable
Goéland argenté	4000	Ile, mer	2,22	B	+

¹ : Binard & Jeanne, 2010

² : Dubois *et al.*, 2008

³ : Debout *et al.*, 2007 à 2009

Ce tableau fait ressortir l'intérêt et l'importance de l'île Tatihou pour plusieurs espèces d'oiseaux qui sont :

- A l'échelle nationale (par ordre d'importance) : le bécasseau violet, le goéland argenté, le chevalier gambette, l'aigrette garzette, la bernache cravant, le grèbe esclavon et le tourneperre à collier.
- A l'échelle régionale et départementale : les goélands argenté, brun et marin.

En effet, d'après les chiffres de l'enquête nationale « laridés hivernants » lors de l'hiver 2004-2005 (Dubois & Jiguet, 2006) et ceux des comptages internuptiaux sur Tatihou pendant la saison 2009-2010, il est permis de penser que l'île Tatihou accueille environ 13 % de la population régionale hivernante de goéland argenté et 20 % de la population manchoise (Binard & Jeanne, 2010).

Les effectifs de goélands marins hivernants représenteraient quant à eux environ 2 % de la population hivernante régionale et 4 % de celle de la Manche. Comme pour les goélands argenté et brun, il est possible qu'une bonne part des hivernants de goélands marins de Tatihou soit constituée de nicheurs locaux (Binard & Jeanne, 2010).

Enfin, avec une dizaine d'individus au maximum en hivernage, la population de goéland brun représenterait tout de même 7 % de l'effectif régional et 20 % de l'effectif départemental (Binard & Jeanne, 2010).

Les stationnements hivernaux les plus importants observés en périphérie de l'île concernent le bécasseau variable, avec un maximum de 710 individus observés en hivernage (120 en 2009 ; Debout & Binard, 2009). Contrairement au bécasseau violet que l'on retrouve principalement sur les reposoirs rocheux

autour de l'île, le bécasseau variable affectionne principalement les plages du pourtour de Tatihou. De gros groupes sont parfois observés cherchant leur nourriture favorite dans la vasière, au nord est de l'île (Binard & Jeanne, 2010). Aux deux passages migratoires, ce sont au maximum 240 individus qui sont vus ensemble.

Tatihou est également un important site d'hivernage pour le bécasseau violet, avec une cinquantaine d'individus observés durant la période internuptiale 2009-2010. En Normandie, les différentes estimations réalisées entre 1985 et 2004, permettent de penser que l'effectif varie suivant les années entre 100 et 150 individus. Le littoral du nord et de l'est du Cotentin abrite donc une bonne part de cet effectif (Binard & Jeanne, 2010). Les effectifs en hivernage semblent en hausse depuis 2007 puisqu'une petite quinzaine seulement d'individus avaient été observés durant les périodes internuptiales 2007-2008 et 2008-2009 (Debout & Binard, 2008 et 2009).

L'intérêt patrimonial du site pour les oiseaux migrateurs et hivernant en rade de Saint-Vaast est également renforcé par le stationnement important des bernaches cravants sur la prairie de l'île Tatihou. Jusqu'à 1000 individus ont été observés sur la prairie en mars 2010. Les stationnements de bernache contribuent largement à entretenir une strate herbacée rase en fin d'hiver, favorable à la nidification des goélands.



Envol de Bernaches sur la prairie
R. Binard

Tatihou sert également de dortoir hivernal pour l'aigrette garzette, qui est désormais un hôte permanent de la rade de Saint-Vaast-La-Hougue et notamment du vaste estran (platier vaseux, sableux et caillouteux) qui se découvre à marée basse autour de l'île et sur lequel elle s'alimente (Binard & Jeanne, 2010).

En ce qui concerne le grèbe esclavon, qui n'est observé qu'en hivernage, la rade de Saint-Vaast-La-Hougue joue un rôle important pour cette espèce. En effet, d'après l'enquête des oiseaux hivernants de Normandie de 1998-2002, « seul le département de la Manche, avec le Val de Saire et la Hague, regroupe des secteurs d'hivernage » (GONm, 2004). Les effectifs pour cette espèce semblent stables depuis 2007 : 3 individus en moyenne observés durant les périodes internuptiales 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 (Debout & Binard, 2008 et 2009).

Les effectifs de grand gravelot sur Tatihou en 2009-2010 sont bien supérieurs à ceux des années précédentes puisqu'une trentaine d'individus a été observée en période d'hivernage sur les plages de l'île et dans la vasière (contre 10 en 2007-2008 et 5 en 2008-2009) (Debout & Binard, 2008-2009). Jusqu'à 160 individus ont également été observés au passage postnuptial.

Tatihou accueille également des effectifs importants de chevalier gambette en hivernage (38-60 individus en janvier et février 2010). Ils utilisent à la fois les plages et les rochers de Tatihou (Binard & Jeanne, 2010).

Le groupe des sternes est aussi observé principalement lors de la migration postnuptiale en pêche aux abords de Tatihou et en reposoir sur les rochers. Ainsi jusqu'à 155 sternes caugek et 55 sternes pierregarin ont

été observées en septembre 2009.

En période de reproduction

L'île Tatihou a été choisie par un minimum de 26 espèces nicheuses en 2009 (Debout & Binard, 2009).

L'enjeu principal sur le site concerne les oiseaux marins et côtiers nicheurs. Le tableau suivant présente l'intérêt du site du point de vue de la conservation de ces oiseaux en fonction de leur représentativité par rapport aux effectifs nationaux et normands (utilisation de la même typologie que pour la période inter-nuptiale).

EFFECTIFS DES OISEAUX MARINS ET COTIERS NICHEURS SUR TATIHO					
Espèce	Effectifs nicheurs (nombre de couples) 2009-2010	% de la population nationale¹	Evaluation de l'île Tatihou	% de la population normande²	Evolution des populations sur Tatihou
Aigrette garzette	130 - 140	0,87–0,92	C	28-28,89	Stable
Gravelot à collier interrompu	2	0,11–0,14	C	0,96-1,05	-
Huîtrier-pie	5	0,42–0,45	C	2,26-2,45	Stable
Tadorne de Belon	27 - 60	1,08–1,95	C	47,37-83,33	+
Goéland brun	515	2,24–2,56	B	51,50	+
Goéland argenté	1738	2,18–2,22	B	8,08	+
Goéland marin	85	1,88–1,97	C	6,54	+
Pigeon colombin	20 - 30	0,03–0,07	D	?	+

¹ : Dubois *et al.*, 2008

² : Debout, 2009

Ce tableau met en évidence l'intérêt et l'importance du site pour plusieurs espèces d'oiseaux qui sont :

- A l'échelle nationale (par ordre d'importance) : le goéland brun, le goéland argenté, le goéland marin et le tadorne de Belon.
- A l'échelle régionale : le goéland brun, le tadorne de Belon, et l'aigrette garzette

Le site revêt en effet un caractère tout particulier pour le goéland brun en période de nidification puisqu'il accueille la principale colonie normande, avec plus de 500 couples recensés en 2010.

Il en est de même pour le goéland argenté avec environ 1700 couples cette année. Quant au goéland marin, les effectifs sont en nette progression.

En ce qui concerne l'aigrette garzette, elle a niché pour la première fois sur l'île de Tatihou en 2003. Cette zone lui sert donc à la fois de site de nidification et de dortoir hivernal.

Il faut tout de même noter l'arrivée récente du gravelot à collier interrompu sur le site, qui a réalisé sa première nidification en 2006 sur le haut de plage au nord ouest de l'île.

Une particularité pour le pigeon colombin, puisque Tatihou est le 2ème site de l'ouest de la France en termes de nombre de couples et de nombre de jeunes bagués.



Jeunes pigeons colomblins dans les murs du Lazaret

oenanthe) et du pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*).

La présence de couples de harles huppés autour de Tatihou et dans la rade de Saint-Vaast-La-Hougue tardivement après la migration postnuptiale laisse aussi planer le doute sur une hypothétique nidification. Toutefois, aucun indice certain n'a jamais été trouvé dans ce secteur (Binard & Jeanne, 2010).

A 2/2.5.2 La faune terrestre

La faune terrestre de Tatihou est relativement pauvre, mais elle n'a fait l'objet d'aucun inventaire exhaustif. L'insularité est un obstacle à la colonisation et la diversité. La classe des insectes n'a jamais été étudiée. La présence de la grande nébrie des sables (*Eurynebria complanata*), du paon du jour (*Inachis io*) et de la piéride du chou (*Pieris brassicae*) est toutefois observée.

Le bombyx cul-brun (*Euproctis chryorrhoea*) sévit également sur l'île depuis plusieurs années. Cette espèce a probablement profité de l'extension des boisements et fourrés sur lesquelles se développent les chenilles. Des interventions de lutte ont été mises en place il y a quelques années (pièges à phéromones), sans suite.

Le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est également bien présent, notamment sur les murs d'enceinte sud et ouest de l'île, ainsi que dans la dune.

Le lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) et le ragondin (*Myocastor coypus*) semblent être les seules espèces représentatives des mammifères et sont à l'origine de nombreux dégâts sur les habitats naturels de l'île et dans les jardins de l'intramuros. Le phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) est aussi parfois observé autour de Tatihou. Il s'agit probablement d'individus de la colonie établie en Baie des Veys.

En surnombre, les lapins sont arrivés sur l'île avec les hommes et ont colonisé tout le site. La croissance de la population ne semble pas connaître de limite du fait de l'absence de prédateurs, à l'exception des

goélands marins qui prélèvent de jeunes lapereaux, mais elle est périodiquement soumise aux épizooties (myxomatose, VHD) qui génèrent d'importantes fluctuations de la population.

Jusqu'en 1999 de fréquentes reprises avaient lieu. Les lapins capturés étaient alors rapatriés sur le continent. Ce procédé a permis la capture de 445 lapins au maximum en une reprise (en 1989).

Toutefois, le petit préjudice causé à la colonie est vite réparé par une fertilité écrasante et cette démarche n'a été réitérée qu'une fois en 2009 dans l'intra-muros où l'espèce fait l'objet d'un piégeage permanent en raison des dégâts occasionnés dans les jardins du Musée maritime.

Depuis peu, la pression de destruction est augmentée par la présence du ragondin. L'espèce a d'abord colonisée le bord des douves, puis elle a été détectée dans l'intramuros et sur la levée de terre au nord du Lazaret. La prolifération de l'espèce, qui a colonisé récemment tout le nord Cotentin, est assez surprenante en raison de l'absence de milieux aquatiques favorables. En 2010, un piégeage vise spécifiquement l'espèce dans l'intra-muros.

La présence de chiroptères a été mise en évidence il y a quelques années par l'observation de guano dans une des cheminées de la Tour Vauban. Aucune autre observation n'est venue compléter cette information et constitue une lacune importante à l'égard des différentes cavités potentiellement favorables sur le site. Outre un enjeu de conservation d'une population de chiroptères, il faut aussi prendre en compte leur participation à la régulation des populations d'invertébrés au premier rang desquels les papillons de nuit dont le Bombyx cul-brun.

A 2/2.5.3 La faune marine intertidale

Le recensement de la faune lié à l'activité passée du laboratoire de biologie marine a permis de déterminer 32 espèces d'Annélides polychètes sur le site Tatihou - Saint-Vaast-La-Hougue. Certaines ne sont connues en France que dans cette localisation. D'autres ont été décrites pour la première fois d'après des spécimens capturés à St-Vaast-La-Hougue.

L'inventaire ZNIEFF de 1998 signale quant à lui 6 espèces d'Annélides sur le site seul de Tatihou. Parmi les plathelminthes (vers plats), une espèce peu commune a été recensée : *Convoluta roscoffensis*.

La microfaune marine intertidale est également marquée par une forte présence des ascidies, dont *Phallusia mammillata*.

La présence de nombreuses épaves dans la rade de Saint-Vaast-La-Hougue influence certainement le développement de cette faune en proposant des substrats variés.

Il convient également de citer deux poissons peu communs : l'Aiguille de mer (*Syngnathus acus*) et le Nérophis lumbricoïde (*Nerophis lumbriciformis*).

A 2/2.5.4 Evaluation de la valeur patrimoniale de la faune

L'avifaune

L'île Tatihou et la baie de Saint-Vaast-La-Hougue présentent un intérêt patrimonial certain pour 65 espèces, 24 étant inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 (re-codifiée Directive 2009/147/CE) et 41 étant considérées comme espèces migratrices régulières en vertu de l'article 4.2 de la Directive.

Le tableau suivant liste ces espèces et indique leur désignation au titre de l'Annexe I ou de l'article 4.2 de la Directive.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE OBSERVEES A TATIHO ET SES ENVIRONS DE 2005 A 2010 ¹				
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	A.1	Pluvier argenté <i>Pluvialis squatarola</i>		4.2
Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	4.2	Grand gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>		4.2
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	4.2	Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>		A.1
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	A.1	Tournepieuvre à collier <i>Arenaria interpres</i>		4.2
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	4.2	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>		4.2
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	4.2	Bécassine sourde <i>Lymnocyptes minimus</i>		4.2
Puffin des Baléares <i>Puffinus mauretanicus</i>	A.1	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>		4.2
Fulmar boréal <i>Fulmarus glacialis</i>	4.2	Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>		4.2
Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i>	4.2	Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>		A.1
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	4.2	Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>		A.1
Cormoran huppé <i>Phalacrocorax aristotelis</i>	4.2	Mouette mélanocéphale <i>Ichthyophaga melanocephala</i>		A.1
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	4.2	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>		A.1
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A.1	Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>		4.2
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	A.1	Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>		4.2
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	4.2	Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i>		4.2
Bernache nonette <i>Branta leucopsis</i>	A.1	Bécasseau violet <i>Calidris maritima</i>		4.2
Bernache cravant <i>Branta bernicla bernicla</i>	4.2	Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>		4.2
Tadorne de belon <i>Tadorna tadorna</i>	4.2	Bécasseau sanderling <i>Calidris alba</i>		4.2
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	4.2	Goéland marin <i>Larus marinus</i>		4.2
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	4.2	Goéland brun <i>Larus fuscus</i>		4.2
Canard siffleur <i>Anas penelope</i>	4.2	Goéland leucopnée <i>Larus cachinnans</i>		4.2
Canard pilet <i>Anas acuta</i>	4.2	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		4.2
Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	4.2	Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		4.2
Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	4.2	Mouette pygmée <i>Larus minutus</i>		A.1
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	4.2	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>		A.1
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A.1	Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>		A.1
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	4.2	Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>		A.1
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A.1	Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>		A.1
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A.1	Pingouin torda <i>Alca torda</i>		4.2
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	A.1	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>		A.1
Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	4.2	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>		A.1
Huîtrier-pie <i>Haematopus ostralegus</i>	4.2	Bruant des neiges <i>Plectrophenax nivalis</i>		4.2
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	A.1			

¹ : Binard & Jeanne, 2010 ; Debout et al., 2005 à 2009

Parmi ces espèces, certaines ne sont observées que de façon ponctuelle aux environs de Tatihou. Les espèces d'intérêt communautaire les plus représentatives du site sont présentées dans le tableau ci-après.

STATUT DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE FREQUEMMENT OBSERVEES A TATIHO				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Réglementation	Statut national	Statut à Tatihou

		DO	BER	Nicheur	Hivernant	
Gaviiformes						
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	EMR	III	?	?	P
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	I			V	H
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	EMR	II	R	R	H ; M
Anatidae						
Bernache cravant	<i>Branta bernicla bernicla</i>	EMR			AS	H ; M
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	EMR	II	ND	ND	N ; H ; M
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	EMR	III	V	R	P
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	EMR	III	V	R	H ; M
Phalacrocoracidae						
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	EMR		ND	ND	P
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	EMR		ND	NE	P ; N
Ardéidés						
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I	II	AS	Ne	N ; H
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	EMR	III	ND	ND	H ; M
Charadriidae						
Huîtrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	EMR	III	R	ND	P ; N
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	EMR			?	H ; M
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	EMR	II	V	AS	H ; M
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	I	II	R	ND	H ; M
Scolopacidae						
Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>	EMR		?	?	H ; M
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	EMR	III	AS	D	H ; M
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	EMR	III	R	R	H ; M
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	EMR	II	?	?	H ; M
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	EMR	II	?	?	H ; M
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	EMR	II	?	?	H ; M
Laridae						
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	EMR		ND	ND	P ; N
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	EMR		ND	Ne	N ; M
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	EMR		ND	Ne	P ; N
Columbidae						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>			Ap	?	P ; N

Réglementation

DO I = Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, DO EMR = Espèce migratrice régulière de la Directive Oiseaux ; BER II = Annexe II de la Convention de Berne, BER III = Annexe III de la convention de Berne

Statut national

ND = Non défavorable ; AS = A surveiller ; D = En déclin ; R = Rare ; V = Vulnérable ; Ap = A préciser ;
Ne = non évalué ; ? = inconnu

Statut à Tatihou

N = Nicheur ; H = Hivernant ; M = migrateur

La faune terrestre

L'entomofaune de Tatihou n'ayant fait l'objet d'aucun inventaire détaillé, il n'est pas possible d'évaluer l'intérêt patrimonial de ce groupe. La faible représentativité des mammifères terrestres sur le site ne demande pas une évaluation plus détaillée. La présence du lézard des murailles est intéressante, car l'espèce semble peu présente sur le littoral de la côte est du Cotentin.

La faune marine intertidale

La microfaune marine intertidale de Tatihou présente une grande diversité d'espèces, dont 3 sont qualifiées de Déterminantes par l'inventaire ZNIEFF :

ESPECES QUALIFIEES DE DETERMINANTES PAR L'INVENTAIRE ZNIEFF		
Nom latin	Classification	Date
<i>Phallusia mamillata</i>	Chordés, Ascidiacées	?
<i>Metridium senile</i>	Cnidaires, Anthozoaires	?
<i>Trivia monacha</i>	Mollusques, Gastéropodes	1996

A 2/2.5.5 Etat de conservation de la faune

L'avifaune

L'inventaire de l'avifaune en période internuptiale réalisé en 2009-2010 par le GONm, permet de mettre en évidence dix nouvelles espèces en comparaison des périodes internuptiales 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 (Binard & Jeanne, 2010). Parmi ces dix espèces, six sont inscrites à l'Annexe I de la Directives Oiseaux. Il s'agit du plongeon arctique, de la spatule blanche, de la bernache nonette, du milan royal, du pluvier doré et du gravelot à collier interrompu. Trois autres espèces sont concernées par l'article 4.2 de cette Directive, il s'agit de la sarcelle d'hiver, de la poule d'eau et du bruant des neiges. Enfin, l'érisma rousse, espèce nord américaine introduite en Grande-Bretagne, a également été observée.

A l'inverse, d'autres espèces qui avaient été notées au moins une fois ces cinq dernières années, n'ont pas été observées pendant les comptages de 2009-2010. Parmi celles-ci six espèces sont inscrites à

l'Annexe I de la Directives Oiseaux : le plongeon catmarin, le faucon émerillon, le hibou des marais, la sterne arctique, la guifette noire et le guillemot de Troïl. Certaines de ces espèces sont pélagiques et ne fréquentent donc pas toujours la bande marine entourant Tatihou. Les rapaces diurnes et nocturnes ne sont pas non plus réguliers sur l'île (Binard & Jeanne, 2010).

Bien que certains effectifs en hivernage semblent plus importants que les années passées (bécasseaux violet, variable et sanderling, grand gravelot, aigrette garzette), il n'est pas possible de dire si les capacités d'accueil du site ont été améliorées ou non. La majorité des espèces hivernantes présentent en effet des variations intra et interannuelles qui ne permettent pas de statuer de façon précise sur l'évolution des effectifs. De plus, Tatihou n'est pas un site d'hivernage d'importance pour certaines espèces, telles que le tadorne de Belon, la mouette rieuse ou le courlis cendré. Il faudrait donc davantage s'intéresser aux différents flux existants entre Tatihou et le reste du site Natura 2000 mais également à une échelle plus large, sur l'ensemble du département ou de la région de Basse-Normandie.

De façon générale, les stationnements hivernaux sont principalement observés en périphérie de l'île, sur le DPM (repositoires rocheux, estran...), aucune mesure de gestion n'a donc été mise en place avec le plan de gestion initial pour améliorer les potentialités d'accueil sur ces zones. Toutefois, pour les espèces stationnant en périphérie de l'île ou sur la partie terrestre, la relative tranquillité instaurée sur le site au cours de ces dernières années a pu leur être favorable. C'est le cas notamment sur la zone nord de l'île, qui concentre peu de flux piétons, mais également au niveau de la vasière. La première zone présente des repositoires rocheux fréquemment utilisés par le bécasseau violet, le tournepierre à collier ou le chevalier gambette. La deuxième sert de lieu de nourrissage au bécasseau variable, au grand gravelot ou au courlis cendré.

Sur la prairie, la mise en place du plan de pâturage et du plan de lutte contre les chardons semble avoir été bénéfique au stationnement de la bernache cravant, même si les effectifs restent variables selon les années.

En ce qui concerne les espèces nicheuses sur Tatihou, les comptages réguliers permettent de donner une évolution précise des colonies et de mieux statuer sur leur état de conservation et les facteurs entrant en jeu.

La colonie de goélands

Les dynamiques des trois populations de goélands de Tatihou ne suivent pas le même schéma.

Le goéland argenté

La population de goéland argenté était en hausse depuis la fin des années 90, où une forte augmentation du nombre de couples avait été notée en 1998. Tatihou restait alors la seule colonie normande en milieu naturel en augmentation. Mais l'année 2008 fut marquée par une mortalité par empoisonnement très importante. La grande majorité des cadavres d'oiseaux était représentée par des goélands argentés

(Barrier *et al.*, 2009). Celle-ci s'est traduit en 2009 par une chute de presque 500 couples par rapport à 2007, année où l'effectif maximum avait été atteint (soit -23%). Toutefois, en 2010, la population de goéland argenté semble se remettre lentement du choc majeur de cet empoisonnement, avec une progression de 7% (Figure 4).



**Goéland argenté *Larus argentatus*
O. Doré**

Il semble toutefois que l'espèce abandonne progressivement l'Îlet, et ce depuis quelques années (20 couples en 2010 contre 40 en 2009 et 55 en 2007). Le succès reproducteur sur cette zone a été nul cette année. Le dérangement humain pourrait en être la cause, des pénétrations humaines étant toujours constatées, mais elles ne semblent pas avoir d'impact similaire sur la colonie d'aigrette garzette. Un recouvrement trop important de la végétation pourrait également être évoqué, notamment sur le faite des murs.

De nouveaux cas de mortalité suspecte mais sans commune mesure avec ceux de 2008 ont été signalés en juillet 2010, probablement causés par une toxine non identifiée actuellement.

Le goéland brun

Pour le goéland brun, l'impact de l'empoisonnement de 2008 paraît complètement effacé : l'augmentation du nombre de couples observée depuis 2007 se poursuit en 2009 avec une progression de 25,3%, puis explose en 2010 avec une augmentation de 60% du nombre de couples (Barrier *et al.* 2009 ; A. Barrier, *com. pers.*). Il peut s'agir d'une émigration d'une partie de la colonie affectée par la création du terminal charbonnier dans la rade de Cherbourg.



**Goéland brun *Larus fuscus*
L. Lavarec**

Le goéland marin

La situation du goéland marin sur Tatihou a elle aussi été marquée par l'empoisonnement de 2008. Alors que le nombre de couples progressait doucement mais sûrement depuis 1990 et plus fortement depuis 2003, l'année 2008 fût marquée par une chute importante des effectifs (- 56%) (Barrier *et al.*, 2009).



**Goéland marin *Larus marinus*
*L. Lavarec***

En 2009, l'espèce semble en forte progression (+ 236 %) et retrouve ses effectifs de 2007. Les comptages de 2010 viennent confirmer cette impression, la population est en hausse de 29% (85 couples) et confirme son implantation sur l'est de la réserve ornithologique (70 couples contre 49 en 2009) (A. Barrier, com. pers.).

Toutes espèces confondues, la colonie poursuit son déplacement vers le nord-ouest de l'île, déplacement qui avait déjà été remarqué en 2009. La population de la prairie dépasse légèrement les valeurs record de 2007 (1164 contre 1159). Le secteur situé au nord du lazaret est de nouveau en forte progression (136 couples en 2010) alors qu'il était peu fréquenté il y a quelques années (24 couples en 2007).

La progression des effectifs dans les jardins du musée maritime (148 couples en 2010 contre 124 en 2009) est probablement à relier à ce phénomène de déplacement général.

Par contre, la population de la réserve, bien qu'en légère progression (521 couples en 2010 contre 505 en 2009), reste bien inférieure aux valeurs des années précédentes (859 en 2007) (A. Barrier, com. pers.). Les goélands argentés en particulier continuent à la désertier au profit de la prairie (376 couples sur la réserve contre 399 en 2009). Cette régression est probablement liée à la progression des effectifs de goélands marins. Par ailleurs, lors du comptage de 2010, il a été constaté que la partie de la réserve qui est inondée lors des fortes marées était pratiquement vide.

Globalement, l'état de conservation des populations de goélands de Tatihou semble très favorable, mais vulnérable comme on l'a constaté en 2008 avec l'empoisonnement. La progression des effectifs montre une bonne compatibilité avec le niveau actuel de fréquentation du site et avec la gestion agropastorale mise en place en 2003. Le développement de la population de goéland marin a un impact sur la répartition spatiale des couples nicheurs. A terme, il pourrait également avoir un impact sur les effectifs, notamment du goéland argenté, comme cela a été constaté sur d'autres colonies normandes (Iles St Marcouf, Iles Chausey).

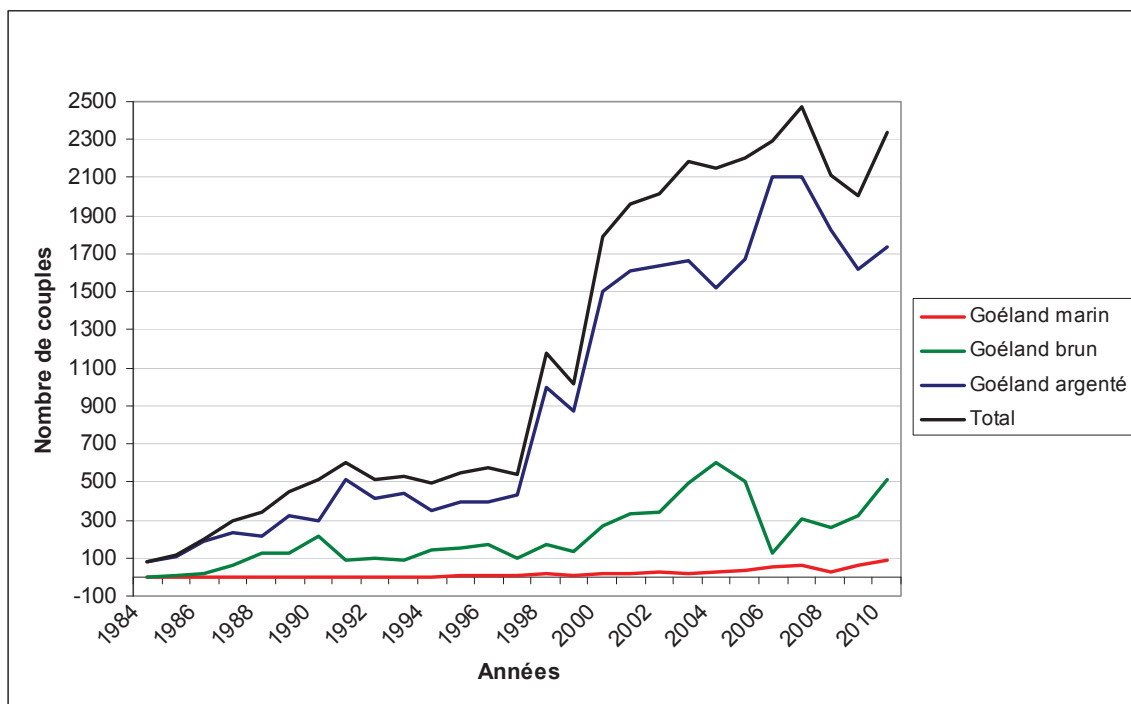
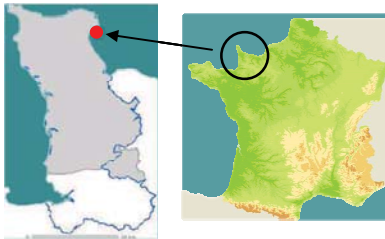


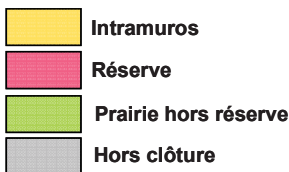
Figure 4 : Evolution de la colonie de goélands sur Tatihou depuis 1988
 (Source : Etat des Réserves du GONm)



Carte n°3 : Répartition des effectifs de la colonie de goélands sur l'île Tatihou en 2009



Grands secteurs



Nombre de nids

GA : goéland argenté

GB : goéland brun

GM : goéland marin

Cartographie issue des recensements effectués par le GONm les 19 et 27 mai 2009



0 200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



L'huîtrier pie

En ce qui concerne l'huîtrier pie, concerné par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux, 3 à 5 couples nichent régulièrement sur Tatihou depuis 1990 (Spiroux, 2001), avec plus ou moins de succès. Ils occupent différents milieux : banc de sable dans la réserve, haut de plage, pelouses aérohalines, murs d'enceinte. En 2010, un couple a tenté de se reproduire dans la prairie. Son habitat de prédilection sur Tatihou reste toutefois les pelouses aérohalines où 2 nids ont été trouvés en 2010.

Le succès de reproduction de l'huîtrier pie semble médiocre, mais il convient de noter que les poussins sont nidifuges et donc difficilement localisables quelques jours après avoir quitté le nid. Il est donc difficile de conclure sur la réussite de chacun des nids jusqu'à l'envol de jeunes.

L'échec de la reproduction peut s'expliquer par le dérangement, mais également par la prédation des goélands sur les œufs et les poussins laissés sans protection. Le dérangement par les promeneurs est le fait d'un manque d'information et d'une proximité entre l'habitat préférentiel et les sentiers périphériques.



Huîtrier-pie
R. Binard

Les effectifs sont stables, mais la population est vulnérable, en raison de son exposition au dérangement (nidification fréquente à proximité des sentiers et zones fréquentées par le public).

L'aigrette garzette

L'absence d'intervention humaine dans le fort de l'Îlet a également permis d'instaurer une relative tranquillité dans cette partie de la réserve ornithologique, la rendant propice à l'installation des aigrettes garzettes en 2003 (Debout, 2003). Le développement d'un fourré d'arbustes a également favorisé leur nidification. Une végétation favorable, l'absence de travaux de restauration et de fréquentation a donc permis à la population de se développer fortement jusqu'en 2005 (de 25 nids à 116 nids), comme nous pouvons le voir d'après avec la figure suivante (réalisée d'après les données du GON : Debout *et al.*, 2003 à 2009).

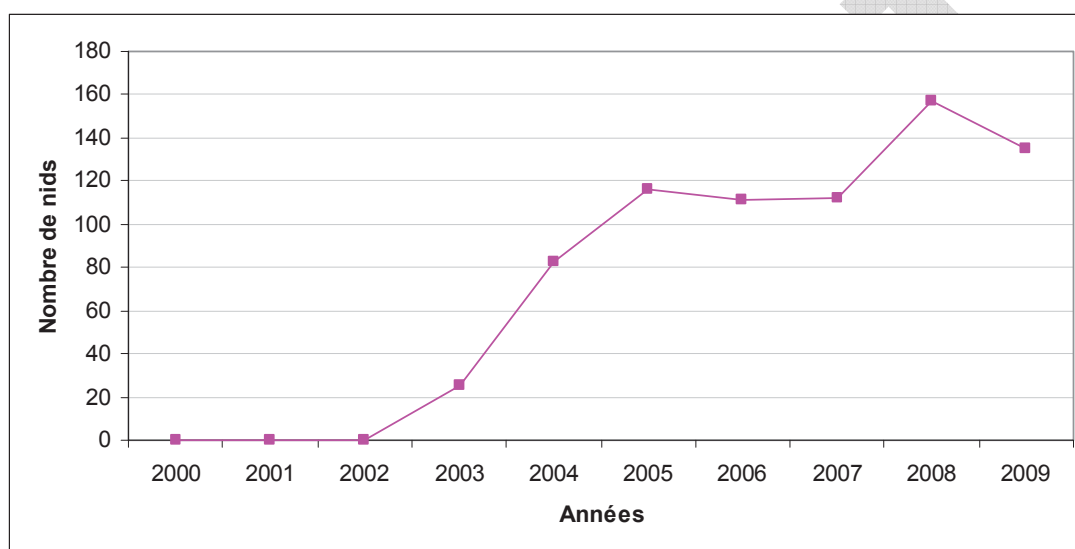


Figure 5 : Evolution de la colonie d'aigrettes garzette sur l'Îlet

Cette évolution rapide fut suivie d'une stabilisation puis d'une nouvelle augmentation en 2008. Les chiffres de 2009 laissent toutefois entrevoir une baisse des effectifs (Debout & Binard, 2009), cette tendance sera donc à vérifier avec les données de 2010.

Depuis 2003, des comptages des nids vides, après la saison de reproduction, sont effectués chaque année dans l'Îlet. Une caméra apporte également chaque année de nouvelles informations sur le calendrier de reproduction de l'espèce sur le site, sur les différents comportements de soins aux jeunes, etc.

Le gravelot à collier interrompu

Le gravelot à collier interrompu est également un nicheur récent sur Tatihou puisqu'il a été noté pour la première fois au printemps 2006 avec un seul couple. Sur Tatihou, depuis 5 ans, les couples sont localisés à l'extrémité nord de la plage ouest, là où niche également un couple d'huîtrier-pie

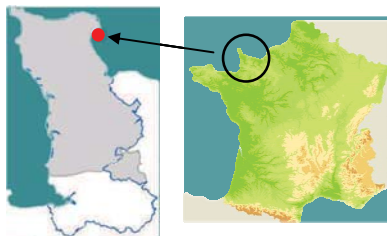
La population de gravelot à collier interrompu semble en progression sur l'île depuis 2006 (1 couple en 2006, 2 en 2007, 3-4 en 2008), comme sur la côte Est du Cotentin. Toutefois, seulement 2 couples ont été

observés en 2009 (Debout & Binard, 2009), les effectifs sont donc à surveiller dans l'avenir

Cet oiseau, qui niche dans la laisse de mer, est menacé par le passage régulier des piétons et des chiens sur le haut de la plage : le nid et les œufs, qui se confondent avec le milieu, sont très vulnérables.



Carte n°4 : Zone préférentielle de nidification du Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) sur l'île Tatihou



Zone préférentielle de nidification



Zone de nidification



Végétation annuelle des
laisses de mer

Cartographie issue des
recensements effectués par le GONm
en 2008 et 2010



0

200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



Le tadorne de Belon



Tadorne de Belon
R. Binard

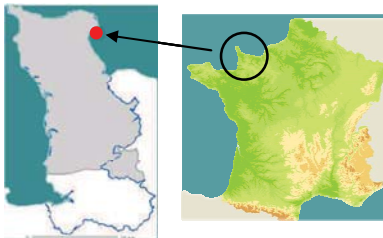
Le tadorne de Belon, espèce concernée par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux, niche sur Tatihou depuis quelques années déjà (3-5 couples en 1990). Le tadorne construit son nid à couvert, souvent dans des terriers de lapins, il est donc difficile de connaître précisément le nombre de couples nicheurs en raison de la présence d'adultes non nicheurs. Les sites de nidification les mieux repérés se trouvent dans la dune. Les autres sites de nidification sont dans les talus du nord de l'île et dans la végétation au bas des talus. En 2009, la population

nicheuse de Tadornes de Belon sur Tatihou a été estimée entre 27 et 60 couples (Debout & Binard, 2009).

L'espèce a progressé depuis 20 ans, les effectifs semblent stables et l'espèce peu vulnérable au dérangement sur l'île. Après l'éclosion, la plupart des familles quittent l'île pour rejoindre l'anse du Cul de Loup.



Carte n°5 : Zones préférentielles de nidification du Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) sur l'île Tatihou



Zones préférentielles de nidification



Cartographie issue des recensements effectués par le GONm entre avril et juillet 2008



0 200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



Le pigeon Colombin

La colonie de pigeons colomains, apparue sur l'île en 1996, fait de Tatihou le deuxième site de l'ouest de la France en termes de nombre de jeunes bagués et de nombre de couples nicheurs. Depuis 2004, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a initié un suivi de la reproduction de la population nichant sur Tatihou. Celui-ci implique un contrôle hebdomadaire du site de février à octobre, avec suivi de la reproduction, baguage, marquage et mesures biométriques des poussins. Ce programme a permis d'accumuler un volume remarquable de données sur le fonctionnement de la population de pigeon colombin à Tatihou.

Cette espèce cavernicole occupe de nombreux trous dans les vieux murs du lazaret et de l'îlet. La limitation des interventions sur ces murs a sans doute favorisé l'installation des pigeons colomains et la progression de la colonie.

Ainsi, le nombre de nids trouvés est passé 65 en 2005 à 125 en 2009, tandis que le nombre de jeunes bagués est passé de 66 (2005) à 85 (2009).

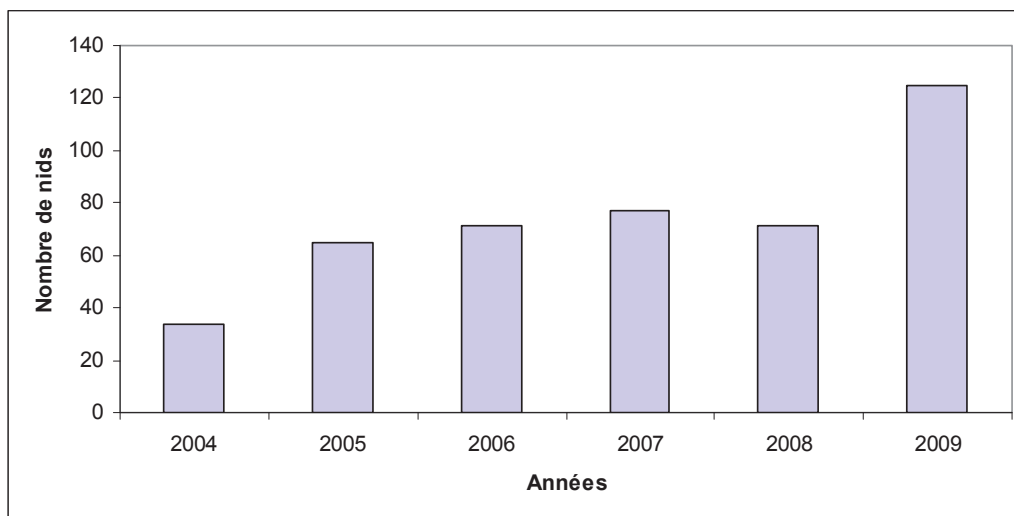


Figure 6 : Evolution du nombre de nids de pigeons colomblins trouvés sur Tatihou depuis 2004

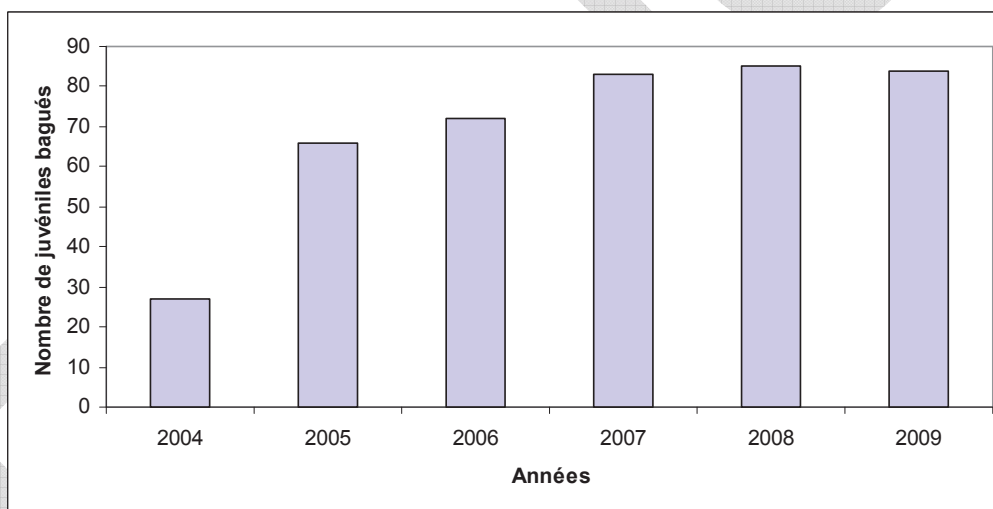


Figure 7 : Evolution du nombre de juvéniles de Pigeons colomblins bagués depuis 2004

Lors de la rédaction du premier plan de gestion de l'île Tatihou, la nidification du pigeon colombin n'avait pas été prise en compte. Il apparaît aujourd'hui important de préserver cette population, dont l'intérêt est fort sur ce site. De plus, le pigeon colombin est une espèce en déclin en France depuis une trentaine d'années. La chasse et la disparition d'habitats favorables à l'espèce sont les raisons principales de sa régression.

La faune terrestre

Les insectes de Tatihou n'ayant fait l'objet d'aucune étude, il est impossible d'évaluer leur état de

conservation.

En ce qui concerne la population de lapins, elle paraît en extension sur le site ces dernières années, d'après les nombreux dégâts observés dans les jardins de l'intramuros ou sur le secteur dunaire. Mais l'effectif réel de la population n'est pas connu.

La faune marine intertidale

En l'absence d'inventaire récent permettant de faire des comparaisons avec l'inventaire de 1998, il est actuellement impossible d'évaluer l'état de conservation de la faune marine intertidale de Tatihou.

A 2/2.5.6 Menaces influençant l'état de conservation de la faune

Les menaces concernant l'avifaune

Comme sur la plupart des sites littoraux, l'augmentation et la multiplication des activités humaines constituent sans aucun doute l'une des principales menaces pour le maintien des espèces et des effectifs d'oiseaux. Les activités de loisirs sont potentiellement génératrices de dérangements pour l'avifaune, tant sur les zones d'alimentation que sur les reposoirs. Ainsi, la navigation de plaisance et les sports nautiques peuvent entraîner des dérangements sur les zones de stationnement maritimes de plusieurs espèces, la pratique de la pêche à pied des dérangements sur les secteurs d'alimentation des limicoles. De même, la divagation de chiens constitue une menace pour les colonies d'oiseaux nicheurs de Tatihou.

Sur Tatihou et la rade de Saint-Vaast-La-Hougue, les faits opérants et pouvant constituer des sources de dérangement de l'avifaune sont les suivants :

- la divagation des chiens
- le dérangement humain
- la découverte libre, individuelle ou en groupe de l'île
- les activités nautiques
- la chasse sur le domaine maritime
- les activités balnéaires
- la conchyliculture
- la pêche à pied

La divagation des chiens constitue une menace potentielle importante, les chiens pouvant provoquer un départ prolongé des nicheurs, entraîner la casse des œufs des oiseaux nichant sur la digue par exemple (c'est le cas de l'huître-pie), voire s'attaquer aux nicheurs ou aux jeunes. L'arrêté municipal de 2003 a permis de remédier en partie à ce problème sur la partie terrestre, mais la menace persiste notamment sur le domaine public maritime.

La fréquentation entraîne également un risque de dérangement direct de l'avifaune reproductrice. La

plage de Tatihou étant notamment particulièrement fréquentée, le gravelot à collier interrompu est directement menacé. L'huître pie a installé son nid à proximité des sentiers nord et sud de l'île, sur les pelouses aérohalines, il est donc lui aussi fréquemment dérangé par les allées et venues des visiteurs.

Des pénétrations humaines dans la réserve ornithologique et notamment dans l'îlet sont également fréquentes.

Des débarquements de canoës sont régulièrement observés sur la plage de Tatihou. Ils constituent une source réelle de dérangement pour les oiseaux marins, en particulier pour le gravelot à collier interrompu et l'huître-pie qui nichent sur la plage.

Enfin, l'exercice de la pêche à pied peut amener à des phénomènes de compétition spatiale, notamment lors des week-ends de grande marée où la fréquentation de l'estran peut s'avérer particulièrement importante. De même, la circulation des pêcheurs peut entraîner des problèmes de dérangement lié au passage à proximité de groupes d'oiseaux au repos ou en train de s'alimenter.

La destruction des habitats d'espèces représente également une grande menace pour l'avifaune. Ainsi, la fréquentation occasionne un piétinement des habitats et donc une destruction des zones les plus fragilisées, tel que le secteur dunaire (où nichent le gravelot à collier interrompu, le tadorne de Belon et l'huître-pie) et les pelouses aérohalines (où niche également l'huître-pie).

En règle générale, la sensibilité de l'avifaune et des habitats d'espèces vis-à-vis du dérangement est mal connue.

Les menaces concernant la faune marine intertidale

Comme il a été indiqué précédemment, les pêches à pied peuvent fragiliser la faune marine intertidale et entraîner la destruction directe des habitats et des espèces par retournement des blocs de pierres et des galets. En effet, le retournement peut provoquer une perte de biodiversité de l'ordre de 30 %, ce qui est considérable. Il est également important d'utiliser des outils homologués, non destructeurs pour le milieu.

Enfin, les pêches à pied et professionnelle excessives peuvent aboutir à une diminution des stocks et à la disparition d'espèces. Une pêche respectueuse de l'environnement doit donc être pratiquée afin de favoriser une gestion raisonnée de la ressource.

Les menaces concernant la faune terrestre

L'utilisation sélective de produits phytosanitaires sur la prairie centrales et les pelouses périphériques peut menacer la diversité de l'entomofaune. Mais le manque de données sur ce groupe ne permet pas de mesurer les conséquences de la lutte chimique contre les chardons.

A 3 - LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE ET CULTUREL DU SITE

A 3/1 Le patrimoine culturel, archéologique et historique

La présence d'un important patrimoine bâti sur le site influence notablement la gestion et la valorisation de Tatihou.

D'une part, le patrimoine bâti de l'île explique son intérêt culturel actuel. L'exploitation de l'espace au cours des siècles s'inscrit dans l'histoire locale et régionale. Elle est le reflet de la culture marine et militaire du Cotentin. L'ensemble du patrimoine historique de Tatihou est classé parmi les Monuments Historiques.

L'importance de ce patrimoine bâti justifie l'implantation du Musée Maritime et le développement de structures d'accueil par le Département de la Manche. Le site participe à la renommée et à la fréquentation touristique du nord-Cotentin.

D'autre part, l'île n'a jamais connu l'immobilisme et l'isolement total. Les différents modes d'occupation, l'exploitation de l'espace et le remaniement du sol ont conditionné la distribution actuelle de la flore comme de la faune.

L'état actuel du milieu naturel n'est pas le fruit de l'évolution primaire mais en grande partie des conditions d'exploitation successives. Sa gestion reste aujourd'hui directement liée à celle du bâti et à la fréquentation de l'île. Sa position ne peut être établie qu'en rapport avec l'usage des différents bâtiments et à l'utilisation de l'espace par le public.

A 3/1.1 L'intra-muros (ou Lazaret)

Enfermé dans une double enceinte, l'intramuros regroupe les principaux bâtiments non fortifiés de l'île. Sa superficie est d'environ 2,5 ha. Plusieurs constructions se sont succédé dans ce clos, prenant des usages différents selon les époques.

Aujourd'hui, l'*Intra-muros* est exploité par le service d'accueil de l'île. Il a été réhabilité par le Département lors des grands travaux de 1990-1993. Il comprend dans la première enceinte les bâtiments



Intra-muros
O. Doré

d'accueil : restauration, logement et salle de conférence, les bureaux d'administration, le laboratoire maritime et le château d'eau de mer. Dans la seconde enceinte se tient le grand bâtiment d'exposition du Musée, une réserve et les hangars du chantier naval (atelier de charpente navale et hall d'exposition des bateaux).

Le long bâtiment qui abrite le Musée fut entièrement reconstruit par les élèves du centre d'éducation après la Seconde Guerre Mondiale.

Cet édifice a successivement servi de halle à marchandise pour le lazaret, de salle de collection et bibliothèque pour le Muséum, puis, après reconstruction, d'ateliers de maçonnerie et de menuiserie.

Tous les bâtiments de l'*Intra-muros* ont fait l'objet d'une restauration (antérieure à 2000) qui a su préserver l'unité architecturale et paysagère du site. La texture et le jeu de couleurs sont restés fidèles à la tradition locale. Ces bâtiments sont pour la plupart édifiés en granite. Leur couverture est de schiste.

Seul le local réservé à la restauration collective prend des allures plus modernes par de grandes ouvertures vitrées et une armature métallique.

L'*Intra-muros* est donc un espace privilégié, isolé du reste de l'île, qui fait l'objet d'un aménagement et d'un entretien permanent. Les espaces verts sont entretenus par les services de l'île (sauf le grand jardin maritime dont l'entretien est assuré par un prestataire). De grandes pelouses parsemées de massifs agrémentent le paysage. De nombreuses allées desservent les bâtiments.

A 3/1.2 La ferme fortifiée

La ferme fortifiée tient son nom d'un ancien corps de ferme qui se tenait à l'emplacement actuel de la caserne 7. Cette partie du site est entièrement vouée au souvenir de l'architecture militaire. Elle symbolise la valeur défensive donnée à Tatihou durant de nombreux siècles.

La tour Vauban est l'ouvrage le plus représentatif de cette époque. Edifiée par l'ingénieur Lacombe en 1694, sa tourelle s'élève à 27 mètres de hauteur. Elle fut conçue pour loger une garnison entière de 80 soldats. La tour de Tatihou pouvait recevoir dix canons tandis que sa jumelle de la Hougue n'en disposait que de six. Les canons prenaient place dans les créneaux sur la terrasse.

La salle circulaire du premier étage était réservée aux simples soldats tandis que celle du second logeait les officiers. Ces salles, aérées et ajourées par de fines meurtrières, disposaient de nombreuses cheminées pour assurer le chauffage.

Les pièces du rez-de-chaussée servaient de magasins pour les munitions et les vivres. L'extension des salles du fond permit d'aménager des cellules aux prisonniers austro-allemands lors de la Première Guerre Mondiale.

La tour est ouverte aux visiteurs durant toute la période estivale. Elle ne fait l'objet d'aucun aménagement spécial, si ce n'est quelques occasionnelles expositions ou représentations théâtrales. Son point de vue exceptionnel permet par beau temps d'apercevoir les îles voisines de Saint-Marcouf. La tour Vauban a été classée patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008, tout comme sa voisine, la tour de la Hougue.

Des poudrières extérieures à la tour furent édifiées par mesure de sécurité entre 1870 et 1880. A l'abri de gros murs de protection et enfouies sous une couche de terre, ces poudrières communiquent par un tunnel avec le bastion nord de la fortification. A l'époque du centre d'éducation, elles furent reconverties en soies à cochons. Aujourd'hui, elles accueillent des expositions temporaires. Cependant, le fort taux d'humidité du à la couverture terreuse rend l'exploitation de ces pièces difficile (mais propice à l'hibernation des chiroptères).

La caserne 7 fut achevée en 1818. Elle servait de logement aux soldats cantonnés au fort. Détruite en partie lors de la deuxième guerre mondiale, ce bâtiment fut restauré en 1992 d'après des plans et archives de l'époque. Aujourd'hui, elle accueille au rez-de-chaussée une exposition permanente sur l'avifaune et la faune marine, tandis qu'un restaurant ouvert au grand public prend place à l'étage (snack et restauration classique).

Enfin, une minuscule chapelle dont la date de construction est inconnue s'élève à côté de la tour. Reconvertie après la Révolution en magasin à vivres puis en écurie, elle a été restaurée en 1995. Des fouilles ont été entreprises pour compléter la connaissance de l'ensemble avant une cristallisation des fondations des bâtiments détruits qui ne seront pas reconstruits.

Les douves qui entourent le fort constituent un atout paysager et écologique supplémentaire. Creusées vers 1860, elles sont en relation directe avec la mer par un système de vannes qui malheureusement ne fonctionnent plus. Les eaux salées des douves sont donc tributaires des marées.

Le fort de l'Îlet, qui fait face à la ferme fortifiée, n'est pas ouvert au public, pour des raisons de sécurité. Cette fermeture a certainement favorisé l'installation de la colonie d'aigrette garzette, que le public peut observer grâce à une caméra reliée à la maison des douaniers. Une ouverture, même dans la cadre de visites guidées ne semble pas opportune, d'une part en raison de la nidification des oiseaux, d'autre part en raison de l'intérêt relatif de la construction.

A 3/1.3 La maison des douaniers

La maison des douaniers est le premier bâtiment que l'on aperçoit lorsque l'on débarque du bateau. Située à l'écart de l'Intra-muros, sur la pelouse sud, ce bâtiment fut entièrement restauré en 1993. Il fait office aujourd'hui de bâtiment d'accueil pour les scolaires, de sanitaires et de point de départ des animations ornithologiques.



**La maison des douaniers
O. Doré**

A 3/1.4 Les digues

Les digues de Tatihou furent érigées au XVII^e siècle dans le style des fortifications Vauban. Elles font le tour de l'île et sont parfois doublées à l'intérieur d'une levée de terre plus ancienne. Tout en protégeant l'île des agressions de la mer, elles contribuent au caractère historique du site et sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques.

Une consolidation par des entreprises spécialisées, débutée en 1993, a permis de reconstituer la digue sur toute sa partie sud, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Manche. Mais les travaux, longs et coûteux, sont toujours en cours et la partie nord-est de la digue continue de se dégrader. La vasière qui longe ce mur se trouve donc de plus en plus souvent soumise aux submersions marines à l'occasion de grandes marées et/ou de tempêtes.

A 3/2 Les activités socio-économique sur le site

A 3/2.1 L'agriculture et la pêche professionnelle

A 3/2.1.1 L'agriculture

Depuis 2004, la prairie, la réserve ornithologique et les pelouses périphériques font l'objet d'un pâturage dirigé, mis en place dans le cadre du plan de pâturage et de lutte contre les chardons. L'objectif du contrôle répondait à la fois à une demande sociale, d'ordre paysager, liée à la fréquentation touristique de l'île, ainsi qu'à un souci d'ordre agricole de valorisation économique de la prairie (Galloo, 2003). Il faut en effet préciser que Tatihou abrite les terres parmi les plus productives de la commune, classées en près de 1^{ère} catégorie par les services fiscaux.

La mise en place du plan de pâturage a permis l'installation d'un éleveur sur le site, lié au Conservatoire du littoral et au SyMEL par une convention pluriannuelle (Annexe X). Ce projet a favorisé l'insertion du site dans le tissu socio-économique local, la production d'agneaux étant écoulee dans les boucheries de St Vaast la Hougue/Quettehou.

Les parcelles concernées par le pâturage, 404p, 405p et 409p, représentent une contenance totale de 17 ha 30 a 55 ca. La digue nord et la parcelle située devant l'intra-muros ne sont pas incluses dans les surfaces utilisables, elles sont considérées comme des surfaces de délestage. Par ailleurs, les marges de l'île (vasières, estran, dune) ne sont pas comprises dans le périmètre pâturé.

Le cheptel est composé d'un troupeau de 80 brebis, accompagné par quelques chèvres et, de façon occasionnelle, par des ânes, des poneys ou des chevaux, selon les disponibilités de l'éleveur. Cette diversité d'herbivores a permis d'adapter le pâturage aux variations de production de la prairie et à la diversité des couverts.

Depuis janvier 2010, les animaux circulent librement dans la prairie et la réserve ornithologique, même en période de reproduction des goélands. Le suivi du projet de pâturage a en effet mis en évidence une bonne compatibilité entre la présence des herbivores et des oiseaux, la présence des moutons n'empêchant ni l'extension numérique ni l'extension spatiale de la colonie de goélands.

Parallèlement à ce projet de pâturage ont été pratiquées des interventions de contrôle des chardons, par voie chimique, mécanique et manuelle pour permettre une régression des secteurs rudéraux sur plus de dix hectares de manière dense.

Lors de la mise en place du plan d'action, la densité des chardons sur de grandes surfaces imposait le recours aux herbicides, dans une phase de restauration. Le traitement a été limité progressivement pour limiter l'impact des intrants et favoriser le retour progressif des dicotylédones éliminées dans cette phase de restauration (Galloo, 2003). Les intrants sont toutefois encore utilisés de manière localisée sur la prairie et les espaces périphériques en pulvérisation manuelle. La fauche exportation, réalisée de 2004 à 2009, a donné de bons résultats notamment sur la réserve ornithologique. Les interventions manuelles au printemps sur les rosettes de chardon, chronophages et coûteuses, n'ont été mises en œuvre que sur les zones sensibles (pelouses aérohalines, bords des douves, de la vasière, etc.). Aujourd'hui, on peut considérer que la phase de restauration est achevée et que le pâturage avec des interventions ponctuelles permet d'entretenir la prairie.

A 3/2.1.2 La pêche professionnelle

Le domaine maritime périphérique, découvert à marée basse, est le théâtre d'une activité humaine assez intense. L'exploitation du domaine maritime de l'île est une composante majeure de l'économie de la région. Le port de Saint-Vaast-La-Hougue est l'un des premiers ports ostréicoles de Normandie et le domaine public maritime du site le positionne parmi les premiers producteurs normands conchylicoles (Mary, 2008).

Depuis le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime (repris à la loi du 3 juillet 1991 sur l'exploitation des ressources vivantes de la mer), la culture marine est soumise à une autorisation spéciale de l'autorité administrative.

Cette autorisation délivrée en application des lois et règlements en vigueur vaut autorisation d'occupation domaniale.

La demande d'exploitation et la délivrance de l'autorisation par le Préfet Maritime sont des procédures régies par le décret 2009-1349 du 29 octobre 2009 (modifiant celui du 22 mars 1983). La durée des autorisations d'exploiter est fixée par ce décret à 35 ans renouvelables.

La pratique ostréicole au voisinage de Tatihou est elle-même régie par ce cadre juridique. 96 parcelles d'exploitation maritime sont cadastrées sur les bancs rocheux de Saint-Vaast-La-Hougue. Cela représente une superficie de 92 ha.

Toutefois la spécificité du lieu tient à l'existence de 5 parcelles privées (plan cadastral) représentant 3 ha 43, implantés sur le Domaine Public Maritime. Le statut particulier de ces exploitations est très ancien. Il en résulte de l'aliénation de terrains du Domaine Public au profit de particuliers. Depuis 1566 et l'Edit de Moulins, ces pratiques sont rendues impossibles par le critère d'inaliénabilité du Domaine Public. La reconnaissance juridique de ces parcelles perdure toutefois. Elle est fondée sur la tradition. Ces parcelles constituent une enclave privée sur le Domaine Public Maritime de Saint-Vaast-La-Hougue.

L'arrêté préfectoral n° 2010/74, portant modification du schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Manche, définit les modes et pratiques d'élevage pour les cultures du département. Les contraintes imposées aux exploitants ostréicoles sont essentiellement d'ordre déontologique. Elles recommandent le respect des limites du terrain et du nombre de poches d'huîtres produites (6000 poches/ha) ou encore la pose de certaines balises de marquage.

Malgré l'arrêté préfectoral interdisant la circulation de véhicules sur le Domaine Public Maritime, les conchyliculteurs profitent d'une dérogation qui leur est accordée au même titre que les ramassages de tange ou les services de secours. Leurs tracteurs sont donc autorisés à circuler sur le domaine découvert par la mer.

Ils bénéficient en outre d'un droit de passage tacite sur le secteur terrestre de l'île. Ils empruntent régulièrement l'un des sentiers qui se poursuit à marée basse sur l'estran de l'îlet.

L'importance du bassin conchylicole de Saint-Vaast-La-Hougue nécessite des suivis réguliers de la qualité bactériologique des coquillages. Ces éléments de qualité représentent des indicateurs importants sur les tendances évolutives de la qualité des milieux marins. En effet, la contamination bactériologique des coquillages est liée à la pollution des eaux littorales par des bactéries d'origine humaine ou animale.

Le site est classé en catégorie « A » (zones réputées salubres et mise sur le marché des coquillages de pêche ou d'élevage autorisée sans purification préalable), ce qui témoigne d'une bonne qualité générale de l'eau. La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ainsi que l'IFREMER effectuent des analyses régulières qui sont complétées par un autocontrôle continu des productions ostréicoles.

A 3/2.2 Les activités culturelles, éducatives et de loisirs sur le site

A 3/2.2.1 Le Musée Maritime

Le Musée maritime de l'île Tatihou a été initialement créé pour accueillir le mobilier archéologique provenant des épaves de la Hougue. Il a ensuite progressivement élargi son programme culturel et scientifique à l'histoire et à l'ethnographie maritime des côtes de Basse-Normandie et à l'histoire naturelle du littoral. Il assure ainsi la conservation et la mise en valeur de collections d'archéologie sous-marine,

d'ethnologie maritime et de beaux-arts en s'appuyant sur un ensemble de collections, expositions et publications qui visent à mieux comprendre l'histoire et l'actualité de l'écosystème littoral des côtes de Basse-Normandie. Le Musée est accessible en visite libre ou en visite guidée (pour les groupes).

Le Musée de Tatihou fait parti du réseau départemental des sites et musées de la Manche, sous la responsabilité de la Direction des Sites et Musées Départementaux (DSMD) créée en 2004. Le Musée a également le label « Musée de France » et fait partie de la Fédération des écomusées et des musées de société, de l'ICOM (Conseil International des Musées), de l'AMCSTI (Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) et du Réseau des musées de Basse-Normandie.

A 3/2.2.2 Les jardins

L'Intra-muros abrite également trois types de jardins en accès libre aux visiteurs (Mary, 2008) :

- Un jardin botanique ou "jardin des milieux" de petite dimension (800 m²), il regroupe plusieurs centaines d'espèces du littoral réparties selon leur milieu (dune, vase salée, rochers, landes, prairie)
- Un grand jardin maritime sur trois hectares abritant essentiellement des plantes endémiques de Manche Atlantique et certaines espèces horticoles.
- Un jardin réparti dans les anciennes cours du lazaret présentant une série de massifs et de parterres d'espèces exotiques.



**Le jardin botanique
R. Binard**

A 3/2.2.3 L'accueil des groupes scolaires

Quelques décennies après les marins en quarantaine et les chercheurs du muséum d'histoires naturelles de Paris, Tatihou accueille aujourd'hui des élèves de tout âge. La DSMD mène auprès des groupes (scolaires et grand public) une importante action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à

travers les expositions, les sorties sur le terrain, les observations au laboratoire, les visites guidées, etc. qui sont l'occasion d'aborder des notions transversales telles que l'anthropisation du milieu naturel, l'importance de la biodiversité, la fragilité des réseaux trophiques, etc.

L'originalité du site avec ses richesses naturelles et culturelles permet en effet une large palette d'activités centrées autour du milieu marin. De nombreuses pistes de travail sont possibles dans des différentes disciplines: Sciences de la Vie et de la Terre, Histoire, Géographie, Education civique, Français, Education Physique et Sportive, Arts plastiques... sur des thèmes très variés :

- Environnement et développement durable
- Vocabulaire maritime : mer, marée, navigation, pêche...
- Orientations : cartes, plans, boussole
- Voile sur bisquine ou bateaux du centre nautique de la baie de Saint-Vaast-La-Hougue.
- Biologie marine (répartition, biodiversité, étude du plancton)
- Ornithologie
- Milieux de vie littoraux (estrans rocheux et sableux, dunes) et jardin maritime
- Etude de la biologie de l'huître et de l'ostréiculture

En fonction du projet éducatif des enseignants venants sur Tatihou, différentes formes d'appui s'offrent à eux. Ils peuvent s'adresser soit au service éducatif de l'île, mis à disposition par le Rectorat et composé de trois professeurs en Biologie (Frédéric Chevallier), Sciences de la Vie et de la Terre (Pascal Vimond) et Histoire (Dominique Bichet), soit au service groupes de Tatihou, mis en place par la Direction des Sites et Musées Départementaux.

La première solution leur offre la possibilité de faire découvrir l'île à leurs élèves au cours d'une journée pédagogique, d'une classe de découverte ou d'un séjour à thème spécifique. Ils reçoivent alors l'aide des enseignants du service éducatif pour préparer leur projet pédagogique. Différentes visites guidées thématiques sont également proposées (histoire, ornithologie, biologie).

La deuxième solution leur permet de découvrir l'île et les expositions du Musée maritime en visite libre ou à l'occasion là aussi de visites guidées thématiques (histoire, ornithologie).

Tatihou reçoit en moyenne un groupe scolaire par semaine, avec une dominance de classes de primaires et de collèges. Elles représentent respectivement 26 % et 23% en moyenne des classes reçues sur l'île depuis 1998.

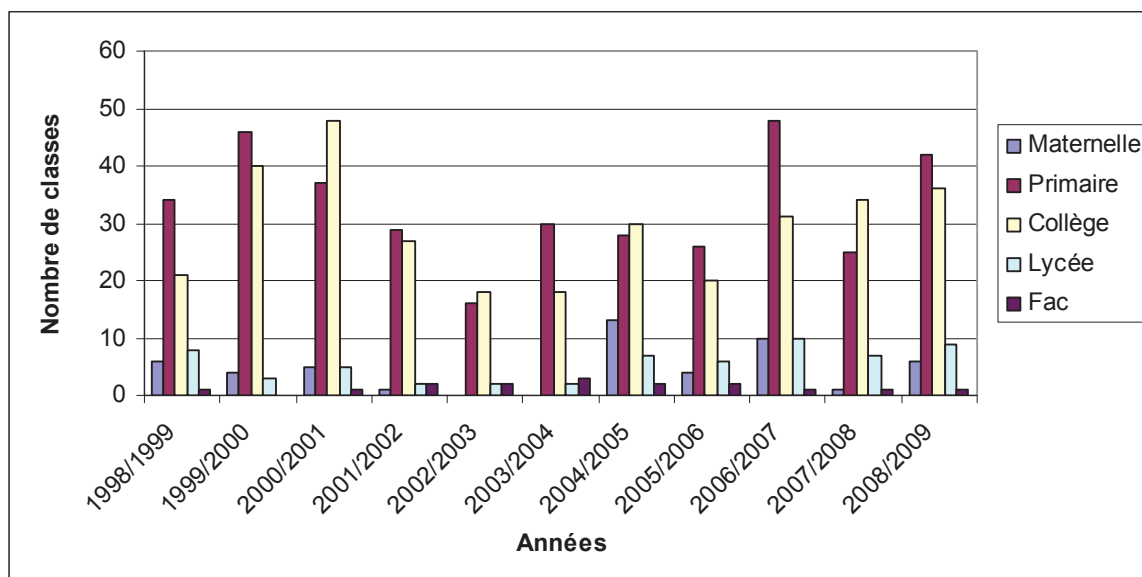


Figure 8 : Evolution de l'accueil des différentes classes scolaires à Tatihou depuis 1998

A 3/2.2.4 L'accueil des séminaires, colloques et stages

Le cadre naturel de l'île Tatihou se prête également à l'accueil d'organisations professionnelles. Les entreprises y organisent des séminaires (IBM, EDF, CNRS Caen...) ou des stages de formation (plongeurs naturalistes, danse et musique, formations pour des administrations diverses...).

Pour personnaliser ces séjours, différentes visites, sorties en mer et animations sont proposées. Deux salles de travail et un foyer sont également à la disposition des groupes, avec vidéoprojecteur, rétroprojecteur, matériel vidéo, paper-board. Le laboratoire maritime et la salle de documentation sont également accessibles sur demande.

Le caractère dépayçant du site rencontre un vif succès qui contribue au développement de ce service.

A 3/2.2.5 Les animations ornithologiques

Le potentiel de l'île réside également dans la richesse de son avifaune. Le GONm développe l'animation sur place en proposant des sorties ornithologiques assurées par des personnels permanents ou des saisonniers de l'association. Basée sur une durée moyenne d'une heure, ces animations sont destinées autant aux scolaires qu'aux groupes à caractère professionnel ou à des naturalistes amateurs plus expérimentés. En saison estivale, le guide est présent en permanence sur l'île.

En 2009, cela a concerné 172 animations sur l'ensemble de l'année, dont 84 animations grand public (2/3 en juillet et août) et 88 animations de groupes sur réservation. Pour une meilleure qualité d'animation, les groupes sont limités à 15 enfants, accompagnateurs compris. Pour les visites grand public, il n'y a pas de limite au nombre de participants.

Aucun autre site ornithologique ne se prête en Normandie à une telle proximité avec les oiseaux

nicheurs.

A 3/2.2.6 Les évènements culturels

Le caractère culturel de l'île s'exprime également par l'organisation de représentations théâtrales et de concerts de musique traditionnelle, donnés durant les périodes estivales. La grande traversée du *Rhun*, qui marque chaque été le Festival des Traversées de Tatihou, est devenue une manifestation très populaire. Apparu en 1995, ce festival propose un voyage inattendu : au départ de Saint-Vaast-La-Hougue, rejoindre l'île à marée basse et s'offrir un tour du monde des musiques.

En 1995, le festival accueillait près de 2 500 spectateurs sur les 4 jours de festivités. En 2005, les festivaliers étaient près de 7000 sur les deux sites principaux du festival que sont l'île de Tatihou et La Hougue (Mary, 2008). En 2010, 8 400 spectateurs ont assisté aux quatre jours de concerts sur le port de Saint-Vaast-La-Hougue et sur Tatihou. Parmi eux, 4 828 ont rejoint l'île par le *Rhun*, soit plus de la moitié des festivaliers.

A 3/2.3 La chasse et la pêche de loisirs

A 3/2.3.1 La chasse sur le domaine maritime

Les activités de chasse sur le Domaine Public Maritime sont soumises au code de l'environnement (art. L.422-28).

L'arrêté du 30 juillet 2008 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau précise les dates d'ouverture de la chasse et les espèces chassables sur le territoire français. L'arrêté du 30 juillet 2008 relatif à la suspension de la chasse de certaines espèces de gibier stipule que la chasse de la barge à queue noire, du courlis cendré et de l'eider à duvet est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain pour une durée de cinq ans (jusqu'en 2013).

La Directive Oiseaux 79/409 codifiée Directive 2009/147/CE pose d'autres restrictions depuis 1979. L'article 7 pose les dispositions applicables pour tous les états membres concernés. Il s'appuie d'une part sur la liste des espèces que la Directive détermine chassables (en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté) et d'autre part sur les dispositions déjà en vigueur dans la législation nationale.

Le tableau ci-dessous reprend l'inventaire des espèces observées sur le site de Tatihou, dont la chasse est autorisée sur le Domaine Public Maritime français.

LISTE DES ESPECES CHASSABLES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME FRANÇAIS

Espèce		Dates d'ouverture (Ouverture générale 2010 : du 26 septembre au 26 février)
Nom latin	Nom français	
Anatidés		
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
Rallidés		
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	15 septembre à 7 heures
Limicoles		
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier-pie	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Premier samedi d'août à 6 heures
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures
Columbidés		
<i>Columbia livia</i>	Pigeon biset	Ouverture générale
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Ouverture générale
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Ouverture générale
Alaudidés		
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Ouverture générale
Turdidés		
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Ouverture générale
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ouverture générale

Le domaine de Saint-Vaast-La-Hougue est administrativement rattaché au lot de chasse maritime n°1 du département de la Manche. Cette zone s'étend du chenal d'Isigny jusqu'au phare de Gatteville.

Conformément à l'article D.422-120 du code de l'environnement, qui prévoit que les lots peuvent être loués à des associations qui obéissent à certaines règles fixées par arrêté ministériel et qualifiées d'« associations de chasse maritime », l'exploitation du lot n°1 est confiée par l'Etat à l'Association de Chasse Maritime de la Baie des Veys/Côte Est du Cotentin, depuis le 12 février 1979.

Le bail, établi pour une durée de 9 ans, a été renouvelée en 1987, 1996 et 2005. La prochaine échéance est fixée au 30 juin 2014. L'association a également en charge la gestion du lot de chasse maritime n°2, qui s'étend du phare de Carteret jusqu'au phare de Gatteville (en cours de régulation). L'association estime qu'une centaine de chasseurs fréquentent régulièrement le site de Tatihou, surtout en période hivernale.

Par arrêté du 14 mai 1991, le maire de Saint-Vaast-La-Hougue a pris la résolution de limiter la chasse pendant la période estivale pour des raisons de sécurité touristique. Ainsi, sur un périmètre de 150 mètres autour de l'île, les tirs sont interdits de la mi-juillet jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse, fin septembre,.

L'Association de Chasse Maritime de la Baie des Veys/Côte Est du Cotentin a depuis inséré cette restriction dans le cahier des charges de son bail d'exploitation.

Trois types de chasses se rencontrent aux abords de l'île.

La chasse à botte ou devant soi est la moins sophistiquée. Elle rencontre peu d'adeptes sur le site. Elle consiste à parcourir à pied le bord de l'estran pour faire voler devant soi le gibier d'eau.

La chasse à la passée ou à la volée, qui est la plus fréquemment utilisée avec la chasse au hutteau, s'établit en deux temps : avant le lever du soleil au moment des envois vers les remises diurnes, et le soir lorsque les oiseaux reviennent pour la nuit sur les lieux de gagnage.

La chasse au hutteau consiste à se fondre dans l'environnement grâce à son équipement ou en utilisant la topographie des lieux. Le chasseur se poste deux heures avant le lever du soleil et deux heures après le coucher. Sur le site de Tatihou, cette technique était particulièrement utilisée dans la chasse aux eiders, aujourd'hui suspendue.

L'île Tatihou est en effet reconnu pour son potentiel en eiders à duvet. Cet oiseau, friand de moules et consommant également les crépidules, se retrouve sur toute la zone du phare de Gatteville à la Baie des Veys.

La chasse maritime sur le domaine public de Saint-Vaast-La-Hougue ne fait l'objet d'aucun comptage précis. Cependant, l'Association de Chasse Maritime de la Baie des Veys/Côte Est du Cotentin s'assure d'une certaine stabilité dans la capacité et la fréquentation du domaine.

A 3/2.3.2 La pêche à pied

La pêche à pied aux abords de Saint-Vaast-La-Hougue relève d'une tradition et d'une technique spéciale. Tandis que les côtes du continent sont réputées pour l'abondance de palourdes et de coques, Tatihou fait l'objet de la pêche au manche de couteau, anciennement appelée la « chasse au manchot ». Elle se pratique toute l'année aux grandes marées à la fourche ou à la main lorsque le sable est plus mou. Cette activité peut réunir jusqu'à plusieurs centaines d'adeptes lorsque les conditions sont favorables.

Les pêcheurs amateurs sont soumis aux règlements applicables aux pêcheurs professionnels en ce qui concerne les périodes de pêche. L'arrêté préfectoral n°21/2006 du 17 février 2006 fixe la taille de capture, les périodes de pêches et les engins de pêche autorisés pour la pêche de loisir à pied, à la nage ou en plongée

dans le département de la Manche.

A 3/2.4 Les actes contrevenants et la police de la nature

La veille est assurée par le garde du littoral, l'ONCFS, le personnel du musée maritime, le GONm et l'Association de Chasse Maritime de la Baie des Veys/Côte Est du Cotentin. La police de la chasse semble difficile à assurer en raison de l'insularité du site, mais le site bénéficie d'une présence régulière des agents de l'ONCFS.

Aujourd'hui, bien que la chasse ne soit pas autorisée sur le domaine terrestre de l'île, sa fréquentation ponctuelle par des chasseurs est avérée, y compris dans la réserve ornithologique, où des chasseurs se dissimulent derrière le mur de garantie (Debout *et al.*, 2003 2006 et 2007). L'Association de Chasse Maritime est toutefois opposée à restriction supplémentaire de l'exercice de la chasse sur le Domaine Public Maritime.

Dans le fort de l'Ilet, des cas de pénétrations humaines sont également observés, et pourraient constituer la cause de la productivité nulle des goélands sur cette zone et son abandon progressif. Le muret qui entoure la grille fermant le fort n'est en effet pas infranchissable.

La divagation de chiens sur Tatihou est elle aussi toujours constatée (Debout *et al.*, 2000 et 2008, *com. pers.* L. Lavarec, *obs. pers.*), malgré l'arrêté municipal du 2 mars 2004. L'arrêté semble difficile à faire respecter, par manque d'information notamment pour le public qui passe le Rhun à pied, et à la déficience des contrôles à l'entrée du bateau et sur l'île. Néanmoins, depuis la mise en œuvre de l'arrêté, aucun cas d'attaque par des chiens sur les goélands ou les moutons n'a été signalé.

Enfin, les nids de goélands ont fait l'objet d'une destruction volontaire en 2007 et la colonie a été victime d'un empoisonnement en 2008. Ces faits graves font l'objet d'une enquête et démontrent que la présence de la colonie de goélands ne fait pas l'unanimité malgré la protection dont bénéficient ces oiseaux et l'importance régionale du site pour leur conservation.

A 4 - CONCLUSION

A 4/1 Bilan patrimonial

Le diagnostic confirme l'intérêt exceptionnel de l'île, sur le plan ornithologique, avec près de 150 espèces observables tout au long de l'année. Parmi elles, 21 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Le site accueille également 27 espèces nicheuses en 2010, dont 2 inscrites à l'Annexe I : l'aigrette garzette et le gravelot à collier interrompu, arrivées respectivement sur l'île en 2003 et 2006. Les effectifs d'oiseaux marins nicheurs en font au moins un site d'intérêt régional avec plus de 2500 couples nicheurs toutes espèces confondues.

L'intérêt patrimonial du site résulte également de la diversité d'espèces floristiques rencontrée, avec près

de 200 espèces, dont 16 présentant un caractère remarquable du fait de leur statut régional. Parmi elles, trois sont protégées en Basse-Normandie.

Cette biodiversité est liée à l'insularité, la mosaïque d'habitats et la qualité des milieux en bon état de conservation. L'île présente en effet une diversité de micro-milieux dont huit sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats. La singularité de ces écosystèmes tient dans la qualité qu'ils donnent au site en matière de diversité biologique et d'attrait paysager.

Tatihou présente également un patrimoine historique remarquable et une histoire locale forte en prise directe avec le site et son environnement.

Au regard de ces multiples facettes du site, le potentiel d'interprétation est fort, d'autant que s'y ajoute la complémentarité écologique avec le reste du site Natura 2000 : la rade de Saint-Vaast-La-Hougue et l'Anse du Cul de Loup.

A 4/2 Définition des enjeux

En guise de conclusion et avant d'esquisser le projet deux, deux enjeux majeurs de Tatihou se dégagent, fondant la valeur du site :

- Un enjeu écologique et naturaliste basé sur la conservation et la valorisation du patrimoine ornithologique
- Un enjeu culturel et touristique basé sur la conservation et la valorisation du patrimoine historique et architectural de l'île

En ce qui concerne l'enjeu écologique, la gestion du patrimoine naturel doit être repensée de façon à intégrer pleinement l'intérêt de Tatihou pour les oiseaux et à orienter la gestion sur les espèces patrimoniales : gravelot à collier interrompu, aigrette garzette, huîtrier-pie, tadorne de belon, goéland argenté, goéland brun, goéland marin et pigeon colombin. La conservation de ces espèces nicheuses passant par la conservation de leurs habitats, les milieux d'intérêt patrimonial du site (dune mobile, végétation des lasses de mer, pelouses aérolines...) seront préservés par des opérations adaptées à leurs caractéristiques. C'est pourquoi le choix d'une clé d'entrée « avifaune » se justifie pleinement pour la définition d'objectifs de conservation du patrimoine écologique.

D'après l'évaluation du premier plan de gestion initial et l'évolution du site, les différentes attentes pour le nouveau plan de gestion sont :

- Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique
- Elargir les réflexions à l'insertion de l'île dans son environnement (site Natura 2000)
- Améliorer l'information et l'orientation du public
- Améliorer la coordination et la concertation entre les différents acteurs de la gestion
- Améliorer les connaissances naturalistes

La conservation et la valorisation du patrimoine historique relevant plus d'un projet porté par le Département, le plan de gestion s'attachera essentiellement à l'enjeu ornithologique et naturaliste tout en portant un regard attentif sur ses interrelations avec le patrimoine historique.

Projet

BIBLIOGRAPHIE

BINARD R., BARRIER A. et CRESPIAN A., Avifaune nicheuse de l'île Tatihou : saison 2008. GONm. 35 pages.

BINARD R. & JEANNE F. 2010. Inventaire complémentaire de l'avifaune de l'île Tatihou en période internuptiale 2009-2010, GONm, 38 pp.

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.C. 1993. CORINE Biotopes, types d'habitats français, ENGREF, 175 pp.

Conservatoire Botanique National de Brest, 2010. Cotation de rareté des taxons de la flore vasculaire de Basse-Normandie. 28pp.

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 2000. Plan de gestion de l'île Tatihou 1999. 92 pages.

DEBOUT, G. et al. 1990 à 2003. Etat des réserves du GONm – Ile Tatihou :

- septembre 1989 à août 1990. Caen, 131 pages.
- septembre 1990 à août 1991. p.16-19. Caen, 30 pp.
- septembre 1991 à août 1992. p.24. Caen, 28 pp.
- septembre 1992 à août 1993. p.21-22. Caen, 34 pp.
- septembre 1993 à août 1994. p.23. GONm, Caen, 53 pp.
- septembre 1994 à août 1995. p.32-33. Caen, 70 pp.
- septembre 1995 à août 1996. p.35-36. Caen, 73 pp.
- septembre 1996 à août 1997. p.31. Caen, 67 pp.
- septembre 1997 à août 1998. p.23. Caen, 55 pp.
- septembre 1998 à août 1999. p.28-29. Caen, 69 pages.
- septembre 1999 à août 2000. p.34-35. Caen, 66 pages.
- septembre 2000 à août 2001. Extrait, p.40-41. Caen.
- septembre 2001 à août 2002. Extrait, p 44-47. Caen.
- septembre 2002 à août 2003. p. 51-54. Caen, 103 pages.

DEBOUT, G. et CAZIN A. 2004. Réseau des réserves du GONm – septembre 2003 à août 2004. Ile Tatihou p. 43-46. GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 88 pages.

DEBOUT, G. et BINARD R. 2005. Ile Tatihou in « Réseau des réserves du GONm – septembre 2004 à août 2005 ». GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 4 pages.

DEBOUT, G. et BINARD R. 2006. Ile Tatihou in « Réseau des réserves du GONm – septembre 2005 à août 2006 ». GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 11 pages.

DEBOUT, G., BINARD R., JEANNE F. 2007. Ile Tatihou in « Réseau des réserves du GONm – septembre 2006 à août 2007 ». GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 15 pages.

DEBOUT, G. et BINARD R. 2008. Ile Tatihou in « Réseau des réserves du GONm – septembre

2007 à août 2008 ». GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 17 pages. En cours de finalisation.

DEBOUT, G. et BINARD R. 2009. Ile Tatihou in « Réseau des réserves du GONm – septembre 2008 à août 2009 ». GONm, avec la collaboration des conservateurs et des gardes. Caen, 11 pages. En cours de finalisation.

DUBOIS J.P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 560 pp.

GALLOO T. 2003. Projet de pâturage des espaces naturels de l'île Tatihou. Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche. 18 pages.

GALLOO T. 2003. Traitement des chardons de l'île Tatihou. Plan d'action. Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche. 4 pages.

MARY M., 2008. Document d'Objectifs Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue ». Conservatoire du littoral, DIREN Basse-Normandie, 124 p + annexes.

PROVOST M. 1998. La flore vasculaire de Basse-Normandie. Tome I et II. Presse universitaire de Caen. 418 pp. et 492 pp.

LISTE DES PERSONNES CONSULTEES

Conservatoire du littoral

- E. AGARD : Référente territoriale du secteur Utah Beach/Val de Saire
- M. MARY : Chargé de mission Natura 2000, rédacteur du DocOb du site « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue »
- C.L. MARY : Responsable de la cellule acquisition

Direction des Sites et Musées Départementaux

- F. TOUMIT : Directeur des Sites et Musées Départementaux – Conseil Général de la Manche
- S. COULOT : Responsable du Musée maritime
- F. CHEVALLIER : Biologiste de l'île Tatihou
- M. MOEBS : Responsable de la documentation
- D. POLIDOR : Responsable de l'accueil des groupes tout public et scolaires
- Responsables de l'entretien des jardins de l'île Tatihou

GONm

- A. BARRIER : Conservateur bénévole de la réserve ornithologique
- R. BINARD : Animatrice sur l'île Tatihou de 2005 à 2008
- A.I. BOULON : Saisonnière 2010 pour les animations ornithologiques
- L. LAVAREC : Saisonnier 2010 pour les animations ornithologiques

Acteurs locaux

- J. LEPETIT : Maire de Saint-Vaast-La-Hougue et Conseiller Général
- G. PELLETIER : Adjoint au Maire de Saint-Vaast la Hougue
- Y. ASSELINE : Vice-Président Communauté de Communes du Val de Saire
- M. GUITTON : Secrétariat de la Mairie de Saint-Vaast-La-Hougue (arrêtés municipaux)
- A. BOULLIN : Président de l'Office de Tourisme de St Vaast la Hougue
- G. BAMAS : Président de l'Association de Chasse Maritime de la Baie des Veys/Côte est du Cotentin
- D. GUERIN : Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- G. GALLAND : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- T. DENIS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- A. METAYER : Responsable de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON)
- E. SAVARY : Section Régionale de la Conchyliculture
- P. GOSSET : DDTM de la Manche
- D. RUNGETTE : DREAL de Basse-Normandie
- C. ZAMBETTAKIS : Directrice de l'Antenne Régionale du Conservatoire Botanique National de Brest
- J. ALIX : Eleveur de l'île Tatihou

Projet



Partie B : Objectifs et plan d'actions



Orlane Doré et Thierry Galloo

Sommaire

PARTIE B : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

3

B 1 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	3
<i>B 1 /1 Bilan patrimonial</i>	3
<i>B 1 /2 Rappel des enjeux.....</i>	3
B 2 - FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA GESTION	4
B 3 - DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	6
<i>B 3 /1 Principes généraux de la gestion proposée</i>	6
<i>B 3 /2 Les objectifs de gestion à long terme</i>	7
B 4 - LES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET OPERATIONS DU PLAN DE GESTION.....	7
B 5 - DESCRIPTION DES OPERATIONS DE GESTION	13
<i>B 5 /1 Gestion des habitats et des espèces</i>	14
B 5/1.1 Nettoyage respectueux de la laisse de mer	14
B 5/1.2 Protection du haut de plage et de la dune.....	15
B 5/1.3 Régulation de la population de lapin	16
B 5/1.4 Mise en défens de l'ilet	17
B 5/1.5 Conservation des pelouses aérohalines	18
B 5/1.6 Gestion de la prairie.....	19
B 5/1.7 Gestion des murs d'enceinte.....	20
B 5/1.8 Gestion des bosquets	21
B 5/1.9 Opérations de veille sur les espèces et les milieux.....	22
<i>B 5 /2 Suivis écologiques, inventaires et études</i>	23
B 5/2.1 Inventaires de la faune terrestre	23
B 5/2.2 Inventaire des espèces marines	24
B 5/2.3 Suivi des populations d'oiseaux.....	25
B 5/2.4 Suivi du pâturage	26
<i>B 5 /3 Accueil et information du public.....</i>	28
B 5/3.1 Canalisation de la fréquentation.....	28
B 5/3.2 Point d'accueil de la maison des douaniers	29
B 5/3.3 Mise en place d'une signalétique adaptée	30
B 5/3.4 Observatoire de la fréquentation.....	31
<i>B 5 /4 Gestion administrative.....</i>	32
B 5/4.1 Partenariat avec le Groupe Ornithologique Norman	32
B 5/4.2 Correspondants techniques et cahiers des charges	34
B 5/4.3 Mise en place d'un outil juridique	36
B 5/4.4 Mise en application de la réglementation.....	37
B 5/4.5 Suivi administratif et technique	38

Partie B : Objectifs et plan d'actions

B 1 - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

B 1 /1 Bilan patrimonial

Le diagnostic confirme l'intérêt exceptionnel de l'île, sur le plan ornithologique, avec près de 150 espèces observables tout au long de l'année, 21 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, 27 espèces nicheuses, dont 2 inscrites à l'Annexe I : l'aigrette garzette et le gravelot à collier interrompu, arrivées respectivement sur l'île en 2003 et 2006. Les effectifs d'oiseaux marins nicheurs en font au moins un site d'intérêt régional avec plus de 2500 couples nicheurs toutes espèces confondues.

L'intérêt patrimonial du site résulte également de la diversité d'espèces floristiques rencontrée, avec près de 200 espèces, dont 16 présentant un caractère remarquable et trois protégées en Basse-Normandie.

Cette biodiversité est liée à l'insularité, la mosaïque d'habitats et à la qualité des milieux en bon état de conservation. L'île présente en effet une diversité de micro-milieux dont dix sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats. La singularité de ces écosystèmes tient dans la qualité qu'ils donnent au site en matière de diversité biologique et d'attrait paysager.

Tatihou présente également un patrimoine historique exceptionnel et une histoire locale forte en prise directe avec le site.

Au regard de ces multiples facettes du site, le potentiel d'interprétation est fort, d'autant que s'y ajoute la complémentarité écologique avec le reste du site Natura 2000 : la rade de Saint-Vaast-La-Hougue et l'Anse du Cul de Loup.

B 1 /2 Rappel des enjeux

L'objectif général pour ce site vise à préserver les deux enjeux majeurs de l'île Tatihou :

- l'enjeu écologique et naturaliste, basé sur la conservation et la valorisation du patrimoine ornithologique
- l'enjeu culturel et touristique, basé sur la conservation et la valorisation du patrimoine historique de l'île

Rappelons que le plan de gestion s'attachera essentiellement à l'enjeu ornithologique, et notamment aux espèces prioritaires : gravelot à collier interrompu, aigrette garzette, huïtrier-pie, tadorne de belon, goélands argenté, brun et marin, pigeon colombin. En conséquence, les objectifs et les opérations concernent les habitats de ces espèces et donc les espaces naturels de l'île gérés par le SyMEL. L'enjeu culturel et touristique est couvert par l'activité de la DSMD-Service Tatihou dont les objectifs relèvent de la politique du Département de la Manche en termes de conservation et de valorisation du patrimoine historique.

B 2 - FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA GESTION

Différents facteurs sont à prendre en compte pour définir les objectifs de gestion et élaborer le plan d'action, car ils peuvent avoir une influence sur l'évolution du site. Il s'agit de facteurs intrinsèques tels que l'évolution naturelle du massif dunaire ou de la vasière (dynamique végétale, érosion marine et éolienne, etc.), et de facteurs anthropiques, au travers des activités exercées sur le site même ou encore de facteurs extérieurs au site qui peuvent par exemple avoir des répercussions sur les populations d'oiseaux.

Ces facteurs ayant déjà été évoqués plus haut, le tableau suivant en propose un récapitulatif.

FACTEURS	CONSEQUENCES / REMARQUES
Tendances naturelles	
Dynamique de la végétation	Tend souvent vers un appauvrissement de la biodiversité avec une homogénéisation et une banalisation des milieux en l'absence de gestion (en particulier sur la prairie mésophile et le secteur dunaire)
Prolifération des espèces nitrophiles	Banalisation du milieu en l'absence de gestion adaptée, Utilisation d'intrants : réduction de la diversité floristique et faunistique
Erosion marine liée à l'élévation du niveau de la mer	Très importante à prendre en compte, surtout sur un site de faible superficie. Influence forte sur la dune, les pelouses aérohalines et la vasière. Facteur de diversification de la flore des prairies dans les dépressions inondables
Dynamique éolienne	Influences fortes sur la dune (accrétion) et le boisement (limitation)
Prolifération d'espèces nuisibles	Destruction des habitats, impact sur les activités humaines (dégâts dans les jardins botanique et maritime), sécurité sanitaire (vecteurs de maladie) Prédation d'espèces (rat surmulot), mise en place d'une régulation
Dynamique des populations d'oiseaux	Evolution des effectifs, du peuplement, compétition interspécifique, répartition spatiale
Tendances directement induites par l'homme	
Présence d'un gestionnaire : le SyMEL	Mise en œuvre d'une gestion pastorale, maîtrise de la dynamique végétale, contrôle des rudérales, canalisation de la fréquentation, restauration de la dune, plantations d'arbustes
Présence du Musée maritime, des expositions permanentes	Intégration du site dans le tissu socio-économique, organisation de la fréquentation touristique du site, gestion des flux en fonction de la journée, de la saison
Présence d'une association naturaliste: le GONm	Veille sur les populations d'oiseaux et leurs habitats Suivi régulier des effectifs, valorisation du patrimoine ornithologique (animation)

Possibilités d'hébergement	Présence humaine nocturne, risque de dérangement de l'avifaune
Fréquentation touristique du site	Altération des habitats par piétinement Dérangement de l'avifaune direct ou indirect, canalisation, aménagement, information
Chasse au gibier d'eau	Pénétrations de chasseurs sur le site (= infraction), dérangement de l'avifaune, limitation du stationnement et des effectifs
Pêche à pied	Dérangement de l'avifaune (zone de nourrissage) Destruction des habitats en périphérie de l'île (? pas sur l'île)
Conchyliculture	Production de macro-déchets,
Activité agricole	Impact sur la dynamique végétale, contrôle des espèces nitrophiles, risque de surpâturage, dérangement de l'avifaune (manipulation du troupeau), impact possible sur la reproduction des oiseaux (nidification des goélands) et sur l'hivernage (bernache cravant), maîtrise de la dynamique végétale
Divagation des chiens	Dérangement direct de l'avifaune, prédation (sur le haut de plage),
Extraction de sable	Destruction des habitats, renforcement de l'érosion marine
Aspects juridiques et réglementaires	
Site Natura 2000	Orientations inscrites dans le DocOb validé en 2010 à prendre en compte et opérations programmées à inclure dans le plan de gestion
Loi Littoral (1986)	Respect des dispositions réglementaires relatives à la loi Littoral dans le plan de gestion
Classement des bâtiments parmi les Monuments Historiques	Servitude de protection des Monuments Historiques à prendre en compte dans l'aménagement
Arrêtés municipaux	Limitation de la période d'exercice de la chasse sur le DPM Limitation de la période et des techniques de pêche sur les plages de Tatihou et Saint-Vaast-La-Hougue Interdiction des chiens sur Tatihou
Moyens de gestion	
Conventions en cours	Gestion du bâti : Conservatoire du littoral / Département de la Manche Gestion des espaces naturels : Conservatoire du littoral / SyMEL Taxe Barnier : Conservatoire du littoral / SyMEL Réserve ornithologique : Conservatoire du littoral / SyMEL / GONm Bail d'exploitation du lot de chasse maritime : Association des Chasseurs Convention d'usage agricole : Conservatoire du littoral / SyMEL/ Eleveur
Moyens budgétaires	Le Conservatoire du littoral a en charge le financement des travaux de restauration et d'aménagement (clôtures, barrières, signalétiques...) tandis que le SyMEL finance les travaux d'entretien. Ces travaux sont réalisés par des prestataires extérieurs et sont mis en œuvre en fonction des disponibilités budgétaires. Les ressources budgétaires du SyMEL dépendent en grande partie d'une subvention versée par le Département sur l'assiette de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS), ainsi que de la taxe Barnier en ce sur les passagers maritimes qui est versée par le Conservatoire au SyMEL pour la mise en œuvre de la gestion. Le site faisant parti du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue », des travaux peuvent bénéficier de financements européens (contrat Natura 2000) pour des opérations inscrites dans le DocOb qui concourent au maintien des Habitats de la Directive.
Moyens humains	Le suivi de la gestion du site est assuré par le garde du littoral employé par le SyMEL pour le secteur de la Baie des Veys/Utah Beach/Tatihou. Il peut bénéficier du renfort des techniciens du SyMEL et du recrutement saisonnier de stagiaires. La disponibilité du garde du littoral est liée à la mise en œuvre des plans de gestion sur

	<p>les autres sites du secteur Côte Est.</p> <p>Embauche de saisonniers par le GONm pour l'animation estivale et le suivi selon disponibilités financières du CG50</p> <p>Référent territorial du Conservatoire du littoral secteur du Val de Saire à la Baie des Veys (mise en œuvre de la gestion + animateur Natura 2000)</p>
--	--

B 3 - DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Le plan de gestion est élaboré pour une durée de dix ans, soit la période 2011-2020, sur la base d'objectifs de gestion à long termes. Ceux-ci sont proposés en fonction du diagnostic réalisé lors de l'évaluation du premier plan de gestion et des améliorations à apporter à la gestion mise en œuvre, en conformité avec le document d'objectifs du site Natura 2000.

Ce plan de gestion sera décliné en 3 plans opérationnels rédigés par le SyMEL. Le premier plan opérationnel porte sur une durée de 3 ans, soit la période 2011-2013. Le 2ème plan opérationnel sera rédigé fin 2013 pour mise en œuvre pour la période 2014-2016 et le 3^{ème} plan opérationnel sera rédigé fin 2016 pour la période 2017-2019.

Les plans opérationnels successifs devront intégrer les nouveaux éléments de diagnostics liés à l'amélioration des connaissances ou à l'évolution des milieux naturels. Leur rédaction permettra une évaluation périodique de la gestion, à l'appui des bilans annuels et des suivis réalisés.

Le prochain plan de gestion sera élaboré en 2020 par le Conservatoire du littoral, sur la base de l'évaluation du plan de gestion 2011-2020 réalisée en concertation avec les gestionnaires et les partenaires de la gestion du site.

B 3 /1 Principes généraux de la gestion proposée

La doctrine proposée pour l'île Tatihou est d'appliquer une gestion patrimoniale, interventionniste, non unificatrice, mécanique et/ou pastorale et plurielle.

La gestion est **patrimoniale**, c'est-à-dire qu'elle vise avant tout à maintenir les habitats, les espèces ou les cortèges de plus haute valeur patrimoniale, ainsi que les éléments historiques d'importance. La gestion des milieux est basée sur le maintien ou la réactivation des processus de régénération naturelle des milieux, c'est-à-dire qu'elle intègre la nécessaire instabilité et fugacité des milieux pionniers. La gestion visera à régénérer les milieux en passant si nécessaire par la destruction de stades âgés. Ce principe intègre le fait d'accepter la perte transitoire d'un milieu remarquable, s'il y a certitude que les conditions de sa régénération et de son rajeunissement sont créées.

La gestion est **interventionniste**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des travaux de gestion pouvant être importants. Les milieux les plus remarquables et les plus menacés seront privilégiés dans les objectifs de gestion.

La gestion est **non unificatrice**, c'est-à-dire qu'elle n'élimine aucun milieu et cherche à maintenir la diversité des biotopes.

Plan de gestion de l'île Tatihou 2011-2021 – Partie B : Objectifs et plan d'actions (version provisoire)

La gestion est **mécanique**, c'est-à-dire qu'elle peut faire appel aux machines (débroussaillage, coupe) en fonction des besoins, des opportunités et des conventions passées, sans que cela ne modifie profondément les objectifs de cette gestion. Elle est également pastorale, c'est-à-dire qu'elle peut faire appel à l'action douce et organisée des animaux afin de préserver et entretenir les milieux.

Enfin, la gestion est **plurielle**, c'est-à-dire qu'elle tient compte des activités et des usages en place, en cherchant à rendre compatibles ces derniers avec les objectifs de conservation des milieux et des paysages. A ce titre, la politique d'intervention se voudra progressive et concertée.

B 3 /2 Les objectifs de gestion à long terme

D'après les enjeux dégagés du bilan patrimonial, l'évaluation du premier plan de gestion et l'évolution du site, les attentes pour le nouveau plan de gestion peuvent se décliner en 4 objectifs à long terme. Ceux-ci traduisent l'orientation vers laquelle les actions du Conservatoire du littoral et des gestionnaires doivent tendre pour maintenir une action cohérente garante du respect des équilibres écologiques, condition fixée par la loi portant création de l'Etablissement.

Les objectifs à long termes proposés pour le présent plan de gestion sont les suivants :

- Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
- Améliorer l'accueil et l'information du public
- Améliorer la concertation et la coordination entre les acteurs de la gestion

B 4 - LES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET OPERATIONS DU PLAN DE GESTION

Les objectifs à long termes se déclinent en objectifs spécifiques et en opérations du plan de gestion, regroupés en 4 catégories :

- Gestion des habitats et des espèces (code GH) : objectifs et opérations relatifs à la conservation du patrimoine ornithologique et des habitats naturels
- Suivis écologiques, études et inventaires (code SE) : objectifs et opérations relatifs à l'amélioration des connaissances et de l'évaluation de la gestion
- Accueil et information du public (code PI) : objectifs et opérations relatifs à l'amélioration de l'accueil et de l'information du public
- Gestion administrative (AD) : objectifs et opérations relatifs à la concertation et à la coordination entre acteurs (gestion administrative et technique)

A chaque objectif spécifique correspondent une ou plusieurs opérations, présentées ci-après sous forme de tableaux synthétique. Certaines opérations peuvent concourir à la réalisation de plusieurs objectifs spécifiques. Exemple : la canalisation du public qui concoure à la préservation des habitats et à l'amélioration des conditions d'accueil du public

Un degré de priorité (de faible à forte) est attribué aux nouvelles opérations à mettre en œuvre dans le cadre du plan de gestion. Cette hiérarchisation permettra d'établir les plans opérationnels de 3 ans. Le premier plan opérationnel repose sur la poursuite des opérations permanentes (code P), mises en œuvre dans le premier plan de gestion, dont la continuité doit être assurée, les opérations engagées (code E) pendant la phase d'élaboration du plan de gestion et sur la mise en œuvre des opérations de priorité forte (code ***).

Les opérations du premier plan opérationnel 2011/2013 font l'objet de fiches descriptives thématiques qui présentent parfois sur une même fiche des opérations se rapportant à un même thème.

Enfin, certaines opérations non prioritaires (code **) sont étroitement dépendantes de la réalisation d'une opération prioritaire ont été détaillées. C'est le cas notamment des opérations relatives à la conservation des pelouses aérolines dont la mise en œuvre repose sur un état initial (typologie et cartographie) dont la mise en œuvre prévue dans le document d'objectifs du site Natura 2000 dépend des budgets mobilisables par la DREAL pour cette opération. Dès que cette étude aura été engagée, les opérations afférentes pourront être engagées.

Les tableaux suivants présentent les objectifs spécifiques et les opérations du plan de gestion et la carte n°6 permet de localiser les principales opérations .

Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine ornithologique et des habitats naturels				
Objectifs spécifiques	Code Opération	Opération	Priorité	Suivis associés
Restaurer et conserver l'habitat du gravelot à collier interrompu (laises de mer, dune embryonnaire)	GH1	Nettoyage respectueux de la laisse de mer	***	SE5, SE11
	GH2a	Protection de la végétation du haut de plage	E	
Restaurer et conserver l'habitat du tadorne de Belon (dune mobile)	GH2b	Canalisation de la fréquentation sur le secteur dunaire	E	SE5, SE11
	GH3	Plan de régulation de la population de lapins	***	
Conserver l'habitat de l'aigrette garzette (boisement du fort de l'Îlet)	GH4	Renforcement de la sécurité de l'îlet	***	SE5
	GH5	Conservation des boisements de l'îlet	P	
	GH6	Dératisation de l'îlet	**	
Restaurer et conserver l'habitat de l'huîtrier-pie (pelouses aérohaliennes)	GH7	Gestion conservatoire des pelouses aérohaliennes : protection de l'habitat et canalisation de la fréquentation	**	SE5, SE9, SE12
	GH8	Gestion conservatoire des pelouses aérohaliennes : restauration expérimentales de l'habitat	**	
Conserver l'habitat des 3 espèces de goélands (prairie)	GH9	Gestion de la prairie	P	SE5, SE10
Conserver l'habitat du pigeon colombin (vieux murs)	GH10	Aménagement des trous de boulin	**	SE8
	GH11	Veille sur l'entretien des vieux murs	P	
Favoriser la conservation et la diversification des habitats non spécifiques	GH12	Entretien et conservation des bosquets	P	SE5, SE6
	GH13	Veille des espèces invasives et ornementales	P	
	GH14	Veille sur les milieux halophiles et aquatiques	P	

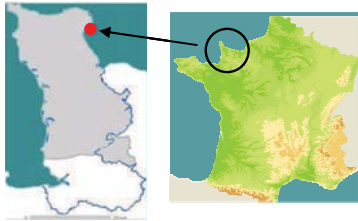
Priorité de mise en œuvre	
P	Opération permanente
E	Opération engagée
***	Forte (2011/2013)
**	Moyenne (2014/2016)
*	Faible (2017/2019)

Objectifs relatifs à l'amélioration des connaissances et de l'évaluation de la gestion			
Objectifs spécifiques	Code Opération	Opération	Priorité
Compléter l'inventaire du patrimoine naturel	SE1	Inventaire des invertébrés terrestres	***
	SE2	Inventaire des chiroptères	***
	SE3	Actualisation de l'inventaire algal	*
	SE4	Actualisation de l'inventaire de la faune marine intertidale	*
	SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	P
	SE6	Suivi des oiseaux en période interuptiale	**
	SE7	Baguage des goélands et des aigrettes garzette	*
	SE8	Suivi de la population de pigeons colombins	P
Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques	SE9	Gestion conservatoire des pelouses aérohales : typologie et cartographie des pelouses aérohales	***
	SE10	Suivi du pâturage	P
Evaluer l'impact de la gestion	SE11	Suivi des travaux de restauration de la dune	***
	SE12	Gestion conservatoire des pelouses aérohales : Suivi des mesures de protection et de gestion expérimentales de l'habitat	**
	SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	P
	SE6	Suivi des oiseaux en période interuptiale	**
Centraliser et valoriser les données naturalistes sur Tatihou et la Baie de St Vaast La Hougue	SE13	Création d'un observatoire du patrimoine naturel	*
Objectifs relatifs à l'amélioration de l'accueil et de l'information du public			
Objectifs spécifiques	Code Opération	Opération	Priorité
Canaliser la fréquentation en fonction des enjeux de conservation	P11	Canalisation de la fréquentation au nord de l'île	**
Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs	P12	Aménagement d'un point d'accueil et d'information à la Maison des douaniers	E
	P13	Améliorations de la signalétique	***
	P14	Sensibilisation et information sur le patrimoine naturel	***
Améliorer l'accueil des publics étrangers et handicapés	P15	Mise à disposition des informations nécessaires au public étranger	*
	P16	Amélioration des possibilités d'accueil pour les personnes handicapées	*
Anticiper sur l'évolution de la fréquentation de l'île	P17	Mise en place d'un observatoire de la fréquentation	***




Objectifs relatifs à la gestion courante, administrative et technique			
Objectifs spécifiques	Code Opération	Opération	Priorité
Améliorer la concertation et les échanges techniques	AD1	Mise en place d'une convention avec le GONIm	E
	AD2	Identification de correspondants techniques	***
Améliorer le dispositif réglementaire	AD3	Mise en place d'un outil juridique adapté au site	***
	AD4	Surveillance et application de la réglementation	P
Prendre en compte la biodiversité dans les travaux	AD5	Veille sur les cahiers des charges de travaux d'entretien et de restauration	P
	AD6	Entretien des équipements	P
	AD7	Suivi administratif	P
Assurer le suivi administratif et technique régulier	AD8	Réalisation du rapport annuel d'activité	P
	AD9	Réalisation des plans opérationnels triennaux	**
Réviser le plan de gestion	AD10	Evaluation périodique du plan de gestion	*
	AD11	Ecriture du plan de gestion 2022-2032	*



Carte n°6 : Localisation des principaux objectifs du plan de gestion



Principales opérations

-  Restauration et conservation des habitats d'espèces d'intérêt
-  habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- 

 Amélioration de l'accueil et de l'information du public

 Adaptation de la circulation piétonne aux objectifs de conservation de l'avifaune et des habitats naturels



0 200m

Source : ortholittorales 2007 DIREN IGN



PRR

B 5 - DESCRIPTION DES OPERATIONS DE GESTION

Les opérations de gestion sont présentées ci-après sous forme de fiche détaillée. Les 22 fiches détaillées ici concernent les opérations relevant du premier plan (2011-2013). Il s'agit soit d'opérations de gestion courante, issues du premier plan de gestion, qui doivent être poursuivies (exemple : gestion pastorale), soit d'opérations prioritaires à mettre en œuvre dans les 3 ans, en fonction des disponibilités financières.

Les opérations de priorité moyenne à faible ne sont pas détaillées ici mais seront envisagées dans les plans opérationnels ultérieurs, en fonction du degré de réalisation du premier plan opérationnel, des moyens disponibles et des opportunités.

Code de l'opération	LIBELLE
Objectif à long terme	Objectif à long terme auquel se rapporte l'opération
Objectif du plan de gestion	Objectif spécifique auquel se rapporte l'opération
Zone concernée	Localisation de l'opération
Maître d'ouvrage pressenti	Porteur financier de l'opération
Partenaires pressentis	Partenaire technique et/ou financier
Description de l'action	Rappel du contexte et détail de l'opération
Indicateurs de suivi	Indicateur de réalisation ou de résultat
Correspondance avec le DocOb	Lien éventuel avec une opération du Document d'objectifs Natura 2000

Certains suivis ont été intégrés et décrits dans les fiches opérationnelles correspondantes.

Enfin, les opérations du premier plan opérationnel sont ventilées dans des tableaux permettant de récapituler pour chaque catégories d'opération (gestion des habitats, suivis et études, accueil et fréquentation, suivi administratif) les maîtres d'ouvrage, les partenaires financiers ou techniques, les coûts estimatifs et l'année de réalisation envisagée.

B 5 /1 Gestion des habitats et des espèces

B 5/1.1 Nettoyage respectueux de la laisse de mer

GH1/SE11	NETTOYAGE RESPECTUEUX DE LA LAISSE DE MER
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat du gravelot à collier interrompu
Zone concernée	plages ouest et sud de Tatihou
Maître d'ouvrage pressenti	Commune ? Communauté de commune ? Orchis ? SRC ?
Partenaires pressentis	DREAL, Conservatoire du littoral, DSMD-Musée maritime
Description de l'action	<p>Le nettoyage respectueux de la laisse de mer étant inscrit au DocOb du site « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue », l'opération sur cet habitat peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000.</p> <p>Au vu du cahier des charges présenté dans le DocOb, opérations qui pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre de Natura 2000 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La collecte curative des déchets amoncelés durant l'hiver</u> : elle sera effectuée par un ramassage manuel des macro-déchets échoués sur la laisse de haute mer du 15 mars au 31 mars de l'année, et à l'aide d'un engin de transport circulant en retrait, côté mer. - <u>La collecte préventive des déchets échoués au printemps durant l'été</u> : plusieurs interventions de ramassage manuel des macro-déchets échoués sur les laisse de mer en marée de morte eau pourront être envisagés entre le 1er avril et le 30 septembre de l'année, mais en dehors des zones de reproduction du gravelot à collier interrompu. Cela exclue le passage sur les laisses de haute mer situées sur sable sec en pied de dune bordière. Un engin de transport circulant en retrait, côté mer, pourra être utilisé. - <u>La collecte exceptionnelle limitée à deux opérations, des déchets amoncelés en cas d'évènements climatiques</u> : ramassage manuel des macro-déchets échoués sur la laisse de haute mer du 1er août au 31 septembre de l'année, et à l'aide d'un engin de transport circulant en retrait, côté mer, en informant au préalable le service instructeur. - <u>L'exportation des déchets en décharge contrôlée</u> <p>Un nettoyage annuel est effectué à l'initiative d'associations de bénévoles (GONm, Orchis), avec le concours de la DSMD – Service Tatihou. Il s'agirait de bien cadrer l'activité (dates et zones d'intervention) et de prendre en charge l'acheminement des déchets sur le continent.</p> <p>A termes, il serait intéressant de travailler avec les conchyliculteurs pour tenter de limiter la production de déchets issus des parcs à huîtres.</p>
Indicateurs de suivi	Absence de macro-déchets d'origine anthropique sur la plage, nidification du gravelot à collier interrompu, développement de la flore halophile du haut de plage
Correspondance avec le DocOb	Opération 22.1 : Favoriser un nettoyage respectueux de la laisse de mer

B 5/1.2 Protection du haut de plage et de la dune

GH2a/GH2b SE11	PROTECTION DE LA VEGETATION DU HAUT DE PLAGE ET CANALISATION DE LA FREQUENTATION SUR LE SECTEUR DUNAIRE
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat du gravelot à collier interrompu Restaurer et conserver l'habitat du tadorne de Belon Canaliser la fréquentation en fonction de la répartition des oiseaux nicheurs
Zone concernée	Secteur dunaire ouest
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, Groupe Ornithologique Normand
Description de l'action	<p>L'opération se détaille comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La dépose de l'ancien dispositif</u> : toutes les parties visibles des anciennes ganivelles seront déposées. Les parties enfouies seront laissées en place afin de ne pas déstabiliser la dune ni fragiliser la végétation en place - <u>Le tri et l'évacuation des matériaux</u> (engagement non rémunéré) : récupération des ganivelles encore valides (permettant d'assurer la maintenance de l'aménagement en cas de vandalisme) ou évacuation des déchets hors du site N2000 - <u>La pose d'un rang de ganivelles en front de mer</u> : un rang d'une hauteur de 1,20 m et d'une porosité de 50% sera posé en pied de dune, à une distance raisonnable pour éviter toute reprise par une marée de vive eau. Les ganivelles reposeront sur une clôture en fil lisse posée sur des poteaux en bois ronds espacés de 2,5 m en moyenne, avec des jambes de forces constituées de poteaux demi-rond disposés tous les 20 m environ. Le pied de la ganivelle pourra être enfoui sur une dizaine de centimètres. Linéaire total de ganivelles à poser : 390 m - <u>La création d'un couloir d'accès à la plage</u> : l'accès à la plage sera encadré par deux rangs de ganivelles posés selon les mêmes prescriptions que précédemment. Linéaire à poser : 30 m - <u>La pose d'une clôture en fil lisse</u> : la canalisation de la fréquentation en arrière du massif dunaire le long du mur d'enceinte du Musée maritime sera assurée par une clôture en fil lisse composée de 2 fils de fer fixés par des cavaliers sur des poteaux en bois écorcés ronds espacés de 3 m en moyenne, avec des jambes de forces composées de poteaux demi-rond disposés tous les 40 m environ selon la configuration du terrain. Linéaire total envisagé : $2 \times 318,5 = 637$ m - <u>La pose d'une batterie d'épis en fil lisse</u> : 11 épis en fil lisse, perpendiculaires au rang de ganivelles, seront posés en pied de dune et sur le haut de plage en direction de la mer. Espacés de 15 m environ, d'une longueur variant de 4 à 12 m, ces épis seront constitués de piquets en bois écorcés ronds espacés de 3 m en moyenne et de 2 rangs de fil lisse, renforcés par une jambe de force à leurs extrémités. La longueur des épis sera réévaluée sur le terrain en fonction du profil de la dune au moment de la pose (selon l'érosion/accréation entre l'élaboration du projet et sa réalisation). Linéaire total envisagé : $2 \times 58,5 = 117$ m - <u>La pose de panneaux d'informations du public</u> : 4 panneaux « travaux de restauration de la dune » seront posés sur les ganivelles par le SyMEL après exécution des travaux. Une signalétique directionnelle indiquant l'accès à la plage sera également installée. <p>Un suivi de l'opération sera réalisé en régie par le SyMEL, sur des critères d'élévation du niveau de la dune mesurée au pied des poteaux, d'inventaire de la flore annuelle halonitrophile, de répartition de l'habitat, ainsi que son utilisation par le Gravelot à collier interrompu dont l'effectif et la reproduction seront suivis par le Groupe Ornithologique Normand</p>
Indicateurs de suivi	Linéaires de ganivelles et de clôture posés, sédimentation du sable, développement de la flore halophile des hauts de plage et des dunes, reproduction du gravelot à collier interrompu, du tadorne de Belon, maintien en bon état des aménagements
Correspondance avec le DocOb	Opération 21.4 : Maintenir la dune

B 5/1.3 Régulation de la population de lapin

GH3	PLAN DE REGULATION DE LA POPULATION DE LAPIN
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat du tadorne de Belon (dune bordière, digue nord) Favoriser la conservation et la diversification des habitats non spécifiques
Zone concernée	Le secteur dunaire, la digue nord, la prairie, le fort, l'intra-muros
Maître d'ouvrage pressenti	Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
Partenaires pressentis	SyMEL, Conservatoire du littoral, DSMD-Musée maritime
Description de l'action	<p>La mise en œuvre du plan de lutte contre les lapins se justifie par les dégâts occasionnés par l'espèce dans les jardins du Musée maritime, mais aussi sur la dune et les pelouses aérohalines. Le plan de lutte comprend plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La réalisation de comptages nocturnes</u> : ces comptages périodiques permettront d'évaluer l'effectif de la population de lapins, de justifier la mise en œuvre des opérations de reprise et de suivre l'évolution de la population de lapin. Le protocole de comptage permettra d'identifier les secteurs les plus colonisés pour orienter les opérations de reprises qui viseront en priorité l'intra-muros et la dune. Ces comptages pourront être réalisés en collaboration par le SyMEL et la Fédération des Chasseurs de la Manche - <u>La mise en place d'un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche</u> : ce partenariat permettra à la Fédération de bénéficier d'une autorisation exclusive et permanente du Conservatoire pour la mise en œuvre des reprises, d'organiser les opérations de captures avec les sociétés de chasse en convention pour le renforcement des populations de lapins sur leur territoire, de se charger des autorisations de transport et de réaliser un bilan annuel du nombre de reprise. - <u>L'organisation des reprises</u> : celles-ci seront organisées en d'octobre à fin février, selon un rythme adapté au niveau de la population de lapin, en priorité dans les jardins du musée maritime et dans la dune. Le matériel est fourni par la Fédération. L'utilisation de furet devra tenir compte des risques de prédatons pour les oiseaux nicheurs, surtout en fin de période. - <u>L'abandon des captures dans l'intra-muros par la DSMD</u> : afin d'assurer un minimum de succès des opérations de captures organisées par la Fédération, le recours aux cages pour la capture de lapins dans les jardins maritimes sera abandonné. Une veille pourra toutefois être assurée en période estivale. Une dératisation préalable pourra s'avérer nécessaire. - <u>La mise en œuvre de mesures visant à limiter l'introduction de lapin dans l'intra-muros</u> : afin de limiter le repeuplement des jardins par des lapins issus du milieu naturel, il conviendra de boucher les trous de boulins les plus accessibles aux lapins, de fermer les 2 portails chaque soir et de renforcer le portail ajouré.
Indicateurs de suivi	Nombre de sessions organisées, nombre de lapins capturés, évolution de la population de lapin.
Correspondance avec le DocOb	Opération 21.4 : Maintenir la dune

B 5/1.4 Mise en défens de l'Ilet

GH4/GH5 GH6/SE5	RENFORCEMENT DE LA SECURITE, CONSERVATION DU BOISEMENT ET DERATISATION DE L'ILET
Objectif à long terme	Conservé et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	Conservé l'habitat de l'aigrette garzette Conservé l'habitat des 3 espèces de goélands Canaliser la fréquentation en fonction de la répartition des oiseaux nicheurs
Zone concernée	Le fort de l'Ilet
Maître d'ouvrage pressenti	DSMD-Musée maritime, Commune
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, SyMEL, Groupe Ornithologique Normand, ONCFS
Description de l'action	<p>En termes de gestion de l'habitat de la colonie d'aigrette, il est préconisé une non-intervention sur les boisements qui servent de support aux nids d'Aigrette Garzette. Toutefois, si besoin un entretien manuel pourrait être envisagé, en période internuptiale, dans le cadre d'un chantier de bénévolé. De même, il pourrait être envisagé d'intervenir pour préserver les plate-forme et pelouses favorables à la nidification des goélands. Ce type d'intervention pourrait être réalisé soit par le GONm dans le cadre du partenariat tripartite soit par le SyMEL dans le cadre d'un chantier pédagogique.</p> <p>Le renforcement de la sécurité est motivé par le non-respect de l'interdiction d'accès au titre de la réserve ornithologique, à la chute des effectifs de goélands dans le fort de l'Ilet probablement en raison d'un très faible taux de reproduction, pouvant être lié soit au dérangement, soit à des actes de destruction volontaire. Elle relève aussi d'une prévention des risques pour le public, le fort de l'Ilet n'étant absolument pas sécurisé.</p> <p>La restriction de l'accès à l'Ilet sera mise en place selon 3 principe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Une amélioration du dispositif réglementaire.</u> Un arrêté municipal permettrait de formaliser l'interdiction d'accès pour des raisons de sécurité et de conservation des oiseaux nicheurs. Celui-ci doit prévoir la liste des personnes autorisées à pénétrer dans le fort de l'Ilet pour des raisons de gestion ou de suivis des oiseaux et des équipements (personnels de la DSMD, du Conservatoire du littoral, du SyMEL, du GONm, de l'ONCFS) 2. <u>Une condamnation de l'accès par des moyens physiques.</u> En effet, le muret en pierre qui entoure la grille est facilement franchissable. Ce problème pourrait être résolu : <ul style="list-style-type: none"> - par l'abaissement du niveau du sol devant la grille, mettant hors d'atteinte le haut du muret. Le sol est recouvert d'une épaisse couche de sable coquillier qu'il suffirait d'exporter périodiquement en fonction des dépôts par la mer. - soit par la pose d'un obstacle sur le muret qui empêcherait totalement de le franchir (clôture, maçonnerie, etc.). L'aménagement devra être réalisé en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et devra ménager une possibilité de passage avec une échelle pour le suivi des oiseaux nicheurs, le baguage des pigeons colombin, la dératisation, la maintenance de la caméra et toute autre opération de gestion. 3. <u>Une information à l'entrée de l'Ilet,</u> pour expliquer au public les raisons de cette interdiction (statut des espèces d'oiseaux concernées, reproduction des espèces...) et les risques encourus. <p>De manière complémentaire, une dératisation de l'enceinte sera effectuée pour tenter d'améliorer le succès reproducteur des oiseaux nicheurs. Un système utilisé sur les îles bretonnes permet de mettre le poison utilisé contre les rats hors d'atteinte des oiseaux. Ce système constitué de tube PVC (mis en œuvre à Tombelaine) pourrait être appliqué à Tatihou dans le cadre du partenariat avec le GONm.</p> <p>Le suivi de l'opération repose essentiellement sur le comptage des nids (Aigrette garzette, goéland argenté, goéland brun, pigeon colombin) et l'évaluation du succès de la reproduction. Les résultats obtenus pourront être mis en perspective par rapport avec les chiffres précédents (tendance d'évolution) et analysé en fonction du nombre d'infractions constatées</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'infractions constatées, nombre de couples d'oiseaux marins nicheurs, nombre d'espèces nicheuses, taux de reproduction des oiseaux nicheurs
Correspondance avec le DocOb	

B 5/1.5 Conservation des pelouses aérohalines

GH7/GH8 SE9/SE12	GESTION CONSERVATOIRE DES PELOUSES AEROHALINES : PROTECTION ET CANALISATION DE LA FREQUENTATION, RESTAURATION
Objectif à long terme	Conservier et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat de l'huîtrier-pie Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques Evaluer l'impact de la gestion Canaliser la fréquentation en fonction de la répartition des oiseaux nicheurs
Zone concernée	Les pelouses aérohalines au nord et au sud de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	DREAL (Natura 2000)
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, SyMEL, Conservatoire Botanique National de Brest, Groupe Ornithologique Normand
Description de l'action	<p>L'action regroupe 4 opérations : une première phase de caractérisation et de cartographie des pelouses aérohalines (état des lieux), préalable indispensable à la mise en œuvre de mesures de protection physiques des zones les plus sensibles et des mesures expérimentales de restauration par décapage. Enfin, il est nécessaire de prévoir un protocole de suivi de l'habitat et des mesures mises en œuvre.</p> <p>1. <u>Etat des lieux</u></p> <p>Cet habitat d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'une étude fine pour définir précisément ses limites spatiales, ses caractéristiques, les menaces et les mesures à mettre en œuvre pour assurer sa conservation et l'expression de son potentiel biologique.</p> <p>L'étude permettra de dresser un inventaire des espèces floristiques présentes sur la zone, une typologie de l'habitat en fonction du substrat, de l'exposition, du degré d'évolution et une cartographie. L'opération, citée dans le DocOb du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue », pourra faire l'objet d'un contrat Natura 2000 et sera réalisée par un prestataire.</p> <p>2. <u>Mesures de protection</u></p> <p>Sous réserve des conclusions de l'état des lieux, les secteurs exposés au piétinement, notamment les bordures de chemin, pourront être mis en défens par la pose d'un dispositif de canalisation. Celui-ci pourrait prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pose d'une clôture en monofil composée d'un fil lisse bas posé sur des plots en bois. Le linéaire nécessaire sera déterminé par la caractérisation et la cartographie de l'habitat. - La pose de panneaux d'information du public « travaux de restauration des pelouses aérohalines » dans les zones protégées après exécution des travaux. <p>3. <u>Mesures de restauration</u></p> <p>Sur certaines zones des pelouses, notamment au nord de l'île, le couvert végétal est particulièrement vieillissant et colonisé de manière monopoliste par des graminées (Fétuque). La végétation est dense, compacte, difficilement pénétrable par des espèces caractéristiques des pelouses aérohalines.</p> <p>Un rajeunissement superficiel permettrait de redynamiser le milieu, favorisant ainsi la colonisation du milieu par d'autres espèces. Des opérations d'étrépage seront réalisées sur des secteurs évolués, en fonction de la caractérisation et de la cartographie réalisée.</p> <p>Les opérations seront réalisées manuellement par des prestataires ou des bénévoles, sur des surfaces suffisamment représentatives pour stimuler la banque de semences et éviter une recolonisation trop rapide des zones décapées, en période favorables (hors période de reproduction des huîtrier-pie, hors période de végétation).</p> <p>Les zones décapées seront mises en défens pour éviter le piétinement qui pourrait compromettre la germination des graines, le développement des plantules et fausser les résultats de l'expérimentation.</p> <p>4. <u>Protocole de suivi</u></p> <p>Le protocole de suivi devra permettre d'évaluer l'impact des mesures de protection et de canalisation de la fréquentation, l'intérêt des mesures expérimentales de restauration, et globalement l'évolution de l'habitat sur le site.</p> <p>Le protocole sera élaboré par le prestataire chargé de la réalisation de l'état des lieux et de l'élaboration du programme d'actions</p>
Indicateurs de suivi	Surface des habitats restaurés, développement de la flore indicatrice de l'habitat, reproduction de l'huîtrier pie, maintien en bon état des aménagements

Correspondance avec le DocOb	21.2 : préciser les connaissances sur les pelouses aérohalines
-------------------------------------	--

B 5/1.6 Gestion de la prairie

GH 9/SE5 SE10	GESTION DE LA PRAIRIE
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat des 3 espèces de goélands Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques Evaluer l'impact de la gestion
Zone concernée	La prairie (zone centrale et zones périphériques)
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, Conservatoire Botanique National de Brest, Groupe Ornithologique Normand, DREAL, AESN, FEDER
Description de l'action	<p>La gestion de la prairie repose sur une gestion pastorale et des opérations de maîtrise de la dynamique végétale. Le mode de gestion principal consiste à poursuivre la gestion agropastorale mise en place depuis 2003. La phase de restauration de la prairie étant à présent achevée, l'entretien doit être assuré essentiellement par le pâturage, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'usage agricole. Une veille doit être assurée pour adapter les manipulations du troupeau avec le cycle de reproduction des goélands de manière à éviter la destruction involontaire de nichées.</p> <p>Le nombre et le type d'animaux seront adaptés à la production végétale. En l'absence de fertilisation, il est possible que l'on observe à l'avenir une stabilisation voire une diminution de la production fourragère. La pression de pâturage n'augmentera pas et il faudra veiller à éviter le surpâturage qui pourrait favoriser les espèces nitrophiles et rudérales.</p> <p>Le contrôle des espèces rudérales sera réalisé en fonction des besoins, en application de la législation, de manière localisée et au pulvérisateur à dos. La situation actuelle ne justifie plus les traitements à la tonne, qui ont été abandonnés en 2009. Les interventions manuelles, sur les rosettes en début de saison, ou sur les inflorescences au printemps seront privilégiées. Au besoin, des opérations de fauche exportation seront réalisées si le pâturage ne parvient pas à consommer la production fourragère en été.</p> <p>Le suivi de l'impact de la gestion pastorale vise essentiellement la reproduction des goélands. Une évaluation réalisée en 2007 avait montré la compatibilité entre l'activité agricole et la conservation des goélands. Il avait été convenu d'abandonner le pâturage dirigé identifié comme une source de dérangement inutile des oiseaux en période de reproduction. La poursuite de l'extension numérique et spatiale de la colonie sur la prairie avait conduit à la libre circulation des animaux y compris sur la réserve ornithologique entre le 15/04 et le 15/07. Ces adaptations progressives du calendrier et des modalités de pâturage se sont faites de manière pragmatique et en concertation, sur la base des suivis numériques et cartographiques du GONm. Il semble important de poursuivre cette double approche pour s'assurer que la gestion pastorale reste conforme aux objectifs de conservation des populations d'oiseaux marins nicheurs. Le suivi permet également d'appréhender les relations interspécifiques, notamment en termes de compétition spatiale, et peut aussi permettre de déceler des mouvements de populations locales.</p> <p>Parmi les effets induits par la gestion pastorale, il semble que le pâturage favorise le stationnement des bernaches cravant, en hivernage et surtout en migration pré-nuptiale. Il pourrait être intéressant d'assurer une veille en complément du suivi Bernache réalisé par le GONm à l'échelle de la Baie de St Vaast. Grace au pâturage, les bernaches bénéficient d'une herbe rase en fin d'hiver, mais les bernaches contribuent à limiter la ressource au début du printemps, ce qui peut influencer la date d'entrée des moutons. Ce comptage pourrait s'intégrer dans un suivi de l'avifaune en période internuptiale.</p> <p>Enfin, il pourrait être intéressant de mettre en place des suivis complémentaires pour évaluer l'impact de la gestion agropastorale sur la composition floristique de la prairie. Les traitements réalisés lors de la phase de restauration ont favorisé la sélection des monocotylédones, mais en l'absence de nouveaux traitements et de fertilisation, on peut espérer une diversification de la flore de la prairie.</p> <p>Les invertébrés pourraient également être pris en compte dans le suivi de l'impact des pratiques, dans la perspective notamment d'un abandon de l'utilisation des produits vétérinaires pour le traitement des moutons. Un primo inventaire sera réalisé pour dresser l'état initial de l'entomofaune probablement affectée par l'utilisation des produits phytosanitaires, l'uniformisation de la prairie et la forte réduction de la population de chardons qui était très attractive pour les papillons.</p>
Indicateurs de	Chargement pastoral, effectif et répartition des goélands, effectifs de bernache cravant, inventaire de la

suivi	flore prairiale, inventaire de l'entomofaune
Correspondance avec le DocOb	

B 5/1.7 Gestion des murs d'enceinte

GH10/GH11 SE 8	VEILLE SUR L'ENTRETIEN DES MURS D'ENCEINTE, AMENAGEMENT DES TROUS DE BOULIN ET SUIVI DE LA POPULATION DE PIGEON COLOMBIN
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Restaurer et conserver l'habitat du pigeon colombin
Zone concernée	Les murailles du Lazaret, de la Ferme fortifiée, de l'Ilet
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL, DSMD Tatihou
Partenaires pressentis	ONCFS
Description de l'action	<p>La veille sur l'entretien des murs d'enceinte vise à la non intervention en période de reproduction du pigeon colombin. Les opérations d'entretien des murs (maçonnerie, arrachage de végétaux) devront être réalisées d'octobre à janvier.</p> <p>Les trous de boulins constituent un des habitats du pigeon colombin qui niche aussi dans des terriers de lapins. Cependant, pour être occupés, il faut que les trous de boulins soient bouchés sur un côté du mur, pour éviter les courants d'air.</p> <p>Certains de ces trous devront être bouchés pour limiter le passage des lapins entre la prairie et l'intramuros. Il sera alors possible d'en profiter pour les aménager de manière favorable au pigeon colombin avec de la terre et des cailloux. Un caillou disposé à l'entrée du trou permet en outre de limiter la chute des œufs et de dissimuler les poussins.</p> <p>Sous réserve d'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ces aménagements pourront être réalisés par le SyMEL, en lien avec les agents de l'ONCFS, pour la localisation des parois les plus favorables (en fonction de l'exposition).</p> <p>Le suivi de la colonie est effectué par les agents de l'ONCFS, qui assure le suivi de la reproduction, le suivi de la répartition des effectifs (chaque trou est numéroté) et le bagage des poussins depuis 2003. Les résultats sont exploités au niveau national par l'ONCFS, mais le suivi de la colonie présente un intérêt non négligeable pour le site.</p> <p>Une baisse de l'effectif a été notée dans le fort de l'Ilet, sans que les causes aient été formellement identifiées.</p> <p>Cette opération pourrait faire l'objet d'une valorisation sous forme d'un film de vulgarisation à destination des visiteurs et des scolaires, sous réserve d'accord de l'ONCFS.</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de nids créés, nombre de nids occupés, nombre de poussins bagués
Correspondance avec le DocOb	

B 5/1.8 Gestion des bosquets

GH12	CONSERVATION ET ENTRETIEN DES BOSQUETS
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Favoriser la conservation et la diversification d'habitats non spécifiques
Zone concernée	La prairie et les espaces périphériques
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL, Conservatoire du littoral (plantations)
Partenaires pressentis	LEGTA Sées
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du précédent plan de gestion et à l'occasion des 30 ans du Conservatoire du littoral, 9 bosquets ont été réalisés afin de diversifier les strates de végétation, les essences végétales (sans introduire d'essences exogènes à la flore locale) et de favoriser la nidification des passereaux.</p> <p>Il convient de sauvegarder les plants qui ont été épargnés par les lapins, le sel et le vent, et de poursuivre l'entretien pour tenter d'épaissir le couvert végétal. Des plantations complémentaires seront être réalisées pour boucher les trous. Les espèces ayant le mieux résisté seront privilégiées, et une protection efficace contre les lapins devra être installée.</p> <p>Les bosquets situés en zone pâturées seront protégés des animaux notamment des chèvres et des ânes par un grillage à moutons en remplacement des ganivelles, afin d'améliorer leur intégration paysagère. En dehors des zones pâturées il conviendra d'épargner les bosquets d'origine naturelle bien implantés, en particulier lors d'installation d'enclos temporaires (devant le Lazaret ou sur la digue nord).</p> <p>Cependant, il a été observé sur la levée de terre au nord de l'intra muros et le long des douves que les ronciers semblaient favoriser la présence du ragondin. Un compromis devra certainement être trouvé pour conserver la flore arbustive sans favoriser une espèce invasive considérée comme nuisible.</p> <p>L'entretien des plantations est réalisé en régie par le garde du littoral, ou dans le cadre du marché pluriannuel de travaux du SyMEL. Les plantations complémentaires pourraient être envisagées dans le cadre d'un chantier de bénévoles, de même que la pose du grillage à mouton en remplacement des ganivelles.</p> <p>Le suivi des plantations est réalisé annuellement par les élèves du LEGTA de Sées, qui ont participé à la plantation et qui reviennent périodiquement en séjour de découverte (octobre).</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de plants, nidification de passereaux
Correspondance avec le DocOb	

B 5/1.9 Opérations de veille sur les espèces et les milieux

GH13/GH14	VEILLE SUR LES ESPECES INVASIVES ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET SUBAQUATIQUES HALOPHILES
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Favoriser la conservation et la diversification d'habitats non spécifiques
Zone concernée	Ensemble des espaces naturels
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, DSMD, GONm, Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire Fédératif de Basse Normandie, ONCFS, FDGDON,
Description de l'action	<p>1. <u>Veille sur les espèces invasives et ornementales</u></p> <p>Une stratégie de lutte contre les espèces invasives est en cours d'élaboration en Basse Normandie. Celle-ci vise notamment les espèces végétales, qui ont fait l'objet d'une liste hiérarchisée élaborée par le Conservatoire Botanique de Brest, en cours d'actualisation. Pour la faune, on dispose également d'une liste des espèces considérées comme invasives regroupées dans un arrêté ministériel du 20 juillet 2010.</p> <p>Parmi les espèces végétales, aucune espèce invasive n'est pour l'heure inventoriée dans les espaces naturels, mais la présence dans le jardin maritime d'espèces considérées comme invasives incite à la vigilance par rapport aux risques de dispersion. La veille doit s'exercer notamment vis-à-vis du Baccharis, de la Griffes de Sorcière et de l'arbre à papillon.</p> <p>Au-delà des espèces invasives, la veille doit s'exercer aussi vis-à-vis d'espèces ornementales qui ne sont pas censées sortir des jardins où elles ont été plantées. La dune est colonisée par une variété horticoles de vipérine qui a fait l'objet d'un arrachage manuel en 2009.</p> <p>Parmi les espèces animales, on peut noter l'ibis sacré observé aux abords de Tatihou en 2010 et qui pourrait à terme s'installer dans la colonie d'Aigrette garzette comme à Tombelaine. La destruction par tir est autorisée dans les limites de l'arrêté préfectoral permanent du 17 juin 2009. Seuls les agents de l'ONCFS sont autorisés à effectuer les tirs. Le ragondin, espèce implantée à Tatihou depuis une dizaine d'années semble t'il, peut faire l'objet d'une destruction à tir toute l'année sous réserve d'autorisation préfectorale et du propriétaire.</p> <p>Un piégeage du ragondin a été mis en place en 2010 dans les jardins du musée maritime par la DSMD qui dispose dans son équipe de 2 piégeurs agréés. Sur les espaces naturels de l'île, le piégeage pose problèmes en raison de l'éloignement du garde du littoral, piégeur agréé lui aussi, qui ne peut assurer un suivi quotidien des cages. Cette visite quotidienne des pièges est obligatoire.</p> <p>En raison de la présence d'espèces d'oiseaux protégées susceptibles d'être prises dans les pièges-cages (tadorne notamment), l'installation de cages à proximité des terriers et des zones fréquentées par le ragondin (douve, levées de terre) pourrait être envisagée sous réserve que les cages soient ouvertes le soir et fermées le matin, soit 2 visites quotidienne.</p> <p>2. <u>Veille sur les habitats aquatiques et subaquatiques halophiles</u></p> <p>La plupart des habitats aquatiques ou subaquatiques sont fortement marqués par la présence de sel, qu'il s'agisse d'habitats artificiels (des douves, du bassin de rejet du laboratoire maritime) ou d'habitats naturels (vasières, dépressions inondables). Il se trouve que ces habitats abritent des espèces protégées, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de la faiblesse des populations sur le site, dont la découverte récente tend à montrer une influence croissante de l'environnement marin sur le domaine terrestre de l'île.</p> <p>Un inventaire permanent et systématique de ces zones humides à caractère halophiles doit être réalisé et une actualisation périodique des connaissances effectuée pour rendre compte de cette évolution pressentie. L'état des lieux pourrait être réalisé de manière concomitante avec l'état initial des pelouses halophiles.</p> <p>Les dépressions humides situées en zone pâturées pourraient faire l'objet d'une mise en défens, notamment la dépression à Polypogon de Montpellier.</p> <p>Le contrôle de la variation des niveaux d'eau dans les douves pourrait aussi favoriser la population de Ruppia maritime</p> <p>Enfin, les travaux de restauration du mur de garantie doivent tenir compte de la présence de la Soude ligneuse dont la population pourrait se développer assez rapidement dans un contexte favorable.</p>
Indicateurs de suivi	1/Nombre d'individus capturés, de pieds arrachés, fréquence des interventions 2/ Nombre de pieds d'espèces protégées, liste d'espèces des habitats aquatiques et halophiles, cartographie des habitats halophiles
Correspondance avec le DocOb	

B 5 / 2 Suivis écologiques, inventaires et études

B 5/2.1 Inventaires de la faune terrestre

SE1/SE2	INVENTAIRES DE LA FAUNE TERRESTRE
Objectif à long terme	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
Objectif du plan de gestion	Compléter l'inventaire du patrimoine naturel
Zone concernée	La totalité de l'île (invertébrés), les bâtiments (chiroptères)
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL (invertébrés), DREAL (chiroptères)
Partenaires pressentis	AESN, DREAL, FEDER, DSMD – Tatihou, Conservatoire du littoral
Description de l'action	<p>1. <u>inventaire des invertébrés</u></p> <p>Les insectes sont utilisés comme indicateurs de la biodiversité, de la qualité et de l'évolution des milieux naturels. En effet, leur grande diversité et leurs exigences écologiques variées, leur confèrent ce rôle d'indicateurs de la santé des écosystèmes.</p> <p>Ils peuvent permettre de diriger la gestion sur le site, mais surtout d'évaluer l'impact de celle-ci, choisie sur un secteur donné. Les Lépidoptères et les Orthoptères pourraient donc être utilisés comme indicateurs de la qualité des milieux ouverts (humides ou secs) de l'île Tatihou et permettraient notamment de mettre en évidence les bénéfices d'une gestion différenciée. Sur la prairie, le suivi des populations pourraient évaluer l'impact du pâturage et de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la richesse spécifique.</p> <p>L'inventaire passera par trois opérations : d'abord la collecte et le tri des insectes, puis leur identification. Le protocole utilisé pour la collecte dépendra du temps disponible pour l'étude, des groupes étudiés, de la qualification du personnel chargé des prélèvements et des tris et des moyens financiers disponibles. Les techniques de prélèvement sont fonction des groupes taxonomiques retenus : chasse à vue ou filet pour les Lépidoptères, parapluie japonais pour les insectes cachés dans les arbustes, filet fauchoir...</p> <p>L'inventaire sera réalisé par un prestataire dans le cadre d'un marché de mise en concurrence. Les périodes de prospections devront tenir compte du cycle de reproduction des oiseaux. Les méthodes utilisées seront adaptées aux groupes inventoriés pour éviter d'affaiblir les populations.</p> <p>2. <u>inventaires des chiroptères</u></p> <p>La conservation des chiroptères représente un enjeu patrimonial fort au niveau européen (nombreuses espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive habitat) et au niveau national (mise en place d'un plan de conservation national décliné au niveau régional).</p> <p>Les bâtiments de Tatihou présentent des potentialités d'accueil intéressantes mais n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif. Les rares données existantes mentionnent notamment le Grand Rhinolophe dans la tour de la Hougue et des traces de guano dans la tour de Tatihou.</p> <p>Certains blockhaus du Fort de la tour Vauban pourraient être aménagés pour favoriser l'hivernage des chiroptères, comme envisagé dans le document d'objectifs. Pour que ces travaux puissent éventuellement bénéficier d'un contrat Natura 2000, il conviendrait de confirmer les potentialités du site.</p> <p>L'inventaire, inscrit au document d'objectifs, doit comporter 2 phases : une phase visant à identifier d'éventuels gîtes d'hivernage et une phase visant à identifier d'éventuelles colonies de reproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gîtes d'hivernage : l'inventaire doit être réalisé en janvier/février. Tous les bâtiments plus ou moins enterrés du fort de la tour Vauban présentant une ouverture (aération, accès) doivent être prospectés. Cette prospection peut être effectuée en journée à la lampe torche. Une visite des combles des bâtiments du Lazaret peut apporter des indices de présences de colonies de reproduction (guano). Le problème est de pouvoir accéder aux pièces favorables (portes verrouillées) et aux conduits d'aération (poudrière). • Colonie de reproduction : l'inventaire peut être réalisé à partir du mois d'avril/mai, en visitant les combles des bâtiments. Un repérage préalable peut être effectué au détecteur à ultra-sons, éventuellement connecté à un système d'enregistrement. <p>Cet inventaire qui peut s'inscrire dans le plan interrégional d'action en faveur des chiroptères sera réalisé par un prestataire dans le cadre d'un marché de mise en concurrence.</p>
Indicateurs de suivi	Liste d'espèces, localisation de gîtes d'hivernage ou de colonie de reproduction
Correspondance avec le DocOb	Opération 21.3 : Etudier la présence de chiroptères d'intérêt communautaire

B 5/2.2 Inventaire des espèces marines

SE3/SE4	INVENTAIRE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE MARINE
Objectif à long terme	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
Objectif du plan de gestion	Compléter l'inventaire du patrimoine naturel
Zone concernée	Le domaine maritime périphérique de Tatihou
Maître d'ouvrage pressenti	DREAL
Partenaires pressentis	DSMD – Tatihou, Muséum National d'Histoire Naturelle, association des plongeurs naturalistes, Conservatoire du littoral
Description de l'action	<p>1. <u>actualisation de l'inventaire des algues</u></p> <p>Les données issues de l'inventaire ZNIEFF sont assez anciennes (1998). Un inventaire systématique pourrait être réalisé pour pouvoir évaluer l'évolution du peuplement. Celui-ci pourrait s'appuyer sur des données collectées ces dernières années qui auraient besoin d'être centralisées, synthétisées et traitées de manière à orienter l'inventaire complémentaire en fonction des besoins réels pour évaluer l'état de conservation des habitats.</p> <p>Ce travail permettrait de poser les bases d'un observatoire du patrimoine naturel de la Baie de Saint Vaast la Hougue.</p> <p>2. <u>actualisation de l'inventaire de la faune marine intertidale</u></p> <p>Les données disponibles sont issues de l'inventaire ZNIEFF de 1998 qui indiquait la présence de 3 espèces déterminantes. Aucun inventaire complet n'ayant été réalisé depuis, il est impossible d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. L'inventaire doit être mené de manière systématique groupe par groupe en fonction des besoins et des compétences. Celui-ci peut intégrer des données collectées dans le cadre des activités pédagogiques du musée maritime.</p> <p>Ce travail permettrait de poser les bases d'un observatoire du patrimoine naturel de la Baie de Saint Vaast la Hougue.</p>
Indicateurs de suivi	Liste d'espèces, évaluations de l'état de conservation des habitats, des populations.
Correspondance avec le DocOb	11.1 Réaliser une étude de définition des opérations du Docob en milieu marin 11.3 Suivre les habitats marins et littoraux à fort enjeux patrimoniaux

B 5/2.3 Suivi des populations d'oiseaux

SE5/SE6	SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX
Objectif à long terme	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
Objectif du plan de gestion	Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques Évaluer l'impact de la gestion
Zone concernée	Le domaine terrestre et périphérique de Tatihou
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL, GONm, Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	AESN, DREAL, FEDER,
Description de l'action	<p>1. <u>suivi des populations d'oiseaux nicheurs</u></p> <p>Le suivi des populations d'oiseaux nicheurs sera réalisé pour une part dans le cadre de la convention tripartite entre le Conservatoire du littoral, le SyMEL et le GONm, d'autre part dans le cadre de prestations n'entrant pas dans le champ d'application de la convention.</p> <p>La convention tripartite prévoit le suivi de 3 espèces par le GONm dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de 3 ans et selon des moyens laissés à son appréciation. Les trois espèces retenues (cf. fiche AD1) sont le Gravelot à collier interrompu, l'huitrier pie et l'aigrette garzette. Pour ces trois espèces, le GONm assurera la collecte et l'analyse des données relatives au suivi des effectifs et de la reproduction de manière à évaluer l'impact des mesures de gestion de la laisse de mer, des pelouses aérohalines et la mise en sécurité du fort de l'Îlet. Dans le cadre de son bilan annuel, le GONm transmettra les données qu'il juge utile de porter à la connaissance des partenaires de la gestion du site. Ces données non publiées ne pourront être utilisées sans l'autorisation expresse du GONm.</p> <p>Sous réserve de cofinancement, le suivi spécifique de la colonie de goéland pourrait être pris en charge par le SyMEL dans le cadre d'un marché pluriannuel de 3 ans. Le marché porterait sur le comptage annuel des nids de goélands, leur répartition par secteur et un bilan après 3 années de suivi, de manière à pouvoir évaluer périodiquement l'évolution numérique et spatiale des 3 espèces ainsi que l'impact de la gestion agro-pastorale et de la fréquentation. Au-delà de l'intérêt pour le site, le suivi de la colonie de goéland est considéré comme un indicateur de la qualité de la baie de St Vaast. Il s'inscrit également dans un suivi régional des populations et peut contribuer à la compréhension de relations intersites et à l'évaluation de l'impact des mesures affectant d'autres colonies.</p> <p>Ce suivi n'intègre pas l'évaluation d'éventuelles mesures mises en œuvre par la DSMD en cas de reconduction de l'autorisation de destruction des nids dans les jardins du Musée maritime, qui devrait prévoir, à la charge du demandeur, un suivi particulier de l'évolution numérique et spatiale des effectifs dans l'intra-muros.</p> <p>Enfin, l'inventaire de l'ensemble des oiseaux nicheurs réalisé en 2008 par le GONm pour le SyMEL sera actualisé périodiquement. L'évolution du nombre d'espèces nicheuses constitue un bon critère d'évaluation de l'intérêt ornithologique du site, il sera pris en charge par le SyMEL sous réserve de cofinancement.</p> <p>2. <u>suivi des oiseaux en période internuptiale</u></p> <p>Le suivi ornithologique concerne en priorité les espèces nicheuses, qui sont étroitement dépendantes de la gestion des habitats et de la fréquentation. Cependant, comme cela a été constaté, la gestion agropastorale semble avoir un impact favorable sur les stationnements de bernache. Par ailleurs, une étude spécifique réalisée en période internuptiale (2009/2010) a permis de mieux identifier les zones de stationnement des oiseaux migrants.</p> <p>Il serait intéressant de mettre en place un suivi des effectifs en période internuptiale tant sur le domaine terrestre que sur les habitats périphériques. Le protocole pourrait reposer sur un comptage bimestriel, effectué en période de vives eaux et à marée haute. Le suivi pourra reposer sur la sectorisation proposée dans l'étude de 2010. Celui-ci pourra être réalisé annuellement en régie par le SyMEL ou périodiquement, dans le cadre d'un marché de prestations, sous réserve de cofinancements.</p> <p>L'ensemble des ces suivis pourront intégrer l'observatoire du patrimoine naturel de la Baie de Saint Vaast la Hougue.</p>
Indicateurs de suivi	Bilans annuels, études périodiques, effectifs et répartition des populations.
Correspondance avec le DocOb	

B 5/2.4 Suivi du pâturage

SE 10	SUIVI DU PATURAGE
Objectif à long terme	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion
Objectif du plan de gestion	Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques Evaluer l'impact de la gestion
Zone concernée	Les zones pâturées (plaine centrale, digue nord, prairie face au Lazaret)
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL,
Partenaires pressentis	AESN, DREAL, FEDER, GONm, Conservatoire du littoral, Conservatoire Botanique National de Brest
Description de l'action	<p>Conformément aux dispositions de l'article L.322-9 du code de l'environnement, et considérant que des pratiques agricoles traditionnelles ou novatrices respectueuses de l'environnement peuvent contribuer à la sauvegarde des sites naturels et de l'équilibre écologique, le Conservatoire du littoral, en accord avec le gestionnaire, peut consentir une autorisation conventionnelle d'usage agricole.</p> <p>Les parcelles louées font partie du domaine public du Conservatoire du littoral. En conséquence, la convention a la forme juridique d'un contrat administratif non assimilable à un bail rural, notamment en ce qui concerne les dispositions des articles L.411-1 et suivants du code rural relatifs au statut du fermage.</p> <p>Depuis 2003, un pâturage conventionnel de la prairie s'effectue avec un troupeau de moutons sur les parcelles A404, A405, A409, dans la limite des surfaces clôturées, soit environ 12 ha.</p> <p>Les espaces périphériques (parcelle A410 au sud du Lazaret, digue et fossé nord) peuvent être pâturés de manière ponctuelle, hors période touristique. Ils donnent une marge de manœuvre pour adapter le chargement à la pousse de l'herbe, en début et en fin de saison.</p> <p>Le cahier des charges précise les modalités d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2011 pour la convention en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chargement limité à 80 brebis, plus quelques chèvres, ânes et chevaux, • pâturage libre autorisé sur toute la surface clôturée, entre le 20/02 et le 30/11, dates ajustables annuellement en fonction de la production fourragère • manipulations limitées au strict nécessaire entre le 15/04 et le 15/06 pour éviter le dérangement des oiseaux nicheurs en période de reproduction. <p>Les brebis sont introduites sur le site après les agnelages qui ont lieu sur le continent. La production des agneaux est échelonnée sur le printemps, avec un pic de production en juin. Ce mode de production est relativement bien adapté à la pousse de l'herbe et au cycle de reproduction des goélands.</p> <p>Le pâturage dirigé instauré les premières années a été abandonné pour limiter l'effet de troupeau lors du changement de parc. Le regroupement des animaux reste nécessaire pour certaines opérations : ventes des agneaux, tonte, prophylaxie.</p> <p>Le suivi du pâturage permet de calculer le chargement annuel moyen selon la formule :</p> $\frac{\text{Nombre de brebis} \times 0,15 \text{ UGB} \times 365 \text{ jours}}{\text{Surface pâturée} \times \text{nombre de jours pâturage}}$ <p>Avec 80 brebis 12 hectares pendant 280 jours, le chargement théorique est de l'ordre de 1,3 UGB/ha/an adaptée à la production d'une prairie permanente est classée en pré de 1^{ère} catégorie.</p> <p>Les variations de production fourragère se font par fauche exportation fin juillet/début août et/ou par addition de chèvres, d'ânes et de chevaux à partir de mai. Outre l'impact de ces animaux sur les chardons, l'utilisation des chevaux permet de rompre les cycles de développement des parasites et de limiter le recours aux produits antiparasitaires internes.</p> <p>L'abandon du pâturage dirigé a permis de simplifier le suivi du pâturage contrôlé par le garde du littoral (dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'animaux, veille sur l'état sanitaire, etc.).</p> <p>Jusqu'à présent, l'impact du pâturage était évalué uniquement au regard de la conservation de la colonie de goélands.</p> <p>Le suivi du pâturage reste cependant un indicateur nécessaire pour analyser l'évolution de la colonie sur le plan spécifique, numérique et spatial.</p> <p>De plus, maintenant que la phase de restauration est terminée, il serait opportun de mettre en place un suivi à long terme de l'évolution de la végétation, selon la méthode du Conservatoire Botanique National de Brest (Transect belt) mise en place sur différents sites du littoral. Le protocole semble cependant délicat à mettre en œuvre en période de reproduction des goélands.</p>
Indicateurs de	Bilans annuels, études périodiques, effectifs et répartition des populations, composition floristique.

suivi	
Correspondance avec le DocOb	

PROJET

B 5 /3 Accueil et information du public

B 5/3.1 Canalisation de la fréquentation

PI1	CANALISATION DE LA FREQUENTATION AU NORD DE L'ILE
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	Canaliser la fréquentation en fonction des enjeux de conservation
Zone concernée	La partie nord de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	SyMEL, DSMD-Musée maritime, GONm
Description de l'action	<p>La configuration de l'île ne permet pas aux visiteurs d'en faire le tour. La ferme fortifiée et ses douves constituent un obstacle massif qui ne peut être contourné par le sud à marée haute. A marée basse, les visiteurs qui le souhaitent peuvent passer sur l'estran et tenter de retrouver la digue nord en longeant le mur de garantie. L'état de dégradation du mur de garantie peut inciter certains d'entre eux à s'aventurer dans la vasière, avec les risques que cela comporte.</p> <p>De même, le chemin qui contourne le lazaret à l'ouest, et qui longe la digue nord aboutit à la vasière. De la même manière, à marée basse les visiteurs qui le souhaitent peuvent passer sur l'estran et longer le mur de garantie. Cependant, à marée haute, les visiteurs se trouvent livrés à eux-mêmes face à un cul de sac dont ils peuvent être tentés de sortir par la vasière ou par la plaine en franchissant les clôtures.</p> <p>Il est impossible d'envisager la création d'un itinéraire périphérique, mais il peut être envisagé un aménagement léger sur la digue nord pour donner du sens à cet itinéraire. Cet aménagement marquerait le terme du sentier et inciterait les visiteurs à faire demi-tour après avoir délivré de l'information.</p> <p>Il pourrait s'agir d'un observatoire ornithologique destiné plutôt aux initiés et proposant une information spécialisée sur l'avifaune de l'île. L'emplacement devra offrir un bon angle sur la zone fréquentée à marée haute par les oiseaux marins : eider à duvet, bernache cravant, harle huppé, tournepierre à collier, bécasseau violet, etc...</p> <p>Une signalétique discrète permettra d'informer le public sur la présence de cet équipement en veillant à limiter la fréquentation le long des dunes et de la digue pour éviter le surpiétinement des habitats naturels sensibles et le dérangement de l'avifaune. L'évolution de la fréquentation pourrait être contrôlée par un écomètre permanent.</p> <p>Sa réalisation reste liée à l'évolution du rivage sous l'effet de l'érosion marine qui affecte le mur de garantie et déstabilise le substrat.</p> <p>A défaut, la création d'une boucle de circulation permettant de contourner le lazaret par l'Est pourrait être envisagée. Cependant, il convient de tenir compte des objectifs de conservation de l'avifaune, notamment de la reproduction des goélands. Ainsi, cette boucle ne serait ouverte aux visiteurs qu'en dehors de la période de reproduction des goélands, soit après la mi-juillet.</p> <p>La réalisation de cette boucle pourrait s'appuyer sur les aménagements déjà réalisés sur la prairie : clôtures, portillons, bergerie.</p> <p>Cette action est reliée pour partie aux opérations de conservation de la dune (GH2) et des pelouses aérolines (GH7) et au renforcement de la sécurité dans le fort de l'Ilet (GH4)</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de cas de pénétrations dans la vasière, nombre de passages sur la digue nord, évolution des effectifs des populations d'oiseaux.
Correspondance avec le DocOb	

B 5/3.2 Point d'accueil de la maison des douaniers

PI2	AMENAGEMENT D'UN POINT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION A LA MAISON DES DOUANIERS
Objectif à long terme	Améliorer l'accueil et l'information du public sur le site
Objectif du plan de gestion	Améliorer l'accueil et l'information à destination des visiteurs
Zone concernée	La Maison des douaniers
Maître d'ouvrage pressenti	DSMD-Musée maritime
Partenaires pressentis	Conservatoire du littoral, SyMEL
Description de l'action	<p>La maison des douaniers est le premier bâtiment accessible au public qui débarque de la navette comme aux visiteurs accédant au site par le Rhun. C'est un lieu de rendez-vous pour le départ des visites guidées et il dispose d'une petite salle permettant d'accueillir de petits groupes, notamment pour visionner les images en direct ou en différé de la colonie d'aigrette garzette de l'îlet (présence d'une caméra). Sur le plan pratique, il sert de local pour les animateurs saisonniers du Groupe Ornithologique Normand (bureau et stockage de matériel optique). Enfin, le bâtiment dispose également de sanitaires ouverts au public en permanence.</p> <p>Cette maison a naturellement pour vocation d'accueillir les visiteurs durant toute la période d'ouverture du Musée maritime. Des panneaux installés sous un auvent délivrent une information sommaire sur l'organisation de la gestion de l'île.</p> <p>Cette information sera actualisée et complétée par une table de lecture présentant un plan en vue cavalière de l'île pour situer les différents bâtiments, proposer des itinéraires favorisant une découverte chronologique des monuments historiques et une découverte des jardins.</p> <p>Le rôle des différents partenaires sera précisé, ainsi que les enjeux de la conservation du site. Enfin, le « code de bonne conduite » diffusé sur les plaquettes délivrées avec la billetterie figurera également sur le support afin de le diffuser également auprès des personnes abordant le site sans billet.</p> <p>Il sera peut être nécessaire de prévoir un cheminement entre l'embarcadère, la maison des douaniers et le chemin d'accès au Lazaret. Pour l'instant, celui-ci s'effectue de manière diffuse, mais il faut envisager un accroissement du piétinement aux abords de la maison des douaniers, notamment autour de la table de lecture, avec un impact probable sur la végétation qui ne présente pas d'intérêt patrimonial, mais qui fixe le sol. A termes, le piétinement pourrait conduire à une altération du sol puis à une érosion du substrat.</p> <p>La matérialisation d'un cheminement permettrait en outre une mise en valeur et une meilleure exploitation de la table de lecture.</p>
Indicateurs de suivi	A intégrer dans l'observatoire de la fréquentation
Correspondance avec le DocOb	41.2 Intégrer la démarche Natura dans les supports de communication et d'information du musée maritime de Tatihou

B 5/3.3 Mise en place d'une signalétique adaptée

PI3, PI4	AMÉLIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE, SENSIBILISATION ET INFORMATION SUR LE PATRIMOINE NATUREL
Objectif à long terme	Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	Améliorer l'accueil et l'information à destination des visiteurs
Zone concernée	L'ensemble de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	SyMEL, DSMD-Musée maritime, GONm, AESN
Description de l'action	<p>La DSMD a entrepris ces dernières années de développer une information relative aux bâtiments et aux jardins du Lazaret sous forme de petites tables illustrées d'une aquarelle réalisées par le CPIE du Cotentin</p> <p>Celle-ci sera complétée dès le printemps 2011 par une signalétique dans l'enceinte de la Ferme fortifiée pour la valorisation des fouilles et du partenariat avec la fondation Total pour la restauration de la Tour Vauban. La DSMD pourrait aussi prendre en charge un panneau d'information relatif au fort de l'ilet, posé sur l'île principale, ainsi qu'un panneau d'information et de prévention du public relatif à la nidification des goélands dans l'enceinte du jardin.</p> <p>Cette information relative au patrimoine historique et culturel doit être complétée d'une information sur le patrimoine naturel et la gestion du site, ainsi que d'une information préventive signalant les restrictions d'usage (protection des dunes, des pelouses, des oiseaux de l'ilet, interdiction des chiens).</p> <p><u>Signalétique informative</u> : l'entrée du site sera signalée près de l'embarcadère et de l'arrivée du Rhun par de nouveaux panneaux reprenant la charte graphique du Conservatoire du littoral, à l'emplacement de ceux qui ont été déposés en 2010.</p> <p>Ces panneaux fournis par le Conservatoire du littoral mettent en avant l'intérêt du site et invitent les visiteurs à une attention particulière quant à son utilisation. Ils informent également les visiteurs sur les dispositions réglementaires applicables sur l'ensemble du site, et notamment l'arrêté municipal d'interdiction des chiens, sous forme de pictogramme.</p> <p>Le SyMEL prendra en charge la réalisation d'un panneau spécifique à l'interdiction d'accès au fort de l'ilet (prévention relative à la sécurité du public et à la conservation des oiseaux). Il prendra également en charge l'information relative à la protection des habitats et la signalétique directionnelle (accès à la plage nord, accès à l'observatoire nord).</p> <p><u>Signalétique pédagogique</u> : une information pédagogique sera transmise à travers plusieurs panneaux thématiques. Un premier sera posé le long du chemin menant au Fort, qui canalise 90% des flux de fréquentation. Il permettra d'expliquer l'intérêt de la prairie pour la reproduction des goélands, l'hivernage des bernaches, la présence des moutons, voire d'évoquer le paysage disparu révélé par les fouilles (manoir, bocage). Le deuxième panneau sera installé à l'observatoire ornithologique et présentera les espèces remarquables du site observables depuis ce point haut. Il servira de support aux animations ornithologiques. Un troisième panneau serait situé au nord de l'île, en fonction de l'équipement installé, et proposerait une information plus spécialisée pour un public d'ornithologues avertis.</p> <p>Ces panneaux seront réalisés dans le cadre du marché national du Conservatoire du littoral, selon la charte graphique du Conservatoire du littoral, mais avec la même source iconographique que celle de la DSMD.</p>
Indicateurs de suivi	Degré de dégradation des panneaux, remarques des visiteurs, à intégrer dans l'observatoire de la fréquentation
Correspondance avec le DocOb	

B 5/3.4 Observatoire de la fréquentation

PI7	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION
Objectif à long terme	Améliorer l'accueil et l'information du public
Objectif du plan de gestion	anticiper sur l'évolution de la fréquentation de l'île Evaluer l'impact de la gestion
Zone concernée	La totalité de l'île et le Rhun
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral, DSMD
Partenaires pressentis	SyMEL, Commune, Office de Tourisme, Comité départemental de tourisme
Description de l'action	<p>L'observatoire de la fréquentation aura pour objet le recueil périodique et l'analyse de données pour suivre l'évolution de la fréquentation.</p> <p>Actuellement, les données disponibles sont issues des prestations payantes assurées par le musée maritime : nombre de passagers de l'amphibie, nombre de groupes scolaires accueillis à la journée ou en séjour prolongé, nombre de participants aux visites guidées, nombre de visiteurs du musée maritime ou par le service culturel du département : nombre de participants aux traversées de Tatihou.</p> <p>L'ensemble permet de faire une évaluation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une prestation mais pas du nombre de visiteurs de l'île qui reste accessible à marée basse pour des personnes qui ne sont actuellement pas comptabilisées. Par ailleurs, les données actuelles ne permettent pas non plus d'envisager les variations de la fréquentation en fonction de la saison, ce qui peut avoir une conséquence non négligeable sur l'avifaune nicheuse.</p> <p>Actuellement, le niveau de fréquentation (60 000 visiteurs/an) est jugé compatible avec la conservation du patrimoine naturel. Une augmentation de la fréquentation estivale aurait probablement moins d'effet sur les effectifs nicheurs qu'une augmentation au printemps pendant la période de reproduction.</p> <p>Par ailleurs, on manque d'information sur la répartition spatiale de la fréquentation entre les 2 enceintes (Lazaret et Fort de la tour Vauban) et sur les espaces périphériques (dune, digue nord, observatoire ornithologique).</p> <p>L'observatoire de la fréquentation devrait permettre de préciser le niveau de fréquentation réel de l'île et les tendances d'évolution sur la répartition spatiale et temporelle, afin de prévenir les dysfonctionnements éventuels, de mettre en place des mesures adaptées et d'évaluer l'impact de la fréquentation sur le patrimoine naturel. Cet observatoire pourrait permettre aussi au département de mieux évaluer ses efforts en termes de communication et de valorisation du site.</p> <p>Ce type d'observatoire se doit d'intégrer des données issues de différentes sources, déjà disponibles comme celles du musée maritime, mais aussi de l'office de Tourisme de Saint Vaast la Hougue, et de collecter des données complémentaires par des moyens adaptés : éco-compteurs, comptages qui nécessitent un protocole reproductible adapté aux moyens et aux objectifs.</p> <p>Une expertise préalable est nécessaire pour préciser les besoins en lien avec la gestion et les moyens à y affecter, identifier les sources de données disponibles ou à recueillir, analyser les données existantes pour élaborer un protocole de suivi et d'analyse des données. Cette expertise pourra être confiée à un prestataire dans le cadre d'une mission pilotée par les différents partenaires concernés.</p> <p>L'observatoire de la fréquentation de Tatihou pourrait s'inspirer de l'observatoire mis en place sur l'archipel des Iles Chausey.</p>
Indicateurs de suivi	Critères liés à la fréquentation, Critères liés à l'impact de la fréquentation
Correspondance avec le DocOb	

B 5 /4 Gestion administrative

B 5/4.1 Partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand

AD1	PARTENARIAT AVEC LE GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND
Objectif à long terme	<p>Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels</p> <p>Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et l'évaluation de la gestion</p> <p>Améliorer l'accueil et l'information du public</p> <p>Améliorer la concertation et la coordination entre les acteurs de la gestion</p>
Objectif du plan de gestion	<p>Améliorer la concertation et les échanges afin de mieux concilier pratiques et objectifs</p> <p>Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques</p> <p>Evaluer l'impact de la gestion</p> <p>Restaurer et conserver les habitats naturels</p> <p>Développer l'accueil et l'information des visiteurs</p> <p>Canaliser la fréquentation en fonction des objectifs de conservation</p>
Zone concernée	Les espaces naturels de l'île (parcelles A 404, 405, 409, 410 et 422) et de l'îlet (A 710)
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	SyMEL, Groupe Ornithologique Normand
Description de l'action	<p>Le Groupe Ornithologique Normand est un partenaire de la gestion du site depuis plus de 20 ans. A l'origine de la création d'une réserve ornithologique, l'association est prestataire pour la DSMD pour les animations ornithologiques et l'élaboration de support de communication. Elle assure bénévolement le suivi ornithologique et le comptage annuel des oiseaux nicheurs, le ramassage de macro-déchets ainsi qu'une veille active sur le respect de la réglementation en matière de protection des oiseaux. Elle est associée à la plupart des projets de gestion et d'aménagements du site.</p> <p>Aujourd'hui la notion de réserve ornithologique n'est plus adaptée à la répartition des oiseaux nicheurs, mais le partenariat reste plus que jamais nécessaire, au regard de l'enjeu prioritaire de conservation des oiseaux nicheurs. Ce partenariat ne doit plus se concevoir dans les limites d'une réserve mais à l'échelle de l'île considérée comme site d'intérêt ornithologique majeur pour la Normandie.</p> <p>L'intérêt commun justifie la mise en œuvre d'un partenariat spécifique et privilégié entre Conservatoire du littoral, le SyMEL et le GONm dans le but de pérenniser, d'intégrer et de favoriser les initiatives visant à accroître l'intérêt ornithologique et pédagogique du site. Ce partenariat pourrait être formalisé sous forme d'une convention.</p> <p>Cette convention vise les parcelles en espaces naturels : A 404, 405, 409, 410 et 422, soit une superficie totale de 21 hectares, et pour le fort de l'îlet (A 710) qui abrite la colonie d'aigrette. Elle précise le rôle de chacun des partenaires signataires.</p> <p>Par cette convention, le GONm continue à assurer un suivi ornithologique du site et participe à l'élaboration des cahiers des charges et au suivi de l'impact des opérations de gestion (travaux, pâturage) sur la colonie d'oiseaux marins nicheurs. Il formule toute proposition d'aménagement ou de gestion à prendre en compte pour assurer la conservation et le développement de la colonie d'oiseaux marins nicheurs et l'accueil d'oiseaux en migration ou en hivernage.</p> <p>Le partenariat permet de privilégier les contacts réguliers entre les agents du SyMEL (techniciens, garde du littoral), les représentants de l'Association (personnels permanents, saisonniers, bénévoles) et le référent territorial du Conservatoire du littoral, afin de contribuer conjointement à la conservation et à l'amélioration globale de la qualité de l'ensemble du site.</p> <p>Dans le cadre de la convention 2011-2014, il est prévu un suivi spécifique visant les 3 espèces suivantes : le Gravelot à collier interrompu, l'huitrier pie et l'aigrette garzette. L'habitat de ces 3 espèces fait l'objet d'opérations spécifiques pour lesquelles le succès de la reproduction est un indicateur de suivi.</p> <p>Le GONm pourra continuer à assurer le suivi annuel de la colonie de goélands. Des financements spécifiques seront recherchés pour permettre à l'association de valoriser ce travail nécessaire à l'évaluation de la gestion des habitats et de la fréquentation.</p>
Indicateurs de suivi	Signature et renouvellement de la convention, bilans annuels, suivis
Correspondance avec le DocOb	

PROJET

B 5/4.2 Correspondants techniques et cahiers des charges

AD2/AD5	IDENTIFICATION DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES ET VEILLE SUR LES CAHIERS DES CHARGES DE TRAVAUX
Objectif à long terme	Améliorer la concertation et la coordination entre les différents acteurs de la gestion
Objectif du plan de gestion	Améliorer la concertation et les échanges techniques
Zone concernée	Ensemble de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral, SyMEL, DSMD, GONm
Partenaires pressentis	Commune
Description de l'action	<p>Le Conservatoire du littoral est lié par convention au SyMEL pour les espaces naturels, à la DSMD pour le patrimoine bâti, au GONm pour la conservation et la valorisation du patrimoine ornithologique. Chaque partenaire fonctionne avec des moyens techniques et humains très différents d'une structure à l'autre en termes de représentativité sur le terrain et dans une certaine méconnaissance des compétences respectives malgré une étroite imbrication des responsabilités de chacun.</p> <p>Cette situation est liée en grande partie à l'historique de la gestion du site depuis son acquisition par le Conservatoire du littoral. Elle a évolué considérablement avec la mise en œuvre du premier plan de gestion. Cependant des progrès peuvent encore être réalisés.</p> <p>La DSMD est la seule à disposer de personnel permanent sur l'île. Elle répond aux doléances du public et se trouve confrontée à des situations parfois urgentes qui dépassent son champ de compétence.</p> <p>Le SyMEL, présent de manière régulière mais intermittente comme sur l'ensemble des sites qu'il gère, ne dispose pas de moyens permanents dédiés au site. Son action est parfois entravée par des difficultés techniques liées à l'insularité.</p> <p>Le Conservatoire du Littoral participe autant que nécessaire à la gestion du site. La nouvelle organisation reposant sur des référents territoriaux dans le département de la Manche permet d'envisager une meilleure représentation.</p> <p>Le Groupe Ornithologique Normand, partenaire du SyMEL et du Conservatoire du littoral, prestataire de la DSMD, est surtout présent en période de reproduction des oiseaux, en fonction des moyens alloués aux animations ornithologiques. Il peut mobiliser ses adhérents pour le comptage des nids de goélands ou des chantiers de bénévoles (ramassages de macro-déchets)</p> <p>La coordination entre les différents acteurs de l'île pourrait être améliorée par l'identification d'un correspondant technique pour chacun des intervenants. Cela permettrait de renforcer les échanges, notamment en ce qui concerne l'imbrication des différentes problématiques (incidence de l'espace naturel sur l'intramuros, dépôts de matériaux...).</p> <p>Ces correspondants auraient à se concerter par des moyens laissés à leur appréciation (téléphone, messagerie, réunion) pour toute opération plus ou moins transversale entre l'intra-muros et les espaces naturels, ayant une incidence directe ou indirecte sur des habitats naturels ou des espèces animales ou végétales. Chacun des correspondants sera invité à participer aux réunions de chantier, à l'élaboration de cahier des charges, à l'organisation de manifestations, etc. organisées à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires, de manière à assurer la prise en compte des objectifs de conservation du patrimoine biologique dans les projets. Les projets et cahiers des charges sont validés en commun. En cas de divergence entre les partenaires, l'avis du représentant du Conservatoire du littoral est prépondérant.</p> <p>Les correspondants pressentis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le Conservatoire du littoral : le référent territorial (y compris pour Natura 2000) - pour le SyMEL : le responsable de la cellule technique - pour la DSMD : la responsable du musée maritime - pour le GONm : la chargée d'études <p>Il pourrait être intéressant également qu'un correspondant technique soit désigné par la Commune de Saint Vaast la Hougue.</p> <p>Enfin, il est proposé que le plan de gestion soit présenté à l'ensemble du personnel du Musée maritime afin que les enjeux et les objectifs soient partagés par tous.</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions techniques
Correspondance avec le DocOb	

PROJET

B 5/4.3 Mise en place d'un outil juridique

AD3	MISE EN PLACE D'UN OUTIL JURIDIQUE ADAPTE AU SITE
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Améliorer le dispositif réglementaire sur le site
Zone concernée	Les espaces naturels de l'île (parcelles A 404, 405, 409, 410 et 422) et de l'Îlet (A 710)
Maître d'ouvrage pressenti	Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	SyMEL, GONm, ONCFS, DSMD-Musée maritime (Îlet), Fédération des chasseurs de la Manche
Description de l'action	<p>L'intervention foncière du Conservatoire du littoral, la législation relative à la protection des espèces animales et végétales, l'arrêté municipal interdisant les chiens sur l'île, l'arrêté municipal interdisant l'usage des armes à feu en périphérie de l'île avant l'ouverture générale de la chasse constituent un cadre réglementaire diffus qui ne confère pas une identité forte en termes d'espace protégé.</p> <p>Différents dispositifs juridiques pourraient être envisagés : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, Réserve Naturelle Régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope</p> <p>Au vu des principales infractions observées sur le site par différents acteurs, il convient notamment de renforcer la police de la chasse. Le statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage semble être le plus adéquat, car il répond le mieux au besoin d'identification du site par les contrevenants à la réglementation actuelle et les expose à des sanctions plus fortes.</p> <p>Néanmoins, ce statut ne modifie en rien les moyens de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui se trouve confronté à des contraintes liées à l'insularité du site peu favorables à l'exercice de la police de la chasse.</p> <p><u>Objectifs d'une réserve de chasse et de faune sauvage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ▪ Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ▪ Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats <p><u>Procédure (Code de l'environnement, Article L. 422-27, R. 422-82 à R. 422-94) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réserve de chasse et de faune sauvage peut être instituée sur proposition de l'autorité préfectorale lorsqu'il apparaît nécessaire de conforter des actions importantes de protection et de gestion du gibier effectuées dans l'intérêt général. ▪ Le préfet institue la réserve par arrêté motivé, après avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et du président de la fédération départementale des chasseurs (examen en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage). <p><u>Effets juridiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout acte de chasse est interdit. La destruction des animaux nuisibles peut être effectuée sur autorisation préfectorale (période et restrictions définies par le préfet). ▪ L'arrêté d'institution de la réserve peut édicter des mesures de protection des habitats, dans l'optique de favoriser la protection et le repeuplement du gibier. ▪ L'arrêté peut réglementer ou interdire les actions telles que le brûlage ou le broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus ou des haies, l'épandage des produits antiparasitaires. <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Le Conservatoire du littoral, propriétaire et titulaire du droit de chasse, doit transmettre au préfet de la Manche un dossier comprenant le plan de situation, les plans cadastraux, la durée de la mise en réserve, et la nature des mesures prises pour prévenir les dommages aux activités humaines, favoriser la protection du gibier et de ses habitats et maintenir les équilibres écologiques.</p> <p>En l'occurrence, le projet vise à assurer la tranquillité d'oiseaux migrateurs stationnant sur le site en période de migration postnuptiale et hivernale et la conservation des oiseaux marins nicheurs. La mise en réserve pour une durée de 10 ans compatible avec la durée du plan de gestion permettra d'évaluer la pertinence de l'action lors du renouvellement du plan de gestion.</p> <p>Le dossier doit mentionner la mise en place d'opérations de régulation de la population de lapin et de piégeage de ragondin.</p> <p>La création d'une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ne réglemente pas la fréquentation. Celle-ci devra être complétée par un arrêté municipal interdisant l'accès au fort de l'Îlet pour des raisons de sécurité et de conservation des populations d'oiseaux nicheurs (fiche DH4). La création d'une réserve de chasse et de faune sauvage ne remet pas en question l'arrêté municipal interdisant les chiens sur l'île.</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'infractions relevées, de procès-verbaux
Correspondance avec le DocOb	

B 5/4.4 Mise en application de la réglementation

AD4	SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA REGLEMENTATION
Objectif à long terme	Conserver et valoriser le patrimoine ornithologique et les habitats naturels
Objectif du plan de gestion	Améliorer le dispositif réglementaire sur le site
Zone concernée	La totalité de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL, ONCFS
Partenaires pressentis	DSMD – Tatihou, GONm, Commune, Office de Tourisme, Conservatoire du littoral
Description de l'action	<p>L'île Tatihou est encore soumise à certaines infractions : pénétration de chasseurs (du DPM), divagation de chien, atteintes directes aux oiseaux (destruction des nids, jets de pierre). Afin de mieux prévenir ces actions, il est nécessaire de mieux informer les visiteurs, par une signalétique visible et compréhensible (panneaux Conservatoire du littoral, panneaux RCFS, affichage des arrêtés municipaux), par une sensibilisation préalable (code de bonne conduite des plaquettes DSMD) et par des échanges verbaux.</p> <p>Il semble nécessaire de faire porter l'accent sur la fréquentation des chiens. Bien qu'interdite par arrêté municipal depuis 2003, de nombreuses infractions ont été observées. Il est nécessaire de renforcer l'information d'une part des visiteurs empruntant la navette et d'autre part pour les visiteurs empruntant le Rhun ou les usagers du DPM (pêche à pieds). Une signalétique adaptée doit être envisagée à la billetterie et aux embarcadères (marée haute/marée basse) ainsi qu'au niveau de la plage de Saint Vaast (où les chiens sont interdits également ?). L'information doit être précisée également sur tous les documents promotionnels, car il peut être difficile pour des touristes de laisser leur chien sur le continent pendant qu'ils visitent l'île.</p> <p>Au-delà, de l'information et de la prévention, le respect de la réglementation doit être assuré d'une part par les gardes de l'ONCFS, pour les actions relevant de la police de la chasse et de la conservation de la nature, d'autre part par le garde du littoral, en sa qualité de garde particulier, commissionné par le Conservatoire du littoral, pour les actions relatives à la fréquentation et au respect des équipements.</p> <p>Une veille peut être assurée conjointement par les personnels de la DSMD et du GONm, notamment pour le relevé des infractions et la transmission des informations aux personnes compétentes. Le cumul des informations peut permettre de mieux apprécier l'évolution des comportements en lien avec le suivi de la fréquentation.</p> <p>En cas d'infraction grave, comme la destruction volontaire de couvées ou l'atteinte aux espèces protégées (animales et végétales), dûment constatée par procès verbal et donnant lieu à des poursuites, l'ensemble des partenaires dénoncera de manière unanime les agissements et portera l'affaire aussi loin que possible devant les tribunaux.</p> <p>En cas d'autorisation préfectorale de destruction des nids de goélands par la DSMD pour l'intra-muros, quels que soient les moyens utilisés en conformité avec l'autorisation, il conviendra d'être très rigoureux sur la mise en œuvre et le suivi, et très vigilant sur la communication.</p> <p>Le plan de gestion prévoyant des restrictions d'usage (accès à l'Ilet, accès à la dune, accès aux pelouses aérolines), il est à prévoir une augmentation des actes d'incivilité. De manière préventive, il est nécessaire de veiller au maintien des équipements en bon état et à la « propreté » du site.</p>
Indicateurs de suivi	Nombres d'actes délictueux observés, nombre de procès verbaux, Mise en place signalétique
Correspondance avec le DocOb	Aucune

B 5/4.5 Suivi administratif et technique

AD6/AD7 AD8/AD9 AD10/AD11	SUIVI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, PLANS OPERATIONNELS, EVALUATION ET REDACTION DU PROCHAIN PLAN DE GESTION
Objectif à long terme	Améliorer la concertation et la coordination entre les différents acteurs de la gestion
Objectif du plan de gestion	Assurer le suivi administratif et technique régulier
Zone concernée	La totalité de l'île
Maître d'ouvrage pressenti	SyMEL, Conservatoire du littoral
Partenaires pressentis	DSMD – Tatihou, GONm,
Description de l'action	<p>1. <u>Entretien des équipements</u> L'entretien des équipements mis en place par le Conservatoire du littoral ou le SyMEL est assuré en régie par le garde du littoral (clôtures, ganivelles, panneaux). L'entretien des équipements mis en place par la DSMD est assuré par le personnel du musée maritime (table d'information, panneaux).</p> <p>2. <u>Suivi administratif</u> Le Conservatoire du littoral assure le suivi des conventions de partenariat (SyMEL, DSMD, GONm, Taxe Barnier) et l'animation du site Natura 2000 (contrat Natura, notices d'incidences). Il instruit et délivre les autorisations pour les activités sportives (course du Rhun) Le SyMEL assure le suivi de la convention agricole, l'élaboration des cahiers de charges et le suivi des opérations pour les travaux d'entretien et les prestations.</p> <p>3. <u>Bilans d'activité</u> Le SyMEL rédige un bilan annuel d'activité et un prévisionnel de travaux qu'il transmet au Conservatoire du littoral et aux partenaires de la gestion du site. Dans le cadre de la convention tripartite, le GONm transmet aux signataires le bilan de ses activités et de ses observations en fin d'année ainsi que les données analysées relatives aux espèces visées par le plan opérationnel. Le GONm peut présenter le bilan de ses activités au comité de gestion.</p> <p>4. <u>Rédaction des plans opérationnels</u> Le premier plan opérationnel porte sur une durée de 3 ans, soit la période 2011-2013. Le 2ème plan opérationnel sera rédigé fin 2013 pour mise en œuvre pour la période 2014-2016 et le 3ème plan opérationnel sera rédigé fin 2016 pour la période 2017-2019. Les plans opérationnels sont élaborés et présentés par le gestionnaire, validés par le comité de gestion du site. Ils intègrent les nouveaux éléments de diagnostics liés à l'amélioration des connaissances ou à l'évolution des milieux naturels. Ils permettent une évaluation périodique de la gestion, à l'appui des bilans annuels et des suivis réalisés.</p> <p>5. <u>Evaluation du plan de gestion</u> L'évaluation du plan de gestion est prévue à l'issue de la période de validité du plan de gestion, soit en 2020. Elle s'appuiera sur le degré de réalisation des différents plans opérationnels. L'évaluation du plan de gestion sera prise en charge par le Conservatoire du littoral par des moyens laissés à son appréciation (en interne, prestation d'un bureau d'études), en concertation avec les gestionnaires et les partenaires de la gestion du site. L'évaluation est validée par le comité de gestion.</p> <p>6. <u>Rédaction du prochain plan de gestion</u> Le plan de gestion suivant sera élaboré en 2020, sur la base de l'évaluation du plan de gestion 2011-2020. Il sera pris en charge par le Conservatoire du littoral par des moyens laissés à son appréciation (en interne, prestation d'un bureau d'études), en concertation avec les gestionnaires et les partenaires de la gestion du site. Le prochain plan de gestion sera validé par le comité de gestion</p> <p>7. <u>Comité de gestion</u> Le comité de gestion est composé des partenaires de la gestion du site, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des services de l'Etat, des représentants des usagers et des associations concernées par la gestion du site. De manière à assurer une meilleure cohérence entre les 2 enjeux majeurs, le comité de gestion pourrait être élargi aux services et partenaires concernés par la conservation du patrimoine historique et par l'activité culturelle. Le comité de gestion est convoqué autant que nécessaire pour examiner et valider les documents de gestion (plans opérationnels, évaluation et plan de gestion) ainsi que les projets susceptibles de modifier la portée des documents validés.</p>
Indicateurs de suivi	Bilan, compte-rendu de comités de gestion, actualisation des conventions
Correspondance	

PROJET

Opérations de gestion de l'habitat et des espèces								
Code opération	Intitulé	déclinaison	Maître d'ouvrage	Partenaires	Montant	2011	2012	2013
GH1	Nettoyage respectueux de la laisse de mer		Orchis ? Cdc ? SRC ? (contrat Natura)	SyMEL, DSMD	?	?	?	?
GH2a	Protection de la végétation du haut de plage		SyMEL (contrat Natura)	Conservatoire du littoral	748 €	748 €		
GH2b	Canalisation de la fréquentation sur le secteur dunaire		SyMEL (contrat Natura)	Conservatoire du littoral	18 923 €	18 923 €		
GH3	Plan de régulation de la population de lapin	Comptages nocturnes	SyMEL, FCM	DSMD	Temps agent	α	α	α
		Organisation des reprises	FCM	Sociétés de chasse	Temps agent bénévole	α	α	α
		Mesures de prévention	DSMD	SyMEL	Temps agent	α	α	α
GH4	Renforcement de la sécurité de l'ilet	Amélioration du dispositif réglementaire (arrêté municipal)	Conservatoire du littoral	Commune, DSMD	Temps agent	α		
		Condamnation de l'accès	SyMEL	DSMD, GONm	Temps agent	α		
		Information du public (fourniture et pose panneau)	SyMEL	DSMD, GONm	200 €	200 €		
GH5	Conservation du boisement de l'ilet		SyMEL GONm	DSMD,	0 €	α	α	α
GH9	Gestion de la prairie	Gestion pastorale	SyMEL		Temps agent	α	α	α
		Contrôle de la végétation	SyMEL		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
GH10	Veille sur l'entretien des murs d'enceinte		DSMD		0 €	α	α	α
		Entretien des plantations	SyMEL		Temps agent	α	α	α
		Plantation d'arbustes littoral	Conservatoire du littoral		1 000 €			1 000 €
GH12	Entretien et conservation des bosquets	Conservation des fourrés	SyMEL		Temps agent	α	α	α
		espèces végétales	SyMEL	DSMD CBNB	Temps agent	α	α	α
		espèces animales	SyMEL	DSMD ONCFS	Temps agent bénévole	α	α	α
GH13	Veille sur les espèces invasives et ornementales	inventaire permanent	SyMEL	CBNB	Temps agent	α	α	α
		mise en défens	SyMEL		Temps agent	α	α	α
					Total	24 871 €	5 000 €	6 000 €

Opérations d'études et de suivi du patrimoine naturel						
Code opération	Intitulé	déclinaison	Maitre d'ouvrage	Partenaires	Montant	2011 2012 2013
SE1	Inventaire des invertébrés terrestres et aquatiques		SyMEL	AESN DREAL FEDER	3 000 €	3 000 € α α
SE2	Inventaire des chiroptères		DREAL (Natura)	DSMD	2 000 €	2 000 €
SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	Suivi de la colonie de goélands	SyMEL	AESN DREAL FEDER	2 500 €	2 500 € 2 500 € 2 500 €
SE8	Suivi de la population de pigeon colombin	Suivi d'espèces visées par la convention	GONIm	SyMEL	Temps agent	α α α
SE9	typologie et cartographie des pelouses aérohalines		ONCFS		Temps agent	α α α
SE10	Suivi du pâturage		DREAL (Natura)	Conservatoire, SyMEL CBNB	2 000 €	2 000 €
SE11	Suivi des travaux de restauration de la dune		SyMEL		Temps agent	α α α
			SyMEL	CBNB	3 000 €	2 000 €
			SyMEL		Temps agent	α α α
					Total	5 500 € 4 500 € 6 500 €

Suivi du patrimoine naturel et évaluation de l'impact de la gestion								
Code opération	Intitulé	Réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant	SyMEL (20 %)	AESN (50 %)	DREAL (15 %)	FEDER (15 %)
SE1	Inventaire des invertébrés terrestres et aquatiques	2011	SyMEL	3 000 €	600 €	1 500 €	450 €	450 €
SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2011	SyMEL	2 500 €	500 €	1 250 €	375 €	375 €
SE10	Suivi évolution de la végétation de la prairie	2012	SyMEL	2 000 €	400 €	1 000 €	300 €	300 €
SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2012	SyMEL	2 500 €	500 €	1 250 €	375 €	375 €
SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2013	SyMEL	2 500 €	500 €	1 250 €	375 €	375 €
	Total			12 500 €	2 500 €	6 250 €	1 875 €	1 875 €
Etudes initiales au titre du site Natura 2000								
SE9	Typologie et cartographie des pelouses aérohalines	2012	DREAL (Natura)	2 000 €			2 000 €	
SE2	Inventaire des chiroptères	2013	DREAL (Natura)	2 000 €			2 000 €	

Opérations d'accueil et d'information du public								
Code opération	Intitulé	déclinaison	Maître d'ouvrage	Partenaires	Montant	2011	2012	2013
P12	Aménagement d'un point d'accueil et d'information		DSMD	Conservatoire, SYMEL	?			
P13	Amélioration de la signalétique	Fourniture de panneaux de site de panneaux directionnels Pose des panneaux	Conservatoire du littoral SYMEL SYMEL	SYMEL	PU 1000 € 500 € Temps agent	2 000 € x	500 € x	
P14	Sensibilisation et information sur le patrimoine naturel		Conservatoire du littoral	SYMEL GONm_DSMD	PU 5 000 €		10 000 €	
P17	Mise en place d'un observatoire de la fréquentation	Etude de définition, Mise en œuvre du protocole	Conservatoire du littoral, DSMD SYMEL, DSMD	SYMEL GONm CDT, OTSI	8 000 € Temps agent Total			8 000 € 8 000 €

Opérations de suivi administratif									
Code opération	Intitulé	déclinaison	Maître d'ouvrage	Partenaires	Montant	2011	2012	2013	
AD1	Mise en place d'une convention tripartite Cd/SYMEL/GONm		Conservatoire du littoral	SYMEL GONm	Temps agent	x			
AD2	Identification de correspondants techniques		Conservatoire du littoral	SYMEL GONm	Temps agent	x			
AD3	Mise en place d'un outil juridique adapté		Conservatoire du littoral	ONCFS, FCM, SYMEL	Temps agent	x			
AD4	Surveillance et application de la réglementation		SYMEL	DSMD, GONm	Temps agent	x	x	x	
AD5	Veille sur les cahiers des charges		Conservatoire du littoral	SYMEL GONm_DSMD	Temps agent	x	x	x	
AD6	Entretien des équipements		SYMEL	DSMD	Temps agent	x	x	x	
AD7	Suivi administratif		SYMEL	Conservatoire du littoral	Temps agent	x	x	x	
AD8	Bilans annuels		SYMEL GONm	Conservatoire du littoral	Temps agent	x	x	x	

STATUT	OBJECTIFS	TEXTE DE REFERENCE	ACTE JURIDIQUE D'INSTITUTION	PROCEDURE	EFFETS JURIDIQUES
<p>Réserve de chasse et de faune sauvage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ▪ Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ▪ Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats 	<p>Code de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Article L. 422-27 ▪ Articles R. 422-82 à R. 422-94 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté préfectoral ▪ Arrêté préfectoral et arrêté ministériel pour les réserves nationales 	<p>(Les informations suivantes se rapportent aux dispositions appliquées avant le 25 février 2005)</p> <p>A l'initiative du préfet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réserve de chasse et de faune sauvage peut être instituée sur proposition de l'autorité préfectorale lorsqu'il apparaît nécessaire de conforter des actions importantes de protection et de gestion du gibier effectuées dans l'intérêt général. ▪ Dans cette hypothèse, le préfet transmet au détenteur du droit de chasse un dossier comprenant le plan de situation, les plans cadastraux, la durée de la mise en réserve, et éventuellement la nature des mesures prises pour prévenir les dommages aux activités humaines, favoriser la protection du gibier et de ses habitats et maintenir les équilibres écologiques. ▪ Le détenteur du droit de chasse dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître son avis sur le projet de réserve. ▪ Le préfet institue la réserve par arrêté motivé, après avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et du président de la fédération départementale des chasseurs. ▪ L'arrêté instituant la réserve est pris par arrêté préfectoral et publié au Recueil des actes administratifs et affiché un mois dans les communes concernées. 	<p>(Les informations suivantes se rapportent aux dispositions appliquées avant le 25 février 2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout acte de chasse est interdit. Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Ce plan doit être compatible avec la préservation du gibier et sa tranquillité. ▪ La destruction des animaux nuisibles peut être effectuée sur autorisation préfectorale (période et restrictions définies par le préfet). ▪ L'arrêté d'institution de la réserve peut édicter des mesures de protection des habitats, dans l'optique de favoriser la protection et le repeuplement du gibier. ▪ Pour les mêmes raisons, l'arrêté peut réglementer ou interdire les actions telles que le brûlage ou le broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus ou des haies, l'épandage des produits anti-parasitaires. ▪ Selon l'article L. 414-1-V du code de l'environnement, les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ne constituent pas des activités perturbatrices ou ayant de tels effets à l'égard de la conservation à long terme des espèces de faune sauvage et de leurs habitats naturels.
<p>Réserve Naturelle Régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à la protection des ZNIEFF ▪ Préservation des habitats d'intérêt communautaire ▪ Contribution aux engagements internationaux comme les directives européennes 	<p>Code de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles L. 332-1 à L. 332-27 ▪ R. 332-30 à R. 332-48 ▪ R. 332-68 à R. 33-81 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délibération du conseil régional si les propriétaires sont d'accord avec le projet de classement ▪ Décret pris en Conseil d'Etat dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'initiative appartient au conseil régional (elle peut être prise en réponse à la demande du propriétaire). ▪ La décision de classement intervient après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et consultations de toutes les collectivités locales intéressées. ▪ La délibération du conseil régional est prise en accord du propriétaire concerné, tant sur le périmètre de la réserve que sur les mesures de protection qui y sont applicables. Elle précise la durée du classement, les mesures de protection applicables dans la réserve, ainsi que les modalités de sa gestion et de contrôle des prescriptions contenues dans l'acte de classement. ▪ La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du conseil régional et fait l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans l'ensemble de la région. Cette décision et le plan de délimitation sont affichés pendant quinze jours dans chacune des communes dont tout ou partie du territoire est inclus dans la réserve. ▪ Elle est notifiée au propriétaire et titulaire de droits réels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'acte de classement d'une RNR peut soumettre à un régime particulier ou, le cas échéant, interdire : les activités agricoles, pastorales et forestières, l'exécution de travaux, de constructions et d'installations diverses, la circulation et le stationnement des personnes, des animaux et des véhicules, le jet ou le dépôt de matériaux, résidus et débris de quelque nature que ce soit pouvant porter atteinte au milieu naturel, les actions de nature à porter atteinte à l'intégrité des animaux non domestiques ou des végétaux non cultivés de la réserve ainsi que l'enlèvement hors de la réserve de ces animaux ou végétaux. ▪ Contrairement à ce qui est prévu pour les réserves nationales, la réglementation ou l'interdiction de la chasse ou de la pêche, de l'extraction de matériaux et de l'utilisation des eaux n'est pas prévue dans les RNR. ▪ Les mesures de protection mises en place doivent être justifiées par les nécessités de la préservation des espèces ou du patrimoine géologique, sans que puisse être invoqués des droits acquis sur les propriétés privées. La réglementation de la

<p>Arrêtés de protection de biotope</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir la disposition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de toute action portant atteinte de manière distincte à l'équilibre biologique des milieux et notamment le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction de talus et des haies, l'épandage des produits anti-parasitaires 	<p>Code de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Articles L. 411-1 et L. 411-2 Articles R. 411-15 à R. 411-17 Article R. 415-1 Circulaire n° 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivants dans les milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> La protection de biotopes est instituée par un arrêté préfectoral. Un arrêté du ministre des pêches maritimes sera nécessaire si les mesures portent sur le domaine public maritime. 	<p>communiquées aux maires des communes intéressées et publiée au bureau des hypothèques.</p>	<p>réserve doit cependant tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes lorsque celles-ci sont compatibles avec les intérêts de protection à l'origine du classement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les territoires classés en RNR ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale accordée par le conseil régional. Le conseil régional peut instituer des périmètres de protection autour des réserves, créés après enquête publique sur proposition ou accord des conseils municipaux. Tout comme à l'intérieur des réserves, dans ces périmètres de protection, des prescriptions peuvent soumettre à un régime particulier ou interdire toute action susceptible d'altérer le caractère ou de porter atteinte à la réserve naturelle. Sanctions : en cas de non respect de la réglementation relative aux réserves naturelles, les sanctions peuvent être lourdes : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende pour avoir, par exemple, détruit ou modifié dans leur état ou leur aspect des réserves sans autorisation spéciale.
			<ul style="list-style-type: none"> L'initiative de la préservation des biotopes appartient à l'Etat sous la responsabilité du préfet de département. Les inventaires scientifiques servent régulièrement de base à la définition des projets. L'APB est pris après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, ainsi que de la chambre départementale d'agriculture. Les APB sont, à la diligence du préfet, affichés dans la commune concernée, publiés au Recueil des actes administratifs et publiés dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. 		<ul style="list-style-type: none"> Un arrêté de protection de biotopes peut interdire ou réglementer certaines activités susceptibles de nuire à la conservation des biotopes nécessaires aux espèces protégées. D'une manière générale, l'arrêté peut soumettre certaines activités à autorisation ; il peut également interdire ou réglementer d'autres (dépôt d'ordures, réalisation de constructions, extraction de matériaux, etc.). En tout état de cause, les mesures prises doivent viser les milieux naturels en tant que tels et non les espèces faunistiques ou floristiques qui y vivent. Le préfet peut interdire, dans les mêmes conditions, les actions pouvant porter atteinte d'une manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux et notamment l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou le broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus et des haies, l'épandage de produits antiparasitaires (article R. 411-17 code de l'environnement). L'observation des prescriptions de l'APB est répréhensible du seul fait que l'habitat d'une espèce protégée est altéré. Il n'est pas nécessaire, pour emporter condamnation, de démontrer que des spécimens ont été détruits ou qu'ils ont souffert de difficultés de nutrition ou de reproduction.

ANNEXE 6 : TABLEAU DES PASSAGES SELON LES MAREES 2018

		PLEINE MER				BASSE MER		DEPARTS POSSIBLES AMPHIBIE		TOTAL
		MATIN		APRES MIDI				Nombre de départ BATEAU Matin 10h-12h00	Nombre de départ BATEAU Après midi 14h00-16h30 et 14h00-17h00 du 13/07 au 27/08	
		Pleine mer	coefficient de marée matin	Pleine mer	coefficient de marée après midi	MATIN	APRES MIDI			
2018										
JANVIER	01/01/2018	06:02	56	18:28	57	00:23	12:59	Pas de navettes bateau vers Tatihou - Amphibie en carénage		
	02/01/2018	07:02	60	19:27	63	01:29	14:01			
	03/01/2018	07:51	66	20:17	69	02:28	14:56			
	04/01/2018	08:36	71	21:01	74	03:18	15:43			
	05/01/2018	09:16	76	21:40	78	04:01	16:23			
	06/01/2018	09:53	79	22:16	80	04:38	16:59			
	07/01/2018	10:27	80	22:50	80	05:14	17:34			
	08/01/2018	11:00	79	23:23	78	05:50	18:09			
	09/01/2018	11:34	76	23:57	74	06:24	18:42			
	10/01/2018	12:08	72	--:--	---	06:58	19:14			
	11/01/2018	00:32	69	12:44	66	07:29	19:46			
	12/01/2018	01:08	62	13:20	59	08:03	20:21			
	13/01/2018	01:47	55	14:01	52	08:43	21:04			
	14/01/2018	02:34	48	14:54	45	09:32	21:57			
	15/01/2018	03:42	43	16:11	42	10:32	23:02			
	16/01/2018	05:04	43	17:32	45	11:43	--:--			
	17/01/2018	06:10	48	18:39	53	00:16	13:00			
	18/01/2018	07:08	59	19:37	65	01:30	14:08			
	19/01/2018	08:00	72	20:30	79	02:35	15:08			
	20/01/2018	08:49	86	21:18	92	03:33	16:04			
	21/01/2018	09:35	97	22:05	102	04:28	16:58			
	22/01/2018	10:22	105	22:51	107	05:20	17:49			
	23/01/2018	11:08	108	23:38	108	06:10	18:37			
	24/01/2018	11:55	106	--:--	---	06:57	19:23			
	25/01/2018	00:25	102	12:42	98	07:42	20:07			
	26/01/2018	01:13	92	13:31	86	08:25	20:50			
	27/01/2018	02:03	79	14:23	71	09:10	21:36			
	28/01/2018	02:58	64	15:21	58	10:00	22:29			
	29/01/2018	04:01	52	16:32	48	11:02	23:37			
	30/01/2018	05:20	46	18:03	45	12:17	--:--			
	31/01/2018	06:41	47	19:18	50	00:51	13:30			
FEBVRIER	01/02/2018	07:38	53	20:09	57	02:03	14:35			
	02/02/2018	08:23	62	20:50	66	03:00	15:27			
	03/02/2018	09:02	69	21:27	73	03:47	16:09			
	04/02/2018	09:37	76	22:01	78	04:27	16:45			
	05/02/2018	10:10	80	22:32	82	05:01	17:19			
	06/02/2018	10:41	83	23:02	83	05:35	17:52			
	07/02/2018	11:13	83	23:34	82	06:07	18:24			
	08/02/2018	11:46	81	--:--	---	06:38	18:54			
	09/02/2018	00:06	79	12:19	77	07:08	19:24			
	10/02/2018	00:38	74	12:51	70	07:39	19:54			
	11/02/2018	01:11	66	13:26	62	08:12	20:30			
	12/02/2018	01:48	58	14:06	54	08:52	21:14			
	13/02/2018	02:34	49	15:04	46	09:44	22:12			
	14/02/2018	03:47	43	16:41	42	10:53	23:32			
	15/02/2018	05:29	43	18:18	47	12:21	--:--			
	16/02/2018	06:47	52	19:29	59	01:01	13:43			
	17/02/2018	07:47	67	20:22	76	02:15	14:50			
	18/02/2018	08:37	84	21:07	92	03:18	15:51			
	19/02/2018	09:23	99	21:51	105	04:17	16:47			
	20/02/2018	10:07	110	22:35	113	05:11	17:38			
	21/02/2018	10:51	115	23:19	115	06:00	18:25			
	22/02/2018	11:36	113	--:--	---	06:43	19:07			
	23/02/2018	00:03	110	12:21	104	07:24	19:46			
	24/02/2018	00:47	98	13:05	91	08:02	20:23			
	25/02/2018	01:31	83	13:51	74	08:39	21:00			
	26/02/2018	02:17	65	14:41	57	09:20	21:44			
	27/02/2018	03:12	49	15:48	43	10:12	22:46			
	28/02/2018	04:33	38	17:45	36	11:30	--:--			
	01/03/2018	06:20	37	19:11	40	00:13	12:58			
	02/03/2018	07:23	45	20:00	50	01:39	14:13			
	03/03/2018	08:07	55	20:36	60	02:45	15:08			
	04/03/2018	08:43	65	21:08	70	03:31	15:50			
	05/03/2018	09:16	74	21:38	78	04:10	16:26			
	06/03/2018	09:48	81	22:08	83	04:43	17:00			
	07/03/2018	10:19	86	22:38	87	05:16	17:31			
	08/03/2018	10:50	88	23:09	88	05:47	18:02			
	09/03/2018	11:21	88	23:39	86	06:16	18:31			
10/03/2018	11:53	85	--:--	---	06:46	19:00				
11/03/2018	00:10	82	12:25	79	07:16	19:30				

	29/05/2018	06:59	40	19:41	45	01:20	13:45	5	3		
	30/05/2018	07:50	49	20:20	54	02:21	14:41	5	3		
	31/05/2018	08:33	59	20:57	64	03:11	15:29	5	3		
								144	131	275	
N - U - J	01/06/2018	09:14	69	21:35	73	03:56	16:14	5	3		
	02/06/2018	09:53	77	22:13	81	04:40	16:58	5	4		
	03/06/2018	10:33	84	22:50	86	05:22	17:40	5	5		
	04/06/2018	11:12	88	23:28	89	06:04	18:22	5	5		
	05/06/2018	11:54	89	--:--	---	06:46	19:03	5	5		
	06/06/2018	00:09	89	12:38	87	07:27	19:45	5	5		
	07/06/2018	00:54	85	13:26	82	08:10	20:30	5	5		
	08/06/2018	01:43	78	14:20	74	08:56	21:19	4	5		
	09/06/2018	02:38	70	15:23	66	09:49	22:17	3	5		
	10/06/2018	03:42	62	16:33	60	10:51	23:26	3	5		
	11/06/2018	04:53	58	17:46	58	12:03	--:--	3	5		
	12/06/2018	06:05	59	18:56	61	00:40	13:15	4	4		
	13/06/2018	07:15	63	19:56	67	01:50	14:21	5	3		
	14/06/2018	08:15	70	20:45	73	02:53	15:21	5	3		
	15/06/2018	09:06	76	21:30	78	03:50	16:15	5	3		
	16/06/2018	09:52	80	22:12	82	04:41	17:02	5	3		
	17/06/2018	10:36	82	22:52	83	05:26	17:44	5	4		
	18/06/2018	11:16	82	23:31	81	06:04	18:21	5	5		
	19/06/2018	11:56	80	--:--	---	06:41	18:57	5	5		
	20/06/2018	00:09	78	12:34	76	07:17	19:34	5	5		
	21/06/2018	00:46	73	13:12	70	07:53	20:11	5	5		
	22/06/2018	01:24	66	13:50	62	08:29	20:48	5	5		
	23/06/2018	02:02	59	14:30	55	09:04	21:25	4	5		
	24/06/2018	02:42	51	15:14	47	09:42	22:08	3	5		
	25/06/2018	03:30	44	16:11	42	10:28	23:02	3	5		
	26/06/2018	04:31	40	17:24	39	11:25	--:--	3	5		
	27/06/2018	05:44	40	18:31	41	00:04	12:30	4	5		
	28/06/2018	06:50	44	19:27	48	01:11	13:37	4	3		
	29/06/2018	07:48	52	20:17	57	02:16	14:39	5	3		
	30/06/2018	08:39	62	21:03	67	03:13	15:36	5	3		
	TOTAL							133	131	264	
T - U - L - L	01/07/2018	09:27	72	21:47	76	04:06	16:27	4	5		
	02/07/2018	10:12	81	22:30	85	04:56	17:17	4	4		
	03/07/2018	10:57	88	23:13	91	05:45	18:06	4	4		
	04/07/2018	11:42	93	23:58	94	06:33	18:54	5	5		
	05/07/2018	12:29	94	--:--	---	07:21	19:40	5	6		
	06/07/2018	00:45	93	13:17	92	08:07	20:27	5	6		
	07/07/2018	01:34	89	14:08	86	08:54	21:15	5	6		
	08/07/2018	02:25	82	15:02	77	09:42	22:06	5	6		
	09/07/2018	03:20	72	16:00	68	10:34	23:02	5	6		
	10/07/2018	04:20	64	17:03	60	11:33	--:--	5	6		
	11/07/2018	05:27	58	18:13	56	00:06	12:40	4	5		
	12/07/2018	06:42	56	19:26	57	01:16	13:49	3	4		
	13/07/2018	07:56	58	20:26	61	02:23	14:53	5	5		
	14/07/2018	08:54	63	21:15	66	03:24	15:51	5	4		
	15/07/2018	09:42	69	21:59	71	04:19	16:42	5	4		
	16/07/2018	10:25	73	22:38	75	05:05	17:24	5	5		
	17/07/2018	11:04	76	23:15	77	05:45	18:02	5	6		
	18/07/2018	11:40	78	23:50	77	06:22	18:39	5	7		
	19/07/2018	12:14	77	--:--	---	06:58	19:15	5	7		
	20/07/2018	00:25	76	12:48	74	07:33	19:50	5	7		
	21/07/2018	00:59	72	13:23	70	08:06	20:23	5	7		
	22/07/2018	01:35	67	13:58	64	08:37	20:54	4	7		
	23/07/2018	02:10	61	14:33	57	09:08	21:28	4	7		
	24/07/2018	02:47	54	15:13	50	09:45	22:10	4	7		
	25/07/2018	03:30	47	16:04	44	10:30	23:02	3	7		
	26/07/2018	04:30	42	17:16	41	11:27	--:--	3	7		
	27/07/2018	05:50	41	18:33	42	00:06	12:36	4	7		
	28/07/2018	07:06	45	19:39	50	01:22	13:54	4	6		
	29/07/2018	08:12	55	20:36	61	02:36	15:04	5	4		
	30/07/2018	09:08	67	21:27	74	03:38	16:04	5	4		
	31/07/2018	09:57	80	22:14	86	04:35	17:00	5	4		
	TOTAL							140	175	315	
	01/08/2018	10:43	92	22:59	96	05:30	17:54	5	5		
	02/08/2018	11:28	100	23:44	103	06:22	18:45	5	6		
	03/08/2018	12:14	104	--:--	---	07:12	19:33	5	7		
	04/08/2018	00:30	104	13:00	103	07:59	20:18	5	7		
	05/08/2018	01:17	100	13:47	96	08:43	21:02	4	7		
	06/08/2018	02:05	91	14:35	85	09:26	21:45	3	7		
	07/08/2018	02:54	79	15:26	72	10:09	22:32	3	7		
	08/08/2018	03:48	65	16:23	58	10:58	23:28	3	7		
	09/08/2018	04:50	53	17:32	49	11:59	--:--	3	7		
	10/08/2018	06:12	46	19:02	46	00:40	13:15	4	6		
	11/08/2018	07:49	48	20:14	51	01:56	14:31	5	4		
	12/08/2018	08:49	54	21:03	59	03:05	15:36	5	4		
	13/08/2018	09:33	63	21:45	66	04:04	16:29	5	4		

A O Û T	14/08/2018	10:12	70	22:22	73	04:52	17:13	5	5		
	15/08/2018	10:47	76	22:57	78	05:31	17:48	5	6		
	16/08/2018	11:19	79	23:29	80	06:05	18:21	5	6		
	17/08/2018	11:50	81	---	---	06:38	18:54	5	6		
	18/08/2018	00:01	81	12:21	80	07:10	19:26	5	7		
	19/08/2018	00:33	79	12:53	78	07:41	19:55	5	7		
	20/08/2018	01:05	75	13:24	73	08:09	20:23	5	7		
	21/08/2018	01:37	70	13:56	66	08:37	20:54	4	7		
	22/08/2018	02:09	62	14:29	58	09:09	21:30	4	7		
	23/08/2018	02:46	53	15:09	49	09:47	22:15	3	7		
	24/08/2018	03:35	45	16:08	41	10:39	23:17	3	7		
	25/08/2018	04:53	39	17:42	39	11:50	---	5	7		
	26/08/2018	06:39	41	19:13	45	00:40	13:21	5	7		
	27/08/2018	07:59	51	20:20	59	02:08	14:42	5	4		
28/08/2018	08:56	67	21:12	75	03:18	15:47	5	4			
29/08/2018	09:43	83	21:58	91	04:19	16:47	5	1	Festival des traversées		
30/08/2018	10:27	98	22:42	104	05:16	17:42	5	2	Tatihou du 29 août au 1er		
31/08/2018	11:10	108	23:26	112	06:09	18:32	5	2	septembre		
TOTAL								139	177	316	
S E P T E M B R E	01/09/2018	11:53	113	---	---	06:58	19:18	5	4		
	02/09/2018	00:11	113	12:38	111	07:42	20:01	5	5		
	03/09/2018	00:55	107	13:22	102	08:23	20:40	5	5		
	04/09/2018	01:40	96	14:06	88	09:01	21:18	4	5		
	05/09/2018	02:26	80	14:52	71	09:39	21:58	3	5		
	06/09/2018	03:16	62	15:45	54	10:21	22:48	5	5		
	07/09/2018	04:17	47	16:54	42	11:18	---	5	5		
	08/09/2018	05:51	38	18:42	38	00:01	12:43	5	5		
	09/09/2018	07:47	40	20:02	44	01:31	14:14	5	3		
	10/09/2018	08:42	49	20:49	55	02:49	15:24	5	3		
	11/09/2018	09:19	60	21:27	65	03:49	16:15	5	3		
	12/09/2018	09:52	69	22:01	74	04:33	16:54	5	3		
	13/09/2018	10:24	77	22:33	80	05:10	17:29	5	4		
	14/09/2018	10:54	82	23:04	84	05:43	17:59	5	4		
	15/09/2018	11:23	85	23:35	85	06:14	18:30	5	5		
	16/09/2018	11:53	85	---	---	06:44	18:59	5	5		
	17/09/2018	00:05	85	12:22	83	07:13	19:27	5	5		
	18/09/2018	00:35	82	12:52	79	07:40	19:55	5	5		
	19/09/2018	01:06	76	13:22	72	08:09	20:25	5	5		
	20/09/2018	01:38	68	13:55	63	08:39	20:59	4	5		
21/09/2018	02:15	58	14:34	52	09:16	21:42	5	5			
22/09/2018	03:03	47	15:29	42	10:06	22:43	5	5			
23/09/2018	04:23	39	17:10	37	11:21	---	5	5			
24/09/2018	06:33	39	18:58	44	00:13	13:01	5	5			
25/09/2018	07:52	51	20:06	60	01:49	14:26	5	3			
26/09/2018	08:44	69	20:56	78	03:02	15:33	5	3			
27/09/2018	09:26	87	21:40	96	04:03	16:31	5	3			
28/09/2018	10:07	103	22:23	108	04:59	17:25	5	4			
29/09/2018	10:48	113	23:06	115	05:50	18:13	5	4			
30/09/2018	11:30	116	23:49	115	06:37	18:57	5	5			
TOTAL								146	131	277	
O C T O B R E	01/10/2018	12:13	112	---	---	07:19	19:37	5	5		
	02/10/2018	00:32	107	12:55	102	07:57	20:14	5	5		
	03/10/2018	01:16	94	13:38	86	08:33	20:50	5	5		
	04/10/2018	02:00	77	14:21	69	09:08	21:27	4	5		
	05/10/2018	02:47	59	15:10	51	09:48	22:13	4	5		
	06/10/2018	03:47	43	16:18	37	10:42	23:22	3	5		
	07/10/2018	05:32	34	18:11	33	12:09	---	3	5		
	08/10/2018	07:31	36	19:41	40	00:57	13:48	5	4		
	09/10/2018	08:26	45	20:28	51	02:21	14:58	5	3		
	10/10/2018	08:58	57	21:03	62	03:19	15:46	5	3		
	11/10/2018	09:27	67	21:35	72	04:02	16:25	5	3		
	12/10/2018	09:55	76	22:06	80	04:39	16:59	5	3		
	13/10/2018	10:25	82	22:37	85	05:13	17:31	5	4		
	14/10/2018	10:54	86	23:08	87	05:45	18:02	5	4		
	15/10/2018	11:24	88	23:38	87	06:15	18:32	5	5		
	16/10/2018	11:53	86	---	---	06:45	19:02	5	5		
	17/10/2018	00:09	85	12:23	82	07:15	19:32	5	5		
	18/10/2018	00:41	79	12:56	75	07:45	20:04	5	5		
	19/10/2018	01:16	71	13:32	66	08:18	20:40	5	5		
	20/10/2018	01:58	61	14:15	55	08:57	21:24	4	5		
21/10/2018	02:51	50	15:15	45	09:50	22:27	3	5			
22/10/2018	04:26	41	17:01	40	11:08	23:57	3	5			
23/10/2018	06:20	42	18:38	47	12:46	---	4	5			
24/10/2018	07:32	54	19:44	62	01:30	14:09	5	4			
25/10/2018	08:23	71	20:35	80	02:42	15:14	5	3			
26/10/2018	09:04	88	21:19	95	03:42	16:11	5	4			
27/10/2018	08:45	101	21:02	106	03:37	16:03	5	3			
28/10/2018	09:26	109	21:45	111	04:27	16:50	5	3			
29/10/2018	10:07	00:00	22:27	00:00	05:12	17:33	5	4			
30/10/2018	10:49	106	23:10	102	05:52	18:12	5	4			

	31/10/2018	11:30	96	23:54	90	06:29	18:48	5	5		
								143	134	277	
NOVEMBRE	01/11/2018	12:12	82	--:--	---	07:05	19:23	5	5	30	Période de basse saison - passages à la demande - accueil de scolaires en séjour
	02/11/2018	00:38	75	12:55	67	07:41	20:00	5	5		
	03/11/2018	01:24	59	13:41	51	08:21	20:44	5	5		
	04/11/2018	02:21	44	14:42	39	09:12	21:45				
	05/11/2018	03:51	34	16:15	33	10:27	23:08				
	06/11/2018	05:45	34	17:55	36	11:56	--:--				
	07/11/2018	06:50	41	18:53	46	00:29	13:11				
	08/11/2018	07:26	51	19:30	56	01:31	14:03				
	09/11/2018	07:54	61	20:02	66	02:19	14:46				
	10/11/2018	08:22	71	20:35	75	03:00	15:23				
	11/11/2018	08:53	78	21:08	81	03:37	15:58				
	12/11/2018	09:25	84	21:41	85	04:12	16:33				
	13/11/2018	09:57	87	22:15	87	04:47	17:07				
	14/11/2018	10:29	87	22:48	86	05:20	17:41				
	15/11/2018	11:02	84	23:25	82	05:54	18:15				
	16/11/2018	11:39	79	--:--	---	06:29	18:51				
	17/11/2018	00:05	75	12:21	70	07:07	19:31				
	18/11/2018	00:53	66	13:10	61	07:51	20:20				
	19/11/2018	01:54	56	14:14	52	08:46	21:22				
	20/11/2018	03:23	49	15:44	48	09:59	22:42				
	21/11/2018	04:50	49	17:06	53	11:25	--:--				
	22/11/2018	06:00	57	18:14	63	00:05	12:43				
	23/11/2018	06:55	70	19:10	76	01:16	13:49				
	24/11/2018	07:41	83	19:59	88	02:17	14:46				
	25/11/2018	08:24	92	20:44	96	03:12	15:39				
	26/11/2018	09:06	98	21:27	99	04:02	16:26				
	27/11/2018	09:48	99	22:11	98	04:46	17:09				
	28/11/2018	10:29	96	22:53	93	05:27	17:47				
	29/11/2018	11:10	89	23:36	85	06:04	18:24				
	30/11/2018	11:52	80	--:--	---	06:41	19:01				
DECEMBRE	01/12/2018	00:19	74	12:33	68	07:19	19:39				
	02/12/2018	01:03	62	13:16	56	07:59	20:20				
	03/12/2018	01:52	50	14:06	45	08:44	21:09				
	04/12/2018	02:54	41	15:11	38	09:41	22:10				
	05/12/2018	04:17	36	16:32	35	10:49	23:19				
	06/12/2018	05:35	37	17:45	39	12:01	--:--				
	07/12/2018	06:29	43	18:39	47	00:27	13:05				
	08/12/2018	07:08	52	19:21	57	01:26	13:58				
	09/12/2018	07:45	61	20:01	66	02:15	14:43				
	10/12/2018	08:21	70	20:40	74	02:59	15:25				
	11/12/2018	08:58	78	21:18	81	03:41	16:05				
	12/12/2018	09:34	83	21:56	85	04:21	16:45				
	13/12/2018	10:11	86	22:35	87	05:00	17:25				
	14/12/2018	10:49	87	23:16	86	05:40	18:05				
	15/12/2018	11:30	85	--:--	---	06:21	18:46				
	16/12/2018	00:01	82	12:16	79	07:04	19:31				
	17/12/2018	00:51	76	13:07	72	07:50	20:19				
	18/12/2018	01:48	69	14:06	65	08:43	21:16				
	19/12/2018	02:57	62	15:16	59	09:46	22:21				
	20/12/2018	04:09	58	16:29	57	10:57	23:34				
	21/12/2018	05:19	58	17:39	61	12:11	--:--				
	22/12/2018	06:24	64	18:45	67	00:45	13:20				
	23/12/2018	07:19	71	19:42	75	01:49	14:21				
	24/12/2018	08:08	79	20:32	82	02:47	15:16				
	25/12/2018	08:52	84	21:17	86	03:39	16:06				
	26/12/2018	09:35	87	22:00	88	04:26	16:49				
	27/12/2018	10:15	87	22:41	87	05:07	17:28				
	28/12/2018	10:55	85	23:21	83	05:45	18:05				
	29/12/2018	11:34	80	--:--	---	06:22	18:43				
	30/12/2018	00:00	77	12:12	73	07:00	19:20				
31/12/2018	00:40	69	12:51	65	07:38	19:56					
Nombre de départs TOTAL 2018										1951	

Annexe 7 : Séminaire entreprises, associations, scientifiques 2019

En 2019, 32 séminaires ont été accueillis pour un total de 552 personnes et un montant total de CA de 81 220.40 €

CONTRAT DE CONCESSION SOUS FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HÉBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION SUR L'ÎLE TATIHOU

Annexe 11 – Grilles tarifaires

1 – TARIFS DES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

1.1 - Hôtel du Lazaret

Le concessionnaire dispose de trois ensembles pour l'accueil d'individuels et de groupes :

- Les chambres du château d'eau ;
- Les chambres des parfums ;
- Les chambres du muséum.

- **Tarifs des chambres avant requalification**

L'offre étant inchangée, les tarifs 2020 sont les suivants :

Tarifs individuels <i>Prix par personne, base deux personnes par chambre</i>	Demi-pension (dîner + nuitée + petit déjeuner)	Pension complète (dîner + nuitée + petit déjeuner + déjeuner)
Adultes – service à table	62,00 € TTC	92,00 € TTC
Adultes – service en self	47,00 € TTC	62,00 € TTC
Adultes – avec plateau de fruits de mer	82,00 € TTC	-
Enfants de 3 à 11 ans – service à table	32,50 € TTC	47,50 € TTC
Enfants de 3 à 11 ans – service en self	28,50 € TTC	39,50 € TTC

Nuitée seule adulte : 25 €

Nuitée seule enfant : 12 €

- **Tarifs des chambres après requalification**

- Position du concédant : les prix maximum à appliquer sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Le concessionnaire aura la faculté de décliner ses grilles tarifaires de manière plus précise selon les saisons.

Le concédant souhaiterait cependant qu'il existe un tarif haute saison à moins de 100 € la chambre, base 2 personnes.

Type de chambres Prix par chambre TTC – Base 2 personnes	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Standard	75 €	85 €	95 €
Supérieure	85 €	95 €	115 €
Luxe	95 €	115 €	135 €

A noter : pour l'année 2021, ces bases tarifaires pourront faire l'objet d'ajustements en fonction des résultats commerciaux observés sur l'année 2020 (année de

transition).

1.2 - La caserne 7

Les tarifs de la caserne 7 pour l'année 2020 sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Le concessionnaire aura la faculté de décliner ses grilles tarifaires de manière plus précise selon les saisons.

Type de chambres	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Rez de chaussée (43 m ²)	85 €	95 €	115 €
Étage 1 – 2 personnes	75 €	85 €	95 €
Étage 1 – 2/4 personnes	95 €	115 €	135 €
Étage 2 – 2/4 personnes 70 m ²	85 €	95 €	115 €

1.3 - Hébergement de groupes

Le concessionnaire dispose de deux ensembles pour l'accueil de groupes ou d'individuels recherchant un confort simple :

- La maison des gardiens offre une bonne polyvalence, scolaires / adultes avec 6 chambres 2 lits, 2 chambres 4 lits, sanitaires.
- L'ensemble « chambres des apprentis » offre 8 chambres 4 lits, sanitaires collectifs extérieurs plus une chambre 2 lits avec sanitaire individuel. Cet ensemble sera livré en 2021.

Ces hébergements sont prioritairement réservés au Département de la Manche, à des fins pédagogiques.

Le concessionnaire a le loisir de commercialiser les périodes disponibles vers un large public pouvant aller des individuels aux groupes constitués, y compris d'enfants sous forme de centre de loisirs avec hébergement (colonies de vacances).

Il est attendu une grille tarifaire des prestations (liste non limitative) à compléter par le concessionnaire.

Type de prestations <i>(prix public TTC – hors petit déjeuner)</i>	Prix 2020	Prix indicatifs
Individuel - personne seule dans une chambre partagée	30 €	30 €
Tarif groupe au-delà de 15 personnes (par personne)	24 €	24 €

2 – TARIFS RESTAURATION

2.1 - Pour les individuels

Le concessionnaire disposera d'une salle de restaurant existante d'environ 60 couverts et de la possibilité d'offrir 25 couverts supplémentaires dans le bâtiment du foyer.

Il est donc attendu une prestation modulée du repas simple à gastronomique.

Seul le tarif de base d'un repas fourni aux individuels est encadré de la manière suivante :

Repas :

Type de prestation (prix public TTC)	prix 2020	Prix indicatifs
Individuel adulte – déjeuner ou diner	15 € (self) 24 € (service à table) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer et forfait boisson) 10 € repas pique-nique	15 € (self hors boisson) 24 € (service à table hors boisson) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer et forfait boisson) 10 € repas pique-nique
Individuels – menu enfants (3 – 11 ans)	11 € (self) 15 € (service à table)	11 € (self) 15 € (service à table)
Petit déjeuner de base (adulte)	7 €	13 €
Petit déjeuner de base (enfant)	5,50 €	8 €
Pause café (adulte)	4,00 €	5,50 €
Pause (adulte)	6,50 €	6,50 €
Goûter (enfant)	3,50 €	4,00 €
Dégustation huîtres	8,00 €	10,00 €

Boissons, prix forfaitaire (groupes et individuels) :

Type de prestation (prix public TTC)	prix 2020	Prix indicatifs
Café	1,50 €	
Apéritif et assortiment	7,00 €	
Cocktail apéritif	13,00 €	
Forfait boisson	6,00 €	
Droit de bouchon	5,00 €	

Dépassement horaire :

Le concessionnaire pourra appliquer aux clients en groupes ou aux séminaires qui poursuivront la soirée dans la salle du restaurant après 22h30 et jusqu'à 2h00 au plus tard, un supplément horaire.

Forfait supplément horaire (de 22h30 à minuit)	150 €
Prix supplément horaire par heure (après 0h00 jusqu'à 2h00)	200 €

2.2 - Pour les groupes (au-delà de 15 personnes)

Les tarifs ci-dessous concernent les clientèles adultes hébergées dans les chambres des gardiens et des apprentis et bénéficiant d'un tarif forfaitaire.

Type de prestations <i>(prix public TTC hors boissons)</i>	Prix 2020	Prix indicatifs
Déjeuner	15 € (self) 24 (service à table hors boisson) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer et forfait boisson)	15 € (self) 24 (service à table hors boisson) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer et forfait boisson)
Diner	15 € (self) 24 (service à table hors boisson) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer et forfait boisson)	15 € (self) 24 (service à table hors boisson) 30 € (service à table avec forfait boisson) 50 € (repas à table avec plateau de fruits de mer)
Petit déjeuner de base	7 €	10 €

3 – TARIFS SÉMINAIRES PROFESSIONNELS / STAGES / CONFÉRENCES

Les tarifs de location de salles, seules, sont les suivants :

Type de prestations pour 2020 (prix public TTC)	A la journée	Journée supplémentaire	A la demi journée	1/2 journée supplémentaire
Location salle des équipages (25 personnes)	250 €	125 €	150 €	75 €
Location salle « serrurerie » (20 personnes), hors scolaires	200 €	100 €	125 €	62,50 €
Location salle « ferronnerie » (35 personnes), hors scolaires	350 €	175 €	200 €	100 €

Les tarifs de location de salles, avec prestations d'hébergement et de restauration, sont les suivants :

Type de prestations <i>(prix public TTC)</i>	Base chambre simple	Base chambre double
Journée d'étude (1 repas boissons incluses + location de salle + pauses)	52 €	
Séminaire semi-résidentiel (1 repas boissons incluses + location de salle + nuitée + 2 pauses + petit-déjeuner)	153 €	108 €
Séminaire résidentiel (2 repas boissons incluses + location de salle + nuitée + 2 pauses + petit-déjeuner)	181 €	136 €

4 – TARIFS DES PRESTATIONS POUR LES GROUPES SCOLAIRES

Tarifs 2020	primaire		collège		Lycée / étudiant / universitaire	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Nuitée	10,00	11,00	10,00	11,00	10,00	11,00
Repas / Déjeuner ou dîner	10,00	11,00	11,00	12,10	12,00	13,20
Goûter	3,50	3,85	3,50	3,85	-	-
Petit-déjeuner	5,00	5,50	5,00	5,50	5,00	5,50
Demi-pension	28,50	31,35	29,50	32,45	27,00	29,70
Pension complète	38,50	42,35	40,50	44,55	39,00	42,90

Les tarifs scolaires sont revalorisés par le Département sur décision de l'assemblée départementale, lorsque le site aura été entièrement requalifié, selon la grille tarifaire suivante.

Le taux de TVA applicable retenu sur les nuitées est de 10 % en 2020.

5 – TARIFS 2020 DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURIME

Pour tous les professionnels du tourisme, une remise de 7% sera appliquée sur toutes les prestations de restauration à la journée.

CONTRAT DE CONCESSION SOUS FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HEBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION SUR L'ILE TATHOU

Annexe 19 – Compte d'exploitation prévisionnel 2020-2029

A remplir par les soumissionnaires
En Euro constant - non inflaté

1. Chiffre d'affaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
REVENUS COMMERCIAUX										
Hébergement hôtelier.....	138 669	384 932	650 638	691 659	697 779	704 262	711 295	718 409	725 592	732 849
Restauration individuelle.....	74 625	298 267	335 026	339 343	341 137	345 255	349 707	354 195	358 716	363 274
Hébergement scolaires (75 % du CA scolaire).....	21 041	22 398	25 792	27 149	27 418	27 692	27 972	28 252	28 534	28 816
Restauration scolaires (75 % du CA scolaire).....	63 122	67 195	77 276	81 148	81 448	82 262	83 085	83 916	84 755	85 603
Hébergements et restauration groupes hors commandes du Département.....	48 464	52 753	103 479	129 469	129 574	131 052	132 362	133 686	135 023	136 363
Evaluation des facturations de prestations au Département.....	31 083	42 689	49 659	48 591	49 059	49 545	50 045	50 545	51 051	51 561
Journées d'étude et séminaires.....	28 125	56 250	84 375	93 750	103 125	104 156	105 188	106 250	107 312	108 385
Transferts de charges personnel.....	2 850	15 403	19 176	18 638	18 207	18 225	19 013	19 203	19 395	19 589
Subvention pour soutien service public.....	32 000	35 250								
Autres ventes (boutique, divers).....										
1.1 - TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	439 979	1 003 166	1 342 967	1 418 902	1 447 004	1 461 475	1 476 089	1 490 850	1 505 759	1 520 816
ACHATS CONSOMMES										
Matières premières.....		208 676	270 020	295 937	299 607	292 295	294 219	298 170	301 152	304 163
Marchandises (boutique).....										
1.2 - TOTAL ACHATS CONSOMMES		208 676	270 020	295 937	299 607	292 295	294 219	298 170	301 152	304 163
MARGE COMMERCIALE (CA - achats)	439 979	794 491	1 072 947	1 133 965	1 157 397	1 169 180	1 181 871	1 192 680	1 204 607	1 216 653

2. Charges

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FRAIS DE PERSONNEL										
Salaires et charges.....	136 619	553 119	604 613	617 677	630 740	635 741	642 069	648 520	655 095	661 555
Charges sociales.....	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653	3 653
Suppléments.....										
2.1 - TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	136 619	556 772	608 266	621 330	634 394	639 395	645 722	652 173	658 748	665 208
COUTS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION										
Sous-traitance (année 2020).....	274 078									
Petit matériel et outillage.....	4 500	9 679	13 430	14 189	14 470	14 615	14 761	14 909	15 058	15 208
Matériel, produits et contrats d'entretien.....	1 500	7 615	7 235	7 995	7 825	7 380	7 454	7 529	7 599	7 674
Entretien, linge de table.....		14 236	17 312	18 211	18 417	18 268	18 451	18 636	18 822	19 010
Produits d'accueil.....	1 461	2 584	4 230	4 453	4 590	4 431	4 576	4 622	4 668	4 715
Réparations, contrats de maintenance.....		14 519	20 145	21 284	21 705	21 922	22 141	22 363	22 586	22 812
Energie (eau).....			84 700	88 000	88 300	90 041	90 342	91 851	92 770	93 689
Blanchissage.....	11 504	17 222	23 696	25 616	26 073	26 307	26 570	26 855	27 104	27 375
Transports et déplacements.....	3 500	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Missions, réceptions.....	1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Locations de matériel courré durée.....	500	1 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Vêtements de travail.....	30 000	24 198	33 674	35 473	36 927	38 902	37 271	37 644	38 020	38 400
Publicité (dont internet).....		23 086	39 038	40 893	41 837	42 255	42 678	43 104	43 536	43 971
Commissions (intermédiaires).....		3 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Affranchissement, téléphone.....		1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Fournitures administratives.....		1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Honoraires comptables et autres.....		11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Impôts et taxes (hors taxe foncière).....	3 500	8 785	11 972	12 159	12 237	13 153	13 285	13 418	13 552	13 687
Assurances.....	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Abonnements.....	2 040	4 840	5 715	7 955	7 255	7 307	7 360	7 454	7 569	7 684
Services bancaires.....	3 000	6 000	6 000	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Divers.....	3 000	165 499	305 599	318 967	322 173	325 652	328 666	331 508	334 378	337 276
2.2 - TOTAL COUTS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION	359 083	654 499	713 967	730 367	736 567	742 947	749 348	755 859	762 482	769 166
REDEVANCE DE CONCESSION										
Part fixe (indexée à 1,5 % tous les 3 ans).....	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Part variable (5 % du CA Total HT à compter de 2022).....		87 148	87 148	91 245	92 650	93 374	94 409	95 147	95 892	96 854
2.3 - TOTAL REDEVANCE CONCESSION	20 000	107 148	107 148	111 245	112 650	113 374	114 409	115 147	116 892	117 854
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (marge commerciale moins 2. à 2.3)	-75 723	52 020	71 402	101 823	107 380	110 859	113 663	115 479	117 014	118 962
Charges liées aux investissements										
Amortissements (provisions à compter année 8).....	16 071	48 214	64 296	64 296	64 296	64 296	64 296	64 296	64 296	64 296
Frais financiers sur emprunts.....	1 688	3 376	2 996	2 296	2 228	1 634	1 029	617	169	
2.4 - TOTAL CHARGES LIEES AUX INVESTISSEMENTS	17 759	51 590	67 292	66 592	66 524	65 930	65 325	64 913	64 465	64 017
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBE moins 2.4)	-93 482	429	4 110	34 921	40 857	44 239	46 125	48 469	49 862	51 215
Produits et charges exceptionnelles										
Prod. except. (quote-part subv. invest. Vriée au résultat).....										
2.5 - Résultat exceptionnel										
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat exploit. plus 2.5)	-93 482	429	4 110	34 921	40 857	44 239	46 125	48 469	49 862	51 215
Impôts										
Impôt sur les sociétés.....										

3. Résultat

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4 - RESULTAT NET (RE - Impôts)	-93 482	429	4 110	34 921	40 857	39 575	38 406	52 119	63 708	65 173

**Annexe 14 : Indicateurs de recettes d'hébergement hors séminaires
et hors période festival**

RECETTES HEBERGEMENT HORS SEMINAIRES ET HORS PERIODE FESTIVAL	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occupation global	35,0%	44,0%	47,0%	49,5%	51,0%
Taux d'occupation hors séminaires	31,8%	39,6%	42,8%	44,8%	45,9%
Nb. de chambres disponibles	4 704	6 864	10 740	10 740	10 740
Nb. chambres louées	1 496	2 720	4 598	4 816	4 927
Indice de fréquentation	1,81	1,90	1,90	1,90	1,90
Nombre de nuitées	2 708	5 168	8 736	9 151	9 362
Nb. de chambres louées (10 % sec, 70 % 1/2 P, 20 % PC)	1 496	2 720	4 598	4 816	4 927
1 personne	45	82	138	144	148
2 personnes	75	136	230	241	246
3 personnes	30	54	92	96	99
1/2 pension 1 personne	314	571	966	1 011	1 035
1/2 pension 2 personnes	628	952	1 609	1 686	1 725
1/2 pension 3 personnes	105	381	644	674	690
Pension complète 1 personne	90	163	276	289	296
Pension complète 2 personnes	180	272	460	482	493
Pension complète 3 personnes	30	109	184	193	197
Tarifs moyens pondérés (base 3 saisons, hors bateau et musée)					
Chambre sèche 1 personne (tarifs moyens annuels)	50 €	94 €	94 €	94 €	94 €
Chambre sèche 2 personnes	50 €	94 €	94 €	94 €	94 €
Chambre sèche 3 personnes	62 €	109 €	109 €	109 €	109 €
1/2 pension 1 personne	75 €	125 €	125 €	125 €	125 €
1/2 pension 2 personnes	104 €	156 €	156 €	156 €	156 €
1/2 pension 3 personnes	143 €	187 €	187 €	187 €	187 €
Pension complète 1 personne	95 €	147 €	147 €	147 €	147 €
Pension complète 2 personnes	146 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Pension complète 3 personnes	196 €	253 €	253 €	253 €	253 €
Recettes chambres sèches	7 841 €	26 383 €	44 595 €	46 714 €	47 792 €
Recettes chambres en 1/2 pension	104 068 €	291 123 €	492 076 €	515 461 €	527 351 €
Recettes chambres en pension complète	40 626 €	105 919 €	179 031 €	187 539 €	191 865 €
RECETTES HEBERGEMENT HOTELIER TTC	152 536 €	423 425 €	715 701 €	749 713 €	767 007 €